This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

BCI:
DD..

LE BUDGET
DE HENRI III,

OU LES

PREMIERS ÉTATS DE BLOIS,

COMÉDIE HISTORIQUE;

PRÉCÉDÉE D'UNE

DISSERTATION

SUR LA NATURE DES GUERRES

QU'ON A QUALIFIÉES DE

GUERRES DE RELIGION,

dans le seizième siècle;

SUIVIE D'UNE NOTICE NOUVELLE

SUR LA VIE DE HENRI III.

1285

PARIS,

HECTOR BOSSANGE,

QUAI VOLTAIRE, N° 11;

LIBRAIRIE DES ÉTRANGERS,

RUE NEUVE-SAINT-AUGUSTIN, N° 55.

1830.

R. A. H.

Cogswell, on Henry III.

AVANT-PROPOS.

Dire que la religion n'a été que le prétexte des guerres intestines du seizième siècle, ou que la religion n'est entrée pour rien dans les motifs de ces guerres, c'est dire exactement la même chose.

Cependant des critiques m'assurent que la première de ces propositions est un lieu commun, et la seconde un paradoxe. Dans votre Ebauche des guerres des grands, me dit-on, vous n'avez fait que répéter ce que tout le monde a dit; quand vous assurez, m'ajoute-t-on, que la religion n'a pas été la cause de ces guerres, vous avancez un paradoxe insoutenable.

Quoique ces reproches ne s'accordent guère, je suis obligé de convenir que je les mérite tous deux; mon ouvrage est tout ensemble paradoxe et lieu commun.

Lieu commun, quand j'accuse l'ambition des grands, leurs passions, leur cor-

ruption; car tous les historiens ont réellement indiqué ces maladies comme causes des guerres du seizième siècle. Paradoxe, quand je me refuse à accuser le fanatisme, les prêtres, l'aveuglement populaire, des crimes dont j'ai accusé les grands, quand je suis conséquent et suivi, quand je suis un, précis, positif, et que je m'élève contre la contradiction des écrivains qui, après avoir indiqué l'ambition des grands comme motif des guerres civiles, vouent le fanatisme à l'exécration générale par une accusation directe et véhémente, répandent leur éloquence fulminante sur les excès du zèle religieux, mettent sur son compte des atrocités qui sont manifestement imputables aux seuls factieux de la cour, et laissent ceux-ci dans l'oubli et dans l'impunité. C'est une vérité d'expérience, qu'après avoir lu nos modernes historiens sur les guerres de religion, le lecteur ne sait à qui s'en prendre, ni sur qui arrêter son indignation, et reste dans une pénible perplexité. C'est parce que j'ai voulu en sortir, que j'ai étu-

dié l'histoire de ces temps dans les sources ; et c'est pour en tirer les autres, que je publie le résultat de mes études. Oui, à l'égard de nos historiens, je suis paradoxal, car mon système est l'opposé, non du sens commun, mais du contre-sens qui leur est commun à tous. Mon précédent écrit et la Dissertation qui suit réunissent donc deux caractères jusqu'ici tenus pour incompatibles; et j'espère que cette singularité sera assez curieuse pour m'attirer un certain nombre de lecteurs.

Quelques personnes m'ont adressé une critique plus sérieuse; c'est qu'il est dangereux d'affaiblir l'horreur du fanatisme. Je sens la gravité de cette observation, mais je ne puis me relâcher de mon respect pour la vérité et la justice. L'histoire doit sans doute livrer les monstres qu'elle rencontre, à l'animadversion universelle; mais elle n'a pas le droit d'en créer ni d'en placer où il n'y en a pas. Où en serions-nous si l'historien arrangeait les faits en haine d'un parti odieux? Serait-il assuré, en le char-

geant d'inculpations imméritées, de ne pas épargner des coupables beaucoup plus dangereux? Si l'on pouvait arranger les faits historiques pour condamner ou absoudre à volonté des catégories politiques, je demanderais sur qui, des grands d'une cour profondément vicieuse, ou de prêtres fanatiques, il serait aujourd'hui le plus utile de provoquer l'exécration générale? On pourrait être embarrassé pour le choix. La solution de la difficulté, c'est de marcher droit vers la justice et la vérité, et c'est ce que j'ai fait.

DISSERTATION

SUR LA NATURE DES GUERRES

QU'ON A QUALIFIÉES DE

GUERRES DE RELIGION.

CHAPITRE PREMIER.

Occasion de cette dissertation.

Le fond du *Budget de Henri III*, ou plutôt cette pièce elle-même s'est rencontrée entre les évènemens historiques de 1576, dans les séances des premiers états de Blois, au milieu des dissensions prétendues religieuses qui ont fatigué le seizième siècle, entre la quatrième paix et la cinquième guerre qu'on suppose avoir eu lieu entre les catholiques de France et les huguenots. C'est le tableau fidèle de ce qui s'est passé aux états-généraux concernant le calvinisme, à l'occasion des demandes d'argent que leur fit Henri III, ou du *budget de Henri III*. On y voit en regard la cour et la nation : la cour représentée par Henri III, Catherine de Médicis sa mère, le duc de Montpensier ; la nation représentée par plusieurs députés notables, tels que Bodin : tous dans la situation et dans les sentimens

où les monumens historiques les présentent à l'époque dont il s'agit.

Lorsque Henri III convoqua les premiers états de Blois, il était dans un extrême embarras; et au lieu d'y être intéressant comme tous les rois dans la peine, il était fort ridicule, parce qu'il s'y était mis lui-même par sa dissipation, par sa vanité, par un libertinage sans nom, par des profusions inouïes, et surtout par une incapacité, que relevait sa merveilleuse confiance dans son talent pour gouverner. Entouré de perroquets, de singes, de mignons, épuisé par ses dépenses, manquant du nécessaire, sans crédit, sans ressources, son premier besoin était d'avoir de l'argent. Venait ensuite celui d'abaisser Henri duc de Guise, qui, sous le titre de *grand-maître de France*, s'essayait au pouvoir de maire du palais, sous les yeux de ce nouveau roi fainéant, et s'était mis au-dessus des atteintes du pouvoir royal.

Une autre contrariété pesait encore sur sa petite âme; c'était l'ascendant de Catherine de Médicis sa mère : il en était d'autant plus fatigué que c'était lui-même qui, par son ineptie et ses extravagances, le lui avait attribué en dépit de son sot orgueil toujours prêt à contester les avantages qu'il avait été forcé de lui reconnaître. Il augmentait cet ascendant de jour en jour par ses fautes, et chaque jour s'en indignait davantage comme d'une usur-

pation et d'une offense. Enfin, le duc d'Anjou, son frère, qui, à la mort de Charles IX, avait intrigué pour empêcher son retour de Pologne, où il aurait été bien aise de le confiner pour monter à sa place sur le trône de France ; ce frère, à qui Henri III avait pardonné, mais qui ne lui pardonnait pas de régner, l'inquiétait profondément. Ambitieux et tracassier, il s'était récemment rangé du parti des mécontens ; sa mère et Marguerite, sa sœur, avec qui il était dans une liaison plus que fraternelle, venaient de le ramener à l'obéissance et de le réconcilier avec le roi, sans rassurer le monarque sur les sentimens du transfuge. Mais c'était son frère, c'était l'héritier de la couronne. Après lui venait le roi de Navarre, chef du parti opposé à la cour, gouverneur, à peu près vice-roi de la Guyenne ; il était dangereux de l'approcher trop près du trône ; le duc d'Anjou était nécessaire contre lui ; tous deux ensemble l'étaient contre le duc de Guise : mais l'obligation où le roi était de les ménager ne faisait qu'ajouter aux motifs de les haïr, et au besoin de les humilier. Telle était la situation de Henri III lorsqu'il convoqua les premiers états de Blois, en 1576.

Il avait conçu l'espérance de les amener, par son habileté, quelle que pût être leur malveillance, à le délivrer de tous ses embarras à la fois. Il supposait que la France entière était partagée entre le

culte catholique et les protestans, et que l'exaltation religieuse était extrême des deux parts. Il s'était persuadé que les catholiques étant les plus nombreux, la ferveur du catholicisme serait un moyen dont il pourrait se servir pour gouverner la nation, disposer de toutes les bourses et de tous les bras. Remarquant aussi que le duc de Guise avait conçu les mêmes espérances, qu'il était au moment de se faire proclamer chef du parti catholique, que des trésors lui étaient ouverts pour faire la guerre aux protestans, il pensa que s'il parvenait à se faire solliciter par les états-généraux d'opérer de gré ou de force la réunion des protestans au culte catholique, il obtiendrait d'eux de l'argent pour la guerre, il se mettrait en possession des contributions volontairement amassées pour le duc de Guise, il l'écarterait du commandement des catholiques en se mettant lui-même à leur tête, et en montrant que son zèle pour la religion n'avait besoin ni d'être excité, ni d'être aidé, ni surtout suppléé par celui du duc qui était tout-à-fait superflu. Outre ces avantages importans, il avait la satisfaction de voir dans des dispositions de guerre un moyen de s'assurer de son frère par l'appât d'un commandement d'armée, et de le compromettre avec les mécontens par ce commandement même. Il se flattait aussi d'imposer au roi de Navarre, par l'aspect d'une guerre imminente,

d'une guerre entreprise d'après la volonté nationale exprimée par les députés des trois ordres aux états-généraux. Enfin, il espérait couronner son œuvre par un coup de maître : c'était de négocier la paix aussitôt qu'il tiendrait l'argent destiné à la guerre. Il se croyait sûr d'y amener le roi de Navarre, en vertu de la frayeur même qu'il lui aurait causée par son appareil de guerre, et se proposait d'employer à ses profusions habituelles l'argent qu'il aurait rendu inutile à la destination marquée par les états-généraux ; se moquant, au reste, de la stérile politique de sa mère qui ne lui aurait pas donné un écu.

Malheureusement ce système reposait sur une fausse supposition : celle de l'irritation de la France contre le culte protestant. Une très faible partie de la France prenait part aux querelles religieuses, et n'y prenait qu'une faible part. L'université, le parlement, les grands corps de l'état, s'opposaient à ce qu'elles se vidassent par la guerre. Les députés des trois ordres aux états-généraux furent en vain sollicités par la cour de proclamer la guerre contre les calvinistes ; ils ne voulurent pas y entendre ; ils ne votèrent pas une obole de subside, et se moquèrent de l'avidité du monarque, et surtout de celle des courtisans auxquels était promis le subside demandé.

Les premiers états de Blois ont été réellement

une comédie où l'on voit d'un côté la cour prendre une peine infinie pour persuader aux états-généraux que la nation est furieuse contre les protestans, qu'elle veut absolument leur faire la guerre, que c'est son devoir, et par conséquent qu'ils doivent fournir au roi l'argent nécessaire pour la faire; et où l'on voit, de l'autre côté, les députés de la nation pénétrer l'intention du prince, se jouer du prince et des courtisans quand ils croient se jouer d'elle. C'est cette comédie que j'ai rédigée.

L'assemblée des états de 1576 confirme solennellement deux vérités déjà établies par ceux de 1560, et confirmées à la suite par ceux de 1588 : la première, que la religion n'est entrée pour rien, je ne dis pas dans les guerres du seizième siècle, mais dans les causes qui les ont excitées; qu'elle a principalement servi à les colorer; qu'elle n'y a concouru que faiblement, et uniquement comme moyen accessoire. La seconde, que ces guerres n'ont jamais été générales en France, ni par rapport au territoire, ni par rapport à la population, mais particulières à une petite classe de personnes, et ambulantes et cantonnées comme elles.

Ces vérités ont été la principale raison pour laquelle j'ai cru bon de reproduire sous la forme dramatique ce qui s'est passé aux états de 1576. Le drame met en saillie et en mouvement ce qui dans

l'histoire n'est clair parfois que pour des yeux attentifs et exercés. Je ne crois ni juste ni utile de laisser exclusivement sur le compte des religions catholique et protestante, ou de la religion en général, des calamités dont elle ne fut point cause, et auxquelles elle n'a concouru qu'accessoirement. L'erreur la plus utile a cela de funeste qu'elle tient la place d'une vérité et lui ferme l'accès. Qui osera prononcer ici que la vérité inconnue dont la place est usurpée, ne serait pas bien plus utile que l'erreur accréditée? S'il se trouvait que les guerres du 16e siècle sont nées de la cupidité et de l'ambition de quelques grands de la cour, que cette cupidité et cette ambition ont été excitées par la faiblesse et l'indolence d'une royauté absolue de fait, sous des rois aussi incapables d'exercer le despotisme que le gouvernement légitime; que l'infirmité de ces rois est provenue d'un système de cour essentiellement corruptrice et corrompue; et enfin, que la corruption de cette cour elle-même a été une conséquence de l'isolement et de l'indépendance absolue d'un pouvoir parvenu à se rendre arbitraire, par le dégagement de toute opposition, de tout contrôle, de toute responsabilité: pourrait-on dire que ces vérités ne sont pas aussi utiles que les erreurs qui imputent au fanatisme et aux intérets des prêtres exclusivement toutes les calamités du 16e siècle? et aussi serait il sans uti-

lité de faire perdre aux prêtres l'orgueilleuse persuasion que la nation s'est battue pour eux, que la cour même a fait massacrer pour leur plus grande gloire? cette opinion très fausse sur le passé ne pourrait-elle pas favoriser de funestes espérances pour l'avenir? Et remarquez que les prêtres, pour n'avoir pas été causes et mobiles des guerres, n'en ont pas pour cela été innocens. S'ils ne les ont pas allumées, ils les ont attisées. Il importe de noter cette différence essentielle entre la vérité et l'erreur dans ce point d'histoire, qu'en accusant uniquement les prêtres, on excuse les rois et les grands bien plus coupables qu'eux; au lieu qu'en accusant en première ligne les grands et les rois, on ne justifie pas les prêtres. Ici le résultat des faits historiques bien entendus est de prémunir les peuples contre la domination des prêtres, la cupidité et l'ambition des cours, l'arbitraire des rois; il est bon de ne rien perdre de cette triple instruction.

CHAPITRE II.

Observations générales sur ce qu'on appelle guerres de religion.

Si l'on examinait attentivement l'histoire des guerres de religion de tous les temps et de tous les pays, soit de nation à nation, soit entre les partis d'une même nation, on n'en trouverait peut-être pas une seule qui n'eût été excitée par des intérêts fort étrangers à la religion, aucune qui fût justement nommée guerre de religion.

Sans parler des guerres de nation à nation, voyons ce qu'il faut entendre par ce mot : *guerre civile de religion.*

On pourrait appeler ainsi celle que des hommes d'une même société politique, pénétrés de sentimens religieux pour des objets de cultes différens, ou imbus de doctrines ou de croyances différentes pour le culte d'un même Dieu, se feraient réciproquement par zèle pour leur culte et par haine pour le culte opposé, dans la vue de renverser celui-ci, et d'établir le leur à la place, sans autre intérêt que ce triomphe.

Ce serait encore une guerre de religion, quand un des deux cultes seulement voudrait prévaloir

sur l'autre, et que celui-ci se bornerait à se défendre, sans avoir l'ambition de renverser le culte rival. Cependant on pourrait dire en ce cas-ci que le parti attaqué ne fait que défendre une liberté sacrée, et qu'il pourrait justement combattre pour elle, quand il n'aurait aucun zèle pour son culte. Toutefois admettons, sans chicaner, que dès qu'un des deux partis combat pour établir sa religion sur la ruine d'une autre, la guerre s'appellera justement guerre de religion.

On peut encore souscrire à appeler de ce nom celle qui serait allumée entre les ministres d'un culte et leurs affidés, sans participation du corps des citoyens, non par zèle pour leur croyance, mais parce que les uns voudraient envahir les biens, les honneurs et les pouvoirs dont les autres seraient investis, ceux-ci parce qu'ils voudraient les conserver. A proprement parler, ce serait une guerre d'intérêts privés, et non celle de deux croyances sincères et désintéressées ; ce serait la guerre des prêtres, non celle des cultes ou communions. Mais passons encore à celle-là la qualité de guerre de religion, car la religion en est au moins l'occasion.

Mais qu'un gouvernement, par un criminel abus de son autorité, repousse ou proscrive une religion (fait fort différent d'une guerre allumée entre citoyens) ; qu'il mette hors la loi, qu'il per-

sécute, qu'il poursuive par les armes ou par des commissions, qu'il livre à l'échafaud, au bûcher, les sectateurs d'un culte différent du sien, que ceux-ci se révoltent, s'arment et combattent pour leur défense : ceci n'est pas une guerre de religion ; c'est celle du pouvoir arbitraire dans toute sa violence et sa cruauté, contre la liberté de conscience, et de la liberté contre l'oppression. Elle ne peut même être appelée qu'improprement guerre civile, car elle n'est pas de citoyen à citoyen : c'est la guerre du prince contre une portion de ce qu'il appelle ses sujets; aussi ne lui donne-t-on pas même le nom de guerre. Quoiqu'il soit évident que faire marcher des troupes contre des citoyens pour les opprimer, est un acte de guerre contre lequel la défense est de droit naturel, il est convenu que la guerre des rois contre leurs peuples ne s'appelle ni guerre civile ni la guerre : c'est un acte de vigueur, de juste et salutaire sévérité, quand les rois sont les plus forts ; c'est de la tyrannie, quand la révolte, la rébellion, l'insurrection, l'emportent, prennent leur nom et donnent au tyran le sien.

J'ai dit que les guerres de religion proprement dites pourraient bien être des chimères. En effet, les sentimens religieux sont par leur nature fort opposés à toutes les passions hostiles. Ils font partie des relations de l'homme avec la divi-

nité. Ils se composent de respect, d'admiration, d'amour, et sont encore au-dessus de ces sentimens. Ils tendent à se communiquer, comme toutes les affections élevées, douces et heureuses. Toute passion haineuse leur est antipathique. Ils sont, si on peut le dire, un état de passion et d'étonnement continus. La guerre est impossible à la ferveur religieuse, comme la haine est impossible à des cœurs pleins d'amour.

Bien que la liberté de conscience soit la plus sacrée et la plus chère des libertés, il est de fait qu'elle est plus endurante que les libertés civiles et politiques, parce qu'elle réside dans le for intérieur où rien ne peut l'atteindre, parce qu'elle se nourrit de contrariétés, parce que la conscience se plaît à défier ou à contempler avec un mépris mystérieux les obstacles que la tyrannie oppose au culte extérieur; qu'elle aime à se recueillir en elle-même, et qu'enfin la ferveur de son culte intime s'accroît de sa résignation.

On ne peut pas rendre aux croyances ni aux *opinions* religieuses le même témoignage qu'aux *sentimens* religieux. Les croyances, les opinions sont des modifications de l'esprit, qui peuvent se mêler aux plus honteuses superstitions, aux plus détestables préjugés, aux plus malveillantes préventions, exciter les passions haineuses et malfaisantes. C'est ainsi que les opinions des manichéens

étaient hostiles pour les païens. Ils étaient persuadés que les dieux de ceux-ci étaient des démons déguisés, c'est-à-dire des ennemis de Dieu et du genre humain. Ils regardaient les prêtres attachés aux autels de ces dieux et leurs adorateurs comme des ennemis remplis de l'esprit du démon contre tous les individus de l'espèce humaine. Ils devaient donc être toujours en disposition d'inimitié à leur égard. Mais cette disposition était particulière à leur croyance. Dans nos temps modernes, où des superstitions semblables sont impossibles, où les novateurs en matière de religion ne travaillent que sur de faibles accessoires d'un fond qui est commun entre eux et leurs prédécesseurs, les disputes théologiques sont de trop légère importance pour armer les citoyens. Je ne parle pas seulement du temps où nous vivons; ce que je dis s'applique aux guerres de la réforme, c'est-à-dire de trois siècles ou environ.

Ce n'est pas que les théologiens ne soient irascibles, que leurs discussions ne dégénèrent aisément en disputes, en querelles, en guerre de plume, en assaut d'injures; mais ce sont là de vaines agitations d'amour-propre qui s'apaisent aussitôt que les spectateurs en détournent leurs regards et y refusent leur attention. Au fait, les agaceries de la controverse se réduisent à piquer la vanité, lorsqu'elles sont dégagées de tout intérêt étranger.

Si de grandes jouissances temporelles, si des honneurs, des pouvoirs, des richesses n'étaient attachés aux fonctions du culte régnant, si seulement il n'y avait d'autre revenu attaché à ces fonctions que les offrandes des fidèles, en un mot, si les prêtres n'avaient que la pauvreté et la considération à se disputer, leurs querelles ne seraient ni plus vives, ni plus fréquentes, ni plus durables que celles des médecins et des procureurs qui se disputent leur clientelle. Mais les charges ecclésiastiques de la cour, les pensions, les archevêchés et les évêchés, les abbayes et les canonicats, les cures et les vicariats sont des bénéfices bons à conserver et bons à acquérir; les chaises même et les bancs des paroissiens dans l'église paroissiale, les dignités des notables, les honneurs qu'ils reçoivent dans l'œuvre, au vu et su de tous les assistans, ont aussi leur importance. Qu'il se trouve des hommes pressés d'un vif désir de les acquérir, que voyant ces avantages reposer sur le crédit acquis par la profession d'une croyance publique, ils conçoivent l'idée d'en substituer une autre dont ils seront les chefs, qu'ils se présentent en réformateurs et décrient le culte établi: alors ceux qui possèdent doivent s'élever avec une violente irritation contre les opinions qui tendent à prévaloir sur les leurs, accuser celles-ci de fausseté, les attaquer par le ridicule, en un mot, défendre leurs titres, leurs

droits, le fondement de leur existence sociale. Ainsi, le désir d'acquérir, l'intérêt de conserver, disposeront des deux côtés à l'inimitié, aux querelles, aux emportemens, aux vengeances. On ne peut nier cette vérité, et cependant il faut se garder de confondre ces dispositions avec des résolutions positives de guerres, ces haines et ces colères avec des motifs de guerre, les rixes qu'elles entraîneront, fussent-elles sanglantes, avec la guerre. La colère et la haine ne suffisent pas pour la vouloir et encore moins pour la faire : il faut, en outre, des qualités guerrières. Or, les prêtres ni les dévots, tout favorisés du ciel qu'on peut les supposer, n'ont pas, en général, reçu ces qualités en partage.

Remarquez, d'ailleurs, que le culte assaillant n'aurait rien à gagner à l'envahissement des biens du clergé établi, et que le culte régnant n'a rien à faire pour s'en défendre, parce que l'autorité publique doit protection à celui-ci. C'est peu d'envahir, il faut pouvoir se maintenir dans l'invasion, garder le terrain envahi, avoir une garantie de sa possession. Or la loi refuse cette garantie à l'envahisseur. Le culte régnant n'a besoin pour se défendre, que du secours des lois. Les propriétés, les honneurs de ses ministres sont sous leur sauvegarde; ces ministres n'ont nul besoin de se hasarder dans des combats périlleux : la justice veille pour eux. Dès que le culte envahisseur attaque avec d'autres ar-

mes que celles de la doctrine, qu'il s'empare des églises et des manoirs ecclésiastiques, il est dans la classe des malfaiteurs qui encourent des peines afflictives. Que si le clergé dominant veut, dans son impatient orgueil, aller plus vite et plus loin que la loi, si l'inquiétude l'agite, si la colère l'emporte, et qu'ilexcite ses dévoués à devancer la justice des tribunaux, ou à la suppléer et à fondre sur l'ennemi, il entre lui-même dans la classe des malfaiteurs etmérite châtiment. La puissance publique est là pour l'arrêter et le punir. Il n'y a donc dans tout cela aucun motif de guerre civile.

Quand on supposerait des deux parts des emportemens extrêmes, ce ne seraient encore que des mouvemens indélibérés, irréguliers et de courte durée; ce serait seulement la guerre des prêtres, des sacristains, d'un petit nombre d'habitués, d'affidés, de clients, de bénéficiers : ce seraient des combats semblables à ceux de la sainte-chapelle, si plaisamment décrits par Boileau. Un grand nombre de spectateurs resteraient témoins immobiles et muets de ces rixes indécentes. La plupart ne s'en occuperaient nullement et resteraient paisiblement à leurs affaires.

Toutefois s'il arrive pendant la chaleur de ces démêlés que des ambitieux puissans, des intrigans mus par des intérêts étrangers à la religion, contraires même à ses préceptes, imaginent comme

un heureux artifice, d'appeler à leur secours les querelleurs de la paroisse, et que leur faction prenne le nom du parti théologique qu'ils s'adjoignent, qu'ils se battent sous le titre et avec la bannière qu'il leur apporte : leur guerre aura sans doute une fausse apparence de guerre de religion, et cependant elle n'en aura nullement le caractère. Ce ne sera autre chose qu'une espèce de guerre civile odieusement déguisée. Je dis une espèce de guerre civile, parce que les grands se tenant pour supérieurs aux citoyens, ne les appelant dans leurs querelles que comme leurs créatures, ces querelles sont celles d'une classe isolée de la société générale, de sorte que la guerre des des grands entre eux, comme celle des prêtres entre eux, n'est pas proprement une guerre civile. Les guerres du dix-huitième siècle n'ont pas été autre chose que des chocs d'ambition entre des grands aussi peu affectionnés au culte catholique ou calviniste qu'au roi et à la nation; mais assez avisés et assez hypocrites pour avoir impliqué dans leurs affaires ces deux cultes qui étaient en dispute, et se présenter à leurs contemporains comme animés d'un dévouement sans réserve pour leur religion, quand ils sacrifiaient sans foi ni loi à leur intérêt personnel.

CHAPITRE III.

Le luthéranisme, depuis son introduction en France jusqu'au massacre de Vassy, ou depuis 1520 jusqu'en 1562, a produit des querelles entre les sectaires, des persécutions de la part du gouvernement contre les protestans, et non la guerre civile.

Depuis 1520 jusqu'au massacre de Vassy, en 1562, que voit-on dans l'histoire du luthéranisme en France? une doctrine nouvelle en opposition avec la doctrine reçue, des querelles de prêtres qui, d'abord, se disputent l'attention et la confiance des personnes religieuses, qui, ensuite, se disputent les chaires, les églises, les bénéfices ecclésiastiques, les cures, les évêchés, les abbayes, les charges de cour, les pensions. On voit des rixes entre les partisans de la nouvelle doctrine et les personnes attachées à l'ancienne, entre les affiliés des évêques, des curés et des moines, et ceux des ministres du culte réformé. On voit des processions dérangées, des chantres hués, des lutrins, des chaires renversés, des bancs brisés, quelquefois même du sang répandu. Rien de plus extraordinaire dans ces querelles de cultes opposés, qu'entre celles de différentes sections d'un même culte, de diverses confréries, de couvens de différens

ordres, des moines noirs et des moines blancs, des dominicains et des cordeliers (1). Ce sont des querelles semblables à celles qui, dans les villes d'université, s'élevaient entre les écoles de droit et les garnisons; dans d'autres villes, entre les étudians de différens colléges, entre diverses corporations d'arts et métiers, comme celles qu'on voit fréquemment en Angleterre entre les ouvriers de certaines manufactures, et les entrepreneurs. Tout cela n'est pas la guerre civile, parce que la grande masse des citoyens est étrangère à ces querelles, parce qu'elles sont sans suite, sans conduite, sans chef, sans plan, sans armes de guerre, sans accord et sans lien entre les combattans, en un mot, sans principe de durée; parce qu'aussi il n'y a rien dans les rixes qu'elles occasionent, qui ne soit entre les accidens naturels d'un état social plus ou moins imparfait, rien qui s'élève au-dessus du gouvernement, de l'atteinte de la loi, du magistrat, de la force publique: au lieu que, dans la guerre civile, la révolte est organisée, et assez forte par le nombre et l'organisation, pour résister à la force légale, et obliger le gouvernement à en

(1) Les dominicains et les franciscains étaient divisés par leurs opinions sur la Mère de Dieu. Les cordeliers soutenaient qu'elle était née exempte du péché originel. Les dominicains soutenaient qu'elle avait été livrée au démon à sa naissance, comme les autres femmes.

employer une extraordinaire, et à exercer une action plus rapide que celle des lois et des magistrats. Jusqu'au massacre de Vassy, nous voyons intervenir dans les querelles religieuses, des commissions royales; l'inquisition, la persécution du gouvernement, les supplices les plus affreux, tout ce qui provoque et autorise la révolte des peuples, semblait les inviter à se réunir en corps d'armée pour se défendre, en un mot, tout poussait à la guerre civile : et la France n'avait pas la guerre civile. Le gouvernement brûlait, rouait, écartelait, en toute sécurité et tout à loisir, les malheureux protestans. Deux raisons principales s'opposaient à la guerre : la première, c'est que les prêtres, je le répète, ne sont point belliqueux; la seconde, c'est que la disproportion du nombre des protestans avec les troupes du gouvernement, était trop grande pour qu'ils osassent se mesurer avec elles. Aussi a-t-on vu des émeutes, des séditions et pas une véritable rébellion.

Les Mémoires de Lanoue nous apprennent combien étaient puissans les obstacles qui s'opposaient à l'établissement du protestantisme : le parlement en était ennemi, et « le clergé enrageait de voir en » public les assemblées qui le touchaient si au vif. » Le corps de la maison de ville s'efforçait aussi de » le bannir ou reculer. A cette même fin tendait » aussi l'université et quasi tout le bas et même le

» peuple avec les partisans et serviteurs des prin-
» ces et seigneurs catholiques.

» La force nerveuse et assurée de quoi ceux de
» la religion faisaient état, consistait en trois cents
» gentilshommes et autant de soldats expérimentés
» aux armes; plus quatre cents écoliers et quelques
» bourgeois volontaires sans expérience. Qu'était-ce
» que cela contre un peuple comme infini, sinon
» une petite mouche contre un grand éléphant? Je
» cuide que si les novices des couvens et les cham-
» brières de prêtres seulement se fussent présentés
» à l'improvenue (à l'improviste) avec des bastons
» de cotterèts es mains, que cela leur eût fait tenir
» bride. » (Pag. 84.)

L'exemple de la cour tournait à la faveur du prince de Condé. « La cour, reprend Lanoue, est » en général la vraie image du roi...; et proposez à » une cour de la réformation, ôtez-lui ses plaisirs » et l'embrouillez en affaires, elle vous hait à la » mort. » (90.)

CHAPITRE IV.

Les disputes, les persécutions en matière de religion peuvent aider les intérêts politiques et privés à exciter des guerres civiles. C'est ce qui est arrivé en France.

Mais si les querelles des gens d'église n'étaient pas de nature à produire une guerre civile de religion, elles pouvaient concourir, comme accessoires d'intérêts privés et politiques, à allumer une guerre civile. Quand un levain de guerre politique fermente dans un pays, on ne peut douter qu'il ne soit facile d'y allier les querelles de religion ; que celles-ci n'ajoutent à l'intensité de la fermentation, et ne soient une facilité peut-être déterminante pour faire éclater la guerre. Les prêtres, que les factieux intéressent à leur querelle et mettent dans leurs intérêts, servent à leur concilier l'opinion publique, et surtout à la tourner contre l'ennemi; ils font accueillir leur parti, ils nuisent à l'autre. Dans les guerres civiles, les chaires à prêcher font l'office de la tribune aux harangues dans la place publique à Rome, et des tribunes dans les clubs de la révolution. Les guerroyans ont toujours besoin de quelques secours, de quelque bon office, d'un refuge dans

les revers, d'une place forte dans toutes les circonstances, de vivres, de fourrages dans une marche; ils ont besoin d'être avertis des desseins de l'ennemi, ils ont besoin du secret pour les leurs; la bienveillance des habitans est donc nécessaire, et le secours des prêtres fort utile. C'est ce qu'on a vu en France dans les guerres du seizième siècle. Le pouvoir royal se trouvait dans des mains débiles, le prince était toujours livré à quelque favori; des gens de cour ambitieux et rivaux ont conçu le dessein de s'emparer de ce pouvoir négligé; chacun d'eux alors a jeté les yeux sur les partisans des deux cultes opposés, sur leurs ministres surtout, et a trouvé utile de s'approprier leurs saintes colères, leurs théologiques ressentimens. Ces querelles misérables qu'ils eussent considérées avec mépris, ces disputeurs qu'ils eussent bafoués sous un prince puissant, les dupes populaires dont ils eussent déploré l'aveuglement, ils s'en firent des auxiliaires, espérant trouver en eux non des assaillans hardis, mais des brouillons infatigables, et attendant de leur concours non un renversement, mais des moyens de dissolution, non des moyens légitimes, mais des prétextes honorables.

Comme en Allemagne ce fut l'ambition de Charles-Quint qui profita du calvinisme pour diviser les princes et les asservir, en France ce fut l'ambition de quelques familles qui, dans la lé-

thargie de l'autorité royale, se divisèrent par l'ambition de l'usurper. En France comme en Allemagne, les querelles religieuses ne furent que des accessoires des guerres politiques, et des moyens auxiliaires des ambitions opposées.

Observons d'abord comment ces guerres ont commencé, entre quelles personnes elles se sont allumées, quels ont été les premiers agens. Tous les historiens s'accordent à regarder le massacre de Vassy comme le commencement et le signal des guerres du seizième siècle. Ce massacre fut l'ouvrage du duc de Guise. S'il ne fut concerté avec le connétable de Montmorency et le maréchal de Saint-André, il est certain qu'il fut solennellement approuvé par eux (1) : leur intention était unique-

(1) Le duc de Guise, revenant de Lorraine, fut visité à Nanteuil par le connétable et trois de ses enfans, qu'il festoya l'espace de deux jours. De là il se rendit à Paris, où il entra accompagné du connétable, du duc d'Aumale, du maréchal de Saint-André. » (Théodore de Bèze, sur le massacre de Vassy.)

La connivence des triumvirs est prouvée par les faits.

Castelnau était un de ces hommes qui prennent toujours les choses du bon côté, et n'exagèrent ni le bien ni le mal.

Il était lié avec le duc de Guise.

Il tenait de lui le récit du massacre de Vassy, et il l'a entendu plusieurs fois de sa bouche. (Chap. VII, p. 26, an 1562.)

On n'a donc point à craindre que le récit de l'arrivée de Guise à Paris soit envenimé dans ses mémoires, et voici pourtant ce qui en résulte :

Après l'évènement, le duc se rend en hâte à Paris, toujours

ment politique, la religion n'y était pour rien. Ils avaient pour but d'embarrasser, d'humilier

escorté de reîtres qui l'accompagnaient à Vassy, commandés par le comte de Rœkendorf. (P. 26.)

La reine envoie au-devant de lui à Nanteuil pour lui faire dire de venir à la cour avec son train ordinaire seulement; il se hâte d'arriver avec ses reîtres, avant de recevoir des ordres plus formels.

Le connétable arrivait de son côté avec un grand cortége:

Le duc, qui devait arriver par la porte Saint-Martin, affecte d'entrer par la porte Saint-Denis, par où les rois font leur entrée de cérémonie à Paris.

Le prevôt des marchands, à la tête des échevins, alla au-devant de lui, *comme aux entrées des rois*. Notez que Saint-André était resté à Paris. Le prevôt des marchans et les échevins ne faisaient point une telle démarche de leur propre mouvement.

Le duc de Guise, le connétable et Saint-André, à peine réunis, s'emparent du jeune roi.

Le connétable en fureur fait brûler les maisons où les protestans s'assemblaient hors de Paris, pour faire, comme le duc de Guise, son avanie aux protestans. (P. 41.)

Le cardinal de Lorraine, archevêque de Sens, fait dans le même temps son pillage et son massacre à Sens. (P. 56.)

L'archidiacre de la cathédrale sonnait la cloche. Hémart, lieutenant-criminel de Sens, conduisait les pillards et les assassins.

Les mêmes excès se commirent à Amiens, à Abbeville, et toujours *par ordre* et sous l'autorité publique.

A Tours, ils furent *enfermés* dans les prisons, privés trois jours de nourriture, de là menés *deux à deux* à l'écorcherie et assommés. Cette méthode était bien celle du pouvoir; c'était bien celle de la faction, et non la frénésie de la discorde civile,

la reine-mère, le chancelier de L'Hôpital, conseil et guide de la reine-mère, le prince de Condé, alors son ami, les adhérens du prince, et de les écarter tous du pouvoir. La reine exerçait l'autorité d'une régente sans l'être, et le prince de Condé aspirait aux faveurs du trône, étant pauvre et supportant impatiemment la privation des honneurs et des richesses dont les triumvirs étaient gorgés. Il était d'ailleurs un ralliement pour les mécontens. Voilà le fond des intérêts qui devaient enfanter les guerres civiles.

Le prince de Condé était du parti protestant, sans être plus calviniste que catholique; il avait un grand nombre d'adhérens à la cour. La reine-mère favorisait non le calvinisme, mais la liberté de ce culte, ou plutôt la liberté de conscience, qui était le grand intérêt et le vœu général de la nation. Les triumvirs, qui en avaient été les persécuteurs, étaient regardés par les prêtres catholiques comme leur patron. Le duc de Guise eut l'idée de faire jaillir de ce conflit accidentel la première étincelle de la guerre toute politique qu'il voulait faire à la reine-mère et au prince de Condé. Ce fut pour l'exécuter qu'il excita à Vassy, entre les estaffiers de sa suite et douze ou quinze cents protestans réunis dans une grange pour leurs exercices religieux, la rixe sanglante qui fut le signal des guerres, et qui contribua à

les faire nommer guerres de religion. Le duc François de Guise était persuadé, comme le furent depuis Henri son fils et Henri III (et ce fut le malheur de tous les trois), que la nation était généralement passionnée contre le calvinisme, et qu'en flattant sa passion ou son fanatisme, on se rendrait maître absolu de cette nation. Tel fut le motif qui lui fit lever la bannière sous laquelle il espérait voir accourir tous les catholiques, se préparant à opposer leur masse redoutable à Catherine de Médicis, au prince de Condé, au chancelier de L'Hôpital, aux amis du prince de Condé.

Aussi le duc de Guise n'eut pas plus tôt commis l'hostilité de Vassy, que le prince de Condé se leva, et avec lui tous les grands de sa clientelle. Le massacre eut lieu le 1er mars 1562, et déjà le 11 avril suivant le prince de Condé avait publié un acte de confédération contracté avec tous les mécontens de ses amis, dont une grande partie étaient catholiques.

Les protestans, en apprenant l'attentat du duc de Guise, ne coururent point aux armes; ils étaient consternés : ce furent le prince de Condé et ses amis qui leur mirent les armes à la main. Rohan, La Rochefoucauld, Croï, les Chatillon et plusieurs autres seigneurs catholiques mécontens, se répandirent dans les provinces où le calvinisme avait gagné, et appelèrent à la rébellion les secta-

teurs de ce culte, non comme calvinistes, mais comme opprimés dans la plus chère de leurs libertés. L'histoire ne laisse aucun doute sur le caractère de ces enrôlemens qui s'établit sur une multitude de circonstances qui trouveront peut-être leur place dans la suite de cet écrit (1).

Le massacre de la Saint-Barthélemy a été imputé au fanatisme, comme celui de Vassy, et ne lui est pas plus imputable. Nous avons prouvé ailleurs que ce grand crime avait eu pour principe la jalousie du duc d'Anjou contre l'amiral Coligni, et pour cause immédiate l'irritation réciproque et la peur que se firent le parti de Coligny et celui du duc d'Anjou, sous une royauté absolue qui, pouvant tolérer, autoriser et commettre tous les crimes, était incapable d'en empêcher aucun.

(1) L'effet du massacre de Vassy sur les protestans sincères est décrit pages 78 et 79 des Mémoires de Lanoue :

« Incontinent le prince de Condé *en donne avis à quelques grands de la cour... Il avertit aussi* toutes les églises de France. Guise revient à Paris; Condé, obligé d'en sortir, se rend à Meaux. «*Estant là, il envoie en diligence vers MM. l'admiral et Dandelot, et les avertit que César n'a pas seulement passé le Rubicon, mais déjà saisi Rome. Il leur mande qu'ils marchassent en diligence vers lui, ce qu'ils firent incontinent, avec tous leurs amis et équipages...* En même temps gentilshommes arrivaient inopinément de tous côtés, sans avoir été mandez. En quatre jours il s'en trouva à Meaux plus de cinq cents... On marche sur Saint-Cloud *pour s'emparer de la cour, s'autoriser de la faveur du roi pour la conservation de lui et de ceux de la*

L'ébauche que j'ai tracée des guerres des grands du seizième siècle jusqu'à la Saint-Barthélemy, a, je crois, suffi pour prouver.

Que la première eut pour objet l'exercice du pouvoir royal disputé par le prince de Condé et la maison de Coligni au duc François de Guise et au connétable Anne de Montmorency, qui s'en étaient emparés sous François II, de laveu de la reine-mère Catherine de Médicis;

Que la seconde guerre eut pour cause la même jalousie du pouvoir entre Condé et Coligni d'une part, et de l'autre, Anne de Montmorency, qui, après la mort de François de Guise, conserva la faveur de la reine-mère;

Que la troisième eut pour motif l'animadversion de Catherine Medicis contre le prince de

religion. M. de Guise avait pris les devans. On courut alors à Orléans. Il se trouvait mille gentilshommes qui faisaient bien quinze cents chevaux de combat *.

» Il est certain, continue Lanoue, que la plupart de la noblesse ayant entendu l'exécution de Vassy, poussée d'une bonne volonté et partie de crainte, se délibéra de revenir près Paris, *imaginant, comme à l'aventure, que ses protecteurs pourraient avoir besoin d'elle*.

» . . . . . Et même j'ai ouï confesser plusieurs fois à MM. les princes et admiral que sans ce bénéfice (du massacre de Vassy), ils eussent été au hasard de prendre mauvais parti. » (P. 79.)

* L'éditeur remarque, dans la notice qui précède les Mémoires de Coligni, que l'amiral eut bien de la peine à se déterminer, malgré les circonstances du prince de Condé et de Dandelot.

Condé, qui, dans ses manifestes, l'avait personnellement et injustement outragée.

Je n'ai pas été plus loin, parce que ce fut entre la troisième et la quatrième guerre qu'eut lieu le massacre de la Saint-Barthélemy, dont mon objet était de faire clairement connaître les causes.

Ici j'ajouterai que la quatrième guerre, qu'on s'attend à voir résulter inévitablement de la légitime irritation des protestans, qui avaient payé de quarante mille têtes la jalousie que Coligni, en faveur près du roi, avait inspirée au duc d'Anjou et à la reine-mère, fut seulement une réaction des restes du parti de Coligni réfugié à La Rochelle, secrètement appuyé de la maison de Montmorency, toute catholique, et qui s'était retirée de la cour.

Immédiatement après la Saint-Barthélemy, quatre-vingt mille protestans s'étaient rassemblés dans le Languedoc; mais ils s'étaient séparés peu de semaines après sans agir, et se confiant aux promesses de protection que le roi fit publier dans la province.

La cinquième guerre peut moins qu'aucune autre être rangée entre les guerres de religion, car le parti qui l'alluma prit le titre de *Politiques* et de *Mécontens :* le prince de Condé était leur chef. Les Montmorency étaient du nombre, et avec eux une multitude d'autres catholiques. Le duc d'Alençon, troisième frère du roi, se rangea

dans ce parti. Il n'y avait de protestans dans l'armée que les affidés ordinaires des princes de la maison de Bourbon. Le duc de Guise arrêta les progrès de ce parti par la bataille de Langre, où il défit Montmorency-Thoré qui commandait des troupes allemandes amenées en France par le price de Condé.

La sixième guerre fut une reprise, de la précédente, après une trève de sept mois. D'un côté, les Mécontens, à leur tête le duc d'Anjou. de l'autre, Henri de Guise et la reine-mère. Mais ici se présentent de nouveaux intérêts : il ne s'agit plus pour les premiers de s'emparer de l'exercice du pouvoir royal sous le nom du roi, il s'agit de démembrer la France. Le duc d'Anjou a de plus pour but secret de s'assurer l'héritage du trône, en cas de mort du roi, à l'exclusion de son aîné qui régnait en Pologne. Pour le duc de Guise, le but était de se maintenir à la tête des affaires, pour se ménager l'usurpation du trône, en cas d'évènement, toujours avec l'appui de la reine-mère à qui il cachait son dessein.

Le duc d'Anjou voulait les droits régaliens dans trois provinces, l'Anjou, la Touraine, le Berry.

Le roi de Navarre les voulait en Guyenne et dans le Querci.

Le prince de Condé, dans le gouvernement de Picardie.

D'Amville les exerçait dans son gouvernement de Languedoc; Lesdiguières, dans le Dauphiné et la Provence; Bellegrade, dans le marquisat de Saluces.

Le duc de Guise lui-même, maire du palais sous le titre de grand-maître de France, était gouverneur de Champagne, et le duc de Mayenne son frère, de la Bourgogne, et, dans le cas d'un démembrement, ces deux provinces eussent fait leur lot (1).

Cette sixième guerre n'est signalée par aucune grande bataille, mais il y eut des combats partout où Guise put porter des forces au nom du roi.

La septième guerre porte dans l'histoire un nom bien opposé à l'idée d'une guerre de religion : ce fut celle des *amoureux*. Les jeunes guerriers de la petite cour du roi de Navarre y entraînèrent ce prince, et la proclamèrent par un mouvement de galanterie, en apprenant que Henri III avait eu l'infamie d'accuser Marguerite, sa sœur, femme du roi de Navarre, d'une liaison intime avec le vicomte de Turenne. Les historiens qui connaissent les faits, qui les rapportent même, ne rou-

(1) Comment les historiens n'ont-ils pas remarqué la ressemblance de ce qui se passait alors avec ce qui arriva en France quand le gouvernement féodal s'établit sur les ruines de la royauté, et que Hugues Capet prit la place des Carlovingiens ?

gissent pas d'appeler cette guerre comme les autres, guerre de religion. Elle fut terminée par le traité de Fleix.

La huitième et dernière guerre dite de religion fut celle de la ligue, commencée dans le mois de juin 1584, à la mort du duc d'Alençon. Celle-là a pour objet manifeste et déclaré la prétention du duc de Guise d'exclure le roi de Navarre de la succession au trône de Henri III ; c'est-à-dire la prétention d'y monter à la mort de ce prince.

Le choix du moment où elle se déclare désigne assez son but : c'est à la mort de l'héritier du trône. La ligue existait depuis plusieurs années, et, chose remarquable, ses premiers manifestes n'attaquaient que les favoris du roi, « les impositions et extorsions que leur insatiable cupidité inventait. » Le jésuite Mathieu s'indignait de ce qu'on ne parlait pas de religion. Après la mort de Monsieur, dit l'historien Pierre Mathieu, le prétexte de la religion, duquel on n'avait osé parler jusque là, fut ajouté aux causes de la prise des armes.

Je m'arrête ici, en exprimant l'espérance de voir bientôt finir toute déception sur ce sujet par la publication d'une histoire de ces temps orageux, que le public attend de M. Mignet, dont il connaît déjà le beau talent et l'esprit sage et judicieux.

CHAPITRE V.

Les caractères d'une guerre civile de religion ne se trouvent point dans les guerres du seizième siècle. — Et d'abord la conflagration spontanée y manque. — Ensuite les chefs n'ont nullement le caractère religieux, et sont d'une ambition effrénée. — En troisième lieu, absence de motifs de la part des catholiques les plus ardens, et de moyens du côté des protestans.

Le premier caractère d'une guerre civile de religion serait sans doute d'avoir pris spontanément naissance entre les citoyens des cultes opposés. Dans les guerres civiles, les citoyens sont long-temps à se battre avant de se nommer des chefs; les troupes existent avant de se former en corps d'armée. Ici nous voyons des chefs de faction long-temps avant de voir des troupes; nous voyons les premières attaques, les premiers manifestes émanés de ces chefs opposés, c'est seulement à la suite que des armées se forment autour d'eux. Nous voyons dans les troupes de l'armée dite protestante un grand nombre de catholiques; nous en voyons en grand nombre aussi dans les villes qui s'ouvrent pour eux à la demande de leurs chefs. Nous voyons ces troupes, ces villes embrasser les intérêts politiques de ces chefs, non

leur confier des intérêts communs de conscience et de religion. Et quels sont ces chefs? Regardez-les en face, et dites si vous voyez parmi eux une figure de fanatique. En connaissez-vous un seul d'une imagination ardente, religieuse, un seul capable de recueillement et de ferveur? Y découvrez-vous seulement de ces esprits orgueilleux, dominateurs, irritables, aiguisés par la dispute, ou des théologiens forcenés, profondément entêtés d'une thèse à laquelle ils se sont engagés? Les Bourbons, les Guise, les Montmorenci, les Coligni, tous, avec des esprits différens, étaient à une égale distance du fanatisme. Coligni et Dandelot étaient des guerriers sages et froids. Le cardinal de Châtillon leur frère était un prélat voluptueux. Les Montmorenci étaient tout orgueil et avarice. Les Guise étaient tout orgueil et domination. Les Bourbons, placés au-dessus des ambitions et de l'orgueil, s'étaient consacrés à l'honneur et adonnés au plaisir. Il n'y avait dans aucune de ces âmes-là un atome de fanatisme ou d'intérêt sacerdotal.

Comment la guerre se serait-elle allumée spontanément entre les catholiques et les protestans livrés à eux-mêmes? Les catholiques avaient-ils besoin de la faire déclarer? Depuis François Ier n'avaient-ils pas pour eux toute la force du gouvernement, sa violence, ses tyran-

nies, ses inquisitions, ses persécutions, ses sanglantes expéditions? n'était-il pas assez sûr pour eux, assez commode, assez lâche, d'opprimer les protestans, de les livrer à des inquisiteurs, à des soldats mercenaires et féroces, aux bourreaux, de les traîner à l'échafaud et au bûcher? que pouvaient-ils désirer de plus?

Quant aux protestans, quel moyen avaient-ils pour attaquer, même pour résister? encore une fois, ils étaient si peu nombreux! et qu'ont-ils tenté sous François Ier, dans leurs plus grands périls, dans leurs extrêmes détresses, à Cabrières, à Mérindol, à l'Estrapade, et sous Henri II son digne fils, à la croix du Trahoir, et à la porte Saint-Antoine?

CHAPITRE VI.

Les guerres intestines du seizième siecle ont-elles été caractérisées religieuses par leur durée et leur obstination, par le nombre des armées, etc. ?

Reconnaissez-vous dans les guerres dont nous parlons le caractère de guerre civile de religion, à leur durée, à leur obstination ? ont-elles réellement duré quarante ans ?

La reconnaissez-vous aux nombreuses armées qu'elles se sont opposées ?

A la chaleur des combats, à l'acharnement des combattans ?

A l'étendue du territoire qu'elles ont désolé ?

A la multitude de villes qu'elles ont divisées les unes des autres, ou dont elles ont divisé les habitans, les familles ?

A l'oubli général des principes d'ordre, de justice, de bienveillance sociale ?

A l'interruption de tous les exercices de l'esprit, de tous les développemens de la raison, de tous les plaisirs de l'imagination ?

A la langueur du travail, de l'agriculture, de l'industrie, du commerce ?

A l'appauvrissement général ?

A la perte générale des jouissances de la vie sociale, à l'oubli des plaisirs qui accompagnent et signalent les progrès soutenus de la richesse générale et de la civilisation ?

La reconnaissez-vous à ce qu'en ont pensé et à ce qu'en ont dit dans le temps les grands corps de l'état, l'université, le parlement, trois assemblées d'états-généraux ?

La reconnaissez-vous aux actes des parties belligérantes elles-mêmes, à leurs déclarations de guerres, à leurs négociations, à leurs traités de paix ?

Oui, oui ! sans doute ! s'écrie-t-on de toutes parts ; toutes les circonstances qui caractérisent la guerre civile se trouvent réunies dans celles dont nous parlons ! Et moi, je réponds, au risque de causer un grand scandale : aucune, non, aucune des circonstances qui en effet caractérisent une guerre civile, ou en portent témoignage, ne se rencontrent dans les guerres dont nous parlons.

Et d'abord leur durée qu'on dit toujours avoir été de quarante ans, a été de quinze années mêlées dans vingt-cinq ans de paix. Huit édits de pacifications prouvent huit intervalles de repos dans ces quarante années. Une guerre de religion entre citoyens eût été continue, tenace, irréconciliable. Si le protestantisme eût été envahissant et prosélytique, se fût-il contenté huit fois de la tolérance plus ou moins limitée qui était toujours le prix de

la paix? Si les catholiques eussent regardé l'existence des protestans comme incompatible avec la leur, leur intolérance aurait-elle cédé aux édits de pacification?

En second lieu, cette guerre qu'on représente comme une conflagration générale en France, et comme embrasant tout le territoire de la nation, n'a jamais été que sur un point en même temps; elle s'est promenée comme les armées au gré des chefs qui les conduisaient; plusieurs grandes provinces n'en ont jamais été atteintes; les villes ouvertes, les campagnes en ont été exemptes. Une guerre qui aurait été nationale, qui aurait eu pour principe et pour objet l'attaque ou le maintien d'une religion professée par la grande pluralité des Français, une guerre de fanatiques, en un mot, aurait été allumée sur tous les points.

Dans une guerre civile de religion, si tous ne sont pas armés et ne se présentent pas au combat, tous au moins sont divisés; si tous ne souffrent pas, tous sont en crainte, en alarmes; la discorde est partout où n'est pas la guerre; l'union est rompue entre diverses contrées, entre diverses cités: elle l'est dans le sein des villes, entre les familles; elle l'est dans le sein des familles, entre les plus proches parens, les plus intimes amis. Une guerre civile de religion est une perturbation générale, parce que la religion est un intérêt général. Or

les villes du parti protestant ont, dans les plus grandes ardeurs de la guerre, renfermé des catholiques qui y vivaient paisiblement; et réciproquement, les villes catholiques ont toléré des protestans. La Rochelle, qui soutint un si long siége contre les catholiques, qui pendant ce siége renfermait jusqu'à quarante ministres protestans et les plus célèbres, avait une grande partie de ses habitans toujours fidèles au culte catholique, et qui le célébraient librement. L'armée et la cour du roi de Navarre et du prince de Condé, qui étaient les points de ralliement du parti appelé protestant, étaient pleines de catholiques. Les mémoires de Marguerite, femme du roi de Navarre, ne laissent aucun doute sur ce fait. Jusque dans la cour de Nérac, catholiques et protestans étaient mêlés. Enfin il est fort remarquable que quand la guerre eut commencé, c'est-à-dire après le massacre de Vassy, les controverses théologiques, les déclamations d'un parti contre l'autre, les rixes mêmes cessèrent entre les deux cultes.

Quelle a été la force des armées que les belligérans se sont opposées? quels hommes, quel nombre d'hommes, se sont mesurés pour cette cause de la religion qu'on suppose avoir agité seize millions de Français? Vous l'apprendrez de J. de Thou qui est ordinairement si exact, et de Daniel toujours si soigneux des détails militaires qu'il entendait très

bien (1). Faites avec eux la revue des armées qui ont combattu à Saint-Denis, à Jarnac, à Montcontour; vous serez surpris de voir qu'elles se bornaient du côté catholique à quelques compagnies d'ordonnance, c'est-à-dire de cavalerie française, et à quelque dix mille hommes d'infanterie espagnole, suisse ou allemande. Et du côté protestant à quelques compagnies de gentilshommes à cheval, volontaires affidés aux chefs politiques du parti, de cinq ou six milliers d'hommes à pied, recrutés par les nobles à cheval, de quelque dix mille reîtres ou lansquenets, et de quelques troupes anglaises. On prouverait facilement que jamais dix mille Français ne se sont trouvés en face de dix mille autres dans ces fameuses guerres. Brantôme en était honteux pour la France, et il trouvait si coupable l'appel des étrangers, qu'il a cru juste de rechercher lequel des deux partis avait le premier donné l'exemple et méritait le plus de blâme pour cette bassesse. « Puisque c'était une guerre in-» testine, dit-il, nous la devions démêler entre » nous autres ensemble. La guerre en fût été plus » noble, de voir en même campagne mêmes ar-» mes, mêmes sonneries de tambourins et trom-» pettes, et même façon et ordre de guerre; ainsi » qu'on vit aux plaines de Pharsales mêmes Ro-

(1) Il a fait l'Histoire de la milice française, 2 vol. in-8°.

» mains, dit Lucain, mêmes aigles, mêmes armes, » pareilles ordonnances de gens et formes de » guerre.» C'est aux catholiques que Brantôme fait le reproche d'avoir amené le premier des étrangers. « Aux premières guerres, dit-il, nous eûmes (il » parle des catholiques de la cour) les premiers des » Suisses et des lansquenets du Rhingrave... Nous » eûmes des Espagnols en Guyenne et puis en » France... Les huguenots eurent aussi quelques » Anglais dans Rouen et le Havre... J'ai vu les hu- » guenots nous donner deux batailles sans aucuns » étrangers, qui est celle de Saint-Denis où nous » avions des Suisses six mille. Celle de Jarnac ils » n'en avaient non plus ; nous en avions des Suisses » et même des reîtres (1) ; les huguenots après en » ont eu prou et trop.»

Quant à l'ardeur des combattans, elle était très modérée de Français à Français.

Lanoue raconte comment ils se rapprochaient dans les trèves, et comment ils se ménageaient sur le champ de bataille...

Peu de temps avant la bataille de Dreux, durant une trève convenue entre Catherine de Médicis et le prince de Condé, « on eût vu, » dit Lanoue, « dans la campagne entre les corps-de- » garde sept ou huit cents gentilshommes, de côté

(1) Discours de l'amiral de Châtillon, à la fin.

» et d'autre, deviser ensemble, aucuns s'entre-
» saluer, autres s'embrasser; de telle façon que les
» reîtres du prince de Condé, qui ignoraient nos
» coutumes, entraient en soupçons d'être trompés
» et trahis, et s'en plaignirent aux supérieurs. »

La trève rompue, la bataille de Dreux eut lieu. Ce fut la plus sanglante de toutes celles qui signalèrent les guerres dites de religion; huit à neuf mille hommes y périrent. Lanoue rapporte :
« que les deux armées furent en présence pen-
» dans plus de deux heures, sans qu'elles s'atta-
» quassent l'une l'autre par aucune escarmouche;
» chacun alors se repensant en soi-même que les
» hommes qu'il voyait venir n'étaient espagnols,
» anglais ni italiens, ains français, voire des plus
» braves, entre lesquels il y en avait qui étaient ses
» propres compagnons, parens et amis (1). »

Le mot d'escarmouche indique que dans ce passage Lanoue parle de la cavalerie des deux armées, toute composée de ces mêmes gentilshommes français qui s'embrassaient durant la trève : là était le fond de l'armée française. Mais les reîtres du prince de Condé, les suisses, les lansquenets de l'armée royale, les mercenaires appelés pour le meurtre et le carnage, s'acquittèrent bien de leurs engagemens, et l'effusion

(1) Lanoue, chap. I.

du sang fut leur ouvrage. Les Suisses, dit Daniel, firent la plus grande perte ; ils eurent onze capitaines tués sur la place. A la bataille de Saint-Denis et à celle de Jarnac, où Brantôme nous apprend que les protestans se présentèrent sans troupes étrangères, il y eut moins de sang versé. A la bataille de Saint-Denis, il périt six cents personnes, trois cents de chaque côté, dont une fut le connétable de Montmorency (1). La bataille de Jarnac coûta en tout six cents personnes aux deux armées. Daniel remarque que les trois cents morts de l'armée de Condé étaient, pour la plupart, gentilshommes, et qu'un grand nombre d'entre eux étaient des hommes de marque, tandis que celle des catholiques ne perdit que trois personnes de distinction, le connétable et deux jeunes seigneurs, le comte de Chaulnes et le comte Dubouchage (2). La différence venait de la composition des deux armées; l'armée catholique était en grande partie composée de Suisses.

La bataille de Montcontour, suivant Lanoue, ne dura pas une heure entière. Les calvinistes y perdirent cinq mille cinq cents hommes, y compris les valets et les goujats (3); soixante-dix capitaines d'infanterie française y périrent, mais

(1) Daniel. — (2) Idem. — (3) Castelnau. Lapopelinière.

les Allemands furent écrasés; deux colonels de reîtres, sur quatre, furent tués, et de vingt-huit capitaines d'infanterie allemande il n'en resta qu'un. Trois mille Français se rendirent au duc d'Anjou, qui commandait l'armée catholique : action qu'il serait fort difficile de concilier avec le fanatisme qu'on donne pour motif de la guerre.

Au reste, je ne veux pas dire que la nation demeura étrangère à tous les maux qu'entraînent les dissensions civiles, mais qu'elle le fut à la fièvre, à la maladie de la guerre civile, aux fureurs qui l'accompagnent, aux motifs qui les inspirent, et aux ravages dont ordinairement elles sont seules capables.

CHAPITRE VII.

L'oubli général des principes d'ordre, de justice, de bienveillance sociale, qui est un caractère général des guerres de fanatisme, se fait-il remarquer dans les guerres intestines du seizième siècle?

Les historiens du temps ont-ils remarqué dans les mœurs le changement que les guerres civiles y apportent toujours, cette habitude de passions haineuses et farouches, cette direction générale des esprits vers les idées de violences et de proscription, enfin, leur éloignement pour les idées de justice, de paix, d'union, d'harmonie sociale? nullement, et au contraire, tout prouve que le barreau, véritable école du juste et de l'injuste, fleurit dans ce temps; que l'étude du droit romain, qu'on a nommé la raison écrite, était en grand honneur. Regardez nos bibliothèques de droit, et vous verrez, à la date de nos principaux livres de jurisprudence, véritables cours de morale pratique, que jamais tant de grands jurisconsultes ne se succédèrent, et ne parurent ensemble, que sous les derniers Valois. Le président Hénault en présente la liste dans ses remarques sur le règne de Charles IX : Alciat, Tiraqueau, du Tillet, Cujas, Ramus, le chancelier de L'Hô-

pital, la famille des de Thou, Harlay, les Pithou, Gui Coquille, Duranti, d'Espesses, Brisson, Dupui, Loysel, Fabrot, Molé, le Fèvre, Gillet, la Guesle, Hotman, le Maistre, etc., etc.

Ajoutez que c'est sous le règne de Charles IX qu'ont été faites, comme dit Hénault, « nos plus » sages lois et les ordonnances les plus salutaires » à l'ordre public qui subsistent encore aujour- » d'hui dans la plus grande partie de leurs dispo- » sitions. » Hénault écrivait à peu près dans le milieu du siècle passé; mais on peut ajouter que la révolution française a fait revivre un grand nombre de ces lois du seizième siècle, et a répondu à un grand nombre de vœux exprimés dans le même temps par les états-généraux de la nation.

CHAPITRE VIII.

Les progrès de la raison ont-ils été arrêtés par les prétendues guerres du fanatisme ?

Prétendez-vous que les exercices de l'esprit et les développemens de la raison aient été arrêtés par les guerres civiles, à l'époque où les presses et le savoir des Étienne ont donné à l'Europe les premières éditions correctes des auteurs latins, ont publié les manuscrits de nos poètes, de nos érudits? à l'époque où nous voyons briller Pasquier, Bodin, Montaigne? à l'époque où les procès-verbaux des trois assemblées nationales (celles de 1560, 1576, 1580) attestent une connaissance si précise des vérités les plus importantes, et donnent les solutions les plus justes des questions les plus ardues de l'ordre public? à l'époque où le système municipal était dans toute sa vigueur, où l'édit Crémieu sous François Ier, un autre édit de Henri II, l'ordonnance d'Orléans de 1560, rendue par Charles IX sur la demande des états-généraux, l'ordonnance de Blois de 1579, rendue par Henri III pareillement sur la demande des états de 1576, consacraient le droit d'élection municipale, et ranimaient même le zèle des habitans des villes pour l'exercer?

CHAPITRE IX.

L'industrie a-t-elle souffert? la consommation a-t-elle diminué? Les douceurs de la vie ont-elles cessé en France?

Vous céderez peut-être sur l'état des esprits, par l'espérance de prendre votre revanche en gémissant sur l'appauvrissement des fortunes, sur la langueur de tous les genres d'industrie, sur la diminution du travail, sur l'interruption générale des jouissances les plus douces de la vie sociale. Eh bien! jamais l'accroissement de l'agriculture, des arts, du négoce, des fortunes, ne fut plus rapide et plus sensible que pendant les quarante années entre lesquelles se partagea la guerre civile; jamais le luxe n'étala plus de jouissances d'ostentation, n'offrit plus de jouissances voluptueuses ou vaniteuses et frivoles. La découverte récente de l'Amérique, celle d'un nouveau passage aux Indes orientales, le perfectionnement de la navigation, la protection que les villes maritimes se donnaient mutuellement, celle qu'elles donnaient à leurs négocians et à leurs armateurs, l'encouragement que reçut l'industrie par la monétisation du capital mobilier des églises, par la confiscation, ou si l'on veut, la spoliation de leurs

trésors, par l'avidité de jouissances qui caractérise les spoliateurs, et l'accroissement de consommations qui en résulta (1); toutes ces circonstances agissaient si puissamment sur la nation, qu'elle était à peine distraite de ses travaux par les agitations des grands. Ajoutez que par les injures qu'ils se prodiguaient et qui se répandaient, comme des vérités dont ils avaient trahi le secret, ils avaient enseigné à les mépriser, et à compter sur eux pour s'entre-châtier de leurs vices et surtout se corriger de leur ambition.

Nos recueils de législation renferment les témoignages authentiques du luxe qui régna en France sous les derniers Valois : ces témoignages sont leurs lois somptuaires et l'histoire de ces lois. Les lois prouvent par leurs préambules et leurs dispositions, un accroissement de luxe si excessif et si général, que toutes les conditions en étaient confondues. Le sort qu'éprouvèrent les prohibitions dont les lois étaient remplies, je veux dire le mépris où elles tombèrent à leur naissance, les mépris auxquels elles exposèrent les magistrats qui en suivirent l'exécution, prouvent combien le progrès des richesses et de la civilisation était plus puissant pour exciter le luxe, que les lois, les ma-

(1) Voyez Brantôme sur ces *bonnes guerres civiles* (c'est ainsi qu'il les appelle), dans son *Discours de l'admiral de Châtillon* (Coligni).

gistrats, la cour et la guerre ne l'étaient pour l'empêcher. Particularité curieuse : Henri III se plaint dans son édit de 1583 de ce que ces guerres ont été causes de la renaissance et des excès du luxe depuis 1576 : ainsi, la guerre qui est regardée, dans tous les temps et dans tous les pays, comme la plus puissante modératrice du luxe, la guerre civile qui y fait un obstacle absolu, ont produit un effet tout contraire durant cette terrible période, dont nos rhéteurs nous font une si affreuse peinture. Peut-on demander une meilleure preuve du peu d'attention qu'y donnait le gros de la nation ; tant cette guerre des grands entre eux lui était étrangère, tant on était généralement éclairé sur ses véritables causes, malgré la couleur que les partis voulaient lui donner ?

CHAPITRE X.

Opinion du parlement, de l'université, et des notables assemblés à Fontainebleau, sur l'hérésie.

Que répondront nos déclamateurs aux opinions du parlement, de l'université, des états-généraux concernant l'hérésie qu'on veut nous donner pour motif de guerre?

En 1555, quand Henri II, qui avait donné à ses favoris le produit des confiscations dont les hérétiques seraient frappés, apprit par leurs clameurs qu'il ne leur avait rien donné, parce que le parlement ne trouvait jamais de coupables, il prit le parti d'établir un tribunal d'inquisition. L'édit de création fut porté au parlement, qui en refusa l'enregistrement. Le président Séguier, armé d'un courage et d'une éloquence patriotiques, à la tête d'une députation de son corps, eut la gloire de faire reculer le conseil du roi devant les conséquences de la loi présentée, de faire pâlir le connétable de Montmorency, qui avait participé à la rédaction, d'en faire rougir le roi lui-même. On voit dans les représentations faites au nom du parlement (1), qu'il considérait l'hérésie comme une

(1) Garnier les rapporte dans son histoire; il les a extraites des registres du parlement.

opposition de mœurs, bien plus que de doctrine, comme un système de réformation morale, aux prises avec les dérèglemens du clergé. Il estimait que cette querelle finie, celle des mots, car les discussions théologiques n'étaient pas autre chose, n'irait pas loin. Le président Séguier dit que le vrai remède contre l'hérésie, était d'envoyer les évêques dans leur évêché.

En 1558, le chancelier Bertrand étant venu porter plainte au parlement au nom du roi, d'une esclandre arrivée au Pré-aux-Clercs, à l'occasion d'une procession de calvinistes, le président Le Maître répondit que le fatal concordat qui avait privé les peuples de pasteurs légitimes, les désordres et l'indécence des évêques nommés par la cour, étaient les causes de ces nouveautés contre lesquelles la cour s'était armée; que l'on comptait en ce moment quarante évêques à Paris, qui n'y faisaient que du scandale, et se montraient partout avec la cape et l'habit de cour.

En 1560, un nouvel édit dépouille le parlement de sa juridiction en matière d'hérésie, pour la remettre à des juges d'église. Nouvelles remontrances du parlement, qui réitère l'assertion du président Le Maître : que le mal remonte à la fatale époque du concordat, que les églises sont sans pasteurs, les hôpitaux sans revenus, les peuples sans instruction ; que le remède est de rendre les dignités ec-

clésiastiques à des hommes éclairés et vertueux.

Le désordre du clergé était si scandaleux, que la cour elle-même en faisait la censure, dans son nouvel édit, et qu'elle enjoignait aux évêques de se rendre dans leur diocèse.

Une assemblée de notables, tenue la même année à Fontainebleau, exprime les mêmes opinions que le parlement. Les princes du sang, le connétable de Montmorency, les maréchaux, plusieurs cardinaux, plusieurs archevêques et évêques en faisaient partie; tous se réunirent à demander la convocation d'une assemblée d'états-généraux et celle d'un concile, pour prononcer sur la doctrine et réformer les abus de l'église. L'évêque de Valence demande la liberté de conscience, pour tous les hommes tranquilles et de bonne foi, qui ont cherché dans la simplicité de leur âme la voie du salut, et des peines contre les hérétiques séditieux seulement. L'archevêque de Vienne en demande contre les séditieux de tous les cultes, car on a vu, dit-il, des prêtres catholiques exhorter à faire main-basse sur leurs adversaires : il faut défendre à tous de prendre les armes sans permission. L'évêque de Valence reconnaît, déclare que plus de quarante évêques consomment à Paris, en dépenses folles et scandaleuses, leurs immenses revenus. Plusieurs de ces évêques sont des enfans; d'autres sont des guerriers qui ne quittent point la

profession des armes. Les cardinaux et les évêques confèrent les bénéfices dont ils ont la nomination, à leurs maîtres-d'hôtels, à leurs cuisiniers, à leurs laquais. Voilà, dit-il, les antagonistes qu'on a opposés à quatre cents ministres de la réforme, hommes de mœurs irréprochables, exercés à la prédication. Les deux prélats insistent sur la convocation d'une assemblée nationale, pour faire revivre l'amour des peuples, instruire le jeune monarque de leurs besoins et du contrat qui le lie à ses sujets.

CHAPITRE XI.

Opinion des états-généraux assemblés à Orléans en 1560, sur les huguenots.

En conséquence des discussions de Fontainebleau, la convocation des états-généraux eut lieu. Ils s'assemblèrent à la fin de la même année 1560 à Orléans. On vient de voir que les personnes qui conseillèrent cette convocation, étaient fort loin de regarder le calvinisme comme un motif, ou même comme une occasion de guerre civile. Voyons ce que pensèrent les députés des trois états.

Mézerai dit que les états d'Orléans *ne se pressèrent point de détruire les huguenots*; et le motif qu'il leur suppose, *c'est que cette réforme tant prêchée par eux, était passionnément désirée par les gens de bien; et que leur cause se trouvant en quelque façon jointe avec les intérêts de l'État, ceux qui se piquaient d'être bons Français les soutenaient indirectement, et joignaient leurs conseils avec les leurs.* Cet aperçu est fort juste, mais incomplet, comme on va le voir.

Le discours du chancelier de L'Hôpital qui fit au nom du roi Charles IX l'ouverture des états; ceux des orateurs des trois ordres, les doléances de la noblesse et celles du tiers-état, le discours de l'ora-

teur du clergé au roi à la séance de clôture, expriment disertement le vœu unanime de la tolérance à l'égard des calvinistes, et d'une réforme dans le clergé catholique. Qui oserait contester que le fond de la nation ne détestât les persécutions religieuses, quand on voit la chambre du clergé aux états-généraux s'y montrer si étrangère, et laisser aux prêtres corrompus et débauchés la gloire d'une attaque passionnée, et l'appareil d'un fanatisme violent contre les protestans?

L'orateur de la noblesse, dans sa réponse au discours d'ouverture du chancelier de L'Hôpital, ne dit pas un mot de l'hérésie, comme s'il n'en était pas question en France. Et il provoque énergiquement la réforme des mœurs du clergé; il sollicite une loi qui force les évêques à la résidence; il supplie le roi de donner des bénéfices à des hommes qui en soient plus dignes.

L'orateur du tiers-état ne se borne pas à censurer les désordres des gens d'église: il remonte à leur source, il en indique les causes, il en accuse les mœurs de la cour, condamnables à double titre, comme principe de la corruption du clergé, comme cause de ruine pour la nation. Il s'élève contre les persécutions que le roi a dirigées contre les protestans, uniquement pour protéger les scandales des prêtres, et autoriser leur persévérance dans des voies honteuses dont la cour leur avait frayé l'entrée; il

s'élève avec plus de véhémence encore contre les exécrables exacteurs et les grands dépensiers des emprunts et subsides. Il déclare que les peuples s'émeuvent depuis plusieurs années, uniquement contre les vexations et les déprédations de la cour; « que s'ils se couvrent du prétexte de la religion, » *comme ceux qui se sont dernièrement émus* (la conspi- » ration d'Amboise), *c'est parce que se sentant opprimés* » *des calamités passées, l'ombre de la religion leur* » *semblait avoir plus d'apparence pour amener un chan-* » *gement.* » A la séance de clôture, le même orateur termina la réponse qu'il était chargé de faire au chancelier de L'Hôpital, par l'éloge du roi de Navarre tout protestant qu'était ce prince, et le supplia d'aider la reine et les princes de ses conseils, pour le gouvernement de l'état.

Le cahier des demandes du tiers-état, ses plaintes et doléances manifestèrent l'assentiment qu'il donnait à l'orateur, assentiment assez présumable par le choix de son organe.

C'est ainsi que le tiers-état considérait en 1560, peu de temps avant l'ouverture des guerres de Vassy, les hérétiques, et le zèle de la cour et de la partie corrompue du clergé contre les calvinistes; c'est ainsi qu'il était préparé à faire la guerre civile qui éclata en 1562, pour faire triompher la religion catholique de la rivale qui se présentait devant elle.

CHAPITRE XII.

L'attention des états d'Orléans tournée vers des objets fort étrangers aux rivalités de cultes.

Puisque nous avons cité les monumens qui nous restent des états de 1560, qu'il nous soit permis de saluer ces vénérables écrits, témoignage irrécusable de la grande supériorité de lumières, de talens, de civilisation que le tiers-état avait acquise alors sur les deux autres ordres, et à laquelle le dix-huitième siècle a moins ajouté, que ne l'ont supposé l'orgueil, d'ailleurs très fondé, de la révolution et le sot orgueil de ceux qui la décrient. Les doléances et les cahiers de 1560 embrassent tous les grands intérêts de la société; ils discernent avec sagacité les différences qui les distinguent, et font la part de chacun avec précision. Ces cahiers sont un répertoire d'idées saines, clairement réduites, noblement exprimées, analytiquement classées en trois cent soixante-quatre articles, concernant toutes les parties de l'économie sociale. Ce que l'assemblée constituante a décrété de plus mémorable en 1789, les états-généraux l'avaient demandé en 1560 : l'égalité de tous les Français devant la loi, l'abolition des priviléges, l'affranchissement de toutes les servitudes personnelles, jugées

dès lors incompatibles avec la liberté naturelle, enfin l'affranchissement de toutes les charges réelles qui blessaient le droit de propriété. Les mêmes principes qui ont motivé les changemens de 89, avaient motivé les cahiers de 1560. On sentait, dans le seizième siècle comme dans le dix-huitième, qu'il n'y a rien de contractuel dans des sujétions qui blessent les attributs essentiels de l'homme; que par cela seul qu'elles affligent et humilient la nature humaine, elles portent l'empreinte de la violence et de l'oppression; que le consentement ne peut être présumé là où il y a cause continuelle de révolte. Les députés de 1560 étaient affermis sur cette vérité de sentiment, par des vérités de faits dont ils rendent témoignage: ils avancent comme chose notoire que bon nombre de nobles imposent des corvées et des contributions, s'approprient les pâturages des communes, imposent l'usage de leurs fours, moulins, pressoirs, et font payer trois fois la valeur du service que leurs sujets en retirent. D'autres exigent des droits de péage sur des chemins qui ne sont pas même tracés, ou dont les traces ont disparu; d'autres pour des ponts en ruine, ou prêts à s'écrouler sous la première voiture qui s'y hasardera. Les états de 1560 indiquaient les justices seigneuriales et la faculté d'en faire exécuter les jugemens, par des garnisons établies à discrétion chez les particuliers, comme le principe

des abus dont nous venons de parler, et de beaucoup d'autres plus monstrueux encore, tels que celui de chasser en troupes et à cheval à travers les champs ensemencés, de faire faire guet et garde autour des châteaux, de faire séquestrer des filles riches et de leur imposer des maris malgré elles et malgré leurs parens. Ils avaient aussi demandé que les juges des seigneurs ne pussent juger les causes où ceux-ci seraient parties.

Les états ne s'en tiennent pas là, ils vont à la racine du mal ; ils attaquent les priviléges de la noblesse ; ils représentent que, fondés originairement sur la charge qui lui était imposée de défendre l'état par les armes, ce fondement s'est écroulé depuis que le service militaire se fait par des troupes à la solde du tiers-état. Ce qui met le comble au mal, ajoutaient les états, c'est qu'aux nobles qui exercent tant de vexations, se joint une foule de gens qui se prétendent nobles sans l'être.

L'assemblée constituante n'a donc fait que remplir le vœu du seizième siècle en abolissant non seulement les droits féodaux, les corvées, les bannalités, le guet et garde, les servitudes personnelles, mais aussi les justices seigneuriales, les priviléges de la noblesse, la noblesse elle-même. Les erreurs les plus accréditées passent et ne reviennent plus; les vérités ont quelquefois peine à percer et à s'établir, mais elles se reproduisent de temps à autre

jusqu'à ce qu'elles se soient fait reconnaître. Tel a été le sort de celles que la révolution de 89 a consacrées. Ce qu'on appelle la révolution n'a pas plus été l'acte improvisé d'un enthousiasme subit, que ce n'a été l'œuvre d'une faction ténébreuse et malfaisante, comme l'ont supposé quelques plats historiographes de nos jours. C'a été l'avènement de la nation aux destinées que lui avaient promises depuis plus de deux siècles la sagesse de nos pères, ou plutôt une rentrée solennelle dans ses droits trop long-temps méconnus.

Le tiers-état ne fut pas moins éclairé sur les principes de l'ordonnance sociale, que sur ses droits. Il demanda la liberté du commerce intérieur que l'assemblée constituante a opérée par le reculement des douanes aux frontières, l'unité de poids et mesures qu'elle a consacrée par le système métrique, la fixité de la valeur des monnaies et l'imputation des frais de monnayage à la charge de l'état qu'elle a établies par le nouveau système monétaire, l'abrogation de cinq cents coutumes diverses qui réglaient les relations civiles en France et l'unité de lois que nous a données le Code civil, la limitation à un degré des substitutions qui étaient alors indéfinies et qui ont été totalement abrogées en 1790.

Enfin, ce qui complète les droits du tiers-état à nos hommages, c'est qu'il s'occupa d'obtenir les plus fortes garanties contre les abus du pouvoir.

S'agit-il du pouvoir judiciaire, il demande l'exclusion définitive des hommes d'épée pour l'administration de la justice où ils entraient encore comme baillis, l'abolition des juridictions extraordinaires et des commissions, celle du privilége des clercs de n'être jugés que par des tribunaux ecclésiastiques : ils demandent une procédure uniforme, un style clair, des formes précises. L'accomplissement de ces idées du 16e siècle a fait l'honneur du nôtre. S'agit-il de la police, les états la veulent vigilante, mais amie des citoyens, et ils en placent l'administration dans les municipalités ; et ils composent les municipalités de notables citoyens élus par la cité. S'agit-il du système administratif, ils demandent la parfaite indépendance des municipalités pour leurs intérêts domestiques, pour la recette, la conservation, la dépense de leurs revenus. Enfin, ils n'oublient pas la garantie de toutes les garanties, l'institution d'assemblées nationales périodiques, à jour et lieux certains, dont la réunion puisse s'opérer d'elle-même, sans mandement ni convocation, de cinq ans en cinq ans. Remarquons, en passant, qu'en marge de cette demande le roi fit écrire ces mots : *le roi en ordonnera ;* et que quelques jours après, le tiers-état, délibérant sur une demande de subside que le chancelier avait présentée, répondit : *la nation en délibèrera ; les députés n'ont charge de rien accorder*, et ils se retirèrent. Le roi

fut obligé de convoquer une autre assemblée l'année suivante. L'année suivante les députés sont assemblés à Pontoise ; alors les ordonnances promises sur les cahiers n'étaient pas encore adressées au parlement pour y être registrées et publiées suivant l'usage. Les députés, sur la demande du subside, déclarent *ne pouvoir prendre aucune résolution concernant la subvention requise par Sa Majesté* avant la publication des ordonnances promises sur les cahiers d'Orléans (1), et la cour se hâta d'envoyer l'ordonnance au parlement.

La digression que je viens de me permettre concernant les travaux dont s'occupèrent les états d'Orléans de 1560, n'est pas inutile pour faire sentir le peu d'importance qu'ils donnèrent au zèle des catholiques contre les réformés, à celui des réformés contre les catholiques, au zèle de la cour contre les réformés, au zèle du duc de Guise contre les réformés et contre la cour. On ne voit rien dans cette assemblée extraite des trois ordres de la nation, qui annonce l'animosité dont la France aurait été agitée si la religion avait dû être la cause d'une guerre civile peu de temps après. Comment concevoir l'existence simultanée d'un peuple en conflagration religieuse, et d'une représentation nationale en parfait accord sur la liberté des cultes?

(1). Collection des états-généraux, t. XII, p. 72.

CHAPITRE XIII.

Opinion des premiers états de Blois, assemblés en 1576, sur les cultes. — Faussetés avancées par les historiens sur la passion de cette assemblée contre l'hérésie. — Intérêts et premières manœuvres de la cour pour exciter les états contre les protestans.

Après les états de 1560, vinrent les premiers états de Blois, dont la comédie qu'on va lire a pour objet de présenter le tableau. Nous allons par cette raison en parler avec quelque étendue.

Les états de 1576 ne furent pas plus disposés à faire la guerre, que ne l'avaient été ceux de 1560, quoiqu'en 1576 l'irritation eût gagné les esprits, et que les violences réciproques, exercées durant cinq guerres successives, apaisées par des traités aussitôt violés que conclus, eussent imprimé de part et d'autre de profonds ressentimens. Ici je suis en opposition avec de Thou, dont plus que personne je respecte l'autorité, et avec les historiens qui l'ont copié.

C'est en 1576 que se forma la ligue par l'influence des princes lorrains. Henri III s'en déclara le chef, « devint, de roi, chef de cabale, comme dit Mézerai, et de père commun, ennemi de ses sujets. » Mézerai, Maimbourg, les auteurs de l'Art de

vérifier les dates, Anquetil, Lacretelle, s'accordent à dire, d'après de Thou, que ce furent les états de 1576 qui poussèrent le roi à cette indignité. Selon de Thou, « on ne parlait dans les états que de rétablir en France la religion catholique. » Maimbourg affirme « que par les pratiques de la reine-mère et des Guises et par l'argent distribué dans les assemblées de province, non seulement tous les députés étaient catholiques, mais aussi la plupart étaient de la ligue. » L'Art de vérifier les dates dit expressément que « l'assemblée des états décida qu'on ferait la guerre aux huguenots, autorisa la ligue et obligea le roi à la signer. » Anquetil suppose que « les états échauffés, dès leur ouverture, de l'esprit de la ligue demandèrent la révocation des grâces accordées aux hérétiques et la guerre contre eux. » Lacretelle enfin assure que presque tous les discours des états se terminaient par ce cri : *Aux armes!*

Tout cela est imaginaire, tranchons le mot, tout cela est faux.

On peut opposer à ces écrivains le premier président de Thou cité par de Thou l'historien, le duc de Nevers dont celui-ci ne connaissait pas les mémoires, Bodin, député, l'illustre auteur de la République (1), enfin le résultat authentique des dé-

(1) Jean Bodin, avocat au parlement de Paris, député du tiers-état de Vermandois, gouvernement de l'Ile-de-France, auteur d'un livre *De la République*, qui a été traduit en an-

libérations des états : tous documens de la plus grande authenticité.

La mémorable censure que le premier président de Thou exerça sur la faiblesse du roi, « qui, disait-il, s'était dépouillé de la majesté royale, et qui du trône où il n'avait point d'égal s'était abaissé jusqu'à la condition de l'homme le plus vil de son royaume ; « cette censure n'était pas d'un homme qui vît le roi si impérieusement forcé par les états-généraux à sa propre dégradation, qui crût même que le roi eût l'excuse d'une opinion énergiquement prononcée pour la guerre, dans les états.

Mais voici des preuves positives :

Le journal de Bodin nous apprend que le très faible zèle que les états de 1576 montrèrent pour le triomphe du catholicisme, et les faibles invitations qui, à l'ouverture des états, furent adressées au roi pour l'extirpation de l'hérésie, le furent, non à la majorité des suffrages individuels des députés du tiers, mais à la majorité de sept gouvernemens

glais, qu'il a traduit lui-même en latin, et d'une méthode pour parvenir facilement à la connaissance de l'histoire, *Methodus ad facilem historiarum cognitionem.* Bodin a le premier observé l'influence des climats sur les lois et les mœurs ; et ses aperçus peuvent avoir donné à Montesquieu l'idée d'un système qui a été souvent combattu, sur la fausse supposition que Montesquieu croyait cette influence absolue, tandis qu'il ne la remarquait que pour montrer la nécessité de la combattre souvent et la possibilité d'y réussir.

contre cinq; majorité différente de celle des suffrages individuels, car elle comprenait le gouvernement de Provence qui n'avait que deux députés, et celui de Dauphiné qui n'en avait que dix-sept.

Voici qui est encore plus positif:

Les mémoires du duc de Nevers nous font connaître que l'invitation adressée au roi par la majorité des gouvernemens avait été provoquée par la cour, et obtenue des députés, un à un, par des intrigues et des sollicitations auxquelles s'abaissèrent et le roi et Catherine de Médicis, et le duc de Nevers et les ministres, et d'autres personnages de la cour; de sorte que la guerre, loin d'avoir été imposée au roi par les états, ne lui fut demandée par la majorité des gouvernemens, qui n'était pas celle des votans, qu'en vertu de l'influence que lui-même exerça sur eux, et sur sa provocation.

Le journal de Bodin nous apprend que si la cour parvint à obtenir d'une majorité de départemens fictive, et tout-à-fait dérisoire, une invitation à la guerre que ne voulait pas faire la majorité numérique des députés, celle-ci rendit le vœu de l'autre inutile, en refusant obstinément d'accorder des subsides sans lesquels la guerre ne pouvait s'entreprendre.

Et ce n'est pas tout encore. Aux dernières séances du tiers-état, la majorité des suffrages individuels ayant changé dans les assemblées intérieures des

gouvernemens, la majorité des gouvernemens changea elle-même, et la conclusion des états-généraux fut de prier le roi, de faire la paix avec les protestans, et de ne s'occuper de leur réunion que par les voies de la douceur et de la persuasion. Le résultat, plus concluant encore que les délibérations, fut que le roi, et Catherine de Médicis, l'âme de son conseil, et le duc de Montpensier, et le duc de Nevers et le conseil, estimèrent avec une sagesse merveilleuse *que la guerre étant impossible, la paix était le parti le plus convenable.*

Enfin ajoutons encore que les conférences du duc de Montpensier avec le roi de Navarre amenèrent effectivement la paix aux grandes acclamations de joie de la France entière, comme l'assura le duc de Montpensier au roi et aux états, à son retour de Bergerac, où le traité avait été conclu.

Du reste, observons que les états étaient si peu échauffés sur le fait de la religion, qu'ils ne s'en occupèrent que pendant une faible partie de leur session. Ils travaillèrent assidument à la réforme de l'état. Le résultat de leurs cahiers fut la fameuse ordonnance de Blois de 1579. Hénault rend grâces des belles lois de ce temps aux chanceliers qui se succédèrent : les chanceliers, même L'Hôpital, ne firent que ce que les états avaient demandé. C'était la nation qui disait ce qui lui convenait.

Il est curieux de voir comment Henri III, lié par le sang à Henri de Bourbon, roi de Navarre, et par l'intérêt commun de la dynastie régnante, lié par le traité de paix qu'il avait fait quelques mois auparavant avec ce prince, lié par l'honneur et par la foi jurée, provoqua néanmoins la demande de ne souffrir en France d'autre religion que la religion catholique, et comment il eut l'impudeur de répondre à cette demande : « que *c'était son in-* » *tention*, qu'il l'avait promis à Dieu sur le saint sa- » crement de l'autel; qu'il voulait que ses *sujets* » *fussent avertis de n'ajouter point de foi à tout ce* » *qu'il pourrait dire ou faire au contraire; et que s'il* » *était réduit à ce point-là, il ne tiendrait son serment* » *que jusqu'à ce qu'il eût les forces et l'occasion de le* » *rompre.* »

Cette honteuse conduite, dont les protestans furent stupéfaits, était déterminée par deux motifs également dignes d'un prince plongé dans la crapule : le premier était la peur, le second l'avidité de l'argent.

Henri eut peur du duc de Guise et de la ligue, pénétré du sentiment de son impuissance pour les contenir, assez aveugle pour croire que le duc de Guise dominait les ligueurs par l'intérêt de la religion, tandis qu'ils s'étaient unis à lui par la haine et par mépris pour la cour; assez présomptueux pour penser qu'il lui suffisait d'avoir l'air

d'approuver la ligue pour qu'elle se vouât à lui, et de s'en déclarer le chef pour l'être.

Se mettre à la tête de la ligue parut au roi un parti d'autant plus merveilleux que la guerre était, à ce qu'il présumait, un moyen d'obtenir de l'argent des états-généraux. De l'argent! Il était si nécessaire à ses plaisirs, à ceux de ses dignes amis! Le gouffre de la cour en engloutissait tant chaque jour! C'était une habitude qui semblait si glorieuse, que d'y jeter sans relâche le produit des sueurs du peuple! Les ressources de Henri étaient épuisées. Des soulèvemens attestaient de toutes parts que les peuples étaient las de payer des taxes illégales et exorbitantes. Le ciel a voulu que les princes absolus fussent attaqués d'un besoin immodéré de folles jouissances, et qu'ils fussent forcés par leurs profusions à attaquer les droits et les intérêts des citoyens, afin que la résistance eût une cause puissante, insurmontable dans leurs attentats mêmes. Henri avait été ainsi amené à la nécessité de convoquer des états-généraux et de travailler à les corrompre.

CHAPITRE XIV.

La cour organise les états-généraux de manière à faire paraître un vœu différent de celui de la majorité de chaque ordre. — Assemblée préparatoire des états. — Deux partis, l'un pour la guerre, l'autre pour la réunion par les voies de la douceur.

Ils furent assemblés en décembre 1575. Les trois ordres délibérèrent séparément. Les députés du tiers-état furent induits par les affidés de la cour à se subdiviser en gouvernemens ; ils se formèrent en douze bureaux. Les trois ordres firent trois cahiers distincts, et exposèrent leurs doléances chacun par un orateur particulier. Il fut arrêté que les résolutions du tiers-état seraient prises à la pluralité des gouvernemens, et non à la pluralité des suffrages individuels.

Le 3, les bureaux du tiers-état tinrent chacun une assemblée préparatoire pour vérifier les pouvoirs. Les députés voulaient d'ailleurs se donner réciproquement une idée de leurs cahiers, et le roi les avait autorisés à ces conférences. Dans l'assemblée du bureau ou gouvernement de l'Ile-de-France, se manifesta tout aussitôt le dissentiment qui devait diviser les états. Deux partis se montrent à découvert : le parti de la guerre, c'était le parti de

Guise et de la cour ; le parti de la paix, c'était le parti national ou français. Les députés de la ville de Paris étaient pour le roi ; les députés du reste de l'Ile-de-France étaient pour la patrie. A la tête de la députation de Paris était un avocat nommé Versoris : Bodin fut son antagoniste.

Paris était pour la guerre, parce que Paris jouissait plus que tout le reste du royaume des faveurs de la cour, et, par cette raison, devait être plus jaloux de l'exclusif pour le culte du prince. Paris était catholique, pour être de l'avis de celui qui donne. Paris était la résidence des grands, et voulait leur plaire comme les grands voulaient plaire à la cour. Paris était pour la guerre, parce que le prétexte de la guerre devait faire voter des subsides nouveaux, au lieu de retrancher, comme tout en menaçait, ceux que le roi avait illégalement établis de sa seule autorité, et sur lesquels étaient affectées les rentes d'emprunt faits pour lui à l'hôtel-de-ville de Paris.

Le 4 décembre, Versoris donne lecture d'un article du cahier *de la ville* de Paris, portant que le roi serait requis de *réunir ses sujets à la religion catholique*. Un député *de la prevôté* de Paris lit dans son cahier un semblable article. Bodin, à son tour, donne lecture des 1er et 12e articles du cahier général de Vermandois (pays compris, avec Paris même, dans le gouvernement de l'Ile-

de-France), portant *qu'il plût au roi maintenir ses sujets en bonne paix, et, dans l'espace de deux ans, tenir un concile général ou national, pour régler le fait de la religion.*

Bodin est interrompu par Versoris. Il reprend la parole, il réfute son adversaire, il conclut au maintien de l'édit de pacification. Les autres députés des bailliages du même bureau ou gouvernement se partagent entre l'avis de Bodin et celui de Versoris. Senlis est pour celui-ci, Mantes propose d'ajouter à l'article du cahier de Paris ces mots qui, au fond, revenaient à l'avis de Bodin : réunir ses sujets à la religion catholique *par douces et saintes voies*. Le député de Valois fut d'avis de remettre la discussion de l'article du culte, après celles des autres objets. Cet avis fut adopté avec empressement, chaque parti espérant qu'un délai lui donnerait le moyen de s'assurer de la majorité qui était douteuse.

L'ajournement ne convenait point à la cour. Elle voulait que quelques jours après l'ouverture solennelle des états, ils manifestassent le vœu d'une réunion des protestans *par la force des armes*, afin de mettre à couvert les impôts illégalement établis, et d'avoir le temps de demander et d'obtenir un supplément d'impôts. Elle voulait que, sans attendre la rédaction des cahiers où le vœu de la guerre serait inséré, la réponse des états au discours

d'ouverture que ferait le roi exprimât énergiquement ce vœu. Nous voyons dans les Mémoires du duc de Nevers et le dessein de la cour et sa manœuvre.

CHAPITRE XV.

Ouverture des états. — Le roi et la reine-mère suggèrent, révisent, corrigent les requêtes qui seront présentées au roi par les états. — On prend les voix à la majorité des gouvernemens, au lieu de les prendre à la majorité des votans. — Cette majorité fictive donne un résultat faux, mais favorable aux desseins du roi.

L'ouverture des états se fit le 6 décembre 1576 (1). Ce jour même, avant la séance solennelle du roi aux états, le roi tint un petit conseil, où assistaient les reines, Monsieur, les princes, le chancelier et autres officiers, *pour voir comment il aurait à se gouverner pour faire qu'il n'y eût qu'une religion en France.* Il fut résolu que *suivant la requête que les états lui présenteraient* pour n'avoir qu'une religion dans le royaume, *il accepterait;* cela voulait dire que le roi agréerait la requête qu'il se ferait présenter; car comment pouvait-il assurer sans cela que cette requête lui serait présentée? La suite des Mémoires de Nevers ne laisse aucun doute sur la justesse de cette interprétation. Six jours après la séance d'ouverture, le 12 décembre 1576, le roi dit au duc de Nevers que le baron de

(1) Bodin ne parle d'une séance royale que sous la date du 17 janvier 1577. — La présentation des cahiers le 9 février.

Sennecey, orateur désigné par la noblesse pour répondre au discours du trône, ne voulait pas conclure à ce qu'il n'y eût qu'une seule religion, disant *qu'il ne fallait point entrer en guerre ;* ce que le roi trouva fort étrange. « Je dis au roi, ajoute naïvement le duc de Nevers, *qu'il fallait parler à lui* (Sennecey), *pour le gagner, et demander le père pour le gagner aussi.* Le roi me dit que le père le conseillait à cela (conseillait son fils de ne point conclure pour une religion exclusive). *Je lui dis qu'il fallait* ESSAYER TOUS MOYENS *et l'y faire résoudre* PAR AMITIÉ OU AUTREMENT ; *ce que le roi trouva bon de faire.* » Le père du baron de Sennecey était grand-prevôt de l'hôtel du roi ; il était présumable qu'on le ferait résoudre par amitié ou autrement. Aussi rencontra-t-on le moyen convenable, car le duc de Nevers nous apprend que deux jours après *fut dressée par la reine la forme des propos que le baron de Sennecey devait dire touchant la religion.* Le roi même y mit la main pour une correction qui lui paraissait importante. Les mains royales, comme on voit, traçaient alors les discours des députés d'*élite ;* depuis ce temps, on a employé celles du ministre des finances.

Un discours de la reine-mère dans un conseil du roi, rapporté par le même duc de Nevers, nous apprend que l'orateur du clergé même, président de cet ordre, l'archevêque de Lyon, ne voulait pas

non plus *mordre à la déclaration* que désirait le roi; et que ce fut elle, Catherine de Médicis, qui le détermina.

Quant au tiers-état, les députés de Bourgogne, de Bretagne, de Guyenne, du Dauphiné, étaient pour la paix. Ceux de Provence qui étaient en très petit nombre, ceux de Languedoc, de Picardie, de Normandie, de Champagne, étaient pour la réunion à tout prix et par tous moyens, c'est-à-dire pour la guerre. Le Lyonnais inclinait pour la paix; celui de l'Ile-de-France était divisé. Or, le duc de Nevers s'exprime ainsi dans son journal, sous la date du 14 décembre : « *Je gagnai les députés du Lyonnais, ce matin, pour y mettre une seule religion.* »

Je gagnai les députés du Lyonnais! Est-ce une félicitation que l'auteur se fait à lui-même, est-ce un fait qu'il raconte naïvement? Je ne sais, mais certainement ce n'est pas un reproche qu'il s'adresse. Il a le bonheur d'ignorer que c'est un crime de corrompre un représentant de la nation; il ne sait pas ce que c'est que de corrompre et d'être corrompu : à la cour on naît corrompu. Il ne sait pas que la cour et le peuple peuvent être fort opposés l'un à l'autre; il ne sait pas ce que c'est que le peuple, ce que c'est qu'une nation.

La requête, suggérée par le roi, devait lui être présentée à une séance qui aurait lieu quand les

esprits seraient jugés suffisamment préparés à concourir aux vues du roi ; elle eut lieu, comme nous le verrons, le 17 du mois suivant.

Le 15 décembre, le roi s'étant assuré des orateurs des trois chambres, fait remettre en délibération, dans le bureau du tiers-état de l'Ile-de-France, l'article qui avait été ajourné à la suite des cahiers. « Jà était accordé par la noblesse, dit Bodin, que le roi serait requis de réduire ses sujets à la religion romaine. » Le fidèle Versoris déclare que *le roi l'entend et le veut ainsi.* Bodin réclame : c'est déclarer la guerre, dit-il ; mon mandat me prescrit de demander l'exécution du traité de pacification. Un troisième avis se forme et prévaut : la majorité émet le vœu de la réunion en un seul culte, en ajoutant *par les plus douces et saintes voies que Sa Majesté avisera.* Bodin se range à cet avis, qui, sans promettre la parfaite liberté de conscience, écarte du moins la guerre et la persécution.

Le 16, *les bureaux* du tiers-état délibèrent *en assemblée générale* sur l'article de la religion. On arrête à la pluralité des bureaux, c'est-à-dire des gouvernemens, que le roi sera supplié de réunir tous ses sujets à la religion catholique et romaine *par les meilleures et plus saintes voies et moyens que Sa Majesté avisera.* Jusque là c'était l'avis auquel s'était rangé Bodin dans le bureau particulier de l'Ile-de-

France, le 15 du même mois; mais on ne s'en tint pas là, et le parti de la cour fit décider qu'on supplierait le roi d'interdire l'exercice de toute autre religion prétendue réformée, soit en public, soit en particulier; d'ordonner que les ministres du culte prétendue réformé, quittassent la France dans le délai qu'il plairait au roi de fixer; que, néanmoins, Sa Majesté serait suppliée de prendre en sa protection tous ceux de ladite religion autres que les *dogmatisans*, en attendant leur retour à la religion catholique.

La majorité était composée des gouvernemens de l'Ile-de-France, de Normandie, de Champagne, de Languedoc, d'Orléans, de Picardie et de Provence.

La minorité l'était des gouvernemens de Bourgogne, Bretagne, Guyenne, Lyonnais, Dauphiné, qui s'en tenaient à l'avis que l'union de la religion se fît par voies douces et pacifiques et sans guerre.

La majorité des gouvernemens n'était pas la majorité des votans, le Dauphiné n'ayant que dix-sept députés, et la Provence deux. Peut-être même la majorité des votans n'était-elle pas dans les sept départemens qui firent l'arrêté; car plusieurs députés purent croire que le vœu de la paix, qui formait le fond de l'arrêté, ferait fléchir, dans l'exécution, l'interdiction de l'exercice du culte, ainsi que la proscription des ministres protestans; et cer-

tainement la minorité des mêmes gouvernemens n'avait pas renoncé à s'appuyer sur le vœu exprimé en faveur de la paix, pour empêcher l'interdiction du culte public et le bannissement des ministres, dispositions qui constituaient la guerre.

CHAPITRE XVI.

Le roi se fonde sur le sentiment supposé des états pour se déclarer contre les protestans dans son conseil. — Il y trouve de l'opposition. — Il se fâche; elle cède.

Comme les députés de la nation pouvaient trouver dans la résolution dominante des états, en faveur de la paix, des raisons d'empêcher l'exécution des dispositions subordonnées qui tendaient à ramener la guerre, de même l'impatience royale se plaisait à regarder la réunion au culte catholique, l'interdiction du culte protestant et la proscription des ministres, comme l'intention dominante; et la douceur, comme une faculté dont on n'userait que dans le cas où l'on aurait le choix des moyens. S'étant d'ailleurs assuré des orateurs dont les harangues s'accorderaient à parler énergiquement pour la réunion, le roi voulut se donner, aux yeux de la faction à laquelle il s'était voué, le mérite d'avoir décidé de lui-même ce que les états devaient lui demander; se flattant d'ailleurs que l'éclatante approbation que ne manquerait pas de lui donner la ligue, dans laquelle son aveuglement ne voulait pas voir la haine de son gouvernement et le mépris de sa personne, ajouterait

au zèle des orateurs, à la force d'une majorité fictive et illusoire, qui était minorité de fait, et imposerait silence à la majorité des votans, qui était en apparence la minorité dans le calcul des votes par gouvernement. En conséquence, le roi, dans des conseils qu'il tint les 24 et 26 décembre, ordonna de proclamer dans tout le royaume qu'il ne permettrait l'exercice d'aucune autre religion que la religion catholique, pour exécuter le serment qu'il avait fait à son sacre. Il ajouta qu'il avait signé l'édit de pacification *par force*. Le maréchal de Cossé trouva de l'inconvénient à ce que l'on parlât si librement au roi de Navarre, de peur de l'aigrir, ce que le roi ne trouva bon.

Le lendemain le duc de Cossé eut le courage d'insister sur son avis. Le roi, la reine, les cardinaux de Bourbon et de Guise, le chancelier, le duc de Biron, et enfin le duc de Nevers, qui nous apprend tous ces détails, furent de l'avis opposé. Le 23, Bellièvre dit à la reine-mère que le roi, en fondant la déclaration projetée sur le serment qu'il avait fait au sacre, fermait la porte à toute capitulation avec des princes étrangers; que cette déclaration ne devait pas se trouver dans l'instruction des députés envoyés vers le roi de Navarre. Ce propos du marquis de Bellièvre, dit le duc de Nevers, fâcha le roi, qui s'échauffa de nouveau

dans son conseil pour la résolution qu'il avait prise, *et déclara qu'il ne voulait sur ce aucun avis. Cette résolution fut louée, et Sa Majesté aussi, de tous ceux de son conseil*, même du maréchal de Cossé.

CHAPITRE XVII.

Le roi de Navarre et le prince de Condé, instruits de la guerre qui les menace, prennent des places en Guyenne. — Le roi invite les états à leur envoyer des députés pour appuyer ses menaces. — Les états se refusent à toute démarche offensante pour le roi de Navarre.

Cependant ceux de la religion prétendue réformée, informés des intentions du roi, ne perdent pas de temps pour se mettre en état de résister. Le 28 décembre on apprend qu'ils se sont emparés, dans la Guyenne, de plusieurs villes, places et châteaux; les états font à ce sujet une députation au roi. Le roi répond qu'il a pourvu à ce qu'il fallait; cependant il déclare qu'il serait bon que les députés choisissent quelques uns d'entre eux pour les envoyer en qualité d'ambassadeurs vers le roi de Navarre, le prince de Condé et le maréchal d'Amville; sans dire à quelles fins, observe Bodin.

Il voulait que les états envoyassent aux princes une espèce de manifeste au nom de la nation, leur fissent d'altières sommations, leur déclarassent une guerre à outrance s'ils ne se soumettaient pas à la clôture de leurs temples et à la proscription de leurs ministres; et par ce moyen il espérait s'assurer de la concession de subsides

mesurés à la violence de sa démarche. Ces subsides obtenus, il prenait la voie des négociations avec le roi de Navarre; il rejetait sur les états l'odieux de sa déclaration, faisait la paix, et pouvait appliquer à ses profusions les fonds mis à sa disposition pour la guerre. Cette combinaison d'une cour besogneuse et avide se manifeste dans tous les détails qui suivent la proposition du roi.

Sur sa réponse, chacun des trois ordres nomme douze commissaires pour délibérer sur les instructions qu'il serait convenable de donner aux ambassadeurs proposés; on les nomme même à la charge qu'ils déclareront en pleine assemblée l'objet de leur légation. La chambre du clergé, sur le rapport de ses douze commissaires, se hâte d'envoyer un projet d'instructions aux deux autres ordres. Le clergé, comme de raison, les avait remplies de paroles aigres et piquantes; ce sont les expressions de Bodin. Les envoyés du clergé avaient laissé à l'appui des instructions, un cahier beaucoup plus ample, d'où elles étaient extraites. Le tiers-état se les fait lire, et les trouve pleines de paroles dénonciatives de la guerre, et obligatoires aux frais de la guerre. Alors la majorité, qui avait voté pour l'abolition du culte protestant, se désunit, et une partie se joignant à ceux qui n'avaient voulu consentir que la conversion par voies douces et raisonnables, l'assemblée fait noter en interligne les

endroits piquans et contumélieux, et entend qu'ils soient retranchés. Cette décision eut lieu le 2 janvier 1577. Communiquée le même jour aux deux autres ordres, les instructions sont rapportées le lendemain 3. Le clergé et la noblesse y avaient fait quelques unes des corrections indiquées, mais pas toutes. Le tiers-état, retrouvant encore plusieurs paroles piquantes qu'il avait avisé de rayer, et observant de nouveau que de telles paroles étaient dénonciatives de la guerre et obligatoires aux frais d'icelle, persista à vouloir de nouvelles corrections. Alors l'évêque de Bazas, député du clergé pour la communication dont il s'agit, confessa que MM. du clergé n'étaient point les promoteurs de cette légation ; AINS LE ROI QUI VOULAIT QUE LESDITES PAROLES QUE LE TIERS-ÉTAT VOULAIT RAYER, FUSSENT EMPLOYÉES.

Rien de plus clair, ce me semble. Le roi voulait des paroles *obligatoires aux frais de la guerre* : c'était un engagement de lui fournir de l'argent; il lui fallait de l'argent, c'est ce qu'il voulait le plus sérieusement et le plus décidément. Le tiers-état, qui ne voulait ni que le roi fît la guerre, ni donner des impôts au roi, ni dire au roi de Navarre ce que le roi n'aurait osé dire lui-même, persista à rejeter la rédaction du clergé devenue celle du roi, et l'évêque de Bazas remporta ses instructions.

Le 5 (janvier 1577) elles reviennent, enfin pur-

gées de ce que le tiers-état y avait trouvé de répréhensible ; on les expédia telles qu'il les voulait, on en retint une copie qui fut remise sous cachet au président du tiers-état.

Ainsi s'évanouit toute apparence de cet esprit guerrier et fanatique dont le roi croyait avoir réussi à pénétrer une partie des trois états. Cependant le roi fit bonne contenance, persuadé qu'il suffisait qu'il se montrât toujours résolu à la guerre, pour qu'on ne pût lui refuser les moyens de la faire.

CHAPITRE XVIII.

Le roi persiste à vouloir la guerre. — Il se rend aux états-généraux pour recevoir les requêtes qu'il a suggérées. — L'orateur du tiers-état, gagné par la cour, trahit le vœu de l'assemblée dont il était l'organe.

Cette résolution à la guerre, cette affectation de fanatisme et d'humeur belliqueuse, n'avancent rien. Les trois ordres travaillent journellement à leur cahier. Ils passent en revue toutes les parties de l'économie sociale; ils marquent les abus du sceau de leur réprobation; ils indiquent les lacunes à remplir dans la législation, les changemens, les améliorations à faire dans plusieurs parties. La noblesse était particulièrement occupée d'un règlement de haute importance pour l'état militaire, la discipline, la police, le paiement de la gendarmerie et de l'infanterie; le tiers-état était occupé à l'examen de l'administration de la justice. On parlait par intervalles de finances, mais pour attaquer les abus; le tiers-état avait mis le doigt sur une des plaies des finances : les constitutions arbitraires de rentes, les dons déguisés sous ce titre, les uns sans qu'il fût entré un denier du capital dans les coffres du roi, les autres pour une somme très modique. Il demandait qu'on en fît la

recherche. Le roi était dans une vive impatience. Le 11, il n'y tint pas. Il envoie son ami de Villequier au tiers-état. Villequier *fait entendre* à l'assemblée que le roi *trouvait étrange qu'on s'occupât à des disputes frivoles et inutiles* (telles que la justice, la discipline militaire, les rentes simulées), *et qu'on ne touchait point* AU PRINCIPAL *qui était* DE FAIRE FONDS AUDIT SEIGNEUR *pour subvenir à ses urgentes affaires, exhortant qu'on eût à y pourvoir et à y donner ordre* (1). Le lendemain 12, le roi indique une séance royale pour le jeudi suivant 17. C'était là que devaient lui être solennellement adressées la harangue du clergé pour laquelle Catherine de Médicis avait pratiqué l'archevêque de Lyon, la harangue de la noblesse rédigée par la reine pour le baron de Sennecey et corrigée de la main du roi, et la harangue de Versoris dont le zèle pour la cour n'était pas douteux. Le clergé et la noblesse invitent le tiers-état à former une commission des trois états pour aviser aux finances; et cette commission a lieu. Le roi y fait faire des ouvertures; le 16, la veille de la séance royale, le comte de Suze vient à l'assemblée du tiers-état, reprocher, de la part du roi, la lenteur que l'on met à la rédaction des cahiers, et se plaindre des insinuations des députés qui soutenaient n'avoir

(1) Journal de Bodin.

charge de fournir moyens au roi. Le roi fait dire que les cahiers donnant charge de demander l'unité de religion, comprenaient la détermination de la guerre et par conséquent prescrivaient de donner les moyens de la faire (1). Hémart, président de Bordeaux, présidait ce jour-là l'assemblée. Il répondit au comte de Suze qu'on ne demandait pas la réunion par les armes, *mais celle qui se pouvait faire par conciles et par réformation d'abus*. On ne voulait pas la réunion *à tout prix;* on la voulait sans guerre et sans impôt; c'est ce que la cour ne voulait pas entendre.

Le roi ne souffrait pas autour de lui le moindre désir de la paix; il fallait que tout fût possédé du démon de la guerre : car sans la guerre, point de subside. Le moment où il se persuadait que les orateurs des trois ordres allaient, suivant leur promesse, la souffler dans la nation contre les protestans, était arrivé. Catherine de Médicis ayant laissé échapper en parlant à Villequier le regret d'avoir conseillé la fatale déclaration, le roi *se fâche contre elle à ce sujet* dans un conseil tenu le lendemain (2), et charge ensuite Villequier de l'apaiser.

Enfin arrive le jour de la séance royale, le 17 janvier. Le roi s'y rendit en habit de fantaisie « vêtu

(1) Bodin. — (2) Journal de Nevers.

» *non d'un manteau grand et royal,* mais d'un petit » manteau de drap d'or, avec un pourpoint et des » chausses de même; le tout si riche qu'on disait » *qu'il y avait quatre mille aunes de passement sur le* » *tout* (1). »

Il n'est pas inutile de dire ici que le tiers-état assemblé deux jours auparavant, pour entendre la lecture des principaux points de la harangue de Versoris, avait arrêté qu'il en ajouterait quatre. Le premier que la réunion demandée devait se faire *par moyen doux et sans guerre.* Sans guerre! le mot était poignant pour la cour. Il fut répété à Versoris *qu'il n'oubliât ces mots : sans guerre, et de tendre à la paix par toutes voies.* Le second point regardait les bénéfices consistoriaux, à l'élection desquels on voulait que le roi n'eût aucune part. Le troisième, les abus des finances. Le quatrième, l'éloignement des étrangers admis aux emplois publics. La recommandation faite à Versoris manifestait toujours plus l'esprit de tolérance de la majorité des votans des trois ordres, et devenait un commentaire très modéré de ce qu'il y avait de violent dans l'arrêté de la majorité dérisoire des gouvernemens.

Versoris ne remplit point dans sa harangue, ou ne remplit qu'imparfaitement le vœu de l'ordre

(1) Detaix.

au nom duquel il parlait. Il insista fortement sur le besoin de la réunion des cultes; peu ou point sur la manière de l'opérer telle que l'entendaient les états.

La réponse du roi fut très succincte. Elle se borna à témoigner la satisfaction qu'il ressentait de la requête tendant à ce qu'il voulût réunir tous ses sujets à la religion catholique et romaine.

Une grande rumeur s'élève le lendemain dans l'assemblée du tiers-état, contre Versoris (1). Cinq départemens protestent contre son discours; et quelques jours après, quand on fit la lecture générale du cahier qui contenait l'arrêté des gouvernemens, une nouvelle altercation s'éleva entre lui et ceux qui lui reprochaient l'omission remarquée dans sa harangue. Un député l'accusa formellement de n'avoir pas dit au roi, malgré l'ordre qu'il en avait reçu et malgré le texte même de l'arrêté compris dans le cahier, que la réunion devait s'opérer *par douces et saintes voies.* Versoris soutint qu'il l'avait dit. Un autre député démentit Versoris; alors le prevôt des marchands de Paris, député aussi, met la main sur son collègue, lui disant *qu'il le mènerait au roi;* mais le lieutenant-général de Limoges *l'empêcha* par *paroles*

(1) De Thou dit que Versoris *ne répondit point à ce qu'on attendait de lui.*

hautes et piquantes. L'assemblée jette de grands cris (1); le président s'évade pas l'huis (la porte) de derrière, *craignant une émeute et des violences*, et ne revient que quand le bruit a cessé. Le débat finit sans que l'article de la religion qui y avait donné lieu fût corrigé, parce qu'un député modérateur mit en avant une autre affaire (2).

(1) Bodin, Collection des états-généraux, t. XIH, p. 262.
(2) Idem.

CHAPITRE XIX.

Le roi affecte de méconnaître le vœu des états; en conséquence il demande l'argent nécessaire pour faire la guerre. — Refus des états. — Le roi insiste à deux reprises. — Nouveaux refus.

Le roi, toujours décidé à se montrer convaincu que la majorité voulait à tout prix l'unité de religion; que vouloir une seule religion et vouloir la guerre, et vouloir établir de nouveaux subsides, était volontés identiques et indivisibles, pressa l'impôt en homme qui se croyait sûr de son fait. Une compagnie de spéculateurs avait conçu le plan d'une subvention unique, du produit de 15 millions, payable par feux, dont la plus forte taxe serait de 50 francs, et la plus faible de douze deniers; le roi s'en était entiché. Il le recommande à l'attention de plusieurs députés. Le 24, le tiers-état, sans discuter le projet de subvention unique, décide de donner avis au roi de lever, par forme d'emprunt, telle somme qui serait déterminée par les états, sur les financiers et partisans.

Mais le roi envoie le 26 vers les trois états, le duc de Montpensier, le prince dauphin d'Auvergne (fils du duc de Montpensier), le cardinal de Bourbon, le duc de Cossé, Morvilliers et le duc de Nevers, le fidèle narrateur de tous ces faits,

pour notifier à quoi se montent des sommes qu'exige l'exécution du projet de réunir tous les Français au culte catholique.

Le prince dauphin ne voulut point se trouver aux états. Le chancelier exposa les besoins du royaume, déclara les volontés du roi. Il demandait que l'assemblée avisât le moyen de faire fonds selon le projet de la subvention unique, et lui fournir, en deniers comptant deux millions, pour fournir aux frais de la guerre qui se présentait. Le cardinal de Bourbon leur fit ensuite une petite exhortation, et leur remontra qu'aider le roi, en une si sainte résolution, n'était pas moins le devoir d'un bon chrétien que celui d'un fidèle sujet.

Le roi était dans une parfaite assurance du succès. Il croyait déjà tenir l'argent promis aux favoris, puisqu'il l'avait demandé pour la religion et pour la guerre contre les hérétiques.

Dans sa joie il recommence à porter des pendans d'oreille, ce qu'il n'avait pas fait, dit Nevers, depuis plusieurs mois. C'est-à-dire que ce jour-là le roi quitte le deuil qu'il portait depuis plusieurs mois; le deuil de ses finances épuisées, le deuil que partageait la cour entière, étant privée de l'aliment nécessaire à ses folies : ce jour-là, était revenue la douce attente de nouveaux fonds à gaspiller. Ce jour-là, le roi rentrait dans la royauté, à laquelle il avait si tristement dérogé en s'occupant

de ses affaires, et il annonçait par sa parure, qu'il était rendu aux douceurs de l'amitié dont il avait souffert la trop longue privation (1).

Ce vertige ne fut pas long.

Le lendemain 28, le tiers-état décide qu'on représentera au roi, au sujet de l'octroi de quinze millions, que les députés ne sont autorisés à aucune offre.

Et l'on fait une lecture générale des cahiers.

Le roi ne peut croire à ce refus. Sans doute on ne l'aura pas entendu! Il ne craint pas de se compromettre par une insistance. Il met en avant son frère, qui, le 31 janvier, accompagné des ducs de Mayenne, du Mainé, de Nevers et de Morvilliers, vient répéter que le roi demande deux

(1) Qui ne regarderait l'anecdote écrite par le duc de Nevers, sous la date du 27 janvier, concernant les pendans d'oreilles, comme un trait de satire, si son journal tout entier n'était la preuve de son dévouement aveugle aux opinions du roi? Il est de son avis envers et contre tous. Il ne se contente pas de pousser à la guerre contre les huguenots; il offre au roi deux millions sur la forêt de Senonches, le fonds de dix mille écus de rentes qu'il possédait en Flandre, et encore d'autres terres engagées, il est vrai, pour quatre millions, mais qu'il s'empressera de retirer pour le bailler à quelque prince allemand qui amènerait en France six mille lansquenets. Ceci rappelle que le duc de Nevers, fils du duc de Mantoue, n'était pas Français. C'est de la meilleure foi du monde qu'il consigne dans son journal un fait qu'il regarde comme le signe de la satisfaction qui renaissait dans le cœur du roi.

millions comptant, et l'octroi de quinze autres.

Le tiers-état répond de nouveau que les provinces n'ont donné charge à leurs députés de faire aucune offre. Le prince n'admet point cette réponse. Il invite à délibérer de nouveau sur sa demande, et se retire.

On délibère de nouveau, et l'on persiste.

Le roi témoigne le lendemain un grand mécontentement au président du tiers-état. Il n'y a que des ennemis du trône qui puissent refuser l'argent nécessaire pour la guerre sainte. Pourquoi il commande d'aviser derechef touchant les deux millions que Sa Majesté demandait pour six mois, et l'octroi des quinze millions, et de ne chercher excuse dans les procurations.

Le jour suivant nouvelle délibération sur la demande des deux millions, pour six mois, et de l'octroi annuel de quinze. Les députés de Paris remuent ciel et terre pour les faire accorder : ils craignaient la suspension des rentes de l'hôtel-de-ville. L'assemblée persiste; les députés de Paris se tiennent enfin pour battus ; ils ne reparaissent que rarement aux assemblées ; et après avoir flatté les espérances du roi par une majorité factice et illusoire, ils finissent par éprouver que les décrets obtenus ou surpris, moyennant quelques voix artificieusement et faiblement décidées, ne tiennent

point contre l'assentiment général, et n'ont ni stabilité ni vertu.

Mézeray dit à ce sujet : « Le roi demandait deux millions d'or pour les frais de la guerre, et les favoris firent jouer tous les ressorts imaginables pour avoir *cette gorge chaude.* »

Il avait dit un peu plus haut (abrégé chron., p. 1125) : « Le roi, afin d'avoir des garans envers » le public de la guerre qui s'allait commencer, dé- » sira prendre par écrit l'avis des plus grands sei- » gneurs et de ses principaux conseillers. Ils con- » clurent tous qu'elle était juste et nécessaire : non » pas peut-être qu'ils le crusssent ainsi, mais parce » qu'ils pensaient que c'était son désir de la faire, » *ou du moins d'en feindre l'envie, afin de tirer de* » *l'argent des états.* »

Deux jours après les cahiers sont signés. Ils comprennent quatre cents articles; ils embrassent toutes les branches de l'organisation sociale; ils attestent, par les développemens qu'ils ajoutent aux cahiers de 1560, que la civilisation faisait chaque jour de nouveaux progrès; que des lumières vives et sûres et des sentimens généreux s'étendaient progressivement dans la nation.

On décide que les cahiers seront présentés au roi par le président du tiers-état, accompagné d'un député de chaque département.

Dans l'étrange lutte qui était engagée entre le

roi et les états, le roi n'eut pas assez de jugement pour reconnaître que plus il montrait le désir de la guerre, plus on était obstiné à lui refuser les subsides; et il croyait être bien habile en s'obstinant à la résolution de faire la guerre pour forcer à les lui accorder : bévue facile à expliquer par cette fausse idée qu'il y a un art de gouverner les peuples contre leurs intérêts.

CHAPITRE XX.

Retour des députés envoyés vers le roi de Navarre et le prince de Condé. — Le roi de Navarre ne demande que la paix. — Les états arrêtent qu'ils vont se séparer. — Le roi les retient, demande la faculté d'aliéner une partie du domaine. — Refus. — Insistance du roi.

Le même jour, 8 février, il fallut pourtant changer de ton. Les députés envoyés vers le prince de Condé, revinrent à Blois. Ce prince, d'un caractère ferme, n'avait voulu ni les entendre, ni recevoir la lettre des états, ne les reconnaissant pas, parce que, disait-il, les formes n'y avaient pas été tenues, parce que les élections avaient été travaillées par des agens envoyés exprès dans les provinces; parce que les députés étaient pratiqués, corrompus et gagnés, et que quelques uns s'étaient prostitués au point de prévariquer et de changer leurs cahiers (1). Le prince de Condé avait ajouté que si les députés avaient quelque chose à lui proposer de la part du roi, il était prêt à les écouter. Plus habile que le roi n'avait cru l'être, fermant l'oreille aux états que le roi avait mis en avant, l'ouvrant au roi qui ne pouvait parler pour la

(1) Bodin.

paix, parce qu'il voulait de l'argent pour la guerre, ni attiser la guerre, voulant au fond faire la paix quand il aurait reçu l'argent nécessaire pour en jouir, il laissait le roi plongé dans ses honteux embarras.

La reine alors recommença à dire que le roi avait trop tôt fait sa déclaration pour le fait de la religion. Le roi dit qu'il était vrai, mais *qu'il fallait bien que les états la sussent* (en effet, sans cela, point de subsides); et il ajoute « qu'il ne » changera jamais; et puisque le roi de Navarre dit » qu'il doit plutôt obéir à Dieu qu'aux hommes, » ainsi le veut-il faire. »

Le lendemain les cahiers des trois états sont présentés au roi par douze députés de chaque ordre. Le roi promet de donner prompte satisfaction.

Le quinze, les députés envoyés vers le roi de Navarre font leur rapport. Ce prince les avait reçus fort différemment du prince de Condé; il les avait écoutés, il leur avait répondu gracieusement. Les instructions des ambassadeurs contenaient une invitation d'assister aux états, une autre de se joindre au roi pour réduire ses sujets à une religion; et finissaient par représenter au roi de Navarre les inconvéniens et les malheurs qui adviendraient de la division de lui et des états : ajoutant que lesdits états étaient résolus d'employer la vie et les biens,

pour la réduction des sujets du roi à une même religion. Ceci était une menace de guerre à outrance. Les instructions avaient été données par la cour et excédaient le mandat corrigé par le tiers-état. Le roi avait voulu y reproduire ce qu'on avait retranché du mandat, et l'archevêque de Vienne, orateur de la députation, dit, en rendant compte de l'ambassade, qu'il en épargna la lecture au roi de Navarre. Le roi de Navarre avait fait une réponse par écrit aux états, et leur avait présenté de sages observations. Les députés remettent cet écrit, digne monument de la justesse d'esprit, de la solidité de jugement que ce grand homme unissait à la chaleur d'âme et à la bonté de cœur, dès les jeunes années de son existence politique. Le prince invite à la paix, fait des ouvertures, donne des moyens de la conclure et de l'affermir; les états et le roi n'ont plus qu'à la vouloir.

Les états avaient assez prouvé qu'ils la voulaient; se séparer sans voter de subsides nouveaux, c'était forcer le roi à la vouloir aussi. En conséquence l'assemblée arrête que ses fonctions sont terminées, ses pouvoirs expirés, depuis la présentation des cahiers qui avait eu lieu six jours auparavant, et demande congé au roi. Le roi répond qu'il va répondre aux cahiers, qu'il s'en occupe sans distraction. Il fait inviter les députés à ne point partir sans congé exprès. Il insiste lui-même dans une audience

royale sur la prolongation de leur séjour, au moins jusqu'au retour du message envoyé au duc d'Amville, et du duc de Montpensier, qu'il avait envoyé une seconde fois vers le roi de Navarre. Le roi se persuadait encore, et il le dit, que les nouvelles qu'on recevrait de l'armée de d'Amville, donneraient lieu d'aviser aux moyens de secourir l'état. Il termine en déclarant qu'il était résolu de vendre les biens de son domaine, pour 300 mille livres de rente, à perpétuité, ce qu'il désirait être fait par l'avis des députés, auxquels, pour cet effet, il ordonnait de se rassembler.

Les députés se rassemblent; on décide de demeurer jusqu'au retour du message envoyé au duc d'Amville par les états, et du duc de Montpensier que le roi avait envoyé au roi de Navarre. On décide, d'après une sage et savante discussion de Bodin, que la propriété du domaine est à la nation; que le roi n'en a que l'usufruit; que les députés n'en peuvent autoriser l'aliénation.

Bellièvre vient par ordre du roi, pour justifier, dit-il, l'aliénation du domaine; on consent, par égard, à délibérer encore sur ses représentations. On délibère, et l'on persiste.

Les députés envoyés vers d'Amville reviennent le 26; et sur leur rapport un grand nombre de députés proposent de faire nouvelles instances

pour la paix envers le roi. Plusieurs s'y opposent vivement; mais le duc de Montpensier arrive le lendemain, et son rapport décide la grande pluralité à demander la paix.

CHAPITRE XXI.

Le duc de Montpensier apporte des nouvelles du roi de Navarre qui décident la paix.

Le 28 février, dit le journal de Bodin, M. de Montpensier vint à l'assemblée faire remontrance pour la paix, d'après ses conférences avec le roi de Navarre, vers qui il avait été envoyé par leurs majestés (le roi et la reine-mère), « malgré les su-» jets de mécontentement et de défiance que le » roi de Navarre a dit avoir contre leurs majestés, » je l'ai laissé, dit le duc de Montpensier, en bonne » volonté de rechercher tous les moyens qu'il » pourra pour parvenir à la paix; et il ne tiendra » pas à lui que nous ne l'ayons. » Le duc de Montpensier rapporte ensuite « que par tous les lieux où » il a passé, catholiques et réformés l'ont requis » d'un commun accord de procurer la paix. » Voilà bien la preuve de ce que nous avons avancé, que le fond de la nation n'était pour rien dans les guerres dites de religion. Ce prince considère ensuite « le succès qu'on eût pu obtenir, pour » apaiser les troubles et amener à la religion ca-

» tholique, par un sage amendement de nos vies, » avec une bonne réformation en tous les états » de ce royaume, laquelle est très nécessaire. Il » représente que Charles-Quint ayant tenu les » gens de la religion prétendue réformée captifs » et à sa merci, il a néanmoins été forcé de leur » laisser le libre exercice de cette religion; que » le roi d'Espagne, après avoir fait si long-temps » la guerre dans les Pays-Bas, a cependant été » obligé de reconnaître la religion que voulaient » les états. Ces circonstances, dit le prince, et » d'autres encore, font que je suis contraint de » donner avis à leurs majestés de se résoudre à » une paix. Il ne s'agit de leur côté que d'adoucir » l'étroite observation de la déclaration que le roi » a naguère fait publier; le roi de Navarre est » disposé du sien à retrancher et diminuer l'édit » de pacification... Il me semble, messieurs, que » vous devez avoir même sentiment que moi, et » faire requête à leurs majestés d'entendre à la paix. » Avant de conclure ainsi, le prince avait eu la précaution de dire que « personne ne pouvait dou- » ter de son zèle pour l'église catholique, ni avoir » oublié qu'en une si sainte querelle, et pour le » service de son roi, il a exposé sa vie et ses biens » en toute occasion, assisté à plusieurs batailles, » tant en présence de sa majesté que comme son » lieutenant-général : » précaution qui indique assez

qu'il avait en vue le parti de Guise qui voulait la guerre, et dont la rivalité était un des motifs du roi pour avoir l'air de la vouloir encore plus vivement.

Le duc de Montpensier fit le même jour, 28, aux deux autres ordres, le même rapport qu'au tiers-état. Le même jour, il le fit aussi à un conseil tenu par le roi; il y parla fortement pour la paix. Le dauphin d'Auvergne, le maréchal de Biron, le maréchal de Cossé, Morvilliers, étaient de son avis. La reine-mère, comme dit Bodin, fit merveille de bien dire pour la paix. Le duc de Nevers, qui seul était resté d'avis de la guerre, rapporte le discours de la reine qui est en effet remarquable par son éloquence, et plus encore par les faits qu'elle articule : « Mon fils, dit-elle, » vous savez que j'ai été une des premières qui vous » aient conseillé de ne permettre dans votre royaume » qu'une seule religion, et que je vous ai dit qu'il » vous fallait *servir du moyen des états qui se trou-* » *vaient ici* » (c'est-à-dire faire servir les états à un dessein qui était utile au roi, soit qu'ils en eussent ou non l'intention, que ce fût ou ne fût pas le vœu des commettans, que ce fût ou non l'intérêt public.) « Vous savez davantage (en outre) » quelles pratiques et quelles menées j'ai faites » avec les députés des trois états, même avec » M. de Lyon (l'archevêque de Lyon), qui du

» commencement n'y voulait pas mordre, comme » aussi beaucoup d'autres de l'église, de la no- » blesse et du tiers-état. » Notable exemple du système de conduite de la cour à l'égard des représentans de la nation ; bon avertissement contre les assemblées peu nombreuses ; bonne leçon contre les élections faites négligemment, contre ces choix de fantaisie, les choix de concession, de complaisance, de transaction ; bonne instruction contre les députés besogneux et plus encore contre les députés dépensiers, quelle que soit leur fortune. « Je leur ai parlé, continue la reine, » par votre commandement et les ai induits à cette » résolution ; et, pour dire la vérité, *ils ne s'y fussent* » *jamais fourrés que par votre commandement*, la » plupart alléguant qu'ils n'avaient pas pouvoir » de ce faire, par leurs cahiers. » Ces paroles confirment bien l'assertion du prince de Condé, concernant la prévarication de plusieurs députés, assertion qu'on pourrait sans cela soupçonner de prévention. Elles confirment bien aussi le vœu de la majorité effective de l'assemblée et la majorité encore plus grande de la nation en faveur de la tolérance et de la paix . « Par là, » ajoute la reine, on peut voir que mon inten- » tion a toujours été qu'il n'y eût qu'une reli- » gion catholique et romaine dans votre royaume ;

» cela me fera parler plus hardiment, » et dire que « *jusqu'à ce que le roi ait le moyen d'exé-* » *cuter la résolution d'une seule religion, il ne doit* » *pas déclarer* la guerre ; que ce ne serait pas » chose nouvelle de permettre l'exercice de la » religion prétendue réformée, aux lieux où il ne » peut l'empêcher, etc... »

Après la reine, le roi prit la parole et conclut. Son langage fut ignoble. C'est le duc de Nevers qui nous l'a transmis, ainsi il n'a pas été travesti par la malveillance; il est impossible de mieux démentir les historiens qui ont représenté les états-généraux de 1576 comme animés de l'esprit de la ligue : «Chacun de vous, a-t-il dit, a vu de quelle » affection j'ai embrassé ce qui était pour l'hon- » neur de Dieu, et combien j'ai désiré qu'il n'y eût » qu'une religion dans mon royaume. Même j'ai » brigué, s'il faut ainsi dire, les gens des trois » états, qui n'allaient que d'une fesse, *pour les* » *pousser à demander une seule religion*, dans la » croyance que j'avais qu'on m'aiderait à exécuter » une si sainte résolution. Mais voyant le peu de » moyens qu'ils m'en ont donné, cela fait connaî- » tre le peu d'espérance qu'il y a d'exécuter ma » première intention. Il est permis de changer » son opinion, quand l'occasion s'en présente. » De mon côté je ne pense point faillir si je ne

» déclare pas maintenant (1) que je veuille en-
» tretenir une seule religion dans mon royaume,
» puisque je n'ai pas le moyen de le faire. Je
» désire que l'on connaisse mon intention, afin
» que hors du conseil on n'aille pas médire de
» moi et publier des choses qui me font préju-
» dice, etc. » (Ces dernières paroles regardaient le cardinal de Guise et le duc de Guise, qui assistaient au conseil, et qui seuls, avec les ducs du Maine et de Nevers, persistèrent dans l'avis de la guerre.

Les états, de leur côté, délibéraient en même temps que le conseil, sur le rapport du duc de Montpensier; et il fut décidé à la pluralité, et cette fois à la pluralité des voix : « que le roi serait sup-
» plié par requête de réunir ses sujets, par tous
» moyens saints et légitimes et sans guerre, selon
» qu'on avait donné charge à Versoris de l'en sup-
» plier par délibération du 15 janvier, l'acte de la-
» quelle serait attaché à ladite requête. » Les députés se séparèrent le 28 février. Le 3 mars le roi dépêcha Biron vers le roi de Navarre, pour faire retrancher tout ce qu'on pourrait de l'édit.

Ainsi finirent les états de 1576 à 1577. Ils attestent, je pense, d'une manière satisfaisante l'é-

(1) Le conseil était à délibérer sur la réponse à faire à l'article de la religion inséré dans le cahier du tiers-état.

loignement que les députés des trois états eurent pour la guerre civile et leur aversion pour l'intolérance en matière de religion; et ces sentimens des députés de la nation, sont une assez bonne preuve de ceux de la nation elle-même.

Je puis donc considérer comme absolument erronés, les témoignages des historiens qui imputent aux états d'avoir poussé violemment le roi à la guerre.

CHAPITRE XXII.

L'histoire des guerres civiles du seizième siècle ne peut s'expliquer par les intérêts religieux, séparés des intérêts privés de quelques grands de l'état, et au contraire s'explique très bien par les intérêts opposés de ces grands, sans l'instigation des intérêts religieux, même sans leur immission, intervention, ou accession.

Les intérêts des grands ont été si exclusivement la cause et le motif des guerres dont nous parlons, que si l'on mettait de côté les intérêts personnels de six ou sept grands personnages du temps, pour expliquer ces guerres par les prétentions respectives des cultes rivaux, on ne parviendrait jamais ni à lier les faits, ni à en faire une histoire : la preuve en est dans la confusion des histoires qui existent. Au lieu que mettant de côté les querelles des cultes, toute l'histoire des guerres dont il s'agit s'expliquera facilement, clairement, simplement, par les intérêts, les passions et les actes des six ou sept personnages contemporains ou successifs qu'on voit y figurer.

J'ai essayé de prouver ailleurs cette vérité tout exubérante qu'elle me paraît, en ébauchant ce que j'appelle la guerre des grands, dégagée de toute

question religieuse. J'ose croire qu'il est démontré par cette ébauche, néanmoins très imparfaite, que les Guise et les Montmorenci de moins en France, ou les Valois valant quelque chose de plus, les querelles de religion n'auraient jamais pu entrer, même comme accessoires, dans une guerre civile. Je me flatte qu'elle dissipera surtout l'illusion qu'a faite aux historiens les plus éclairés, la multitude d'édits appelés de pacification qui ont marqué des intervalles de repos au milieu des temps de troubles, et qui ont toujours supposé une guerre entre les catholiques et les protestans. L'opinion que semblent autoriser ces édits, doit s'évanouir devant cette remarque qu'aucun édit n'a paru en France en faveur ou en haine des religionnaires, qui n'ait été précédé d'un traité purement politique concernant les intérêts des chefs des deux partis; comme aucune paix n'a été enfreinte qu'au gré de ces mêmes intérêts tout personnels.

CHAPITRE XXIII.

Quels grands et quels motifs ont été causes de la guerre.

J'ajouterai encore à cette discussion, quoique déjà trop longue, quelques détails qui peuvent être utiles pour montrer comment les chefs des partis respectifs furent amenés à se déclarer les uns pour le culte catholique, les autres pour le calvinisme; et comment ils parvinrent à impliquer ces cultes dans leurs querelles particulières.

Les Guise furent engagés dans la persécution des protestans par l'exemple et l'autorité du cardinal de Lorraine, le guide de François Ier dans la direction des affaires de religion, et l'instigateur des violences de ce roi cruel; ils le furent par l'exemple et l'autorité de Henri II, digne successeur de son père, dans la faveur de qui François de Guise voulut s'établir au préjudice du connétable de Montmorenci qu'il enviait et qu'il craignait; ils le furent enfin parce que c'était la religion de l'état et qu'ils gouvernaient l'état. Les prêtres catholiques dûrent donc voir dans le duc de Guise un protecteur, et il dut voir en eux une clientelle qui pourrait le servir contre le parti qui lui était opposé.

Les Coligni furent poussés dans les intérêts du

parti protestant, par la malveillance des princes lorrains. Pierre Mathieu rapporte que sous le règne de Henri II, le cardinal de Granvelle, Antoine Perrenot, évêque d'Arras, insinua au duc (régnant) de Lorraine, lequel conseilla ensuite au cardinal, de noircir les Coligni par les épithètes d'hérétiques et de luthériens et de leur enlever par ce moyen la protection des Montmorenci. Le motif de Granvelle était la crainte que le luthéranisme ne s'étendît de l'Allemagne sur la Flandre, ayant déjà reconnu, disait-il, que par les ruses du diable en Flandre, les Flamands, pour être voisins de l'Allemagne, n'avaient reçu que trop librement ces furieuses opinions. Granvelle accompagna ces paroles de belles promesses de la part de la cour d'Espagne. Les Coligni, ainsi désignés, acceptèrent la couleur que les Guise leur donnaient, et la donnèrent à leur parti. Les mécontens ne demandèrent pas mieux que de s'emparer des griefs des protestans, et d'en fortifier les leurs. Les Montmorenci même, qui avaient concouru avec les Guise à la persécution des protestans, tant que l'ambition de ceux-ci ne les avait ni inquiétés, ni humiliés, ni lésés, se joignirent aux Coligni et à la maison de Bourbon qui était protestante : preuve manifeste que ce n'était pas la religion qui divisait les partis.

Les Condé, les Montmorenci, les Coligni, pa-

trons des mécontens de tout genre, eurent pour clientelle tous les Français que les profusions de cour et ses scandales révoltaient. N'était-il pas naturel qu'ils s'adjoignissent aussi les protestans qu'elle persécutait, et qu'ils espérassent y trouver des secours d'argent, peut-être des hommes pour commencer l'armée qui leur manquait? Le titre de calviniste n'était-il pas un nom de ralliement qui leur était donné par l'ennemi même?

Des deux parts un instinct de bienséance faisait sentir que conserver la religion de l'état, ou assurer contre elle la liberté de conscience, étaient deux intérêts qu'on pouvait honorablement avouer, dont il était plus facile de couvrir et de colorer des intérêts grossièrement personnels, qu'il ne l'eût été en prenant pour prétextes le pur amour du bien public, motif toujours suspect d'hypocrisie, parce que l'exaltation lui est moins ordinaire et moins naturelle qu'aux sentimens religieux.

Enfin, des deux parts on comptait sur les étrangers. La maison de Guise était assurée de l'appui de plusieurs princes catholiques, du duc de Lorraine, du pape, du roi d'Espagne. Les Coligni et les Bourbons étaient sûrs d'obtenir des princes protestans d'Allemagne, de ces troupes mercenaires que la France a si souvent achetées d'autres nations. Ils pouvaient aussi espérer des secours de l'Angleterre.

C'est ainsi que la religion a figuré dans nos guerres du seizième siècle. Les partis, totalement politiques au fond, ont emprunté aux catholiques et aux protestans les noms sous lesquels ils se sont déclarés, leur cri de guerre et leur bannière. C'est sous le nom des deux cultes qu'ont été déclarées des guerres, négociées des alliances, conclues des pacifications politiques. C'est, pour ainsi dire, sous le masque que les partis se sont battus, réconciliés, embrasés et battus encore; et ont paru partager la condition du parti dont ils déployaient les enseignes. C'est ce qui a brouillé les récits de tous les historiens et les idées de tous les lecteurs. Je ne prétends pas nier que les catholiques et les protestans n'aient sérieusement été en discorde. Sans doute, ils ont eu de fréquentes rixes; sans doute, la guerre elle-même a été l'occasion de plusieurs actes d'animosité entre eux; mais je dis toujours qu'ils ne faisaient pas la guerre, qu'ils ne marchaient pas en troupes réglées, qu'ils n'avaient point d'armées, que tout marchait, tout se mouvait au gré d'un seul chef politique et nullement religieux; que la guerre, si l'on peut parler ainsi, campait et décampait avec les chefs de faction qui commandaient les armées dites catholiques et protestantes.

FIN DE LA DISSERTATION.

NOTE.

Hume, dans son Histoire du règne d'Élisabeth, présente la naissance des guerres de religion, précisément sous le même aspect et avec les mêmes circonstances qui m'ont frappé à la lecture de l'histoire de France, malgré les fausses lumières jetées sur ce sujet par nos historiens; je m'honore de m'être rencontré avec lui. Voici ce que dit Hume :

« Le duc de Guise secondé par ses quatre frères, le cardinal de Lorraine, le duc d'Aumale, le marquis d'Elbœuf et le grand-prieur, tous aussi dévorés d'ambition que lui, s'étaient emparés de toute l'autorité. Comme il réunissait en lui les qualités brillantes qui exigent l'estime ou qui s'attirent l'affection des hommes, ses acquisitions et ses prétentions paraissaient infinies. Le connétable de Montmorenci, qui avait balancé longtemps son crédit, venait d'être disgracié. Les princes du sang, le roi de Navarre et le prince de Condé son frère, étaient totalement éloignés des affaires et de la faveur. La reine-mère elle-même, Catherine de Médicis, voyait tous les jours diminuer son pouvoir. François, jeune prince également faible d'esprit et de corps, se laissait gouverner absolument par la reine son épouse; cette princesse donnait à ses oncles le même ascendant sur son esprit. On désespérait, dit-il, de voir jamais sortir l'autorité des mains des Guises, lorsque les *disputes* de religion inspirèrent le courage aux Français de s'opposer ouvertement au pouvoir exclusif de cette maison. »

LE BUDGET
DE HENRI III.

PERSONNAGES.

HENRI III, âgé de 23 ans (né le 15 fév. 1551).
MONSIEUR, frère du roi, âgé de 22 ans.
MARGUERITE, reine de Navarre, sœur du roi et de monsieur, âgée de 20 ans.
CATHERINE DE MÉDICIS, reine, mère du roi, âgée de 58 ans.
LE DUC DE MONTPENSIER (Bourbon), oncle du roi de Navarre, âgé de 50 ans.
LE DUC DE NEVERS (Gonzague de Mantoue), 56 ans.
LE CARDINAL D'EST.
LE CARDINAL DE BOURBON.
LE CARDINAL DE GUISE.
LE DUC DE BIRON, grand-maître de l'artillerie.
LE MARÉCHAL DE COSSÉ.
BODIN, député du tiers-état du Vermandois.
MORVILLIERS, CHIVERNI, } ministres.
BELLIÈVRE, secrétaire d'état.
DE NICOLAI, premier président de la chambre des comptes.
DE SAULVES, secrétaire d'état.
QUÉLUS, MAUGIRON, SAINT-MÉGRIN, SAINT-LUC, } mignons du roi.

UN GENTILHOMME DE LA CHAMBRE.

UN MAITRE DES CÉRÉMONIES.

UN CHAMBELLAN, etc.

La scène est dans le château de Blois, où réside la cour et où s'assemblent les états-généraux. Le théâtre représente le cabinet du roi. Au fond, sa chambre à coucher. On y voit son lit entouré d'une balustrade dorée. D'un côté de l'appartement, plusieurs perroquets sur leurs perchoirs, au pied desquels sont attachés de petits singes.

L'époque de la pièce est la fin de février 1577.

LE BUDGET
DE HENRI III.

ACTE I.

Le fond de la salle est garni d'officiers de la cour et de courtisans, qui doivent servir de cortége au roi, pour se rendre aux états dont il va faire l'ouverture.

SCÈNE I.

LA REINE-MÈRE ET UN GENTILHOMME DE LA CHAMBRE.

LA REINE-MÈRE.

Je suis en retard d'un quart d'heure.

LE GENTILHOMME DE LA CHAMBRE.

Le roi vient seulement de commencer sa grande toilette. Sa Majesté en a encore pour quelque temps.

LA REINE-MÈRE.

Les états sont-ils déjà réunis?

LE GENTILHOMME DE LA CHAMBRE.

Ils le sont depuis plus d'une demi-heure. L'ouverture était indiquée à neuf heures, et il en est bientôt dix.

LA REINE-MÈRE.

La reine Louise (1) est chez le roi, sans doute?

LE GENTILHOMME DE LA CHAMBRE.

Oui, madame, elle vient d'y entrer.

LA REINE-MÈRE.

Ne m'annoncez point encore; j'ai à parler à M. de Nevers.

SCÈNE II.

LA REINE-MÈRE, LE DUC DE NEVERS.

LA REINE-MÈRE.

Eh bien, monsieur de Nevers, où en sommes-nous des négociations dont le roi nous a chargés?

LE DUC DE NEVERS.

Madame, j'ai à peu près réussi dans celles qui me sont échues.

LA REINE-MÈRE.

Que je vous dise d'abord ce que j'ai arrangé avec d'Espinac, car il faut commencer par le clergé.

LE DUC DE NEVERS.

D'Espinac?.. (*Il a l'air de ne pas le connaître*).

LA REINE-MÈRE.

On voit bien que vous arrivez de Rome (2):

---

(1) Louise de Vaudemont.

(2) Journal de Nevers, 2 décembre 1576.

vous ne savez pas que d'Espinac est l'archevêque de Lyon, président du clergé... Quand je lui ai dit, ainsi que le roi l'avait prescrit, qu'il fallait, dans sa réponse au discours du trône, exprimer le vœu que Sa Majesté ne permette qu'une seule religion en France, il m'a d'abord allégué l'édit de pacification, qui permet le culte public des réformés (1). J'ai écarté ces lieux communs de la foi jurée, du besoin de la paix : qu'est-ce, lui ai-je dit, que la foi jurée par le roi contre le vœu de ses sujets catholiques, et qu'est-ce qu'une paix plâtrée qui empêche une bonne et solide paix? Il a insisté, et m'a dit : Madame, le vœu du clergé est sans doute de voir régner sans partage en France le culte catholique; mais il n'est pas de voir les réformés persécutés de nouveau. J'ai répondu : Il suffit que vous exprimiez en général le vœu du clergé de France, sans en marquer les limites. L'archevêque m'a répliqué que malgré le désir naturel au clergé de voir l'unité de culte, il ne lui semble pas opportun de manifester ce désir, parce que ce serait faire un appel à l'autorité royale contre les calvinistes, et se mettre

(1) Ce que dit ici la reine-mère est extrait littéralement de son discours dans le conseil du 28 février 1577, où elle rend compte de sa négociation avec l'archevêque de Lyon, avant l'ouverture des états. Ce discours est rapporté par Nevers sous la date de ce jour, 28 février.

par là en opposition avec le vœu de la France, qui, comme celui du clergé, tend à la paix. Bref, l'archevêque ne voulait pas mordre à ma proposition (1). A toutes ses raisons j'en ai opposé une victorieuse, le désir du roi et la promesse d'une ou deux abbayes. Je l'ai assuré en même temps qu'il trouverait le clergé plus disposé qu'il ne croyait à demander la réunion de tous les Français au culte catholique, que j'étais assurée de l'intention de plusieurs évêques et archevêques que j'ai en effet gagnés (*elle rit.*) en les assurant de celle de l'archevêque de Lyon. D'après cela, d'Espinac exprimera le vœu du clergé pour le culte catholique exclusivement.

LE DUC DE NEVERS.

C'est manœuvrer habilement, comme il appartient à Votre Majesté.

LA REINE-MÈRE.

A vous, maintenant, mon cousin; qu'avez-vous fait avec la noblesse?

LE DUC DE NEVERS.

J'ai vu le baron de Sennecey, qui a la confiance de son ordre, et sera chargé de répondre au discours du roi (2). Il s'est obstiné à ne vouloir me rien promettre qui fût ou pût paraître contraire le moins du monde à la pacification et à l'édit.

(1) Journal de Nevers. Propres paroles de la reine-mère.

(2). Voyez la note *A*, à la suite du premier acte.

Cependant comme le roi m'avait dit que c'était M. de Beaufremont, père de Sennecey, qui entretenait celui-ci dans ses idées en faveur des protestans, j'ai été voir M. de Beaufremont, et même madame de... dont le roi m'avait aussi parlé. Je les ai trouvés ensemble. J'ai pressé vivement Beaufremont : il m'a répondu avec une humeur mal dissimulée, que son fils parlerait sans doute suivant sa conscience et son honneur.

LA REINE-MÈRE.

Oh ! oh ! l'*humeur* et l'*honneur* en jeu ! mon cousin, aux grands maux les grands remèdes. (*Elle rit.*)

LE DUC DE NEVERS.

Alors j'ai fait entendre à M. de Beaufremont que le roi pourrait avoir aussi de l'humeur, et je lui ai rappelé que sa charge de grand-prevôt de l'hôtel n'était point inamovible : le roi m'avait autorisé à cette mesure. Beaufremont a fait aussitôt appeler son fils. Le baron de Sennecey est venu ; je lui ai fait de nouvelles observations que son père n'a point contestées ; mais c'a été inutilement. Alors M. de Beaufremont lui a dit : Mon fils, vous pouvez éviter de mécontenter le roi sans vous manquer à vous-même : renoncez à l'honneur que vous a fait la noblesse en vous chargeant de répondre à la harangue du roi. Le baron de Sennecey a souscrit à cette proposition, et l'orateur

de la noblesse sera cette fois Rochefort, qui parlera dans le sens du roi, au nom de toute la noblesse de France. Je m'étais assuré de Rochefort avant d'aller chez Sennecey.

LA REINE-MÈRE.

A merveille, mon cher cousin! Le roi de son côté a pratiqué plusieurs gentilshommes qui iront bien (1). Et le tiers-état?

LE DUC DE NEVERS.

Oh! le tiers-état... c'est au-delà des souhaits. Nous avons là un avocat Versoris, député de la prevôté de Paris, et un M. L'Huillier, prevôt des marchands, député de la ville de Paris, qui sont bien les plus ployantes échines que je connaisse; ils saluent jusqu'à terre; ils appuieront sur leurs genoux jusqu'au ventre; et la bouche!... ils l'ouvriront jusqu'aux oreilles pour crier à tue-tête que les peuples donneront *tripes et boyaux*, et jusques à la dernière maille de leurs biens, avec la dernière goutte de leur sang, pour aider le roi à réduire les cultes au seul culte catholique (2). Le roi s'est chargé de quelques autres gens du tiers; mais nous n'avons eu presque rien à faire avec ces gens-là; le duc de Guise les avait amenés pour son intérêt au ton et au langage où nous les voulions;

(1) Nevers, 23 décembre 1576. Voyez la note *B*, à la fin du premier acte.

(2) Historique et littéral.

et c'est un trait d'habileté dont le roi peut se vanter, d'avoir fait tourner au succès de ses desseins, les dispositions du duc de Guise pour servir son ambition.

LA REINE-MÈRE.

Ainsi, grâce aux soins du roi, aux vôtres, aux miens, nous voilà assurés d'avoir, par les orateurs des trois ordres, l'expression franche et fidèle des sentimens de la France tout entière. (*Elle dit ces derniers mots en riant.*)

LE DUC DE NEVERS *rit.*

Ah ! ah ! ah !

(*Les perroquets éclatent de rire.*)

LA REINE-MÈRE.

Vous riez, mon cousin ! En vérité, ce n'est pas le cas de rire ; vous voyez combien les rois sont à plaindre, et combien il faut qu'ils se donnent de peine pour connaître l'opinion et les sentimens des peuples ! (*Elle rit.*)

SCÈNE III.

LES MÊMES, UN HUISSIER.

L'HUISSIER, *annonçant.*

La reine de Navarre !

LE DUC DE NEVERS.

La reine votre fille est ici ?

LA REINE-MÈRE

Elle vient d'arriver. Je ne l'ai pas encore vue.

SCÈNE IV.

LES MÊMES, LA REINE DE NAVARRE, MONSIEUR.

LA REINE-MÈRE.

Vous arrivez bien à point, mes enfans, pour la cérémonie.

MONSIEUR, *lui baisant la main.*

Nous descendons de voiture, à peine avons-nous eu le temps de nous habiller.

(*La reine de Navarre baise aussi la main à sa mère*).

LA REINE-MÈRE.

Vous êtes venus ensemble?

LA REINE DE NAVARRE.

Ensemble.

MONSIEUR.

Nous sommes partis hier soir d'Olainville et nous avons marché toute la nuit (1).

LA REINE DE NAVARRE.

Je vous ramène un fils bien soumis à vos volontés, ainsi qu'à celles du roi, et bien revenu de son inclination pour les huguenots.

---

(1) On lit dans M. de Thou : « Le duc d'Alençon vint à Paris, le 9 novembre 1576, tint sur les fonts de baptême l'enfant du duc de Nevers, puis s'en retourna avec la reine de Navarre, *sa sœur bien-aimée*, trouver le roi à Olainville, d'où ils vinrent à Blois où les états étaient convoqués au 25. »

LA REINE-MÈRE.

C'est fort nécessaire à tous. Ma chère Marguerite, vous avez fait là une excellente chose... Si vous étiez arrivée dix heures plus tôt, vous auriez pu nous rendre un autre service du même genre. Le roi vient d'envoyer le duc de Montpensier en ambassade vers votre mari, pour l'engager à se rendre aux états, où il apprendra quel est le sentiment général en France concernant l'hérésie, et ce qu'il a de mieux à faire en conséquence.

LA REINE DE NAVARRE.

Une femme est-elle bien propre à convertir un mari?

LA REINE-MÈRE.

Vous avez si bien converti votre frère!

LA REINE DE NAVARRE.

Un mari ne ressemble... à rien.

LA REINE-MÈRE, *à Monsieur*.

Il faut que vous soyez bien au courant de ce qui se passe ici, afin de vous conformer exactement aux désirs du roi votre frère. Apprenez en gros le principal. Inquiet de la popularité du duc de Guise, jaloux de la confiance que lui témoignent les catholiques, le roi vient de se mettre à la tête des associations catholiques qui se font chaque jour (1); il s'en est déclaré chef, pour em-

(1) Le roi signa le 12 un acte d'association avec les fidèles.

pêcher le duc de Guise de l'être. Il se peut aussi qu'il soit bien aise de trouver l'occasion de vous compromettre avec le parti huguenot, par un commandement qui vous interdirait tout retour vers eux, et vous les aliénerait pour jamais. Enfin, il veut qu'il soit dit qu'il n'en fait qu'à sa tête : depuis quelque temps il prend à tâche de me contrarier; dans la circonstance présente, il m'a durement fermé la bouche et m'a presque traitée de huguenote. Ajoutons l'influence des favoris qu'il a près de lui à Blois. Ce sont Quélus, Maugiron, Saint-Mégrin et Saint-Luc. Ils sont du conseil du cabinet, et du conseil bien plus intime de la chambre. Ils sont criblés de dettes. Trois surtout sont insatiables; Saint-Luc mérite une exception (1). Pour nous, nous n'avons pas de quoi payer nos gens et pourvoir aux plus pressans besoins : nous manquons de tout. Le roi veut être excité à la guerre pour avoir de l'argent; mais ne veut pas la faire. Je crois que voilà l'objet de la convocation des états et la clef de tout ce qui se passera (2).

---

zélés catholiques contre les huguenots. Le texte de cet acte se trouve dans la collection des états-généraux, t. 13. Déjà une association catholique s'était formée en Picardie sous l'influence du parti de Guise. Ce fut le commencement de la ligue. M. de Thou rapporte le texte de l'acte d'association de Picardie.

(1) Voir la note *C*, à la suite du premier acte.

(2) Voir la note *D*, à la suite du premier acte.

MONSIEUR.

C'est une fâcheuse extrémité que de recourir à une assemblée d'états-généraux.

LA REINE-MÈRE.

Pas d'autre moyen d'avoir de l'argent.

MONSIEUR.

L'hôtel-de-ville?

LA REINE-MÈRE.

Ignorez-vous l'esclandre de l'an passé, pour quelque deux cent mille méchans écus d'or que le roi eut la bonté d'aller leur demander en personne, et qu'il ne put obtenir?

MONSIEUR.

Ne pouvait-on envoyer un bon édit au parlement pour autoriser un emprunt?

LA REINE-MÈRE.

Le parlement! les misérables, pour refuser il y a six mois un édit d'emprunt, eurent l'insolente adresse d'ouvrir au roi leur propre bourse; ils vendirent leur petite vaisselle pour lui en donner le prix; ils imposèrent les avocats, les procureurs même, les firent contribuer pour cent mille livres.

MONSIEUR.

Imposer les avocats! les procureurs! c'est grêler sur le persil!

LA REINE-MÈRE.

Dites sur le tambour, sur la cloche du beffroi. Aussi entendit-on un terrible roulement et un af-

freux tocsin. Mais il avait fallu en venir là pour payer les reîtres, qui ne voulaient point sortir de France sans être payés.

MONSIEUR.

Comment ne peut-il s'aider de son crédit personnel?

LA REINE-MÈRE.

Son crédit personnel! il l'a perdu sans ressource depuis que dans le mois de mai il s'est avisé de mettre la main sur l'argent destiné à payer un quartier de rentes, aux rentiers de Paris.

MONSIEUR.

Sans doute un besoin urgent servait d'excuse à cette mesure?

LA REINE-MÈRE.

Il avait besoin de cet argent pour aller, avec la reine, en pèlerinage à Notre-Dame-de-Chartres, dans l'espérance d'avoir des enfans (1), et ensuite prendre des bains de mer à Dieppe.

MONSIEUR.

Eh bien, comment la reine s'est-elle trouvée de ce voyage?

LA REINE-MÈRE.

Ce qu'ils en ont rapporté de plus clair, c'est une grande quantité de guenons, de perroquets, de petits chiens achetés à Dieppe, dont ils ont

(1) Voir la note *E*, à la suite du premier acte.

rempli leur voiture, et qui, comme vous voyez, ornent maintenant les appartemens du roi. (*Elle montre de la main des perroquets sur leur perchoir et appuie sur les mots: les appartemens du roi.*)

UN DES PERROQUETS.

Vive Sa Majesté!

LA REINE-MÈRE.

Il a raison, on ne dit plus le roi: on dit Sa Majesté. Cela est ordonné par l'étiquette du palais (1).

MONSIEUR.

Je vous remercie de me mettre au courant de toutes ces nouveautés.

SCÈNE V.

LES MÊMES, UN GENTILHOMME DE LA CHAMBRE.

UN GENTILHOMME DE LA CHAMBRE.

Le roi va se rendre aux états.

(*La reine-mère et toute la cour entrent dans la chambre du roi.*)

---

(1) Voir la note *F*, à la suite du premier acte.

FIN DU PREMIER ACTE.

NOTES DU PREMIER ACTE.

(*A*) Mémoires de Nevers, 12 décembre 1576. « Le 14 décembre fut dressée par la reine la forme des propos que le baron de Sennecey devait dire touchant la religion ; et le roi à la messe le vit (c'est-à-dire, l'écrit de la reine) et y corrigea *la plus saine et la meilleure partie du royaume*, c'est-à-dire de la religion romaine, et quelques autres termes. »

Nevers dit plus bas : « Pour les Sennecey, qui ne veulent pas dire que tous requissent la religion seule, avis fut de la meilleure et plus saine partie du royaume. »

On voit par ces paroles que Sennecey n'ayant pas voulu assurer dans sa harangue que tous les habitans du royaume demandaient la religion catholique seule, et ayant écrit qu'une partie la requérait, le roi voulut qu'au moins il dît : *la meilleure et la plus saine partie du royaume* ; et écrivit cette rédaction de sa main. Ce fait bien prouvé autorise à présumer qu'entre les discours prononcés depuis Henri III dans les assemblées nationales en faveur de la cour, par des députés de la nation, plusieurs ont été revus et corrigés par des ministres du roi, par la reine, par une maîtresse, par le roi lui-même. Ignari discant.

(*B*) Nevers, 23 décembre 1576. « Le roi commanda en particulier d'aucuns gentilshommes de faire qu'en leurs provinces, auprès de leurs états, qu'ils demandassent une seule religion. » En leurs provinces, auprès de leurs états, signifie dans les assemblées des députés de la noblesse de leur province, parce que, comme on l'a vu, les députés se rassemblaient particulièrement par provinces.

(*C*) C'est à l'époque des premiers états de Blois que l'on commença à parler des mignons et que ce mot trotta, dit Bodin, dans la bouche du peuple. On distinguait trois classes, les mignons de couchette, les mignons de la chambre et les mignons moins favorisés. Les deux premières classes étaient distinguées par une fraise semblable à celle que portait le roi, et, à table, par un cadenas, c'est-à-dire par un coffret fermant à clef, qui contenait des assiettes, des couteaux et des fourchettes.

Le roi de Navarre ayant appris en Gascogne l'assassinat de Saint-Mégrin, tué par vingt ou trente hommes qu'on crut être affidés du duc de Guise, dit: Je sais bon gré à mon cousin le duc de Guise de n'avoir pu souffrir qu'un MIGNON DE COUCHETTE le fît cocu. (Journal de l'Étoile, sous la date du 21 juillet 1558.) Sur les mignons en général, voyez l'Ile des Hermaphrodites, pag. 13.

(*D*) Catherine explique le véritable but de la convocation des états. La cour les a appelés pour provoquer la guerre, et la provocation à la guerre a eu pour but d'obtenir de l'argent et de ravir au duc de Guise la confiance publique que le roi et le duc lui-même croyaient être attachée au zèle dont le prince lorrain faisait étalage pour le culte catholique.

(*E*) Cette anecdote est rapportée par l'Étoile, sous la date du 23 janvier 1579. Ainsi il y a ici anachronisme de deux années. Voici comment s'exprime l'Étoile : « Le roi y prit » (en l'église de Chartres) deux chemises de Notre-Dame, » une pour lui, l'autre pour la reine sa femme; ce qu'ayant » fait, il revint à Paris, coucher avec elle, dans l'espérance » d'avoir un enfant par la grâce de Dieu et des chemises, » dont il était incapable par la v... qui le mangeait et les » lascivités qui l'énervaient. »

(*F*) L'Étoile 1575. » En ce temps n'était tenu pour bon courtisan qui disait le roi. Mais fallait dire Leurs Majestés, à la mode de la cour. Sur quoi par dérision fut fait le sonnet des majestés. » « Henri III, dit le commentateur, quelque temps après son retour de Pologne, établit un nouveau cérémonial de cour et de nouvelles manières de grandeur. Il fit mettre des balustres autour de sa table; ne sortait que rarement, presque toujours enfermé avec ses favoris, et passait des journées entières à disputer sur la découpure d'un habit. Il fit un règlement pour ceux qui devaient entrer dans sa chambre, dans son cabinet, et à quelles heures, et prescrivit un ordre pour le service de sa bouche. A ces règlemens il ajouta les termes propres dont il voulait qu'on se servît lorsqu'on parlait de sa personne, et pour lui faire sa cour il ne fallait point dire le roi, mais Leurs Majestés. » Le règlement dont parle le commentateur était fort étendu. Il fait le fond de celui de Louis XIV en 1587; lequel se trouve dans l'état de la France de 1736. On en trouve des fragmens dans le recueil manuscrit de Saintot qui est à la bibliothèque de l'Institut; P. Mathieu en a aussi imprimé une partie; mais le règlement entier ne s'y trouve pas, et les recherches que j'ai faites pour le découvrir ont été inutiles. Toutes les bibliothèques ont été dépouillées des documens qu'elles renfermaient concernant le service intérieur de la maison du roi, lorsqu'il a été question de composer l'étiquette impériale pour l'empereur Napoléon. Ces pièces se retrouveront dans les bibliothèques des grands officiers, à l'ouverture de leurs successions. C'est dans les inventaires qui suivent les décès, que se retrouvent journellement les livres égarés de la bibliothèque du roi et autres bibliothèques publiques.

FIN DES NOTES DU PREMIER ACTE.

ACTE II.

SCÈNE I.

UN CHAMBELLAN, UN HUISSIER.

LE CHAMBELLAN.

Le roi revient des états. Ouvrez les portes de sa chambre : il quittera ici le manteau royal (1).

(*L'huissier ouvre la porte du fond. On y voit le lit du roi, et au-devant du lit une balustrade.*)

SCÈNE II.

LE ROI, LES TROIS REINES, MONSIEUR, LE DUC DE NEVERS.

LE ROI.

Que dites-vous, mesdames, de cette cérémonie?

LA REINE, FEMME DU ROI.

Votre Majesté a lieu d'en être contente.

LA REINE-MÈRE.

Votre Majesté a été admirée, applaudie, et c'est bien justement.

---

(1) Voir la note *H*, à la suite du deuxième acte.

LA REINE DE NAVARRE.

Votre Majesté a parlé divinement (1).

LE ROI, *à la reine-mère.*

Qu'augurez-vous de la disposition des états?

LA REINE-MÈRE.

Ils veulent l'unité de religion, si l'on juge de leur intention par les réponses des présidens de chaque ordre.

LE ROI.

C'est un indice presque assuré de l'esprit des trois chambres.

LA REINE, FEMME DU ROI.

Ils veulent donc abolir l'édit de pacification?

MONSIEUR.

C'est-à-dire qu'ils veulent la guerre.

LA REINE DE NAVARRE.

La guerre contre mon mari!

LE ROI, *avec une teinte d'humeur.*

C'est évident; ils veulent la guerre contre l'hérésie. Ils pensent en cela comme la France tout entière. (*A la reine de Navarre.*) Vous êtes bien émue, Marguerite! Qu'avez-vous?

---

(1) Bodin, 6 décembre 1577. « Le roi fit sa harangue d'une grâce et action très belle. » (L'Étoile, 13, x.) « Le roi harangua disertement et fort à propos. Au contraire le chancelier Birague, longuement, lourdement et mal à propos. »

LA REINE DE NAVARRE.

Sire, la guerre entre mon frère... (*se reprenant.*) entre mes frères et mon mari!

LE ROI, *à la reine-mère.*

Madame, si vous le trouvez bon, je ferai convoquer un conseil dans votre cabinet.

LA REINE-MÈRE.

Quand il vous plaira.

LE ROI.

Tout de suite. Vous le présiderez, j'irai vous trouver.

(*Les reines et Monsieur se retirent. Quélus, Saint-Mégrin, Maugiron, Saint-Luc, qui étaient restés dans le fond du théâtre, s'approchent du roi.*)

SCÈNE III.

LE ROI, QUÉLUS, MAUGIRON, SAINT-MÉGRIN, SAINT-LUC.

LE ROI, *à Saint-Mégrin.*

Débarrasse-moi de cet accoutrement (1).

QUÉLUS.

Il sied bien à Votre Majesté.

MAUGIRON.

C'est majestueux, un manteau comme celui-là!

---

(1) Voir la note *I*, à la suite du deuxième acte.

SAINT-MÉGRIN.

Tout sied à Votre Majesté, elle a la grâce qui s'accorde avec tous les vêtemens : la grâce piquante d'une jolie femme quand elle danse, ou qu'elle court la bague en habit de femme ; la grâce et la dignité d'un grand monarque sous le manteau royal. (*En disant ces paroles il détache le manteau.*) Qu'il est lourd !

QUÉLUS.

Mais qu'il est magnifique !

LE ROI, *regardant le manteau qu'étale Saint-Mégrin.*

Il est vraiment beau. Cette coupe est excellente, et en dépit du tailleur de ma garde-robe (1) et du grand-maître même, les changemens que j'ai faits à leur modèle l'ont singulièrement embelli. (*A Quélus.*) Je voudrais te le voir sur le corps, pour juger de l'effet.

(*Saint-Mégrin et Saint-Luc posent le manteau royal sur les épaules de Quélus. Le roi attache le gland sous le cou du favori.*)

QUÉLUS.

Ah ! mon roi ! (*Avec exaltation.*) Ce manteau fait passer en moi le feu qui vous animait aux états : je me sens transporté de l'esprit qui vous inspirait ces belles paroles : (*Il s'assied dans un fauteuil, prend*

(1) Voir la note *K*, à la suite du deuxième acte.

l'attitude majestueuse et douce du roi, et imitant son ton et sa voix, il dit :) (1) « Aussitôt que j'eus l'âge » de porter les armes, je n'ai épargné ni labeur, » ni peine pour faire service au roi mon frère et » au royaume; j'ai exposé ma personne et ma vie à » tous les hasards de la guerre, partout où il a été » besoin d'essayer par les armes à mettre fin aux » troubles pour causes de religion. »

LE ROI.

Cela est-il vrai, ou non?

MAUGIRON.

C'est notoire.

LE ROI, *à Quélus.*

Continue.

QUÉLUS.

« Mais considérant que si le malheur voulait la » continuation de la guerre intestine, je serais » contraint de continuer aussi les charges et tributs » de mon peuple, peut-être de les multiplier, car » les dépenses des guerres sont infinies et inesti- » mables! »

(*Il élève et enfle la voix à ces dernières paroles.*)

LE ROI.

Très bien.

QUÉLUS, *sans s'interrompre, et donnant à sa voix plus d'accent et à son débit plus de chaleur.*

« Et pouvant affirmer, en vérité, que dans tous

(1) Voir la note *L*, à la suite du deuxième acte.

» les accidens de ces dernières guerres, je n'ai rien
» senti si grief, ni qui m'eût pénétré si avant dans
» le cœur, que les oppressions et misères de mes
» pauvres sujets, la compassion m'a ému à prier
» Dieu (*accent de ferveur religieuse*) de me faire la
» grâce de les délivrer en bref de leurs maux, ou
» de terminer en cette fleur de mon âge mon règne
» et ma vie, avec la réputation qui convient à un
» prince descendu de tant de magnanimes rois,
» plutôt que de me laisser *envieillir* entre les cala-
» mités de mes sujets sans y remédier, et que mon
» règne fût en la mémoire de la postérité remarqué
» comme exemple de règne malheureux. »

MAUGIRON ET SAINT-LUC.

C'est divin! c'est ravissant! c'est pour en mourir (1)!

(*Ils s'essuient les yeux*).

QUÉLUS, *continuant.*

« Bien dois-je rendre grâce à Dieu, que en tou-
» tes les cogitations d'orages et tempêtes il m'a
» toujours conforté d'une ferme confiance, qu'il

(1) Locution qui commença dans ce temps-là à être en usage parmi les *agréables* de la cour. Dans le *dialogue de Mathurine et Duperron de la confession de Sancy*, Mathurine se vante d'avoir appris au comte de Sainte-Marie les grands airs de cour : « à rire du coin des dents ou comme un chien à qui l'on présente de l'ail, à parler de la gorge, à peigner ses cheveux.... à dire toutes les admirations comme : *Je suis le plus du monde.* Oh! oh! oh! *Il y a de l'excès. C'est pour en mourir.*

« ne m'a point mis cette couronne sur ma tête pour
» ma confusion, ni le sceptre en main pour verge
» de son ire (*de sa colère*)... J'ai pris la voix de
» douceur et de réconciliation... Elle a éteint le feu
» de la guerre dont tout le royaume était en-
» flambé... mais de cette combustion il est resté
» beaucoup de reliques (*restes*) lesquelles pour-
» raient facilement rallumer le feu... il n'y a rien
» si difficile dont avec le travail et universel con-
» sentement de mes sujets, tous lesquels vous re-
» présenterez ici, je ne me puisse promettre l'is-
» sue que je désire... pour ces causes, je vous prie
» et conjure tous, par la foi et la loyauté que vous
» me devez, par l'affection que vous me portez;
» par l'amour et charité qu'avez envers votre patrie,
» au salut de vous, de vos enfans, postérité, qu'en
» cette assemblée... vous veuillez mettre vivement
» la main avec moi à ce bon œuvre, m'aider à assu-
» rer ce repos si nécessaire; extirper autant que
» faire se pourra, les racines et semences de divi-
» sion (1), réformer les abus, remettre la justice
» en son intégrité... Je proteste devant Dieu que
» mon intention est de régner comme bon, juste,
» et légitime roi. »

LE ROI.

En vérité, mon ami, si j'ai aussi bien joué la

(1) Cette phrase est la seule qui ait rapport à la religion. Le mot n'en est pas prononcé dans la harangue une seule fois.

comédie que toi, je m'en suis tiré à mon honneur. Tu as bonne grâce et bonne mémoire.

QUÉLUS, *se débarrassant du manteau.*

Ah! mon roi, il me manque ce port majestueux, ce regard noble et tendre, cette voix sonore et soutenue qui captivaient tout le monde.... et cette main charmante dont le geste ajoutait à l'expression de la parole (1), et qui, à la fin de votre harangue, semblait prendre à votre bouche vos paroles de bonté, comme pour en répandre le charme plus loin, plus abondamment et plus également. (*Il baise la main du roi.*)

SAINT-LUC, *à ses camarades.*

Moi qui n'étais pas comme vous assis dans les honneurs, j'ai observé le public et je puis vous en représenter une partie. (*Le roi lui fait un signe de consentement*). Quand Sa Majesté s'est arrêtée un moment, à cause du bruit qu'on faisait à la porte, je me suis tourné de ce côté par impatience. Savez-vous ce que j'ai vu? (*Il parle à ses camarades.*) Des visages peut-être? Point du tout: j'ai vu des oreilles, rien que des oreilles; chacun en présentait une.

---

(1) L'*Ile des Hermaphrodites* offre la peinture fidèle (au jugement de Henri IV) des usages de l'intérieur de la cour de Henri III. On voit là que la beauté et la blancheur des mains du monarque étaient pour les mignons un sujet de louanges habituelles.

(Voir la note qui concerne cet ouvrage, acte IV, scène V.)

Figurez-vous une muraille d'oreilles alongées pour entendre. (*On rit.*)

MAUGIRON.

Moi, sire, j'assure Votre Majesté que je ne jouerais pas mal votre chancelier Birague.

(*Il contrefait l'attitude du chancelier, le cou alongé, la tête en avant, le bras étendu, un doigt en l'air*).

LE ROI.

C'est bien cela! c'est cela!

SAINT-MÉGRIN.

C'est comme si on le voyait.

MAUGIRON, *répétant la harangue du chancelier.*

« Bien que ce royaume soit composé de plus de » trois espèces de personnes, il est aisé de rappor- » ter toutes autres à trois, qui est un nombre par- » fait et de grande excellence. »

(*Maugiron finit le doigt en l'air. Le roi et les mignons rient.*)

LE ROI *répète avec emphase, mettant aussi la main et un doigt en l'air.*

Et de grande excellence! C'est bien là mon Birague.

MAUGIRON, *continuant.*

« Je ne puis vous dire que le roi vous a donné la » paix pour laquelle la reine sa mère a tant tra- » vaillé et d'esprit *et de corps* comme chacun sait. »

LE ROI, *interrompant sèchement.*

Il n'a pas dit cela.

MAUGIRON, *interrogeant des yeux Quélus et Saint-Mégrin, comme pour les prendre à témoin.*

Il n'a pas dit cela?

QUÉLUS.

Sa Majesté vous dit que son chancelier n'a pas dit cela. C'est clair.

MAUGIRON.

J'ai cru l'entendre.

LE ROI, *reprenant son ton de douceur.*

Tu t'es trompé. Mais que cela ne t'empêche pas de continuer (1).

MAUGIRON.

Permettez, sire, que je m'en tienne à ce que j'ai dit. Je pourrais, contre mon intention, faire quelque nouvelle sottise.

QUÉLUS.

Au reste, cette harangue de M. le chancelier a été bien longue, bien lourde, bien ennuyeuse (2).

MAUGIRON.

Bien pédante, pleine de latin et de grec. N'y avait-il pas aussi de l'hébreu?

---

(1) Birague a réellement dit, dans son discours aux états, la phrase répétée par Maugiron : *la paix* pour laquelle la reine sa mère a tant travaillé *d'esprit et de corps;* mais l'auteur de la pièce suppose que le roi ne croit pas décent de livrer sa mère à la gaieté de ses mignons.

(2) L'Étoile, jeudi 13 décembre, ouverture des états : « Le roi harangua disertement et fort à propos. Le chancelier Birague longuement, lourdement et mal à propos. »

QUÉLUS.

Il y avait de toutes les langues, hormis du français. Quelle contorsion il a faite pour prononcer françois au lieu de français que nous avons adopté; le roi au lieu d'*el re* qui nous serait si doux! et quoique nous ayons embelli la langue de l'accent italien, qui est le sien, il l'a évité pour déguiser son *orizine.*

LE ROI.

Il re, il re! je trouve cela un peu fade. Qu'on dise francès, anglès, au lieu de françois, anglois; reyne même au lieu de royne, je le veux bien. Mais *le roi, moi le roi,* vaut mieux que *il re* ou *io el rè* comme les Espagnols. *Moi, le roi,* cela est plus sonore. Je sens bien, mon petit Quélus, qu'il faut un peu plus ouvrir la bouche et desserrer les dents pour dire *le roi* que *il re*: mais c'est un sacrifice qu'il est bon de faire à la royauté. Mon cher cœur, je suis persuadé que tu feras sans regret un effort pour moi, n'est-ce pas?

SAINT-MÉGRIN, QUÉLUS, MAUGIRON, *ensemble.*

Sans doute, roi chéri, grand roi, roi charmant.

LE ROI.

Je réclame aussi pour la foi, contre la fé que vous dites souvent. Le roi, la foi! il n'y a pas de mal qu'on desserre un peu les dents pour ces mots-là.

QUÉLUS, MAUGIRON, SAINT-MÉGRIN.

Oui, oui, vive le roi, vive la foi (1).

LE ROI, *sérieusement.*

Au reste, mes amis, vous n'êtes point justes. Birague n'a pas manqué d'art pour faire sentir qu'il me faut de l'argent.

LES FAVORIS, *étonnés.*

Ah! ah!... mais oui... c'est important ça!...

LE ROI.

Vous avez oublié, étourdis que vous êtes, que j'attendais les états pour payer vos dettes.

QUÉLUS.

Ah! sire, que votre majesté est bonne!

LE ROI.

Je n'oublie pas, moi, votre attachement pour ma personne, et que quand les autres courent les emplois et se tuent à servir, vous êtes assidus auprès de moi et toujours empressés à me plaire; et c'est ce qui n'est point échappé à Birague.

QUÉLUS.

Ah! ce bon vieux Birague!

MAUGIRON.

Le brave homme! au fond c'est un excellent serviteur de Votre Majesté.

SAINT-MÉGRIN.

Comment cela nous est-il échappé?

---

(1) Voir la note *M*, à la suite du deuxième acte.

LE ROI.

Il a d'abord parlé des intérêts publics, comme s'il n'avait pas à les entretenir d'autre chose, et que les états n'eussent été assemblés que pour cela. Il a ensuite fait l'éloge de la reine-mère, et y a glissé, comme par occasion, que sa sagesse et son habileté n'avaient pu éviter de grandes déperditions dans les finances, pendant les minorités de mes deux frères. Ce n'est pas maladroit, cela.

SAINT-MÉGRIN.

On ne peut pas lui refuser de l'habileté, à ce bon-homme.

QUÉLUS.

Avec son air bonace, il a l'œil fin et la main légère.

MAUGIRON.

Quel heureux à-propos que la citation qu'il a faite de ce vieux roi de Sicile, qui disait en mourant que sa veuve ne pourrait préserver ses enfans des milans, des chats-huans, et autres oiseaux de proie qu'il voyait déjà voler autour de la maison royale!

QUÉLUS.

Voilà que cela me revient. Il a dit en latin : *Quos videbat jam circumvolare domum suam.* Ce pauvre vieux roi!

SAINT-LUC.

Birague leva les yeux et les mains au ciel, comme s'il y voyait lui-même les milans et les chats-huans.

LE ROI.

Ce texte l'amenait tout droit à dire qu'en montant sur le trône, j'avais trouvé les finances du tout épuisées, *ærarium penitùs exhaustum* (1).

MAUGIRON.

J'y suis, j'y suis ; il a distingué deux sortes de besoins publics : les besoins ordinaires pour la garde et tuition du royaume, et aussi pour la maison du roi et de la reine, et les besoins extraordinaires pour la guerre.

SAINT-MÉGRIN.

Il a dit très bien : *Nummi sunt belli nervi*, les écus sont le nerf de la guerre.

MAUGIRON.

Sa distinction est très sage entre les besoins ordinaires et les besoins extraordinaires.

LE ROI.

Je suis bien aise que tu remarques une chose aussi judicieuse.

MAUGIRON.

Il a pour ainsi dire ouvert deux poches affamées devant les états, dans l'espérance qu'on remplirait au moins une des deux.

LE ROI.

Avez-vous remarqué la réponse de maître Nicolas L'Huillier, prevôt des marchands de Paris et

(1) Maguier. P. 202 et suiv.

président du tiers-état? un maraud sur qui je comptais! Après ses complimens à perte de vue, il m'a rendu grâces de ma charité paternelle pour mon pauvre, affligé et désolé tiers-état, de la compassion que j'ai témoignée pour sa misère, et de ma vraiment paternelle volonté de la soulager (1).

QUÉLUS.

Le sot a pris à la lettre les paroles de bonté de votre discours.

LE ROI.

Comment trouvez-vous des gens que j'ai assemblés pour refaire mes finances et me donner les moyens de faire la guerre, et qui arrivent tendant la main et me demandant l'aumône!

SCÈNE IV.

LES MÊMES, UN GENTILHOMME DE LA CHAMBRE.

LE GENTILHOMME.

Sire, M. le duc de Nevers et M. de Morvilliers demandent à Votre Majesté la permission d'entrer.

LE ROI.

Faites entrer.

(*Le gentilhomme se retire.*)

(*Les mignons se retirent dans le fond de la salle et se mêlent parmi les courtisans.*)

---

(1) Maguier. P. 210 et suiv. Extrait littéral.

SCÈNE V.

LE ROI, LE DUC DE NÉVERS, MORVILLIERS.

LE ROI.

Eh bien! messieurs, vous m'apportez des nouvelles des états?

MORVILLIERS.

Leur arrêté vient d'être pris.

LE DUC DE NEVERS.

Ce n'a pas été sans peine, mais il est à souhait.

LE ROI, *à Morvilliers.*

Lisez.

MORVILLIERS, *lisant.*

« Le roi sera supplié de réunir tous ses sujets à » la religion catholique et romaine, par les meil- » leures et plus saintes voies et moyens qu'il se » pourra. »

LE ROI, *interrompant.*

Par les plus saintes voies! Il s'agit bien de cela!

LE DUC DE NEVERS.

Vous serez plus content de ce qui suit.

MORVILLIERS.

« Il sera demandé au roi, que, dès à pré- » sent, l'exercice de la religion prétendue ré- » formée soit interdit, tant en public qu'en parti- » culier. »

LE ROI.

Ceci vaut mieux.

LE DUC DE NEVERS.

Ce qui suit est parfait.

MORVILLIERS.

« Que les ministres dogmatisant, diacres, sur-
» veillans soient contraints vider le royaume dans
» le temps qu'il plaira au roi ordonner, nonobstant
» tous édits faits au contraire (1). »

LE ROI.

Ceci n'est pas une invitation à faire la guerre, comme je l'attendais ; mais c'est une invitation à s'y préparer ; la conséquence est la même : c'est qu'il me faut de l'argent. (*Au duc de Nevers.*) Cet arrêté a passé à une grande majorité, à l'unanimité peut-être ?

LE DUC DE NEVERS.

Malheureusement non, sire ; l'arrêté a d'abord été fortement contesté. Un avocat, nommé Bodin, a mis une forte opposition au dernier article ; les poumons d'un autre avocat, appelé Versoris, affidé de la maison de Guise, l'ont heureusement emporté ; mais la majorité qui l'a voté est fort équivoque.

LE ROI.

Qu'est-ce à dire ?

---

(1) Cet arrêté est littéralement copié dans le journal de Bodin, sous la date du 18 décembre 1576.

LE DUC DE NEVERS.

Les députés n'ont point voté par tête.

LE ROI.

Je le sais; j'avais fort recommandé qu'on fît voter par gouvernement. J'étais sûr d'en avoir sept contre cinq.

LE DUC DE NEVERS.

Aussi a-t-on voté par gouvernement. Nous avons eu peine à l'obtenir; mais nous l'avons emporté, en donnant pour prétexte le danger des longueurs.

LE ROI.

Voilà à quoi servent de bons présidens.

MORVILLIERS.

Dans les sept gouvernemens qui ont formé la majorité, il y en a deux qui, entre eux, ne comprenaient que dix-neuf députés : le premier en avait dix-sept, le second deux (1). Quand ils seront complets, la majorité des gouvernemens pourra changer.

LE ROI.

Elle pourra aussi n'être que plus décidée.

MORVILLIERS.

Si l'on en vient à compter les suffrages par tête, je crains fort que la majorité ne soit contre nous.

LE ROI.

La majorité des gouvernemens aura suffi pour

(1) Journal de Bodin, 18 décembre 1576.

changer bien des opinions individuelles. Et d'ailleurs l'argent et l'intrigue peuvent me faire des recrues dans les arrivans, comme ils en ont fait dans les arrivés. Enfin, comptez-vous pour rien l'accueil que je prépare aux demandes de la majorité qui vont m'être présentées? Quand on saura à n'en pas douter, le plaisir que me fait une hostilité marquée contre l'hérésie! N'est-ce rien que l'ascendant de mon opinion, l'influence de mes sentimens? Combien y a-t-il de députés qui en arrivant aux états ne demandent pas quel est le sentiment du roi, pour s'y conformer?

MORVILLIERS.

Oui, quand ils ignorent celui de leurs commettans.

LE ROI.

Ils ne le savent jamais que confusément. La loi seule en est censée l'expression. La loi faite, c'est la loi; on obéit. La nation ne peut faire elle-même le compte des voix dont elle se compose: c'est la loi qui le lui apprend.

LE DUC DE NEVERS.

Cela peut être pour les lois de peu d'importance. Mais quand les lois blessent des intérêts sérieux, la douleur crie, la douleur répond; les souffrances s'entendent, se reconnaissent, et ceux qui souffrent de ces prétendues lois, ont bientôt fait le compte de ceux qui en rient.

LE ROI, *étonné.*

Monsieur de Nevers, n'êtes-vous pas malade? n'auriez-vous pas besoin de quelques jours pour vous soigner (1)? Vous voyez tout en noir.

LE DUC DE NEVERS.

M. Bodin, que Votre Majesté estime, m'a paru se bien porter, et il n'est pas de la majorité. Je dois même vous dire ce qui lui est arrivé. L'arrêté fait, une députation particulière de son bailliage s'est trouvée là pour le désavouer : Versoris triomphait. Bodin reprit la parole en homme supérieur, et avec un tel avantage, que les provinces ont été au moment de revenir sur leur résolution et ont imposé à Versoris de vous exprimer leur éloignement pour la guerre.

LE ROI.

Bodin est un mes amis; je lui ai fait dire que je lui permettais d'assister à mon dîner. J'arrangerai cela avec lui. Quant à Versoris, s'il faiblit, je n'ai besoin que d'un regard pour le relever.

MORVILLIERS.

Votre Majesté décidera si elle veut recevoir la députation des états aujourd'hui.

LE ROI.

Je la recevrai tout de suite; il ne faut pas per-

(1) Nevers rapporte que le roi lui demanda s'il n'allait pas pour se purger à la campagne.

dre une minute. Après cela vous vous rendrez au conseil chez la reine ma mère : il faut y convoquer M. de Nevers, Cossé, le grand-maître de l'artillerie Biron, Villauclerc, Chiverni, pour la guerre; Bellièvre et le premier président Nicolaï pour les finances. (*A Morvilliers.*) Préparez-moi et mettez par écrit la petite exhortation que j'aurai à improviser avec nos députés.

(*Le duc de Nevers et Morvilliers se retirent. Les mignons se rapprochent.*)

SCÈNE VI.

LE ROI, QUÉLUS, SAINT-MÉGRIN, MAUGIRON, SAINT-LUC.

QUÉLUS.

Mon roi, nous allons donc avoir la guerre?

LE ROI.

Il faut au moins que je la déclare, et que je m'y prépare.

MAUGIRON.

Sa Majesté en doit aux huguenots?

LE ROI.

Mon dieu, non!

SAINT-MÉGRIN.

C'est au roi de Navarre?

LE ROI.

Pas davantage.

SAINT-LUC.

Au maréchal d'Amville, je gage?

LE ROI.

Je n'en veux à personne en particulier. Je n'en veux qu'un peu à la bourse de tout le monde. Mes amis, mon plan est de préparer et déclarer la guerre aux huguenots, non pas pour la faire, mais afin que les états remplissent *la poche de l'extraordinaire*... Je vous confie là un grand secret. Gardez-le bien!...

(*Les mignons assurent de leur discrétion par un geste. L'un met la main sur sa bouche, l'autre sur son cœur; tous inclinant la tête avec respect.*

....Quand je dis que je n'en veux à personne en particulier, j'ai tort : j'en veux à un de mes grands amis.

QUÉLUS.

Ah! sire, cette parole fait frissonner.

LE ROI.

J'en veux à M. de Guise.

QUÉLUS, *avec étonnement.*

A M. de Guise!

LE ROI.

Jusqu'à présent j'ai été fort bien avec lui, vous avez vu... pas plus loin que la semaine passée, je l'ai invité d'un tournoi; et la reine ma mère, qui à la vérité est maintenant toute Lorraine, lui a conservé son amitié. Mon aveuglement, à moi, a

cessé. Je ne suis plus dupe. Nous avons eu la bonté, la reine-mère et moi, de croire que les associations faites dans plusieurs provinces, et d'abord en Picardie, avaient pour objet notre sûreté et le bien de l'état, contre les entreprises des huguenots; et nous ne remarquions pas qu'elles s'attribuaient le droit de lever des hommes et des tributs, et de se nommer un chef : trois attentats sur l'autorité royale! Le duc de Guise a, pour s'assurer leur préférence et se rendre nécessaire, exalté les catholiques contre les huguenots (1).

QUÉLUS.

C'est un ambitieux.

MAUGIRON.

Un intrigant.

SAINT-MÉGRIN.

Un traître. Sa femme le connaît bien.

LE ROI, *gaiement et à demi-voix.*

Et tu connais bien sa femme?

SAINT-LUC.

Depuis long-temps je l'observe et je me défie de lui.

---

(1) Nevers, 30 janvier 1577. « Chiverni m'a dit qu'il fut cause de mettre le roi en telle association (*la ligue*), quand M. le duc de Guise lui vint dire qu'il était recherché d'accepter la superintendance de celle de Picardie; tellement que lui Chiverni a été le premier promoteur du roi. »

LE ROI.

Mais ce n'est pas tout. Mon ambassadeur en Espagne vient de m'envoyer un écrit qui circule à la cour de Madrid, après avoir été présenté au pape et répandu à Rome (1).

MAUGIRON.

Il ne vient rien de bon de ces pays-là.

LE ROI.

Cet écrit porte que les Guise descendent en ligne directe de Charlemagne, que les descendans de Hugues Capet sont tous des usurpateurs, et que les Valois sont de plus un sang dégénéré : si bien que le trône appartient de droit au duc de Guise, et que mon royaume, à moi, ce doit être une cellule dans un couvent de *capuchins*. Cet écrit a été composé par un certain avocat David, affidé de la maison de Lorraine.

QUÉLUS.

L'insolent!

SAINT-MÉGRIN.

Je lui veux couper une oreille.

MAUGIRON.

Moi l'autre!

SAINT-LUC.

Moi, toutes les deux!

---

(1) Voir la note *N* à la suite du deuxième acte.

QUÉLUS.

Il est sûrement des états : il faut faire sauter les états.

LE ROI.

Il n'est pas député. Mes amis, ce n'est pas à David qu'il faut s'en prendre, c'est à Guise.

QUÉLUS.

Guise n'est pas plus pour Votre Majesté, que l'avocat David. Deux pouces de fer, entre les côtes, en feront raison.

LE ROI.

Chut! point d'éclat. Je l'humilierai en proportion de son orgueil; j'ai commencé par le désappointer, et dans peu je le réduirai à rien.

QUÉLUS.

Mais ces associations?

LE ROI.

Je les lui ai soufflées. Je me suis mis à leur tête; elles se réservaient de se nommer un chef : je me suis donné ce titre. J'ai renchéri sur le zèle du duc de Guise pour les catholiques contre les huguenots; j'ai excité, sous main, les états à me demander la réunion de mes sujets en un seul culte; au premier mot, je mets flamberge au vent; et sans avoir seulement l'air de savoir qu'il y a au monde un duc de Guise, je me trouve le chef de ses conjurés, de sa conjuration, le maître de leurs bras, de

leurs armes, de leurs finances, de lui-même cela n'est pas maladroit, ce me semble; hein?

LES FAVORIS, *ensemble.*

Excellent, merveilleux, admirable.

(*Le roi et eux rient aux éclats.*)

LE ROI, *à Quélus.*

Mon pauvre Quélus, je t'ai presque fait pleurer! Et toi, Saint-Mégrin, j'ai vu le moment que tu suffoquais. Pour Maugiron, il a plus de sang-froid; il se sent déjà du conseil d'état où il ne figure pas mal; c'est un Caton. (*Il s'appuie d'un bras sur son épaule et de l'autre côté il lui prend le menton.*) La barbe commence à lui venir. Voyez comme il est sérieux!

MAUGIRON.

Je réfléchis à tout cela, et j'observe que sans avoir l'intention de faire la guerre aux hugenots et au roi de Navarre, vous la leur faites.

LE ROI.

Non. Tu ne saisis pas ma pensée. Je les menace de la guerre, je m'y prépare, je la leur fais craindre par un appareil formidable de forces et par un zèle emporté; mais je ne la fais pas pour cela. Il est bon que je les intimide, mais il ne m'en faut pas davantage, et je n'en veux pas plus. (*Avec finesse.*) Quand je tiendrai mes subsides ordinaire et extraordinaire, je rassurerai tout le monde, et je confirmerai la paix.

QUÉLUS.

Maugiron a aujourd'hui l'esprit bouché !

MAUGIRON.

Mon Dieu! je le crois... Cependant... (*Au roi*)... Mais si le roi de Navarre n'attend pas que vous lui fassiez la guerre, et qu'il la commence par précaution ?

LE ROI.

J'aurai toujours le moyen de la faire finir.

MAUGIRON.

Même s'il vous prend au dépourvu, et qu'il se trouve maître du terrain ?

LE ROI.

Sans doute. Je lui ferai savoir que je ne me suis engagé dans la guerre que pour arrêter l'ambition du duc de Guise, son ennemi; qu'ainsi c'est la cause des légitimes héritiers du trône, la sienne, que j'ai défendue... Tu ne vois pas, mon ami, l'habileté de cette combinaison ? Remarque donc : j'aurai enlevé au duc de Guise son ascendant sur le parti catholique, j'aurai gagné la confiance de ce parti, j'aurai imprimé une terreur salutaire au roi de Navarre et aux calvinistes ; j'aurai garni mon trésor d'un subside extraordinaire, outre l'ordinaire, qui ne peut pas manquer ; et nous aurons la paix, qui s'embellira de nos moyens de faire la guerre... Trouves-tu ce plan si gauche ?

QUÉLUS.

C'est admirable ! nos dettes seront payées.

SAINT-MÉGRIN.

C'est un coup de maître. M. de Birague, qui a si bien dit : l'argent est le nerf de la guerre, a ajouté : *et l'ornement de la paix*, PACIS ORNAMENTUM !

SAINT-LUC.

Le duc de Guise sera anéanti sans avoir pu proférer une plainte ni pousser un soupir.

LE ROI, *d'un ton supérieur.*

Et vous ne voyez pas encore tout : j'aurai occasion de compromettre monsieur mon frère en lui donnant le commandement d'une armée contre les huguenots.

QUÉLUS.

A merveille !

LE ROI.

Ensuite je mets la reine, ma mère, à la place où je la veux désormais. Elle a la manie de se croire toujours régente, et de me croire toujours en Pologne ; elle apprendra enfin à me connaître. Et d'ailleurs je veux qu'elle cesse de flotter entre le Lorrain et le Béarnais, entre le catholicisme et le calvinisme, et qu'elle s'arrête à mes idées et à mes intérêts. (*Les favoris applaudissent par des signes de tête.*) Mais ce qui me réjouit au fond de l'âme, c'est qu'à la fin de tout cela, j'aurai joué

messieurs les députés des trois états réunis à Blois, et messieurs les électeurs qui les ont nommés! La dextérité de certaines manœuvres convenues entre moi, les présidens et orateurs de chaque ordre, va les amener à me donner de l'argent, en dépit de leurs cahiers, qui ne les autorisent qu'à me proposer de bonnes lois. Je leur en donnerai tant qu'ils voudront, de bonnes lois; mais contre de bons écus, et argent comptant.

MAUGIRON.

Je me rends, et je reconnais mon maître en ceci, comme en tout.

LE ROI.

J'oubliais de te dire que pour tenir toujours une porte ouverte à la conciliation avec le roi de Navarre, je ne me suis point déclaré pour la guerre dans ma harangue aux états-généraux (1); que la proposition viendra d'eux, que je ne ferai que céder à leur vœu. Ainsi ils feront mon excuse auprès des huguenots... La manœuvre n'est pas mauvaise; hein? Vous ne tarderez pas à les entendre ici : ils vont m'apporter leur réponse délibérée. Versoris sera l'orateur du tiers-état : c'est plaisant; Versoris, l'homme des Guise! préparé

(1) C'est un fait. On voit même dans son premier entretien avec le duc de Nevers, qu'intérieurement il ne voulait pas la guerre; mais qu'il avait le désir d'y être excité. Nevers rapporte cet entretien sous la date du 19 décembre 1596.

à jouer leur jeu, et qui va jouer inévitablement le mien!

QUÉLUS.

Ce que c'est qu'un esprit supérieur!

SAINT-MÉGRIN.

Il mène sa famille, sa cour, ses états-généraux, la France entière, d'un fil, comme des automates.

MAUGIRON.

Il se fait un jeu des plus grandes difficultés.

SAINT-LUC.

Il livre tous ses ennemis à la risée générale, sans qu'ils se doutent seulement qu'il ait deviné leur intention.

LE ROI.

Mes amis, que faisons-nous ce soir pour nous désennuyer?

QUÉLUS.

Les Gelosi jouent ce soir une de leurs plus joyeuses pièces.

LE ROI.

La reine va tenir le conseil; nous n'avons rien de mieux à faire que d'aller voir les Gelosi (1)... aussitôt que j'aurai congédié la députation des états, qu'il faut attendre.

---

(1) Voir la note *O* à la fin du deuxième acte.

FIN DU DEUXIÈME ACTE.

NOTES DU DEUXIÈME ACTE.

(*H*) Le roi était âgé de vingt-trois ans, d'une taille élevée et élégante, plus tard il devint fort gros. Il avait une figure très agréable, des yeux doux et mélancoliques, la bouche gracieuse, des cheveux châtain-clair, une voix douce et sonore, de belles mains, petites, blanches, bien faites, toujours parfumées. Il portait habituellement des ornemens de femme, comme des colliers, des bagues aux doigts, des boucles ou bagues d'oreille. Au lieu de chapeau ou bonnet, une toque de velours attachée par des épingles; des cheveux frisés et arrangés autour de la toque, passant par les crevés. Il ne l'ôtait jamais, pas même à l'église, pas même pour communier. C'était comme la coiffure d'une femme. Il fit faire, suivant l'usage des Italiens, un collet renversé sur son habit. Ce collet était de l'étoffe et de la couleur de la doublure. Sur ce collet, un collet de toile d'atour ou très fine toile renversé, comme ce qu'on appelle aujourd'hui collet à la chevalière : et au-dessus de tout cela, joignant le menton et le tour du visage, une fraise gaudronnée à gros tuyaux et d'à peu près cinq ou six pouces de largeur. C'est ainsi qu'il est représenté dans ses monnaies. Il avait l'esprit et les mœurs d'une femme. Il régnait comme règnent les femmes dans les temps calmes : allant de la toilette au conseil, du conseil à la toilette. Il ne manquait ni d'esprit, ni de jugement, ni de bon cœur. Mais les affections personnelles usaient toute sa bonté en faveur de ses mignons. Dans les affaires difficiles, il montra qu'un homme efféminé est fort au-dessous d'une femme qui, comme sa mère, a quelque chose de mâle dans l'esprit et dans le caractère.

(*I*) Souvrai fut fait grand-maître de la garde-robe, par Henri III, avant de rentrer en France, car il en prévint sa mère lorsqu'elle arriva à Lyon au-devant de lui, au mois de novembre 1574. Il est probable qu'il l'était encore à la fin de 1576, quand les premiers états de Blois furent assemblés. C'est donc une fiction, d'avoir supposé, comme j'ai fait, Saint-Mégrin à cette place de grand-maître de la garde-robe. Mais Souvrai était un esprit sage, un personnage grave, et il me fallait un favori qui entrât dans la passion du roi pour la parure et pour toutes les frivolités dispendieuses.

(*K*) Le tailleur de Henri III était un personnage à sa cour. Il avait des fonctions, comme les officiers en titre. A la réception des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, il posait le manteau de l'ordre sur les épaules du récipiendaire, dans l'assemblée générale de l'ordre; et ce en vertu d'un règlement du roi qui le nomme plusieurs fois. Ce tailleur travaillait avec Sa Majesté. Godefroi dit dans une note sur l'Ile des Hermaphrodites du sieur Dambry : « On sait par l'histoire qu'une des principales occupations de Henri III, était d'inventer de nouvelles modes, de s'habiller ou d'arranger ses propres ornemens et ceux de la reine sa femme.

(*L*) Tout ce que Quélus répète est textuellement extrait du discours du roi, inséré dans la collection des états-généraux, tom. XIII. Ce discours, qui est ici fort abrégé, est admirable. Heureuse la France, si la conduite du roi y avait répondu. Mais cette belle composition exprimait les sentimens de Morvilliers qui en était l'auteur, et non ceux du monarque qui le prononçait.

(*M*) Voyez l'ouvrage curieux de Henri-Étienne, intitulé Dialogues du nouveau language italianisé. Édition d'Anvers

de 1559. On apprend là l'origine d'une foule de mots et de locutions de la langue; et on y voit quand et pourquoi on a cessé de dire françois pour français, et en général comment la vocale *oi* a a été convertie par l'usage en *ès* ou *ais*.

Le roi aimait à parler de grammaire et des usages de la langue française.

On lit ces vers de Pasquier sur Henri III, dans ses mélanges.

Gallia dùm passim civilibus occubat armis,
Et cinere obruitur semi sepulta suo,
Grammaticam exercet medià rex noster in aulâ;
Dicere jamque potest, vir generosus, *amo*.
Declinare cupit, vero declinat et ille
Bis rex qui fuerat, fit modo grammaticus.

Un historiographe a conclu de cette épigramme que Henri III faisait conjuguer des verbes latins par la reine et les filles de la reine. C'est comme s'il avait conclu de l'Enéide que Priam parlait latin, et de l'Iphigénie de Racine, qu'Achille parlait français. Il est bien vrai que Henri III faisait conjuguer et décliner les femmes de la reine, mais dans leur langue et non en latin; il ne faisait pas conjuguer *amo* mais *j'aime*.

Voici d'autres vers du temps sur le même sujet :

Discere te linguæ fama est elementa latinæ;
Atque amo, per quinos jam variare modos.
Quid facis, o βασιλευ, nimium scis istud amare,
Plus satis ista tibi mollia verba placent.
Quin potius, si te externæ capit æmula laudis
Gloria, per græcas fortior ibis opes:
Illic invenies generosum et nobile τυπτειν
Hostibus horrendum, conveniens quetibi.
Non alio poteris pacem tibi quærere verbo.
Cum dices τυπτω, dicet et hostis, amo.

Grammaticæ studet Henricus, declinat et ille.
Extera regna habuit, vix sua regna tenet.

(*N*) De Thou, liv. LXXXI, pages 337—342, rapporte que dans ce temps (pendant les états de Blois) les protestans publièrent le mémoire au pape pour la maison de Guise. Le roi encore prévenu pour les Guises n'y ajouta aucune foi. Mais sur l'envoi qui lui en fut fait par son ambassadeur en Espagne, il en fut frappé. Toutefois manquant de la fermeté nécessaire pour exterminer le parti, de l'avis de sa mère trop faible aussi, et par le conseil de Jean de Morvilliers homme mou, qui n'osèrent attaquer la ligue dans un moment où l'on ne parlait aux états que de rétablir la religion catholique, le roi crut faire un acte très habile en signant l'union et en s'en déclarant chef. C'est ainsi que s'explique de Thou sur ce sujet. On voit qu'il était dupe des déclamations qui avaient été excitées dans les états par le roi lui-même, par la reine sa mère et par le duc de Nevers. Il n'avait pas lu les mémoires de ce dernier et ignorait les menées que la reine et le roi lui-même révélèrent dans le conseil du 28 février 1577.

(*O*) L'Étoile, tom. I, p. 202, sous la date du mois de février 1577 : « Les comédiens italiens appelés li Gelosi que le roi avait fait venir de Venise et desquels il avait payé la rançon ayant été pris par les huguenots, commencèrent à jouer leurs comédies dans la salle des états de Blois; et leur permit le roi de prendre demi-teston de ceux qui viendraient les voir jouer. »

ACTE III.

SCÈNE I.

LA REINE-MÈRE, LE DUC DE NEVERS, MAUGIRON.

LA REINE-MÈRE, *à Maugiron.*

Le roi n'est pas encore levé?

MAUGIRON.

Pas encore, madame; Sa Majesté s'est couchée fort tard.

LA REINE-MÈRE.

Il s'est fatigué hier.

MAUGIRON.

Il a reçu la députation des états, et l'a entretenue fort long-temps.

LA REINE-MÈRE.

Et par là-dessus, il a été aux Gelosi jusqu'à minuit.

MAUGIRON.

Oui, madame, et cette distraction était bien nécessaire à Sa Majesté; sans cela le roi n'eût guère dormi.

LA REINE-MÈRE.

Croyez-vous que le lever tarde long-temps?

MAUGIRON.

Le service vient d'entrer.

(*Maugiron se retire et entre dans la chambre du roi.*)

SCÈNE II.

LA REINE-MÈRE, LE DUC DE NEVERS.

LA REINE-MÈRE.

Il assemble un conseil dans mon cabinet, et n'y vient pas!

LE DUC DE NEVERS.

Cela arrive si souvent que Votre Majesté ne doit pas s'étonner.

LA REINE-MÈRE, *gaiement.*

Les affaires sont pourtant assez sérieuses, mon cousin; ne trouvez-vous pas?

LE DUC DE NEVERS *gravement.*

L'absence du roi prouve sa confiance en Votre Majesté.

LA REINE-MÈRE, *toujours gaiement.*

S'il en a plus en moi qu'en lui-même, il en a beaucoup.

LE DUC DE NEVERS.

Vos conseils lui sont fort nécessaires.

LA REINE-MÈRE.

Il n'est pas persuadé de cela. C'est plutôt sa paresse que sa confiance qui se repose sur moi. Maintenant qu'il s'agit de se procurer des troupes et de

l'argent, il faut pourtant qu'il paie un peu de sa personne... Entre nous, mon cousin, ne trouvez-vous pas nos moyens en hommes et en finance bien faibles, bien incertains et bien tardifs, pour une guerre où l'on se veut jeter actuellement?

LE DUC DE NEVERS.

Tout dépend des états-généraux.

LA REINE-MÈRE.

Ils ont annoncé hier de la bonne volonté.

LE DUC DE NEVERS.

Pas unanimement. Bodin a fait une vive impression; cet homme-là parle franchement, fortement; il a une grande réputation de savoir, de sagesse, de droiture, même d'affection pour le roi : il se fait écouter. Il fera au moins traîner les discussions auxquelles les demandes du roi donneront lieu; et si les moyens qui seront octroyés se font attendre, ils viendront trop tard.

LA REINE-MÈRE.

Si l'on pouvait parler au roi et lui persuader de remettre à un autre temps!

LE DUC DE NEVERS.

Qui le pourrait mieux que Votre Majesté?

LA REINE-MÈRE.

Ne savez-vous pas comme il repousse les idées qui viennent de moi? s'il était disposé à écouter quelqu'un, monsieur de Nevers, ce serait vous.

LE DUC DE NEVERS.

Moi, madame! Je me garderai bien de lui parler contre la guerre; je ne lui donne d'avis que quand il m'en demande... le roi a trop bien profité du conseil (très sage en lui-même) que Votre Majesté lui a plusieurs fois donné.

LA REINE-MÈRE.

Quel conseil, mon cousin?

LE DUC DE NEVERS.

« Qu'il ne faut pas qu'il autorise personne pour » le faire être trop grand, et qu'il doit se souvenir » de feu monsieur le duc de Guise et du comte de » Retz (1), » Votre Majesté lui a fait aussi un point d'honneur de passer pour gouverner seul. Chiverni le sait trop bien, à son grand déplaisir. Il tient de Votre Majesté : « Que le roi ne prendra jamais per- » sonne pour son conseil arrêté (2), par la raison » qu'il pense que cela toucherait à sa réputation. »

LA REINE-MÈRE.

Il y a un milieu entre se laisser subjuguer par quelqu'un, et n'avoir confiance en personne. Je l'ai en effet prévenu contre l'usurpation de son autorité; mais je lui ai aussi conseillé d'avoir près de lui un homme sage, à qui il pût confier ses idées et dont il pût mettre à profit l'expérience. Je lui ai

(1) Journal de Nevers, 23 janvier 1577.
(2) *Idem*, 22 janvier.

même cité l'exemple de son aïeul François Ier, qui après avoir éloigné le connétable de Bourbon, voulut ouvrir tous les paquets et faire tout lui-même, ce qui fit que tout demeura. Il se fâcha. Il prit Annebau et le cardinal de Tournon. Le roi n'a point profité de mon dernier conseil, et il a outré l'application de l'autre : au point que je ne puis faire aucune chose à part et qu'il le trouverait mauvais. Vous le voyez : certainement je suis loin de pouvoir tout ce que je veux (1).

LE DUC DE NEVERS.

Je me flattais d'avoir fait sentir au roi, dès le lendemain de mon arrivée à Blois, qu'il y aurait de l'imprudence à déclarer son intention pour l'unité de culte, avant d'être assuré des moyens de vaincre la résistance des huguenots (2). J'ai été surpris et affligé quand j'ai su que le roi avait signé l'union, et qu'il dirigeait l'esprit des députés contre les gens de la religion, étant dénué de moyens d'en triompher.

LA REINE-MÈRE.

Il comptait sur la bonne volonté de ces députés même, pour l'aider à faire la guerre ; il espérait, et il faut espérer encore, qu'il les trouvera consé-

(1) Journal de Nevers, 22 janvier.
(2) *Ibid.*, 2 et 3 décembre 1576.

quens, et qu'en se déclarant pour l'unité de religion, ils donneront les moyens de l'établir.

LE DUC DE NEVERS.

Ce succès serait probable, s'ils avaient déclaré leur opinion et celle de la France. Mais ils n'ont déclaré (comme nous le savons vous et moi) que l'opinion et la volonté qui leur a été insinuée par le roi : si bien que leur déclaration n'est au fond qu'un acte de complaisance; et encore cette complaisance étant le fait de la majorité des provinces, fort différente de celle des votans, peut-on se flatter qu'ils soient conséquens à une opinion qu'ils n'ont pas, de préférence à celle qu'ils ont apportée aux états?

LA REINE-MÈRE.

Mais n'est-ce pas vous-même, mon cousin, qui avez porté le roi à ne vouloir souffrir que la religion catholique?

LE DUC DE NEVERS.

J'avoue, madame, que j'ai toujours cru plus avantageux d'avoir une seule religion que deux. J'estime aussi la religion catholique préférable à la prétendue réformée, ne fût-ce que parce qu'elle est la plus ancienne et la plus générale. Mais...

LA REINE-MÈRE.

Allons, allons, *caro mio Ludovico*, ne déguisez rien. Vous arrivez de Rome, et le bon accueil que

vous avez reçu *del santissimo padre* n'a pas nui dans votre esprit au catholicisme (1).

LE DUC DE NEVERS.

Je suis catholique de cœur et de plus très affectionné au saint-père; mais, madame, je ne parle ici que dans les intérêts politiques de la France et les vôtres, et je dis que l'établissement d'un culte différent de celui du prince dans l'état, donne aux ambitieux intrigans un moyen facile d'exciter un grand nombre de ses sujets contre lui, de mettre en jeu leurs mécontentemens, leurs jalousies, leurs inquiétudes, leurs prétentions, de les unir en factions, de les soulever enfin sous prétexte de soutenir une sainte cause (2). Mais en conseillant au roi de préférer l'unité de culte à la concurrence de deux, je n'ai pas pour cela conclu à faire la guerre sans moyens de la soutenir. Quand le roi a déclaré l'intention de la faire, je lui ai montré toutes les conséquences de son entreprise (3). Quand ensuite il a dit qu'il la voulait faire, c'était

(1) Mathieu, Histoire du règne de Henri III, l. 7, p. 435, observe « qu'on donne au duc de Guise tout le blâme d'avoir fait le plan de cette ligue, mais le duc de Nevers y apporta bien du sien, et fit un voyage à Rome où se fondit la cloche dont le son a étonné toute l'Europe. »

(2) Voyez la note *P*, à la suite du troisième acte.

(3) Voir la Conférence du duc de Nevers avec le roi, le 3 décembre, avant l'ouverture des états.

mon devoir de le seconder, et je l'ai fait : à présent j'y dévouerais ma fortune et ma vie, comme si je la trouvais fort à propos.

LA REINE-MÈRE.

Ce que vous venez de dire est mon histoire. J'ai cru dans cette circonstance, comme dans beaucoup d'autres, que la fidélité envers le roi consiste à le détourner, autant qu'on le peut, d'une funeste résolution, et à se soumettre franchement à sa volonté, quand il a déclaré qu'il persistait. C'est sur ce principe que je me suis toujours conduite avec mes fils, sans considérer qu'on me reprocherait de varier et de favoriser alternativement les partis opposés.

LE DUC DE NEVERS.

C'est par cette raison que j'ai consenti à pratiquer, tous ces jours derniers, des députés pour les amener à voter une seule religion.

LA REINE-MÈRE.

A cet égard, mon cousin, je n'ai rien à vous reprocher. Si vous avez travaillé les Beaufremont, moi j'ai travaillé l'archevêque de Lyon, et d'autres du même état. Je suis pourtant moins persuadée que vous de la nécessité d'un seul culte en France ; la France paraît être assez grande pour que deux cultes puissent s'y cantonner, subsister à côté l'un de l'autre, se voir même sans jalousie : pourvu qu'on les traite sans partialité et équitablement, et sur-

tout qu'on ne s'occupe de l'un et de l'autre qu'autant qu'il faut pour assurer leur liberté. Au reste nous sommes pleinement d'accord, vous et moi, à regarder comme très inconsidérée la conduite actuelle du roi ; et cependant à faire nos efforts pour qu'il sorte sans désavantage de la situation où il s'est mis.

SCÈNE III.

LE ROI, LA REINE-MÈRE, LE DUC DE NEVERS, LES MEMBRES DU CONSEIL.

(*On ouvre les portes de la chambre à coucher du roi.*)

LA REINE-MÈRE, *au roi.*

M. de Nevers va vous rendre compte de ce qui s'est fait au conseil (1).

LE DUC DE NEVERS.

Nous avons examiné les états fournis par MM. de Cossé et Biron, pour les troupes et l'artillerie des trois armées ordonnées par Votre Majesté, l'une qu'elle commandera contre le roi de Navarre, la seconde que commandera Monsieur contre le maréchal d'Amville ; la troisième pour M. de Mayenne contre le prince de Condé. Nous avons vérifié l'état des troupes existantes, et arrêté celui des hommes, des chevaux et de l'artillerie qui nous manquent.

---

(1) Voyez la note *Q*, à la suite du troisième acte.

LE ROI, *au maréchal de Cossé.*

Combien vous manque-t-il d'hommes d'armes?

LE MARÉCHAL DE COSSÉ.

Trois mille.

LE ROI.

Et d'hommes à pied?

LE MARÉCHAL DE COSSÉ.

Six mille.

LE ROI, *au duc de Biron.*

Et vous, monsieur le grand-maître de l'artillerie, que vous manque-t-il?

LE DUC DE BIRON.

Il me manque quatre cents chevaux d'artillerie.

LE ROI.

Quels moyens avons-nous pour nous procurer des hommes?

LE DUC DE NEVERS.

Nous avons l'arrière-ban, pour les hommes d'armes.

CHIVERNI.

Je pense qu'il vaut mieux demander de l'argent que des hommes, et laisser l'arrière-ban tranquille, pour qu'il fournisse à la dépense.

LE ROI.

Je suis de cet avis. Nous aurons du moins le service des gentilshommes sans fiefs.

LE DUC DE NEVERS.

CHIVERNI.

Ajoutez que le clergé offre cinq mille hommes de pied et douze cents chevaux ou hommes d'armes (1). Avec de l'argent nous aurons facilement une augmentation de gendarmerie et d'hommes à pied.

LE DUC DE BIRON.

Avec de l'argent, l'artillerie aura facilement des chevaux.

LE ROI.

Sans doute : voyons donc le chapitre des finances.

LE DUC DE NEVERS.

M. le premier président de la chambre des comptes a fait un état fort précis des voies et moyens qui s'offrent pour subvenir aux dépenses. C'est un travail très lumineux, à la manière des Anglais dans leur parlement. C'est ce qu'ils appellent un *bugdet*.

LE ROI.

Un budget, soit. Eh bien ! monsieur de Nicolaï, sommes-nous riches?

---

(1) L'assemblée du clergé résolut de bailler le paiement de 5,000 hommes de pied et contribuer à l'association, et M. d'Angers propose M. de Rheims pour colonel desdits 5,000 hommes. (*Nevers.*)

DE NICOLAÏ.

Oui, sire, en espérance: en réalité, pas encore.

LE ROI, *à M. de Bellièvre.*

Le résultat des calculs faits sur les besoins et les moyens?

DE BELLIÈVRE.

En résultat : il manque huit millions pour les dépenses ordinaires, y compris l'intérêt de la dette. Quant aux dépenses extraordinaires de trois armées pendant six mois, elles ne peuvent s'élever à moins de quatre millions; il faut en outre douze cent mille livres pour première mise (1).

LE ROI.

Et vos moyens pour remplir ce déficit, sont?

DE BELLIÈVRE.

Pour les dépenses ordinaires, un impôt unique qui remplacera tous les autres impôts, rendra le double de ce qu'ils rapportaient, et sera presque insensible aux contribuables. Plus de taille ni de taillon; plus de gabelles ni de regrats; plus d'aides,

---

(1) Pour la guerre. Nevers, 27 janvier. Message du roi vers la noblesse et le clergé : le roi demande au clergé 200,000 liv. par mois pendant six mois, ci. . . . . 1,200,000 livres.
A la noblesse. 2,000,000
(Bodin) 31 janvier, au tiers-état. 2,000,000
Pour les dépenses ordinaires, octroi de quinze millions sur les feux.

de gros ni de détails. Une seule taxe imposée sur trois millions de feux, dont la plus forte taxe sera de cinquante livres, et la plus faible de douze deniers (1); cette taxe, sur trois millions de feux, produira vingt-cinq millions. Si l'on veut se réduire à deux millions cinq cent mille feux, elle produira quinze millions. C'est une admirable invention de trois habiles hommes qui ont fait faire un progrès très sensible à l'art des finances, une des gloires de ce temps-ci.

LE ROI.

Il faut encourager leurs talens. Dites-moi leurs noms.

DE BELLIÈVRE.

Chatillon, Poncel et Delaborde (2).

LE ROI.

Je m'en souviendrai. Dites-leur que j'ai demandé leur nom; répandez même le bruit de cette faveur : cela donne de l'émulation.

DE BELLIÈVRE.

Pour l'extraordinaire, il faudra que le tiers-état fournisse, en deniers comptant, deux millions (3); la noblesse, deux millions sur le ban et l'arrière-ban, outre le service personnel du

(1) Bodin. 23 janvier 1577.

(2) Voyez la note *R*, à la suite du troisième acte.

(3) Bodin, 26 janvier.

premier ban ; le clergé, douze cent mille livres. En tout, cinq millions deux cent mille livres pour la guerre.

LE ROI, *à M. de Bellièvre.*

Vous ne parlez pas des fonds des associations (1).

DE BELLIÈVRE.

Ces fonds sont le produit de contributions volontaires si éventuelles, si conditionnelles, si casuelles....

LE ROI.

Il ne faut pas les mépriser pour cela.

DE BELLIÈVRE.

Nous les regardons comme une réserve.

LE ROI, *joyeusement.*

Ainsi il ne s'agit plus que de communiquer tout cela aux états, et provoquer leur délibération. Je veux m'y rendre demain moi-même, et y tenir une séance royale au petit pied. J'irai sans appareil, avec une bonhomie dont ils seront touchés... Visite de famille... J'aurai un manteau court et leste que j'ai fait faire exprès, au lieu de cet attirail de manteau royal qui ne finit pas.... Il n'est cependant pas dépourvu d'un certain éclat ; l'étoffe est d'or et elle est recouverte de quatre mille aunes de canetille : c'est ainsi qu'il faut être quand

(1) Bodin, 31.

on demande de l'argent. On ne peut rien refuser à un roi magnifique. On voudrait, on ne peut pas. Je dirai franchement, bonnement, avec confiance aux états ce que j'attends d'eux, et ils se confondront infailliblement en effusions de reconnaissance, et l'octroi de subsides s'ensuivra. M. le garde des sceaux (*à M. de Bellièvre*), vous préviendrez de ma visite M. le président du clergé qui préside les trois états.

Toutefois il est bon que la séance soit précédée de quelques communications. (*A M. de Bellièvre.*) Mon super-intendant des finances ira successivement aux trois chambres leur présenter les états de finances arrêtés au conseil.... Mais non : il vaut mieux que ce soit M. de Nicolaï. Un premier président de la chambre des comptes, un magistrat supérieur, inspirera plus de confiance qu'un officier de ma maison et de ma cour. M. de Nicolaï, c'est donc vous que je charge d'aller ce matin aux états. Vous leur déclarerez la situation des affaires; bien entendu que ce sera sommairement.

DE NICOLAÏ.

J'entends, sire. Je ferai un exposé court et clair.

LE ROI, *sévèrement.*

Et clair ! Que dites-vous donc, monsieur ? court

et obscur, voilà ce qu'il faut, et de façon à ne leur faire entendre le fond des choses (1).

DE NICOLAÏ.

Pardonnez, sire, je croyais toujours être à la chambre des comptes.

LE ROI, *à la reine-mère.*

Maintenant il faut voir ce que nous avons à faire à l'égard du roi de Navarre. Les états lui envoient une députation pour lui notifier le désir de le voir réuni à eux, et désirent que je leur adjoigne un député; qu'a pensé le conseil sur ce sujet?

LA REINE-MÈRE.

D'après l'opinion unanime du conseil et la mienne, et sauf votre approbation, j'ai chargé M. de Saulves de rédiger des instructions pour M. de Biron qui se rendra vers le roi de Navarre (2), indépendamment de la lettre que vous vous êtes réservé d'écrire vous-même. De Saulves doit être ici avec le projet de cette instruction.

LE ROI, *à un officier de la chambre.*

Faites entrer le secrétaire d'état de Saulves.

---

(1) Voyez note *S*, à la suite du troisième acte.

(2) Nevers, 28 décembre 1576.

SCÈNE IV.

LES MÊMES, DE SAULVES.

LE ROI.

Lisez l'instruction du député qui va vers le roi de Navarre.

DE SAULVES *lit.*

« L'envoyé de S. M. exprimera au roi de Navarre la peine qu'elle éprouve de ne pas le voir » aux états-généraux, pour y défendre lui-même » ses intérêts, et surtout pour être témoin de leur » zèle en faveur d'une seule religion. Ce spectacle » l'aurait probablement déterminé à rentrer dans » l'église catholique et ce retour aurait opéré le » bonheur général.

» Il fera sentir au roi de Navarre que le vœu » manifesté par les états, pour la réunion des Français en une seule religion, ne permet pas au roi » de maintenir plus long-temps l'édit de pacification dont ceux de la religion ont abusé; qu'en » signant cet édit, le roi avait eu pour principal » motif la paix générale; mais que son intention » avait été trompée par les huguenots qui ont renouvelé les troubles.

» Il représentera au roi de Navarre que Sa Majesté, en rentrant dans sa conscience, n'a pu se » dissimuler qu'à son sacre elle avait fait le ser-

» ment solennel d'ôter l'hérésie de son royaume (1);
» qu'en signant l'édit de pacification, elle était con-
» trevenue à ce serment, ce qui rend l'édit nul et
» de nul effet.

» Du reste, il emploiera tous les raisonnemens
» qu'il croira propres à toucher le roi de Navarre,
» et tous les moyens d'émouvoir qu'il pourra tirer
» de l'intérêt de la paix générale, de la réunion de
» tous les esprits, et des dangers auxquels la guerre
» exposerait la personne du roi de Navarre, sa
» couronne, et ses droits éventuels au trône de
» France. »

LE ROI.

Ces instructions ne répondent pas complètement aux intentions que j'ai précédemment exprimées (2). (*Avec humeur.*) J'ai appris que M. de Bellièvre avait cru hier signaler une haute prudence et une sagesse supérieure, en disant à la reine ma mère, déjà trop disposée peut-être à penser comme lui, d'aviser aux paroles que j'ai proférées hier au sujet du roi de Navrare, savoir : que le serment fait à mon sacre m'interdisait tout engagement contraire, annulait même ceux que j'avais contractés, et ceux que je pourrais contracter à la suite; enfin que celui auquel j'avais souscrit

(1) Nevers, 29 décembre 1576.
(2) Nevers, 24 décembre 1576.

était contre mon intention. On craint, dit-on, que par ces paroles je ne vienne à fermer la porte à toute capitulation et à tout traité, même avec des princes étrangers. Certes, voilà d'étranges discours ! (*Avec véhémence.*) Ils s'accordent bien avec la fausse assurance qui me fut hier donnée de l'éloignement des députés pour la guerre, et du témoignage que Versoris devait m'en apporter de leur part. Versoris a démenti cette fausseté en m'assurant hier, comme orateur du tiers-état, et à la tête de sa députation, que les états voulaient la réunion des cultes à tout prix, absolument et sans condition. Prétend-on que je transige avec l'hérésie, ou du moins que je me réserve le droit de le faire, quand la nation entière me rappelle mon serment du sacre, et déclare qu'elle ne tient compte de l'édit de pacification? Se promet-on d'enchaîner mon zèle, de ternir mon renom de catholique fidèle, de glacer l'ardeur de la nation au moment où elle se prépare à voter des subsides pour faire une guerre vigoureuse à l'hérésie? Ce que j'ai dit, je veux le répéter solennellement devant le conseil, malgré le blâme dont on s'est permis de le couvrir. Oui, (*il élève la voix, et prend un ton solennel.*) (1) oui, je veux que l'on sache la résolution que j'ai prise de

(1) Tout ce discours est littéral ; voyez la note *T*.

ne permettre autre culte que la religion catholique romaine, selon que je l'ai juré à mon sacre, solennellement, devant le corps de Jésus-Christ, que je pris sur l'heure, devant Monsieur, devant le roi de Navarre lui-même, et tant de pairs et de peuple. Je déclare que je n'ai consenti au dernier édit de pacification que pour ravoir mon frère, chasser les reîtres et forces étrangères de mon royaume, espérant aussi que cela y ramènerait quelque repos; mais en intention de remettre ladite religion en son entier le plus tôt qu'il se pourrait, comme elle était du temps des rois mes prédécesseurs. Et pour conclusion, je veux faire savoir à tous que j'entends ne pouvoir plus m'obliger à autre serment que celui du sacre, ni m'engager par aucun que je puisse faire à l'avenir au contraire d'icelui, afin de ne laisser aucune espérance d'appointement ni transaction sur le fait de la religion, n'en voulant plus aucune, mettant ma confiance dans l'aide de Dieu et de tous mes fidèles sujets et serviteurs, et voulant décourager ceux qui jusqu'à présent ont nagé entre deux eaux, et les détourner de tenir ce chemin à l'avenir. Je veux et entends que cette résolution soit positivement exprimée dans les instructions du député qui ira vers le roi de Navarre.

LA REINE-MÈRE, LE DUC DE NEVERS, LE MARÉCHAL DE COSSÉ, LE DUC DE BIRON, DE CHIVERNI, DE MORVILLIERS, DE NICOLAÏ, MAUGIRON, *approuvent par des exclamations unanimes le discours du roi. On n'entend que ces paroles mêlées :*

Sainte résolution! vertueuse chaleur! admirable zèle! courage salutaire, détermination sublime! royale et sainte entreprise! explication décisive! Nous jurons tous de seconder ce pieux dessein ; nous le jurons; je le jure, je le jure, je le jure!

DE BELLIÈVRE.

La solennelle déclaration de Votre Majesté la met désormais au-dessus de tous les dangers et de toutes les inquiétudes que le passé permettait de concevoir.

LE ROI, *dédaigneusement à M. de Bellièvre, et souriant.*

Je l'ai dit à Chiverni : il ne manquait à mon opinion, pour avoir votre assentiment, que d'être un peu plus fortement exprimée, et j'étais sûr que vous seriez des premiers à m'approuver et à me seconder (*Bellièvre salue.*); oui, j'en étais sûr (1). (*A la reine-mère.*) Il me reste à écrire particulièrement au roi de Navarre, pour appuyer les instructions de Biron. Je vais lui écrire de bonne

(1) Nevers, 31 déc. 1576.

encre et n'épargnerai pas les paroles propres à lui faire entendre les sentimens que je viens d'exprimer.

(Le roi congédie le conseil, d'un signe de tête.)

SCÈNE V.

LE ROI, MAUGIRON, QUÉLUS, SAINT-MÉGRIN.

LE ROI, *éclatant de rire, après avoir regardé si tout le monde est sorti.*

Qu'en dis-tu, Maugiron? Quand je m'y mets, suis-je énergique?... Ce pauvre Bellièvre! il ne s'attendait guère à voir sa vieille prudence de courtisan désappointée de cette manière (1)!

MAUGIRON.

Votre Majesté l'a presque anéanti.

LE ROI.

Je l'ai relevé ensuite, et même à mes dépens: j'ai besoin de lui... Mais les autres, comme ils ont été émerveillés!... C'est qu'ils prennent les choses à la lettre; ils croient bonnement que je veux faire une guerre à outrance!

MAUGIRON.

J'avoue, sire, qu'il m'a fallu bien me tenir à ce que vous nous avez dit en particulier, pour ne

(1) Voyez la note *U*, à la suite du troisième acte

pas m'y tromper moi-même : et il me semble que vous avez été un peu loin à l'égard du roi de Navarre.

LE ROI.

N'as-tu pas entendu que j'allais lui écrire une lettre particulière?

MAUGIRON.

Oui, mais de *bonne encre*, avez-vous dit, et pour lui confirmer...

LE ROI.

Au contraire, ce sera pour démentir toutes mes démarches patentes, mes discours d'appareil, mes instructions ostensibles (1).

MAUGIRON.

Mais quand vous accusez d'imposture les promesses faites dans l'acte de pacification, ne le prévenez-vous pas contre toutes vos négociations présentes et à venir?

QUÉLUS.

Tu parles comme le vieux Bellièvre. Ne doit-on pas s'en rapporter à l'esprit de Sa Majesté, pour pallier tout ce qui peut offusquer le roi de Navarre, concilier d'apparentes contradictions?

SAINT-MÉGRIN.

Le roi, dans une démarche directe, aura bien de l'ascendant.

---

(1) Voyez la note *V*, à la suite du troisième acte.

QUÉLUS.

Et de la persuasion donc? s'il laisse couler dans ses paroles, cette bonté, cette grâce, cette douceur, ce charme qui lui sont naturels... (*Le roi paraît préoccupé. — Quélus lui prenant la main.*) Mon roi ferait prendre deux pierres ensemble.

LE ROI, *sortant de sa réflexion.*

Je vais écrire; mes amis, vous verrez ma lettre. Maugiron ne sent pas que lié d'intérêt comme je le suis avec le roi de Navarre, il ne me fallait pas moins qu'une déclaration de perfidie passée, présente et à venir dans mes relations d'amitié avec lui, pour décider la confiance des états en mon dévouement à la cause catholique. Le moment est critique: si j'avais donné la moindre attention aux scrupules de Bellièvre, cette confiance pouvait m'échapper au moment de voter le subside que j'attends. (*Sérieusement à Maugiron.*) Non, mon ami, tu n'es pas assez pénétré de ce que vaut la confiance des états-généraux.

MAUGIRON.

Sans doute, sire, elle est flatteuse; mais...

LE ROI.

Bah! flatteuse, il s'agit bien de cela! dis donc qu'elle est fructueuse, féconde. C'est la source aux écus, c'est le pactole, c'est le jardin des hespérides, qui doit payer nos dettes.

QUÉLUS ET SAINT-MÉGRIN.

Sans doute, sans doute.

LE ROI.

Une table, que j'écrive au roi de Navarre!

QUÉLUS ET SAINT-MÉGRIN *approchent une table, en disant, l'un* : Roi charmant! *l'autre* : Esprit supérieur!

(*Le roi s'assied et écrit. Les trois mignons s'éloignent, font silence, ensuite se parlent à demi-voix.*)

QUÉLUS.

Que fera le roi ce soir pour se désennuyer de tout ceci?

SAINT-MÉGRIN.

Hier spectacle, aujourd'hui la bague.

MAUGIRON.

Le temps est beau, mais fred; *fa freddo*.

QUÉLUS.

Va pour la bague. Le roi peut se préserver du fred; c'est le cas de courre en masque et en habit de femme.

MAUGIRON.

Chut! nous dérangeons le roi.

(*Silence*).

LE ROI.

Parlez, parlez, mes amis. Je n'ai plus que deux mots.

(*Encore un moment de silence; après lequel le roi se lève.*)

C'est fini. (*Il donne sa lettre à Quélus.*)

Lis-nous cela, Quélus, mais bien, avec intelligence, comme tu nous as répété ma harangue aux états.

QUÉLUS *lit.*

« Monsieur mon frère : j'ai voulu écrire parti-
» culièrement à Votre Majesté pour l'informer de
» mes intentions secrètes à son égard, et désavouer
» les instructions ostensibles et les actes patens que
» les circonstances m'imposent pour des intérêts
» qui nous sont communs.

» M. de Guise ne cache plus l'intention de me
» succéder, peut-être même de m'ôter la couronne.
» Il se fait descendre de Charlemagne ; il a fait cou-
» rir sa généalogie de Rome à Madrid, de Madrid
» elle m'est venue à Paris. Vous n'avez pas oublié
» qu'à mon sacre il a pris le pas sur M. de Mont-
» pensier, prince du sang royal de la branche de
» Bourbon. Il a suscité dans les provinces des actes
» d'union entre mes sujets, pour le soutien de la
» religion catholique, contre les calvinistes. Enfin,
» il a pratiqué les élections et les députés aux états-
» généraux, pour que leurs vives réclamations se joi-
» gnissent aux actes de l'union et les fortifiassent. Les
» associations des provinces sont conjurées avec les
» députés, contre vous, comme huguenot, contre
» moi, comme trop faible protecteur des catholi-
» ques. Tous étaient dans la main du duc de Guise,

» et près de le reconnaître ouvertement pour leur
» chef. Dans ces circonstances, j'ai cru qu'il était
» de votre intérêt, comme du mien, de dérober à
» notre ennemi commun son influence et de me
» l'approprier, en me montrant plus zélé et plus
» puissant que lui pour la défense du culte catho-
» lique. Et comme l'ancienne et tendre amitié qui
» me tient au cœur pour vous, et qui date de notre
» enfance, me rendait suspect de partialité en votre
» faveur, il m'a été nécessaire de signaler mon aver-
» sion pour l'hérésie par des paroles violentes et
» capables de rendre d'autres que nous irréconci-
» liables. Je vous déclare la guerre pour que des
» tiers ne nous la fassent pas à tous deux, et pour
» en être le modérateur et le pacificateur, quand
» il nous conviendra. Je vous préviens donc que
» tout ce qui vous sera rapporté comme de mon
» fait, ou dit comme de ma part, notamment
» par mon ambassadeur Biron d'après ses instruc-
» tions, est absolument contraire à mes intentions.
» Il vous est facile de prévoir que la guerre ne sera
» pas sanglante ni de longue durée. Entre nous, il
» me faut des subsides. Je suis au bout de mes
» moyens pour vivre ; le secours des états m'est né-
» cessaire ; vous sentirez que j'ai besoin avec eux
» d'un peu de complaisance. Souffrons donc, mon
» cher frère, qu'ils fulminent contre l'hérésie pen-
» dant qu'ils sont là. Pour les contenter, je leur

» accorde sans difficulté les lois qu'ils me demandent, afin que tout cela finisse au plus vite, et » que je puisse satisfaire au vœu de mon cœur en » vous embrassant de nouveau. Vous jugerez par la » confidence que je vous fais, de la sincérité de mes » sentimens.

» HENRI. »

QUÉLUS.

Il faudrait que le roi de Navarre eût l'âme noire et dure comme une pierre, pour n'être pas pénétré de reconnaissance en recevant une pareille lettre!

MAUGIRON.

Comment douterait-il d'une amitié dont vous lui donnez une assurance si positive?

SAINT-MÉGRIN.

Comment croirait-il à vos actions plus qu'à d'aussi flatteuses paroles?

QUÉLUS.

Point de grief qui puisse tenir contre tant de loyauté, de confiance et de bonté.

LE ROI.

Vraiment, je compte sur l'effet de ma lettre. Le Béarnais a le cœur chaud; il est bon homme; il sera touché de mon amitié, qui au fond est sincère, et il y répondra. (*A Maugiron.*) Cachète cette lettre de mon sceau privé, et fais-la remettre

à de Saulves, qui la joindra aux instructions de Biron; mais cachète-la avec soin.

QUÉLUS.

Mon roi veut-il faire trève aux affaires, et venir enfin aux choses raisonnables? Il faut songer, mon bon maître, à votre santé. Vous ne faites point d'exercice. Si vous couriez aujourd'hui une bague en masque et en jupes; il fait fred, et les habits de femme vous vont si bien! Un peu de mouvement et le grand air vous seraient nécessaires.

LE ROI.

Je le veux bien; ma foi, c'est le cas de se divertir quelque peu. Combien de choses j'ai faites dans cette matinée! Trois armées, des finances pour l'ordinaire et l'extraordinaire! Aussi je me sens soulagé d'un grand fardeau! ouf! Voilà qui est heureusement fini; respirons... Oui, je veux courir une bague, en habit de femme (1), c'est bien dit: je crois, mon ami, qu'un peu de parure m'irait bien aujourd'hui.

QUÉLUS.

Elle ne vous est jamais nécessaire, elle ne vous nuit jamais.

LE ROI.

J'étais en deuil de mes finances; les voilà flo-

(1) Voyez la note *X*, à la suite du troisième acte.

rissantes et trois armées sur pied ! Il est temps que je quitte le deuil. Si tu voulais, mon ami, je remettrais aujourd'hui des *boucles d'oreilles* (1) et un collier de perles.

QUÉLUS.

A merveille, mon charmant roi ; allons faire votre toilette (2).

(*Le roi entre dans sa chambre à coucher, les mignons suivent.*)

---

(1) Nevers, 27 janvier. « Le roi commence à porter des pendans d'oreilles, ce qu'il n'avait pas fait il y a plusieurs mois. »

(2) Voyez la note *V*, à la suite du troisième acte.

FIN DU TROISIÈME ACTE.

NOTES DU TROISIÈME ACTE.

(*P*) C'était là le motif du connétable de Montmorenci; c'est le motif banal des apologistes du culte exclusif, du culte dominant, de la religion de l'état. L'histoire, dit-on, justifie ce motif en France, et l'on se prévaut des exemples de grands factieux qui se sont mis à la tête des protestans pour soulever les peuples contre le gouvernement. Ces exemples prouvent une seule chose, c'est que dans un état où il y a un culte dominant, ou seulement préféré, à qui le gouvernement a donné le privilége des honneurs publics et des bénéfices, le culte seulement toléré forme inévitablement un assemblage de mécontens qui peut être dangereux. Mais aucun danger ne peut se rencontrer dans un pays où les cultes sans préférence sont aussi sans rivalité, où le prince, hors l'exercice de ses devoirs religieux, ne fait acception ni de catholiques, ni de huguenots, ni de juifs, ni de chrétiens, ni de ministres, ni de curés, ni d'évêques, ni de rabbins, et réprime avec une égale sévérité tout ce qui trouble l'ordre, protège et favorise tout ce qui le respecte et l'entretient. Le danger qui résulte du conconrs de différens cultes ne vient donc jamais que du gouvernement; c'est toujours son fait, et il ne peut l'imputer qu'à lui-même.

(*Q*) 26 janvier 1577. Bodin. Assemblée du tiers-état convoquée après dîner par ordre du roi pour aviser à faire fonds selon l'intention de Chatillon et compagnie, et à fournir en sus en deniers comptans, deux millions pour la guerre. Le chancelier vint faire cette demande.

28 janvier. Bodin. Résolu par toute l'assemblée du tiers-

état sur l'invention de l'octroi de quinze millions, qu'il serait remontré au roi que les députés n'avaient aucune charge de faire aucunes offres.

27 janvier 1577. Nevers. Message du roi vers la noblesse et le clergé pour demander à l'église aide de 1,200,000 liv. en six mois et 200,000 liv. par mois; à la noblesse, 2 millions.

30 janvier. Bodin. Le tiers-état convoqué pour recevoir monseigneur frère du roi, pour toucher la partie des 2 millions et faire entendre la nécessité du roi. (Il n'y vint pas, étant demeuré tard en l'assemblée de la noblesse.)

(*R*) Tout ce qu'on vient de lire sur le projet de cette taxe est exactement conforme à l'histoire. Bodin et Nevers en parlent de la même manière, et de Thou après eux.

Bodin. 23 janvier 1577. « Le roi mande en son cabinet aucuns des députés du tiers-état... et il leur communique une invention pour faire fonds, et au soulagement de son peuple; et fait entrer MM. Joullet, Dechatillon, le chevalier Poncet et un nommé Laborde, qui récitèrent ladite invention, qui était, que pour tout subside, aides et gabelles qui demeureront abolis, serait accordé au roi un octroi de 15 millions qui se paierait par feux, le plus haut ne portant que 50 liv. et le plus petit 12 deniers. »

Le journal de Nevers, 24 janvier, rapporte le même fait: « Le roi, dit-il, entend le récit des ouvertures du chevalier Poncet et de Laborde. »

Je ferai sur ce projet une remarque qui ne sera peut-être pas inutile parce qu'il séduit au premier coup d'œil les personnes sans instruction et sans jugement, ce qui n'est pas le petit nombre. Il a été reproduit au moins trois fois depuis Henri III jusqu'à la fin du siècle dernier; la première dans le testament politique attribué au maréchal de Belle-Isle, p. 186 et suiv.; la seconde en 1763 dans une brochure inti-

tulée la Richesse de l'État; la troisième, durant l'assemblée constituante sous ce titre : l'Impôt unique. Il ne soutient pas le plus léger examen. Il se réduit à une capitation graduelle : c'est-à-dire au plus arbitraire des impôts, au plus vexatoire et au plus difficile à répartir et à percevoir, par cela seul qu'il ne comprend dans le nombre des contribuables que le dixième de la population et qu'il paraît ne les affecter que très légèrement. Le projet de l'impôt unique fixe son maximum à 750 liv. et son minimum à 3 livres. Ce qui fait qu'on se demande comment les plus riches contribuables de l'état se trouveront surchargés par une taxe de 750 liv. et quel contribuable sur deux millions d'habitans désignés comme propriétaires en France pourra se plaindre en payant 3 liv.? Mais l'illusion est dans ce rapprochement du maximum et du minimum. L'on suppose la même modération dans les dix-huit taxes intermédiaires. Or la modération des deux termes extrêmes fait que les classes intermédiaires sont excessivement taxées. Le projet suppose plus d'un million de contribuables en France à peu près de l'opulence de la première classe qui est taxée à 750 liv.; et c'est une grossière erreur; cependant c'est sur ce million d'habitans que le projet impose 640 millions, sur 666 millions formant le montant de la contribution.

(*S*) Nevers, 31 décembre 1576. Bodin, sous la même date, confirme que le surintendant remplit fidèlement l'intention de son maître et qu'on ne comprit rien à son rapport. « Il se trouva, dit Bodin, qu'on ne pouvait entendre au vrai » ledit état des finances, attendu que ledit président ne bail- » lait rien qu'en abrégé, et plusieurs pensaient que les abré- » gés n'étaient pas faits au vrai; ni pareillement les dons et » pensions ne furent point communiqués auxdits états. »

(*T*) Nevers, 29 décembre 1576. « Je veux le déclarer devant

tout le conseil : J'ai juré à mon sacre, solennellement et devant le corps de Jésus-Christ, que j'ai reçu sur l'heure, devant Monsieur, devant le roi de Navarre et tant de pairs et de peuple, de ne permettre jamais en France d'autre religion que la religion catholique et romaine. Ce que j'ai fait au préjudice de mon serment du sacre est nul. Je n'ai consenti à l'édit de pacification que pour ravoir mon frère et chasser les reîtres du royaume, espérant aussi que cela y ramènerait quelque repos, mais en intention de remettre ladite religion en son entier, le plus tôt qu'il se pourrait, comme elle était du temps des rois ses prédécesseurs. »

(*U*) C'était un tic du roi de demander toujours quel effet il avait produit par ses discours ou sa figure. Le 8 février 1577, ayant de nouveau éclaté dans un conseil où étaient les cardinaux, contre la nouvelle religion « et déclaré hardiment » qu'il n'en voulait qu'une, il ajouta qu'il fallait écrire à » M. de Montpensier que ne faisant rien auprès du roi de » Navarre il s'en retournât à Bordeaux : ensuite, dit Nevers, » il nous a dit, à M. le chancelier et à moi : N'ai-je pas parlé » bien clair pour le fait de la religion ? » Le lendemain dans un autre conseil, il reprit le chancelier et Nevers, pour leur demander des éloges sur les paroles du 8. Voici ce qu'en rapporte Nevers, 9 février : « Le roi m'a dit et au chancelier, » s'il n'avait pas bien parlé hier et qu'il attendait que quel- » qu'un l'en louât. Mais voyant que nul ne parlait, il l'a » voulu bien dire et demander s'il n'avait pas bien fait. »

(*V*) Nevers dit sous la date du 29 décembre : « Hier a été en secret résolue la dépêche du roi de Navarre pour le duc de Biron, et pour M. de Lénoncourt (ancien évêque d'Auxerre, envoyé vers le maréchal d'Amville), et aujourd'hui a été lue devant le conseil en public l'instruction que

l'on a adressée pour l'y envoyer. » Le mystère que le roi fit de sa lettre particulière ne peut s'expliquer que par l'opposition de cette lettre avec la missive patente. C'est pourquoi Nevers en fait la remarque.

(*X*) Le roi courut plusieurs fois la bague et figura dans un tournoi à pied. Les plus fâcheuses nouvelles ne le retenaient pas plus que les bienséances. On lit ce qui suit dans le journal de l'Étoile sous la date du 24 février 1577 : « Le roi eut » avis que les huguenots avaient fait une contre-ligue dans » laquelle étaient entrés les rois de Suède, de Danemarck, » les Allemands et la reine d'Angleterre, ce qui refroidit » beaucoup de gens d'entrer dans ladite ligue. » (Les associations de Picardie, de Paris et autres, qui furent le commencement de la ligue.) « Et cependant faisait ballets et tour- » nois, où il se trouvait ordinairement habillé en femme, » ouvrant son pourpoint et découvrant sa gorge, y portant » un collier de perles et trois colletts de toile, deux à fraise et » un renversé, ainsi que le portaient les dames de la cour. »

Le journal de Nevers cite deux bagues et un tournoi dans le mois de janvier, savoir : le 3, le 10 et le 29. Le 28 février, jour de carême-prenant, le roi alla courir les bals avec ses mignons et finit la journée chez Alluye, son intendant des finances, avec les femmes de la reine.

La bague se courait à cheval et la lance au poing. La bague était à l'extrémité d'une longue carrière en ligne droite. C'était de sa nature un exercice militaire qui donnait l'habitude de mener un cheval, apprenait à diriger la lance et à frapper juste de sa pointe. Par l'ordonnance de Blois, art. 294, il est prescrit « aux gens d'armes en garnison, tant » pour exerciter leurs personnes au fait des armes, que pour » dresser leurs chevaux au combat, de courir la bague deux » fois la semaine et combattre à l'épée, armés des armes por-

» tées par les ordonnances. » Pour le roi et sa cour, la bague était un amusement frivole, une occasion de déployer des grâces naturelles et d'étaler un grand luxe. Aussi Henri III, pour ne pas être soupçonné de déroger à la royale futilité, prenait-il cet amusement en habit de femme.

(*Y*) Un homme dont l'opinion a beaucoup de poids dans mon esprit, m'a conseillé de supprimer la fin de cette scène depuis ces mots : « je crois, mon ami, qu'un peu de parure » m'irait bien aujourd'hui. » Si cette partie était d'invention, je n'hésitérais pas. Mais elle est tellement historique que je ne puis que regretter de n'avoir pas eu l'art de préparer le lecteur à l'entendre et de sauver la disparate qui sans doute ne serait pas choquante si j'avais mieux peint le caractère de l'original. Loin d'avoir chargé le tableau, je l'ai fort affaibli. On lit dans l'Hermaphrodite, qu'aux discours des mignons et du roi, se mêlaient plusieurs mots de charité et de fraternité qui faisaient horreur. Sur quoi une note nous apprend que l'Histoire de d'Aubigné a été supprimée par le parlement de Paris pour avoir donné trop de détails à ce sujet. Voyez l'édition de Maillé 1616; celle de Lyon, 1626, est purgée de ces détails.

J'observe que c'est en 1577, époque des premiers états de Blois, que les mignons commencèrent effectivement à entrer en faveur. Voyez P. Mathieu, histoire de Henri III, liv. 8, p. 778.

ACTE IV.

SCÈNE I.

MONSIEUR, LA REINE DE NAVARRE.

MONSIEUR.

Ma chère Marguerite, pendant que le roi court la bague avec ses mignons, il vient d'ariver des députés du roi de Navarre votre mari, avec des dépêches pour lui. Ils en apportent aussi, sous son bon plaisir, pour les états.

LA REINE DE NAVARRE.

Et que demandent ces députés?

MONSIEUR.

Ils viennent expliquer pourquoi leur maître ne se rend pas aux états.

LA REINE DE NAVARRE.

Et quelle est sa raison?

MONSIEUR.

Que les élections ont été pratiquées, qu'un grand nombre de députés ont été choisis parmi ses ennemis, par ses ennemis.

LA REINE DE NAVARRE.

Et cela est-il vrai?

MONSIEUR.

Indubitable.

LA REINE DE NAVARRE.

Et que demande-t-il au roi ?

MONSIEUR, *lui prenant la main avec tendresse.*

Ma chère Marguerite !...

LA REINE DE NAVARRE.

Mon cher François... qu'avez-vous ? parlez.

MONSIEUR.

Il demande sa femme.

LA REINE DE NAVARRE.

O ciel !

MONSIEUR.

Les députés sont probablement chargés d'une lettre pour vous.

LA REINE DE NAVARRE.

D'un ordre sans doute pour que j'aille le joindre... (*Vivement.*) Je n'irai pas.

MONSIEUR.

C'est bien, mais il faut donner des raisons.

LA REINE DE NAVARRE.

Des raisons ? (*Elle regarde Monsieur d'un air piqué.*) Je n'irai pas.

MONSIEUR.

Quel prétexte prendrez-vous pour refuser ?

LA REINE DE NAVARRE.

Le prétexte que je n'y veux point aller.

MONSIEUR.

Ma chère, point d'enfantillage ; nous n'avons

pas un instant à perdre pour concerter une résolution.

LA REINE DE NAVARRE.

Eh bien, ne savez-vous rien à dire? Est-ce à moi seule à chercher le moyen de sortir de là?

MONSIEUR.

Comment?

LA REINE DE NAVARRE.

Vous me questionnez comme si vous ne preniez aucune part...

MONSIEUR.

Marguerite, ce n'est pas le moment de quereller... eh bien! si vous prétextiez votre santé pour aller aux eaux de Spa? et moi... si je proposais de profiter des troubles des Pays-Bas pour aller observer sur les lieux les moyens de les enlever à l'Espagne? Nous partirions ensemble.

LA REINE DE NAVARRE *embrasse son frère.*

A la bonne heure!

MONSIEUR.

Qui pourrait trouver étrange l'amitié du frère pour la sœur?

LA REINE DE NAVARRE, *tendrement et riant.*

De la sœur pour le frère et la froideur d'une femme pour son mari?

MONSIEUR.

J'entends le retour de la course. Voilà de Saulves

qui apporte les dépêches du roi de Navarre. Je me retire.

SCÈNE II.

LA REINE DE NAVARRE, DE SAULVES.

LA REINE DE NAVARRE.

Vous apportez au roi des dépêches du roi de Navarre?

DE SAULVES.

Non, madame, mais des députés en apportent de sa part.

LA REINE DE NAVARRE.

Il n'y en a pas pour moi?

DE SAULVES.

S'il y en a, elles sont dans le paquet adressé au roi. Voilà le roi.

LA REINE DE NAVARRE.

Je vais l'attendre dans sa chambre.

SCÈNE III.

LE ROI *habillé en femme* (1), QUÉLUS, MAUGIRON, SAINT-MÉGRIN, SAINT-LUC, DE SAULVES.

DE SAULVES.

Sire, voilà des dépêches arrivées, depuis deux heures, de différens gouvernemens.

---

(1) La cour était tout entière montée sur un ton efféminé à

LE ROI.

Ouvrez-les, vous m'en rendrez compte quand j'aurai changé d'habits.

DE SAULVES.

Il y a aussi des députés du roi de Navarre pour Votre Majesté et pour les états, si elle le permet.

LE ROI.

Je les recevrai quand vous m'aurez fait le rapport des dépêches. (*M. de Saulves sort.*)

SCÈNE IV.

LES MÊMES, EXCEPTÉ DE SAULVES.

LE ROI, *se regardant au miroir.*

Oh ciel! comme je suis échevelé! et ma collerette, comme elle va de travers! Est-ce qu'il y a long-temps que je suis dans cet état-là?

(*Il se rajuste.*)

QUÉLUS.

Nous n'avons pas remarqué cela, mon beau roi; nous n'avons pas quitté des yeux la pointe de votre lance. Comme elle enfilait la bague! une à chaque passe!

---

l'exemple du roi. La fraise godronnée, la toque d'étoffe, étaient à l'usage de tous les jeunes courtisans. Henri de Guise les portait comme les autres. Il est absurde de le faire aller à la cour en cuirasse. « L'avant-veille de la Saint-Barthélemi, il entra en lice pour courir la bague avec le roi. Il était vêtu en amazone comme le roi. » (Mém. d'estat.)

LE ROI.

Il faut être juste : Saint-Luc m'a suivi de bien près, et sans cette dernière bague qu'il a laissée couler de sa lance...

(*Pendant que le roi parle, on commence à le déshabiller.*)

SAINT-LUC.

Oui, j'ai été bien maladroit. Je la tenais. Aussi Votre Majesté n'a pas manqué la suivante qu'il lui fallait pour gagner.

LE ROI.

Je crois, mon cher Saint-Luc,... que tu as fait là une maladresse un peu volontaire.

QUÉLUS, *gaiement.*

Bien adroite peut-être.

LE ROI.

Je le pense, à vrai dire. Il tenait bien la bague et il a aussitôt baissé sa lance.

SAINT-LUC.

Ah! sire, je suis incapable de frauder, ayant l'honneur de courre avec Votre Majesté.

(*Il a l'air affecté du reproche du roi.*)

LE ROI.

Ne te chagrine pas, mon ami; frauder pour perdre n'a jamais été un crime.

SAINT-LUC.

Mais perdre pour flatter!

LE ROI.

Quel mal quand tu aurais voulu me laisser le plaisir de gagner un joueur aussi adroit que toi?

SAINT-LUC, *humilié.*

Sire, il eût été si simple de ne pas enlever la bague!

LE ROI.

Oui : je vois bien que tu as fait une maladresse. Mais point de chagrin pour cela, je t'en prie. Tiens... l'abbaye de Luzarche est vacante, elle vaut quatre mille livres de rentes, je te la donne; je te fais abbé de Bénédictins pour te consoler; c'est contre les cahiers des états; mais ils ne me sont pas encore remis et ils ne font pas loi (1).

MAUGIRON, *à Saint-Luc, en lui prenant la main.*

Oh! le grand maladroit!

QUÉLUS.

Maladroit! maladroit! (*Il l'embrasse*).

SAINT-LUC, *au roi.*

Mon trop bon et trop aimable maître!... La tête me tourne... qu'ai-je dit?... qu'ai-je fait?... n'allez-vous pas me croire un habile et avide courtisan (2)? (*Le roi défait ses boucles d'oreilles devant son miroir*).

---

(1) Journal de Nevers, 5 fév. 1577. « Hier Saint-Luc eut l'abbaye de Luzarche, en Périgord, de 4,000 liv. de rentes, et ce, contre les ordonnances des états.

(2) Voyez la note Z, à la suite du quatrième acte.

QUÉLUS.

Cette parure ajoute à la douceur de votre visage.

LE ROI.

Je pensais au moment même que ces bagues d'oreilles te siéraient très bien; les perles avec les cheveux blonds sont d'un accord charmant (1).

(*Il s'assied, Quélus se met à genoux devant le roi qui lui attache ses boucles aux oreilles.*)

Mon ami, je veux que tu les gardes jusqu'à ce que je les détache. Entends-tu?

QUÉLUS.

J'entends, sire, et je sens encore mieux la grâce que me fait mon bon maître.

LE ROI.

Regarde-toi, mon ami; n'es-tu pas à ton gré? Quelle femme ne serait flattée d'être aussi jolie que cela?

QUÉLUS.

Quelle femme ne s'enivrerait d'un regard du prince que j'adore (2)?...

LE ROI.

Ferme cet écrin.

QUÉLUS.

Mon roi me permet-il de passer quelques anneaux et quelques bagues dans ses doigts? (*Il*

---

(1) Voyez la note *AA*, à la suite du quatrième acte.

(2) Voyez la note *BB*, à la suite du quatrième acte.

passe plusieurs bagues et anneaux à la main gauche du roi.) Que ce diamant rose sied bien sur cette main si blanche en dehors et plus rose en dedans que ce brillant même! Quels doigts parfaits! Comme cette main s'arrondit, comme elle se déploie! Comme ces jolis doigts se séparent et se rapprochent! Que d'expression dans ses mouvemens, quel accord avec le plus doux visage et la voix du plus doux accent!

LE ROI, *à un officier de la chambre.*

Faites rentrer monsieur de Saulves.

(*Les favoris s'éloignent excepté Maugiron et Saint-Mégrin*).

SCÈNE V.

LE ROI, DE SAULVES, MAUGIRON, SAINT-MÉGRIN.

LE ROI, *à de Saulves.*

Voyons l'extrait des dépêches.

DE SAULVES *lit.*

« Les huguenots viennent de déclarer une contre-
» ligue, composée du roi de Navarre, du prince de
» Condé, du maréchal d'Amville. Le prince de
» Condé en est lieutenant-général, sous la direc-
» tion du roi de Navarre. Dans cette ligue sont en-
» trés les rois de Suède et de Danemarck, les
» Allemands et la reine d'Angleterre. Cette nouvelle

» refroidit beaucoup les gens qui étaient disposés » à entrer dans les associations. »

LE ROI.

Qui m'écrit cela?

DE SAULVES.

La lettre est signée Barville.

LE ROI.

Il ne me vient de là que de mauvaises nouvelles. Continuez.

DE SAULVES.

J'ai la douleur d'apprendre à Votre Majesté la prise de Loudun.

LE ROI.

Bicoque. Une autre.

DE SAULVES.

Il m'est pénible d'apprendre à Votre Majesté...

LE ROI, *avec impatience.*

Faites-moi grâce des préambules. N'avez-vous pas pris note de toutes ces lettres en abrégé?

DE SAULVES.

Si Votre Majesté veut entendre l'état général des invasions faites par les huguenots depuis le mois de décembre jusqu'à ce jour, 28 février, je l'ai en mains.

LE ROI.

Lisez, que je voie où j'en suis.

DE SAULVES.

« 30 décembre. Plusieurs villes prises en Poitou.

« Marmande près de Bordeaux. »
« 18 janvier. Laréole près de Limoges. »
« 19 idem. Gap en Dauphiné. »
« 28 idem. Conques en Bretagne. »
« 26 février. Loudun. »
« Id. La Charité. »

LE ROI, *interrompant.*

C'est assez.

DE SAULVES.

Ils ont de plus leurs places de sûreté : La Rochelle et Montauban.

LE ROI, *avec impatience.*

Je sais cela.

DE SAULVES.

En un mot, ils ont presque toutes les villes et places du Poitou de la Saintonge, de la Gascogne, du Dauphiné et du Languedoc.

LE ROI, *avec humeur.*

C'est assez, m'entendez-vous? (*un moment de silence et de réflexion*)... Ces huguenots (*ton de mépris*), ça ne dort ni jour, ni nuit. Le Béarnais avec son petit royaume, n'a rien à perdre à la guerre, rien à gagner à la paix; ça n'a ni affaires, ni plaisir : il lui faut une petite armée en campagne pour faire du bruit avec ses tambours... Élevé comme un miquelet! ça ignore ce que c'est que de vivre, n'a pas la plus légère idée de ce que c'est que de

régner. Cela couche sur la dure; cela dort à cheval; et fait l'insolent!

SAINT-MÉGRIN.

Il est certain qu'il n'y a pas là l'étoffe d'un roi; qu'est-ce qui le distingue d'un homme du peuple, d'un bourgeois, d'un manant, d'un vilain, d'un maheutre?

QUÉLUS.

Montrez-vous : tout cela tombera en poussière.

SAINT-MÉGRIN.

Quand vous aurez déployé votre bannière, que deviendra cet essaim de Gascons devant la noblesse de France?

LE ROI.

Patience, patience, messieurs de la Vascogne, (*il contrefait leur accent*), patience : j'ai aussi mes gens d'armes, vous allez voir cela, et mes troupes à pied, et mon artillerie! Il est comique le Béarnais! (*Il rit, ainsi que les mignons, à gorge déployée.*) Il est vraiment comique avec ses conquêtes!

Le maréchal de Cossé est-il là?

UN OFFICIER DE SERVICE.

Oui, sire. (*Il sort pour appeler Cossé.*)

DE SAULVES.

Les députés du roi de Navarre attendent toujours.

LE ROI.

Qu'ils attendent. Je sais d'avance ce qu'ils ont à

me dire. Leur maître, tout en faisant ses grandes conquêtes, tremble de mes formidables préparatifs de guerre. (*A part.*) Ma lettre l'aura bientôt modéré.

SCÈNE VI.

LES MÊMES, LE MARÉCHAL DE COSSÉ.

LE ROI.

La formation de l'armée est achevée sans doute.

LE MARÉCHAL DE COSSÉ.

Votre Majesté en a commandé trois : de laquelle veut-elle parler?

LE ROI.

De toutes les trois.

LE MARÉCHAL DE COSSÉ.

Les troupes de Votre Majesté consistent en ce moment dans les gens d'armes ordinaires de votre état militaire, et les Suisses. Cela ne fait ni trois armées, ni deux, ni une.

LE ROI.

N'a-t-il pas été convenu qu'il y en aurait trois?

LE MARÉCHAL DE COSSÉ.

Oui, sire; mais les moyens d'exécution sont en grande partie restés indécis. Plusieurs de ceux qu'on regardait comme certains ont manqué.

LE ROI.

Comment donc?

LE MARÉCHAL DE COSSÉ.

Je prie Votre Majesté de permettre que je lui rappelle ce qui a été dit et fait pour l'armée.

LE ROI.

Parlez.

LE MARÉCHAL DE COSSÉ.

D'abord Votre Majesté a nommé dans le mois de décembre un ministre des affaires militaires. C'est un magistrat fort instruit des affaires civiles : M. de Chiverni. Il devait faire dans le jour la revue de l'artillerie et en régler l'accoutrement. M. de Villauclerc (secrétaire d'état) n'a pas voulu s'y trouver avec M. de Chiverni, et l'artillerie manque de chevaux. On avait proposé de convoquer l'arrière-ban, pour mettre sur pied des hommes d'armes : le 5 janvier, M. de Chiverni détourna de ce parti, disant qu'il valait mieux demander de l'argent que du service aux gens de l'arrière-ban. Le 1er février, les députés de l'église offrirent quatre mille hommes de pied et mille chevaux ou hommes d'armes : mais ils eurent la fantaisie de se réserver la nomination des capitaines qui commanderaient les hommes d'armes, et de ne confier qu'à eux l'argent nécessaire pour la solde. Votre Majesté n'agréa point une proposition si bizarre.

LE ROI.

Avais-je tort, monsieur de Cossé? Ils voulaient

me donner pour commander les compagnies M. de Guise et l'archevêque de Rheims. Un archevêque pour commander des gendarmes!

LE MARÉCHAL DE COSSÉ.

Le 7 février, je proposai au conseil une milice de noblesse, à peu près comme elle existe dans le Dauphiné. Ma proposition fut écartée, parce que M. de Nevers comptait sur l'affluence volontaire de la noblesse, comme elle avait eu lieu pour les croisades du temps de saint Louis.

Cependant j'avais fait avancer de l'artillerie de Paris à Montargis à l'effet de la porter de là sur Gien, point important à garder pour la sûreté de votre personne et des états-généraux, et qui n'est qu'à deux journées de Blois : à Montargis, il ne se trouva que cent chevaux, et l'on n'avait point d'argent pour acheter les trois cents autres.

LE ROI, *avec humeur.*

Eh bien, depuis ce temps-là, qu'a-t-on fait?

LE MARÉCHAL DE COSSÉ.

Ce temps-là, sire, c'était hier, ou plutôt cette nuit.

LE ROI.

Mais encore, depuis hier on a dû faire quelque chose.

LE MARÉCHAL DE COSSÉ.

Tout dépend des états; on attend d'eux des

hommes et de l'argent ; ou assez d'argent pour avoir des hommes.

LE ROI.

Il est vrai, il est vrai. Le temps perdu peut se regagner, avec de l'argent on va vite en besogne ; et nous allons n'en pas manquer... Qu'on fasse entrer les députés du roi de Navarre... (*Se reprenant.*) Non, non, qu'on leur dise, au contraire, de remettre leurs dépêches ; eux, je les verrai plus tard. (*Un officier sort.*) Il est bon que je sache de quoi il s'agit avant de leur parler.

SCÈNE VII.

LE ROI, UN DÉPUTÉ DU ROI DE NAVARRE, LE MARÉCHAL DE COSSÉ, UN OFFICIER DE LA CHAMBRE, LES FAVORIS *dans le fond.*

L'OFFICIER DE LA CHAMBRE.

Sire, un des députés demande la permission de remettre, en personne, aux mains de Votre Majesté, la dépêche du roi de Navarre, qui est adressée à elle-même.

LE ROI

Qu'il entre.

(*Le député remet sa dépêche au roi sans parler.*)

LE ROI.

Je recevrai dans un autre moment votre députa-

tion. (*Il ouvre le paquet, et y trouve une dépêche avec cette suscription :*) Pour la reine de Navarre, sous le bon plaisir du roi. Qu'on appelle la reine de Navarre.

(*Il lit la dépêche qui est pour lui.*)

SCÈNE VIII.

LE ROI, LA REINE DE NAVARRE, LES FAVORIS *dans le fond.*

LE ROI.

Voilà une lettre de votre mari. Voyez ce qu'il vous écrit.

(*La reine de Navarre lit sa lettre.*)

Il vous demande pour la seconde fois... Il ne veut pas venir aux états... (*A part.*) Ma lettre pourra le faire changer de résolution.

LA REINE DE NAVARRE.

Votre Majesté, j'ose l'espérer, daignera considérer ma situation. Quitter votre personne, la reine-mère, Monsieur mon frère, pour aller dans un camp ennemi !

LE ROI.

Mais vous êtes dans le camp ennemi relativement à votre mari ! Dans lequel des deux camps ennemis est votre place ?

LA REINE DE NAVARRE.

Elle n'est ni dans l'un ni dans l'autre : je serai

suspecte à celui des deux où je resterai, et odieuse à celui dont je serai éloignée. Un voyage à Spa me semblerait plus convenable. J'irais avec la princesse de la Roche-Guyon, qui a besoin des eaux de Spa. Je pourrais vous y être utile, en observant ce qui s'y passe. La haine pour l'Espagne y est fort exaltée. Monsieur pourrait trouver là des chances favorables, et je pourrais les lui ménager ou l'y seconder... s'il venait lui-même.

LE ROI.

Je ne rejette point cette idée. Nous en reparlerons. Mais en ce moment, il se pourrait que j'eusse besoin de vous auprès de votre mari... Gardez-moi le secret sur cette confidence ; demain je pourrai vous en dire davantage. Je compte que vous vous prêterez à ce qu'exigera le bien de mes affaires.

(*La reine de Navarre se retire.*)

SCÈNE IX.

LE ROI, QUÉLUS, MAUGIRON, SAINT-MÉGRIN, SAINT-LUC.

LE ROI *se promène en réfléchissant, et se dit à lui-même :*

Il faut pourtant que je me prépare à la séance royale. Morvilliers ne me laissera pas arriver à mon

fauteuil, sans m'avoir suggéré quelques phrases.

QUÉLUS, *avec inquiétude.*

Ah ! sire, Votre Majesté se tue.

SAINT-LUC.

Sa Majesté est absorbée.

SAINT-MÉGRIN.

Ce n'est pas vivre que d'exister ainsi.

MAUGIRON.

Du moins, ce n'est pas régner, c'est travailler.

QUÉLUS.

Ce n'est pas être sur le trône, c'est prêter ses épaules pour le supporter.

LE ROI *sort brusquement de ses réflexions, marche vite, se frotte les mains.*

Mes amis, mes affaires vont bien ;... elles vont très bien,... presque trop bien.

LES FAVORIS, *étonnés.*

Se peut-il ? comment ? Eh bien ! ô ciel !

LE ROI.

Ce que je dis vous étonne ! Enfans que vous êtes !

QUÉLUS.

Mais, sire, ces invasions des huguenots !

MAUGIRON.

Il devrait nous être facile de partager l'assurance d'un maître si supérieur à nous en toutes choses : cependant nous ne pouvons nous défendre

d'un peu d'inquiétude... Le roi de Navarre, le prince de Condé, le maréchal d'Amville, occupent vos places fortes, et vos préparatifs de guerre sont à peine ordonnés.

LE ROI, *avec humeur.*

Avez-vous déjà oublié ce que je vous ai dit... et ma lettre au roi de Navarre? Il serait aux portes de Blois avec ses troupes, que je n'en serais point inquiet. Je lui dirais : Que voulez-vous? faire des conquêtes sur la France, sur votre patrimoine, sur vous-même? Je lui montrerais le mémoire de David, et il me tendrait les bras. Mais, mettant tout cela à part, comment ne voyez-vous pas à quel point la précipitation du roi de Navarre sert en ce moment à l'accomplissement de mes desseins? Ne met-elle pas les états dans l'impossibilité de me refuser des subsides, ne les oblige-t-elle pas à les hâter? ne les amène-t-elle pas à les voter largement? Ils auraient pu lésiner pour une agression de ma part; ne sont-ils pas forcés de me mettre au large pour la défense?

QUÉLUS.

C'est évident! c'est évident!

SAINT-MÉGRIN.

L'affection s'alarme si aisément!

MAUGIRON.

Je ne suis pas maître de moi, quand je vois le roi dans une position douteuse.

QUÉLUS.

Mon roi n'a pas oublié ce que son impertinent prédicateur a osé dire aujourd'hui en chaire, en sa présence?

LE ROI.

Je n'ai guère écouté ses grandes phrases.

QUÉLUS.

Il a osé dire que c'est très mal fait d'aller au spectacle : que Dieu nous châtiera, parce que nous ne nous amendons aucunement à ses prédications. Et pourquoi a-t-il dit cela? Parce qu'il savait que les Gelosi ont annoncé pour ce soir une pastorale nouvelle qui pourrait vous délasser de tant de fatigues (1).

LE ROI.

Mes amis, puisque le spectacle est défendu, il ne faut pas...

SAINT-MÉGRIN, *étonné.*

Il ne faut pas y aller?

LE ROI.

Il ne faut pas y manquer. Allez voir la pastorale.

---

(1) Nevers, 28 février 1577. « Le soir fut jouée une pastorale par les comédiens, ores que le matin le prédicateur eût dit, en la présence du roi, que c'était très mal fait d'y aller et que Dieu nous menaçait de châtiment, parce qu'il voyait que malgré tant de prédications nous ne nous amendions aucunement. »

SAINT-MÉGRIN.

Et vous, sire?

LE ROI.

J'attends Morvilliers; n'est-il pas nécessaire que j'aille parler de mes finances à ces gens des états? Allez, allez.

LES FAVORIS, *en s'en allant.*

Au diable les états!... toutefois quand ils auront octroyé de l'argent.

FIN DU QUATRIÈME ACTE.

NOTES DU QUATRIÈME ACTE.

(*Z*) Il faut distinguer Saint-Luc des trois autres mignons du même temps. D'Aubigné, dans la Confession de Sancy, chap. VII, dit : « Rochefort eut tort de faire l'anagramme de Saint-Luc, Cats in c. Ce pauvre garçon avait en horreur cette vilenie, et fut forcé la première fois, le roi lui faisant prendre un livre dans un coffre, duquel le grand-prieur et Carmille lui passèrent le couvercle sur les reins, et cela s'appelait prendre le lièvre au collet Ce fut lui et Joyeuse, dit Le Duchat, dans les remarques sur le 7e chap. de Sancy, qui pour donner lieu à ce prince de renoncer à ses débauches auxquelles ils ne contribuaient qu'à regret, entreprirent de percer un cabinet et de faire couler par la ruelle du lit entre la couverture et les rideaux une sarbacane d'airain par le moyen de laquelle ils voulaient contrefaire un ange et faire couler en l'oreille du roi des menaces du ciel et quelques terreurs contre son péché. Ils y réussirent un peu mieux qu'ils ne voulaient, car ce prince devint tout-à-coup si peureux qu'au moindre coup de tonnerre il se cachait sous les lits et jusque sous les basses voûtes du Louvre. Joyeuse découvrit au roi sa fourberie et celle de Saint-Luc, en sorte que ce fut à ce dernier à se sauver. En effet il gagna Brouage où il était gouverneur et s'y maintint depuis pour la ligue, jusqu'à ce que le roi étant mort, il reconnut incontinent son successeur. — L'ancienne et bonne édition de M. de Thou s'accorde pour cette histoire avec d'Aubigné hors en deux points ; l'un que, suivant M. de Thou, ce fut Jeanne Cossé-Brissac, femme de Saint-Luc, qui donna ce conseil à son mari ; et l'autre que celui qui découvrit la trom-

perie de Saint-Luc fut le mignon d'O. Mais cet endroit est retranché de l'édition de Genève, tom. 3, l. 74, p. 526. D. ligne 8, où il devait suivre les mots *male ominari*. Saint-Luc fut fait maréchal de France et grand-maître de l'artillerie par Henri-le-Grand et tué au siége d'Amiens. » Cela répond à l'historiographe des guerres de religion (tom. 3, l. 9, p. 168), qui regarde l'anecdote de la sarbacane comme un conte, parce qu'elle roulait, dit-il, depuis trois cents ans dans les fabliaux français et dans les nouvelles espagnoles et italiennes. Il présume que M. Anquetil, dans l'ouvrage de qui il l'a trouvée, l'a racontée sur la foi du conteur Varillas. D'Aubigné et de Thou sont deux autorités graves, et Le Duchat qui les cite est un critique fort justement estimé. Les vieilles ruses en tout genre sont les plus répétées. Au reste il me suffit que des faits incontestables déposent en faveur de Saint-Luc : après avoir été du nombre des mignons de Henri III, il fut en disgrâce, et quand Henri IV monta sur le trône, Saint-Luc revint à la cour, y fut honoré de l'amitié du roi, élevé à la dignité de maréchal de France et de grand-maître de l'artillerie. Quoi qu'il en soit de la sarbacane, Saint-Luc ne doit pas être confondu avec Quélus et Maugiron.

(*AA*) Quélus et Maugiron étaient blonds. L'Étoile, 27 avril 1578, époque du combat des mignons contre les officiers du duc de Guise, combat où les premiers succombèrent, s'exprime ainsi : « Le roi portait une merveilleuse » amitié à Quélus et à Maugiron. Il fit couper et garder leur » blonde chevelure. Il ôta à Quélus les pendans de ses oreil- » les que lui-même auparavant lui avait attachés de sa pro- » pre main. »

ACTE V.

SCÈNE I.

BODIN, DE NICOLAI.

DE NICOLAÏ.

Vous avez froidement accueilli cette fois la harangue royale, messieurs des états.

BODIN.

Vous nous aviez glacés par la vôtre, monsieur le président.

DE NICOLAÏ.

Je vous ai cependant présenté des états bien nets, bien vrais et bien concluans. Le calcul est infaillible, et c'est ce qui désole les raisonneurs abstraits...

BODIN.

Le calcul est infaillible, oui. Mais qui garantit les données?

DE NICOLAÏ.

Je dois vous dire, monsieur, que le roi vient d'être instruit par moi de la réponse que les états se proposent de lui faire. C'est pour s'en entretenir avec vous, qu'il vous a fait inviter à venir lui parler.

BODIN.

Je suis prêt à répondre à Sa Majesté, et à faire pour son service tout ce qui sera compatible avec mon mandat.

DE NICOLAÏ.

Votre mandat ! Mais le roi paraît ; je me retire.

SCÈNE II.

LE ROI, BODIN.

LE ROI.

Vous ne m'êtes pas favorable relativement aux finances. Mais je vous tiens pour homme de bien, et j'ai mauvaise opinion de ceux qui me rapportent vos discours et sûrement n'adoucissent pas vos paroles (1). Dites-moi franchement par quels motifs vous vous opposez à la guerre.

BODIN.

Sire, parce que la France ne la veut pas.

LE ROI.

Les états n'ont-ils pas voté la rupture de l'acte de pacification ?

BODIN.

Les voix ont été comptées par gouvernements; si elles l'eussent été par têtes, la majorité aurait été

(1) Voyez la note *BB*, à la suite du cinquième acte.

opposée à la rupture de la paix, puisque quand on a délibéré sur les subsides nécessaires pour faire la guerre, on a voté par tête et qu'alors la majorité s'est déclarée contre.

LE ROI.

Que m'a donc dit Versoris dans sa harangue?

BODIN.

Il est contrevenu à son mandat, qui était d'inviter Votre Majesté à travailler à la réunion des calvinistes par douces et saintes voies et sans guerre.

LE ROI.

Aujourd'hui il ne s'agit plus pour moi de faire ou de ne pas faire la guerre. On me la fait; il faut me défendre.

BODIN.

Les états regardent les hostilités du roi de Navarre comme purement défensives. Ce sont les menaces parties de ce côté-ci qui l'ont déterminé à reprendre les armes. Il veut la liberté de conscience que l'édit de pacification lui assurait : c'est vous, sire, qui contrevenez à l'édit de pacification ; c'est vous qui déclarez la guerre. Rentrez dans l'esprit de la pacification, et vous aurez la paix.

LE ROI.

Vous croyez donc au roi de Navarre une conscience bien religieuse !

BODIN.

Il suffit qu'il veuille l'avoir libre.

LE ROI.

Croyez-moi, il ne tient guère à ses calvinistes.

BODIN.

Un brave se bat pour une épingle, si on la lui dispute.

LE ROI.

Soit; mais n'est-il pas vrai que vous ne le croyez pas bien ardent calviniste?

BODIN.

Si Votre Majesté m'ordonne de lui répondre sans aucun déguisement...

LE ROI.

Parlez.

BODIN.

Je lui crois la même ferveur pour le calvinisme qu'a Votre Majesté pour le culte catholique.

LE ROI, *souriant.*

Vous voulez dire la même indifférence. Je vous entends, monsieur le philosophe... eh bien, pourquoi le roi de Navarre ne se fait-il pas catholique?

BODIN.

Parce que le roi de Navarre et ses adhérens le prince de Condé, le maréchal d'Amville, M. de Turenne, ont des ennemis dans votre cour et se souviennent de la Saint-Barthélemi; parce qu'ils

ont, comme chefs des protestans, une clientelle pour les défendre, des places de sûreté pour les préserver, des alliés pour les secourir au besoin.

LE ROI.

Vous croyez donc que nos dissensions sont purement politiques, sous des apparences d'intérêts religieux ?

BODIN.

Je le crois : je crois même comme vérité historique, qu'il n'y a jamais eu de guerres de religion, et comme vérité morale, que les différences de culte et d'opinion ne sont point un principe de guerre civile.

LE ROI.

Tout cela est fort bien : mais enfin le roi de Navarre me fait la guerre. Irais-je humblement lui demander la paix, en roi vaincu, qui implore un prince victorieux ?

BODIN.

Tel est le caractère du roi de Navarre, qu'il lui suffira peut-être d'être assuré que vous ne la refuserez pas, pour vous l'offrir.

LE ROI.

Vous disiez tout à l'heure qu'il a des ennemis autres que moi : rien n'est plus vrai. Ses ennemis sont aussi les miens ; je suis armé contre eux plus que contre lui : ils sont plus dangereux pour moi que je ne veux l'être pour lui.

BODIN.

Un intérêt personnel se joindra donc à la générosité naturelle, pour déterminer le roi de Navarre à accepter la paix. Au reste, sire, les états ne sont pas autorisés par leurs cahiers à voter des subsides, ni pour la paix, ni pour la guerre.

LE ROI.

Que sont-ils donc venus faire à Blois?

BODIN.

Ce que vos lettres de convocation indiquaient : de bonnes lois et réformer les abus.

LE ROI.

Mes ministres auraient bien fait de bonnes lois sans eux.

BODIN.

Les états peuvent aussi en concevoir de bonnes sans les ministres.

LE ROI.

De bonnes lois sur l'impôt seraient bien nécessaires, et corrigeraient bien des abus. Par exemple, je propose un impôt sur les feux, un impôt unique qui remplacerait tous les autres, dont la perception serait économique et douce, et qui délivrerait la France des rigueurs, de la complication et des frais de la taille, du taillon, des gabelles et des aides.

BODIN.

Nous n'avons pas le pouvoir d'abolir les impôts

qui existent, ni d'en créer qui n'existent pas. D'ailleurs....

LE ROI.

Achevez.

BODIN.

Quand la taille a été établie, l'abolition des aides et de la gabelle devait s'ensuivre, et on les a cumulés; aujourd'hui les quatre impôts se lèvent ensemble. Enfin, ne voulant point la guerre défensive ni offensive, nous n'avons pas à en voter la dépense.

LE ROI.

Si vos députés n'ont à m'apporter que des refus, je les dispense de venir.... Mais qu'ils remettent mes demandes en délibération avant de me faire une réponse (1). Pensez sérieusement, je vous prie, aux conséquences qu'aurait leur mauvaise volonté. Leurs commettans ne sont pas si différens, comme vous le supposez, aux intérêts de la religion. Leurs cahiers ne s'opposent point à l'octroi d'un subside, au moins d'un extraordinaire. La plupart demandent la réunion en un seul culte;

(1) Nevers, 2 février 1577. « Le roi dit aux députés qu'ils ne pensent pas que ceux qui les ont députés aient si mauvaise volonté comme eux disent : et qu'ils se rassemblent derechef pour qu'ils songent à leurs opinions particulières; et qu'ils devraient s'affectionner, puisque c'est pour la religion et pour leur bien. »

c'est comme s'ils consentaient au moyen de l'opérer et par conséquent à un subside. Qu'ils y réfléchissent encore.... Je les recevrai après une nouvelle délibération. (*Bodin se retire.*)

SCENE III.

LE ROI, UN OFFICIER DE SERVICE.

LE ROI, *à l'officier de service.*

Qu'on appelle MM. de Bellièvre et Chiverni. (*A part.*) Il serait bon que je visse aussi les trois cardinaux. (*A un autre officier de service*). Qu'on appelle MM. les cardinaux d'Est, de Bourbon et de Guise. Voici fort à propos ma mère et le duc de Nevers.

SCÈNE IV.

LE ROI, LA REINE-MÈRE, LE DUC DE NEVERS.

LE ROI.

Eh bien, madame, les moyens de finance viendront-ils au secours de l'armée?

LA REINE-MÈRE.

Il serait bien nécessaire, car il est temps que l'armée vienne au secours de la religion catholique. Les huguenots gagnent bien du terrain. Il se

répand que leurs armées sont près de se joindre et se dirigent sur Blois.

LE ROI.

L'argent remédierait bien vite au mal. Mais où en sommes-nous pour l'argent?

LA REINE-MÈRE.

Je n'en sais rien.... si ce n'est que les états sont mal disposés et que nous n'avons pas un liard pour faire la guerre (1), pas un seul liard; et que vous n'avez presque pas de quoi vivre (2). (*Elle se tourne vers M. de Nevers en riant bien fort.*) Mon cousin, nous nous serons bien mis en avant dans tout cela, Dieu sait comment nous en sortirons (3).

SCÈNE V.

LES MÊMES, DE BELLIÈVRE, DE CHIVERNI.

LE ROI.

Messieurs, la reine, ma mère, m'apprend de

(1) Nevers, 27 février 1577, rapporte que la reine-mère dit ces propres paroles à M. de Bauzille, qui était probablement un des députés de la noblesse.

(2) Nevers, 28 février 1577. La reine dit ces propres paroles au roi, le 28 février 1577.

(3) Nevers, 24 février 1577, rapporte ces paroles de la reine et son éclat de rire. « La reine dit au roi, parlant sur les préparatifs de la guerre et faute d'argent, regardant à moi et *riant bien fort:* Nous nous y serons mis bien *avant*. Comme de fait, elle-même y avait aidé. »

belles choses! Les huguenots s'avancent à grandes journées, sans obstacle, triomphans. Ils sont tout à l'heure maîtres de la France. Les états refusent des hommes et de l'argent, ou du moins il faut s'y attendre. N'avez-vous aucun expédient qui supplée à leur bonne volonté?

DE BELLIÈVRE.

Votre Majesté se rappellera peut-être ceux qui lui ont été proposés.

LE ROI.

Voyons.

DE BELLIÈVRE.

Le premier est celui dont le tiers-état arrêta de donner avis à Votre Majesté.

LE ROI.

Je ne me rappelle pas.

DE BELLIÈVRE.

De lever un emprunt sur les financiers, receveurs-généraux et particuliers, fermiers de son domaine, des aides et gabelles, des douanes, des parties casuelles et autres semblables.

LE ROI.

La belle idée! Me brouiller avec les seules personnes sur qui je puisse compter dans un pressant besoin (1)! Les amis sont trop rares pour maltraiter ceux qu'on a.

---

(1) Bodin 24 janvier 1576. « Il a été résolu dans le tiers-état

DE BELLIÈVRE.

Le 13 janvier, M. l'évêque d'Ambrun a proposé que chacun donnât au roi une journée de sa dépense.

LE ROI.

Eh bien? cela était fort simple.

DE BELLIÈVRE.

On a demandé à M. d'Ambrun s'il savait ce qu'il dépensait par jour, s'il dépensait un jour autant que l'autre? Il a répondu que non, et il est convenu qu'il en serait de même de tous les contribuables.

LE ROI.

A d'autres.

DE BELLIÈVRE.

M. le cardinal d'Est a proposé de mettre la main sur les fonds destinés à payer les assignations données sur la caisse du clergé.

LE ROI.

Eh bien?

DE BELLIÈVRE.

On lui a demandé s'il savait dans quelles mains étaient ces assignations : il a répondu qu'il n'y en avait point dans les siennes. La proposition est restée là.

---

de donner avis au roi lever un emprunt de telle somme qui serait avisée par les états sur ses *financiers*, *receveurs-généraux et particuliers*, *fermiers de son domaine*, *aides et gabelles*, *douanes*, *parties casuelles et autres semblables*. »

LE ROI.

Autre chose.

DE BELLIÈVRE.

M. le cardinal de Guise a proposé de prendre l'argent des pensions.

LE ROI, *vivement.*

Ceci est une méchanceté. Je m'y oppose... au moins en ce qui regarde les pensions données à mes amis... Passe pour celles qui ne sont fondées que sur des services... N'y a-t-il que cela ?

DE BELLIÈVRE.

La reine, mère de votre majesté, a proposé la confiscation des biens des rebelles, si dans six mois ils ne se faisaient catholiques.

LE ROI.

Dans six mois ! L'idée de confiscation est bonne, mais donner six mois de répit ! L'expédient ne produirait rien avant six mois ! c'est se moquer. D'ailleurs, une semblable faveur me rendrait justement suspect aux catholiques (1). Mais je le répète: l'idée est bonne ; j'y reviendrai.

DE BELLIÈVRE.

Votre Majesté y est déjà revenue. Elle a envoyé un maître des requêtes en Normandie pour faire

(1) Nevers, 26 février 1577.

quelques ventes de biens d'hérétiques. Personne n'a voulu en acheter (1).

LE ROI.

Est-ce tout?

DE BELLIÈVRE.

On a proposé de se servir, sans forme de procès, des biens des huguenots, meubles et immeubles.

LE ROI.

Qu'est-ce qui en empêche?

DE BELLIÈVRE.

Sire, M. de Cossé s'y est opposé. « Si on fait cela, » a-t-il dit, « nous nous retirons chez nous, à garder » nos moyens (2). »

LE ROI.

C'est un vilain trait. Mais il faut lui passer quelque chose; il m'est nécessaire, et il le sait bien!

DE BELLIÈVRE.

M. de Nevers a proposé d'établir un tronc dans chaque église du royaume, pour y recevoir les contributions de la noblesse (3). (*La reine-mère sourit.*)

---

(1) Nevers, 27 février 1577.

(2) Nevers, 26 février 1577. Littéral.

(3) Nevers, 23 janvier 1577. « Convenu dans mon cabine avec Longnac et Magnac de faire que la noblesse contribue à la guerre des hérétiques, et faire un tronc aux églises. »

LE ROI, *vivement à Bellièvre.*

M. de Nevers ne s'est pas borné à provoquer le dévouement des autres; il s'est obligé à fournir cent mille écus à prendre sur la vente d'un de ses domaines (1).

DE BELLIÈVRE.

Sire, je prie Votre Majesté de remarquer que je ne parle ici que des expédiens proposés. L'offre de M. de Nevers est en première ligne dans l'état des ressources réalisées.

LE ROI.

Très bien, continuez.

DE BELLIÈVRE.

Le 2 février, une requête présentée à votre conseil a demandé la confiscation du quart des biens appartenans aux étrangers : sur ce motif que les guerres qu'ils ont faites ont été la cause du taillon.

LE ROI.

Eh bien !

DE BELLIÈVRE.

Le tiers-état, à qui pareille requête fut présentée, la fit lacérer comme infâme (2).

LE ROI.

Autre chose.

---

(1) Voyez la note *CC*, à la suite du cinquième acte.

(2) Nevers, 5 février 1577. « Les états déchirent la requête pour la confiscation du quart des étrangers. »

DE BELLIÈVRE.

Le 7 février, la reine-mère a proposé un emprunt de deux millions d'or près du roi de Fez (1).

LE ROI.

Eh bien! (*En riant.*) ma mère a des amis partout!

LA REINE-MÈRE.

Les partisans qui s'offraient à négocier cet emprunt se sont retirés en apprenant qu'aux états on parlait de poursuivre les traitans.

LE ROI.

Cela ne m'étonne pas. Poursuivre les traitans, c'est tirer sur notre colombier.

DE BELLIÈVRE.

On a proposé de retrancher le paiement des officiers-généraux de l'armée (2).

LE ROI.

Mettez cela dans les ressources assurées, car j'approuve cet expédient.

LA REINE-MÈRE, *avec ironie.*

Mettez aussi le refroidissement des officiers-généraux dans les chances de revers les plus probables.

LE ROI.

Ce ne sont pas mes amis; ce sont des serviteurs

(1) Nevers, 5 février 1577.

(2) Nevers, 11 février 1577. « Conseil avec la reine et les cardinaux pour retrancher les paiemens des officiers-généraux du roi pour son service au fait de la guerre. »

ambitieux d'honneurs et de pouvoir. Or, je ne leur ôte pas ces avantages. Est-ce tout?

DE BELLIÈVRE.

C'est tout ce que je me rappelle.

LE ROI.

Vous ne me parlez pas des contributions volontaires, offertes par les associations, à Paris et dans les provinces?

DE BELLIÈVRE.

Votre Majesté se rappellera qu'au conseil, monsieur le chancelier a ouvert l'avis de mettre la main sur les deniers rassemblés dans les caisses de plusieurs associations...

LE ROI.

Eh bien?

DE BELLIÈVRE.

Le bruit en a couru; et ce bruit a fait cesser et les associations et les contributions (1).

LE ROI, *avec amertume.*

Ainsi les ressources qui se sont offertes au zèle, aux lumières, aux talens, à l'expérience de mes féaux et sages conseillers, se réduisent à...?

---

(1) Nevers, 2 février 1577. « L'on a trop parlé au conseil des deniers des associations; car cela cause de faire retarder les volontés des personnes, de les lever pour les associations ou d'y contribuer, *de peur qu'on ne les prenne.* » Voir la note *DD*, à la suite du cinquième acte.

DE BELLIÈVRE.

A zéro, sire; ils le disent avec une véritable douleur.

LA REINE-MÈRE.

Ne penseriez-vous pas, mon fils, qu'il serait bon d'avoir sur ce sujet un entretien sérieux avec les trois cardinaux? Il y aurait de grandes ressources daus le clergé, s'ils voulaient vous y servir.

LE ROI.

Je les ai fait appeler. Qu'on les fasse entrer.

LA REINE-MÈRE.

Il faut que monsieur de Nevers entre en matière avec eux. Frais émoulu de la cour de Rome, il a un grand crédit sur ces messieurs.

SCENE VI.

LES MÊMES, LES CARDINAUX DE BOURBON, D'EST ET DE GUISE.

(*Les personnages s'asseyent en conseil.*)

LE ROI.

Messieurs, nous parlions de l'insuffisance de mes moyens en argent et en hommes pour faire la guerre aux hérétiques. Vous ne serez pas de trop à cet entretien. Monsieur de Nevers, dites-nous votre avis.

LE DUC DE NEVERS.

On peut secouer tous les embarras de détails, enjamber snr toutes les petites difficultés de finances et autres, si l'on veut exciter la noblesse, comme on le fit au temps de saint Louis. Elle s'enlèverait comme d'elle-même; elle irait droit à l'ennemi d'un commun élan, comme firent nos pères quand ils se croisèrent pour la Terre Sainte. (*Avec feu.*) C'est la même cause qu'il s'agit de soutenir : c'est Dieu (*avec véhémence*), c'est Dieu qu'il s'agit de faire triompher de ses ennemis. Le roi saint Louis, après avoir perdu une bataille dans la Terre-Sainte, contre les Sarrasins, ne perdit pas le courage d'y retourner au sortir de sa prison (1).

LA REINE-MÈRE, *gaiement.*

Comment, mon cousin, vous voulez nous envoyer faire la guerre au Grand-Turc (2)! (*Sérieusement, mais avec douceur.*) Si saint Louis et d'autres prédécesseurs de ce roi ont été à Constantinople pour la religion, c'est que leur royaume était en paix; s'ils eussent été dans la situation du

---

(1) Extrait en partie littéral du discours de Nevers au conseil du 28 février 1577.

(2) Nevers, suite de la séance du conseil du 28 février 1577. « La reine-mère, bien aise, après s'être levée pour aller promener, me dit en riant : *Comment, mon cousin, vous voulez nous envoyer en Constantinople !* »

roi, ils seraient restés chez eux pour y pacifier les troubles (1).

LE CARDINAL DE BOURBON.

Madame, il s'agit de Dieu et de son église.

LE CARDINAL D'EST.

Oui, de la sainte église catholique, apostolique et romaine!

LE CARDINAL DE GUISE.

De l'église, madame, et de la religion de l'état.

LA REINE-MÈRE.

Il n'y a rien de plus vrai, messieurs : mais encore une fois, les moyens?

LE DUC DE NEVERS.

Bien faire et laisser à Dieu à faire le reste.

LE CARDINAL DE BOURBON.

Ne pas s'arrêter aux forces humaines; et Dieu donnera cœur et force à ceux qui combattront ses ennemis et fera qu'un seul catholique vaudra six huguenots (2).

(*La reine-mère sourit avec dédain et hausse les épaules.*)

LE CARDINAL D'EST.

Les bénédictions du saint père sont assurées à une si glorieuse entreprise. Son légat offre quarante mille écus, et le saint père six cent mille livres.

---

(1) Nevers, 28 février 1577.

(2) Ibidem.

LE CARDINAL DE GUISE, *avec affectation.*

Le roi pourrait se procurer de grandes ressources en se confiant au zèle, au talent et au courage de grands et illustres catholiques tout dévoués à la cause de la religion. (*Le roi regarde le cardinal d'un œil pénétrant et prend un air d'humeur.*) J'en connais qui font du pis qu'ils peuvent parce qu'on se défie d'eux, et qui feraient merveille si on les laissait agir avec confiance (1).

LA REINE-MÈRE, *après avoir remarqué l'humeur du roi, prend vivement la parole* (2).

J'ai été la première à conseiller une seule religion et à dire qu'il était bon de se servir des états pour y ramener la France. J'ai pratiqué les députés des trois états pour les porter à demander la guerre, quoiqu'ils dissent qu'ils n'avaient pouvoir de ce faire par leurs cahiers. Depuis seize ans, j'ai plusieurs fois hasardé ma personne contre les huguenots : la vie est pour moi peu de chose; j'ai 58 ans, je suis prête à mourir, espérant d'aller en paradis; ainsi je puis parler hardiment, et je dis que je ne désire point de voir mettre l'état en péril, pour m'autoriser parmi les catholiques

(1) Voyez la note *EE*, à la suite du cinquième acte.

(2) Extrait littéral du discours de la reine-mère au conseil du 28 février 1577.

et pour l'honneur de dire : j'ai tout sacrifié à la religion catholique. Perdre l'état, c'est perdre aussi la religion; au lieu que si l'état se sauve, la religion est en sûreté.

LE ROI, *à part.*

Essayons de jouer ici le dépit et la colère. (*Haut et d'un ton dégagé.*) Messieurs (1), arrivera ce qui pourra, j'en ai la conscience nette; personne ne veut rien faire pour la religion, j'attendrai pour agir qu'on me seconde. Je puis dire que, d'accord avec la reine ma mère, j'ai manœuvré, même intrigué (2) puisqu'il faut le dire, avec tous les gens des trois états qui n'allaient que d'une fesse, pour les pousser à ne demander qu'une seule religion (3), espérant qu'ils m'aideraient à exécuter mon dessein; mais ils ne m'en donnent pas les moyens. Je suis contraint de suspendre l'exécution de mon projet, mais je veux que chacun sache que je l'exécuterais si les moyens nécessaires m'étaient donnés, afin qu'on n'aille point dire de moi des choses qui me porteraient préjudice. Je crois être aussi affectionné qu'un autre à la religion, sans être de ceux qui pour se faire apparoir des piliers de l'église, ne se soucient de dire à tort et à travers

(1) Extrait littéral du discours du roi en son couseil du 28 février 1577.

(2) Le texte dit, au lieu d'*intrigué, brigué.*

(3) Littéral.

tout ce qui leur vient à la bouche (*il regarde les cardinaux*), sans se presser davantage de mettre la main à la poche pour donner de quoi la soutenir. Quant à présent, je ne puis avoir recours qu'à l'assistance du ciel contre l'invasion des huguenots. Au refus de toute autre, celle-là sera peut-être implorée avec succès. (*A un officier.*) Appelez Maugiron. Au moins en ordonnant des prières publiques, j'écarterai de moi le reproche d'indifférence à la cause de la religion, et les fidèles catholiques chercheront les auteurs de leur détresse (1).

(*La séance est levée.*)

SCENE VII.

LES MÊMES, MAUGIRON.

LE ROI, *à Maugiron.*

Les huguenots font des progrès effrayans. Les moyens de les combattre me sont refusés. Dieu seul peut arrêter leur rage ou inspirer aux catholiques ce qu'ils ont à faire. Qu'on assemble ce soir la congrégation des *battus-blancs* (2); qu'on leur annonce que mon intention est d'aller demain en procession de l'église de Saint-Sauveur à celle du

(1) Cette dernière phrase et la scène suivante sont une fiction qui toutefois se compose entièrement de détails empruntés à l'histoire et aux chroniques du temps.

(2) Voyez la note *FF*, à la suite du cinquième acte.

faubourg (1). (*Les cardinaux se regardent avec inquiétude.*)

LE CARDINAL DE BOURBON.

Sire, ne délaissez pas une si sainte cause.

LE ROI, *à Maugiron sans écouter le cardinal.*

Dieu nous sera en aide et inspirera du moins ce qu'il faut faire.

MAUGIRON.

Votre Majesté n'indique pas d'heure?

LE ROI.

On sortira à neuf heures du matin de Saint-Sauveur. Les battus-blancs seront nu-pieds, en sacs, leur discipline au côté, leur chapelet en sautoir.

LE CARDINAL D'EST, *d'un ton suppliant.*

Sire!...

LE ROI, *sans écouter le cardinal.*

On ira par le jardin des jésuites et le faubourg de Vienne, on reviendra par les halles et la rue de la Bretonnerie; ce sont les quartiers les plus peuplés de Blois, et habités par les meilleurs catholiques.

LE CARDINAL DE GUISE, *à part.*

Oui! par la plus méchante populace. (*Haut.*) Sire, ne pourrait-on?...

---

(1) Voyez la note *GG*, à la suite du cinquième acte.

LE ROI, *sans écouter.*

On fera quatre stations.

LE CARDINAL D'EST.

Sire, le pape donnera trente mille écus par mois, pendant six mois (1), en tout six cent mille livres; et M. le légat cent vingt mille livres, tout de suite (2).

LE ROI *n'écoute pas, et toujours s'adressant à Maugiron.*

Les quatre stations auront lieu aux halles, à l'hôtel-deville, à la chapelle Saint-Fiacre sur le pont et devant l'église Sainte-Solenne.

LE CARDINAL DE GUISE.

Sire, le clergé et la noblesse ne demandent que d'avoir des chefs de leur choix pour les commander et tenir en dépôt les fonds nécessaires à leurs dépenses.

LE ROI, *toujours sans écouter et irrité par ce qu'a dit le cardinal de Guise.*

A chaque station les pénitens chanteront un *Dies iræ, dies illa*, et se donneront quinze coups de discipline sur les épaules découvertes.

LE CARDINAL DE GUISE.

L'émotion de la populace peut être dangereuse.

---

(1) Nevers, 9 février 1577.

(2) Nevers, 30 décembre, s'exprime ainsi : « La reine me dit au soir que le nonce lui avait offert quarante mille écus. »

LE ROI, *sans écouter et plus vivement.*

Si l'on remarque de l'émotion dans les spectateurs, on redoublera. Qu'on n'épargne rien pour la cause de Dieu. Vingt-cinq coups de discipline au lieu de quinze, si les premiers font impression sur les spectateurs.

LE CARDINAL DE BOURBON.

Sire, vous allez jeter l'affliction et la désolation dans votre bon peuple.

LE ROI, *sans écouter.*

S'il s'élevait des gémissemens parmi le peuple, les battus-blancs se répandraient dans la foule et expliqueraient aux plus affligés quelles raisons obligent à recourir à l'assistance du ciel. Ils diraient que l'invasion des huguenots se fait sans obstacle, que...

LES CARDINAUX *effrayés perdent contenance et s'écrient tous éplorés.*

Sire, sire, daignez nous écouter!

LE CARDINAL DE BOURBON.

Le clergé est tout prêt de vous bailler telle somme de deniers qu'il sera nécessaire pour accomplir vos desseins. Nous étions venus dans l'intention de le dire de sa part à Votre Majesté (1).

(*Le roi se tourne vers les cardinaux et leur prête l'oreille.*)

---

(1) Voyez la note *HH*, à la suite du cinquième acte.

LE CARDINAL DE GUISE.

Oui, sire, le clergé est tout prêt.

LE CARDINAL D'EST.

Nous pouvons en assurer Votre Majesté.

LE ROI.

S'il est ainsi, les choses peuvent encore se raccommoder. Que le clergé fournisse la somme que je lui ai demandée, que le tiers-état autorise une vente de domaines, et que la noblesse monte à cheval; cela fait, Monsieur, M. du Maine et moi nous y serons tout aussitôt et à la tête de nos trois armées.

LE CARDINAL DE BOURBON.

Voilà, sire, ce qui comblerait les vœux de la France.

LE ROI.

Eh bien! messieurs, le clergé est assemblé; portez-lui sans retard mes sincères et affectueux remerciemens. (*Maugiron qui écrivait sur une table l'ordre de la procession, dicté par le roi, se lève.*) Remettez-vous. Cela n'empêche pas que je n'achève le règlement de ma procession. (*Maugiron se rassied.*)

LE CARDINAL DE GUISE.

Sire, cette peine est inutile, si...

LE ROI.

Pendant que j'ai les idées présentes, je suis bien aise de compléter cette ordonnance. Si elle

ne sert pas demain, elle sera toute faite pour un autre jour. (*Les cardinaux se retirent.*)

SCÈNE VIII.

LES MÊMES, EXCEPTÉ LES CARDINAUX.

LE ROI, *continuant sur le même ton à dicter à Maugiron.*

J'irai sans suite et sans distinction parmi les battus-blancs. J'aurai mes grandes heures à la main, je veux dire celles où sont les portraits de Quélus, Saint-Mégrin et le vôtre. Sur l'épaule gauche ma discipline, en travers mon grand chapelet à tête de mort que je portais au mois d'août dernier à la procession du jubilé... Qu'on n'oublie pas surtout de préparer mon corset piqué, couvert en taffetas couleur de chair, à l'épreuve de la flagellation. (*Le roi, la reine et le duc de Nevers éclatent de rire.*) Eh bien, madame, ma procession n'est-elle pas bien trouvée?... et bien ordonnée? qu'en dites-vous?... et mon appel à la justice céleste? Nos cardinaux ne s'y sont pas trompés; ils y ont vu un bon appel au peuple contre les intrigans du parti de Guise et contre l'avarice de MM. du clergé... Le peuple jettera les hauts cris, demandera des armes contre les huguenots, et il faudra bien que MM. des états interprètent mieux leur mandat.

SCÈNE IX.

LES MÊMES, UN OFFICIER DE LA CHAMBRE.

L'OFFICIER DE LA CHAMBRE.

M. de Montpensier désire que Sa Majesté soit informée de son retour (1).

LE ROI.

Faites entrer.

SCÈNE X.

LE ROI, LA REINE-MÈRE, LE DUC DE NEVERS, LE DUC DE MONTPENSIER.

Eh bien, mon cousin, nous annoncez-vous de nouvelles invasions du roi de Navarre?

LE DUC DE MONTPENSIER.

Oui, sire, il est à vingt-cinq lieues de Blois.

LE ROI, *à part.*

Ah! messieurs des états! cette nouvelle et ma procession de demain vous décideront peut-être!

LE DUC DE MONTPENSIER.

Mais je vous apporte la paix; du moins le roi de Navarre vous l'offre à des conditions très favorables. Il ne demande guère que la liberté de

(1) Nevers, 27 février. Retour de Montpensier de sa mission vers le roi de Navarre.

conscience et la tolérance d'un culte sans éclat (1).

LA REINE-MÈRE.

C'est se relâcher de tout ce qui choquait les catholiques dans l'édit de pacification.

LE ROI.

C'est toujours s'opposer à l'unité de religion. Les états sont-ils informés de la nouvelle que vous m'apportez?

LE DUC DE MONTPENSIER.

Elle m'a devancé, semée partout par l'allégresse générale.

LE ROI, *à part.*

Tant pis. (*Haut.*) Il se peut qu'elle ne contente pas les états.

LE DUC DE MONTPENSIER.

Les états peuvent-ils penser le contraire de ce que veut la nation à l'unanimité? Qu'est-ce qu'une majorité d'assemblée quand elle est opposée à la majorité nationale? et qui peut mesurer la force d'une opposition qui parle et agit même en minorité selon le vœu général? L'unanimité de la France est pour la paix; qu'importe ce qu'en penserait une majorité séduite ou corrompue? Mais cette majorité même n'existe pas ici (2).

---

(1) Voyez la note *II*, à la suite du cinquième acte.

(2) Voyez la note *KK*, à la suite du cinquième acte.

SCÈNE XI.

LES MÊMES, UN GENTILHOMME DE LA CHAMBRE, TROIS DÉPUTÉS DE CHACUNE DES CHAMBRES DES ÉTATS.

UN GENTILHOMME DE LA CHAMBRE.

Sire, un député de chacun des trois ordres demande à Votre Majesté l'heure où elle voudra bien recevoir une grande députation des états. Monseigneur de Lyon est ici pour le clergé, M. de Rochefort pour la noblesse, M. Bodin pour le tiers-état.

LE ROI, *à l'archevêque de Lyon.*

Qu'y a-t-il de décidé dans votre séance de ce soir ?

L'ARCHEVÊQUE DE LYON.

Le clergé ayant appris que nos seigneurs les cardinaux de Bourbon, de Guise et d'Est, ont assuré à Votre Majesté qu'il était prêt de lui fournir telles sommes qui pourraient lui être nécessaires, s'est empressé de nous envoyer vers Votre Majesté...

LE ROI, *l'interrompant.*

Soyez les bien-venus, messieurs, je vous reçois avec le même plaisir qui vous amène...

L'ARCHEVÊQUE DE LYON, *reprenant du même ton.*

...Nous envoie vers Votre Majesté pour l'infor-

mer que jamais il n'a autorisé mesdits seigneurs à faire en son nom une promesse qui compromît le domaine de Dieu, dont l'église est gardienne et dépositaire; qu'il proteste contre toute atteinte qui pourrait y être portée (1). Quant à l'aliénation que Votre Majesté a projetée d'une partie de son domaine, le clergé ne peut se départir du principe exprimé dans ses cahiers *que le domaine est inaliénable*. Au reste, sire, il supplie Votre Majesté de lui donner congé.

DE ROCHEFORT, *député de la noblesse.*

Sire, les députés composant la chambre de la noblesse aux états, offrent de nouveau leur sang à Votre Majesté. Mais ils ne peuvent point promettre d'argent au nom de leurs commettans, qui ne leur ont donné aucun pouvoir à cet égard (2). Quant à l'aliénation proposée d'une partie de vos domaines, la noblesse se réfère au principe exprimé dans son cahier : que le domaine royal est inaliénable, et vous demande très humblement congé.

BODIN, *député du tiers-état.*

Sire, le tiers-état est obligé de déclarer à Votre Majesté qu'il tient le domaine de la couronne pour inaliénable, comme la couronne elle-même;

---

(1) Voyez la note *LL*, à la suite du cinquième acte.

(2) Voyez la note *MM*, à la suite du cinquième acte.

que la couronne et le domaine appartiennent à la nation ; que les rois n'en sont que dépositaires et usufruitiers. Il demande à Votre Majesté, conformément à l'instruction donnée à Pierre Versoris et qu'il vous a déguisée, que l'union désirée se fasse par voies justes et raisonnables et non par force ni violence ; il vous prie de jeter les yeux sur les pouvoirs de Pierre Versoris : Votre Majesté y lira ces paroles : *à condition que la réunion se fera par les voies de la douceur et sans en venir aux armes.* Au reste, le tiers-état supplie respectueusement Votre Majesté de lui bailler audience de congé pour qu'il s'en retourne dans ses foyers.

LE ROI, *avec humeur.*

Est-il bien nécessaire que je donne une audience de congé aux états, pour m'entendre répéter ce que vous venez de me dire ?

BODIN.

C'est une faveur qu'ils seraient affligés de ne pas obtenir.

LE ROI.

Je ferai savoir demain mon intention.

(*Il les congédie d'un signe de tête.*)

---

(1) De Thou, l. XIII.

SCÈNE XII.

LES MÊMES, LA REINE DE NAVARRE, MAUGIRON, QUÉLUS, SAINT-MÉGRIN.

LE ROI, *à la reine-mère en particulier.*

Il serait bon que Marguerite allât joindre son mari. Je vais lui parler de cela; je vous prie de lui faire entendre l'utilité de cette démarche.

(*La reine-mère, les cardinaux, le duc de Nevers, Bellièvre et Chiverni se retirent.*)

SCÈNE XIII.

LE ROI, LA REINE DE NAVARRE, QUÉLUS, MAUGIRON, SAINT-MÉGRIN.

LE ROI.

Ma chère Marguerite, il faut aller joindre votre mari.

LA REINE DE NAVARRE.

O ciel!

LE ROI.

Nous faisons la paix. Mais je voudrais que vous l'amenassiez à se convertir. Cela serait nécessaire pour cimenter une bonne paix par un bon traité...

LA REINE DE NAVARRE.

En attendant la conclusion de ce traité, je serai

suspecte à celui de vous deux près de qui je ne serai pas. Permettez-moi d'aller prendre les eaux de Spa.

LE ROI.

Parlez de ma proposition à la reine-mère, elle vous dira mes raisons, nous verrons ensuite.

LA REINE DE NAVARRE.

(*A part.*) O ciel! la paix! Aller rejoindre mon mari, me séparer de Monsieur! Aurais-je dû m'attendre à cette catastrophe!

(*Elle se retire.*)

SCÈNE XIV ET DERNIÈRE.

LE ROI, QUÉLUS, MAUGIRON, SAINT-MÉGRIN.

LE ROI *se jette dans un fauteuil avec un air d'abattement.*

Comme toute cette parade des états a tourné!

QUÉLUS.

La paix et pas le sou! (*Profond soupir.*)

SAINT-MÉGRIN.

Comment Votre Majesté va-t-elle payer ses dettes?

LE ROI.

Mes dettes! elles ne m'inquiètent guère. Mais les vôtres, mes amis! vous ne pouvez pas faire banqueroute, vous autres.

MAUGIRON.

Il me semble que Votre Majesté a trop insisté sur la guerre ; elle a laissé croire qu'elle n'avait pas d'autre besoin.

LE ROI.

Eh ! quand j'aurais insisté sur mes dettes, sur mes besoins personnels, qu'aurais-je gagné? de beaux discours contre les usuriers qui m'ont prêté, contre les traitans qui ont envahi mes finances? et de grandes prédications sur mes dons et pensions ; de grandes exhortations à l'économie, à la basse et sordide économie. L'économie, c'est leur grand secret, c'est leur grand mot. Quand ils ont dit ce mot-là, ils croient avoir tout dit.

(*Il se lève et marche vivement.*)

L'économie! autant vaut me proposer l'abdication de ma couronne. Qu'est-ce qu'un roi qui ne peut ni donner, ni laisser prendre, ni laisser aller; qui doit soumettre et toutes les fantaisies de son imagination, et tous les mouvemens de son cœur, à une arithmétique canaille ; qui, vil geôlier de ses finances, doit avoir toujours les yeux sur les fripons qui les manient? C'est un roi dépouillé, dégradé, détrôné, anéanti ; c'est un mercenaire à qui il est imposé de gagner son argent et de travailler pour vivre. (*Il se rassied et garde un moment le silence.*) Tout cela est fort triste !... (*Il se lève.*) Mais il y a du remède !... (*Il reprend un visage gai.*) Il y a du

remède. Mes bons amis les financiers italiens vont manœuvrer à leur aise ! Pour le coup, je leur donne les coudées franches.

QUÉLUS.

Et les griffes?

LE ROI.

Les poings, les coudes, les griffes; qu'ils y aillent d'estoc et de taille. D'abord les créations d'offices et les créations de lettres de noblesse et de titres de marquis; ensuite les confiscations; ensuite l'altération des monnaies; ensuite..., ensuite j'ai le projet de donner une fête fort magnifique qui ne me coûtera rien.

QUÉLUS.

Qui ne coûtera rien?

LE ROI.

Rien, parce que le lendemain j'enverrai emprunter de quoi la payer à ceux qui auront eu l'honneur d'y être invités (1).

QUÉLUS ET SAINT-MÉGRIN.

C'est juste, c'est juste.

LE ROI, *d'un ton déterminé.*

Nous ne mourrons ni de faim ni d'ennui parce que ces messieurs des états nous veulent mettre au petit pied. D'abord je te donne à toi, Quélus, deux charges de trésoriers de France et cent cin-

(1) Voyez la note *NN*, à la suite du cinquième acte.

quante charges de conseillers du roi perruquiers, baigneurs-étuvistes.., A toi, Saint-Mégrin, je te donne les confiscations et amendes qui vont être prononcées contre les usuriers que tu as dénoncés (1). A toi, Maugiron, la première abbaye qui sera vacante...

Avant six mois, messieurs du parlement recevront soixante édits bursaux de ma façon; oui, soixante, pas un de moins... (2).

Mais laissons là ces ennuyeuses bagatelles. Mes amis, nous oublions que c'est aujourd'hui carême-prenant. Au lieu de nous coucher sur nos disgrâces de la journée, masquons-nous, et allons courir les bals. Nous commencerons par celui de ce coquin d'Alluye, l'intendant de mes finances (3). On saura cela demain dans Paris; et ces sottes gens des trois états n'emporteront pas dans leurs petits manoirs la satisfaction de croire qu'ils me laissent dans l'embarras.

LES MIGNONS.

C'est charmant, c'est charmant.

---

(1) Voyez la note *OO*, à la suite du cinquième acte.
(2) Voyez la note *PP*.
(3) Voyez la note *QQ*.

FIN DU CINQUIÈME ET DERNIER ACTE.

NOTES DU CINQUIÈME ACTE.

(*BB*) Bodin. 1er février 1577. Le roi, dans un entretien avec le président des états, ayant imputé la résistance qu'il éprouvait particulièrement aux députés de l'Ile de France, «le député d'Auxerre demanda en sortant au président, pourquoi le roi taxait plutôt l'Ile de France. Le président lui répondit qu'il n'entendait parler que de Bodin, député du Vermandois, dont les députés de l'Ile de France suivaient le plus souvent l'avis, lequel était souvent suivi des autres gouvernemens. Ce discours excita plusieurs députés de Paris à dire au roi et à la reine que ledit Bodin était contraire aux intérêts du roi, quoiqu'il assistât depuis le 25 novembre au dîner du roi toutes fois que la nécessité de sa charge ne l'empêchait (le roi ayant alors rétabli la coutume de son aïeul, d'ouïr discourir à sa table de tout propos grave et honnête). Le roi ayant ouï mal parler de Bodin, ne put se tenir de dire qu'il était homme de bien; ce qu'il dit devant Bigot, avocat du roi. Le roi avait mauvaise opinion de ceux qui lui rapportaient l'avis de l'assemblée. » On ne peut contester qu'il n'y ait dans le récit de Bodin, des faits honorables pour Henri III qui paraissent contredire les imputations qui lui sont faites d'ailleurs et contrastent avec toute sa conduite postérieurement aux états de 1576 — 1577. Mais on conciliera aisément ces oppositions ou ces disparates, si l'on se fait une juste idée des mœurs de ce roi à l'âge de 24 ans, qui était le sien en 1576. Il venait d'entrer dans ces habitudes de mollesse, de vanité, d'incontinence, de frivolité qu'il avait contractées dans le commerce des femmes que Catherine de Médicis avait rassemblées autour d'elle, et dont il

s'était rassasié jusqu'au dégoût. C'était alors un homme efféminé ou plutôt une femme, même moins qu'une femme, à qui il restait de l'esprit de sa mère, mais avec moins de ressort, qui le dépensait à de petites intrigues avec lesquelles il croyait gouverner habilement son royaume. Il fut, ainsi que ses frères, victime des traditions de la cour de François Ier son aïeul.

(*CC*) Nevers. Conseil du 25 janvier 1577. « J'offre au roi, dit Nevers, 100 ou 200 mille livres à prendre sur les forêts de Senonches, et les offre dès ce moment à vendre à qui voudra m'en bailler de l'argent; plus, pour faire la levée de huit cents reîtres, je baillerai des terres en Flandres; et je suis assuré que ma femme étant fille de prince qui a bien servi le roi votre père, s'en contentera bien volontiers. »

(*DD*) L'Étoile. 1er février 1577. « Le vendredi 1er février, les quarteniers et dizainiers de Paris allaient par les maisons, porter la ligue et faire signer les articles d'icelle. Le président de Thou et quelques autres présidens et conseillers, la signèrent avec restriction, les autres la rejetèrent tout à plat; la plupart du peuple aussi, de même que les villes de Picardie et de Champagne. »

Nevers. 1er février 1577. « Au matin fut traité des associations qui ne pourraient s'effectuer tant parce que l'église ne voulait contribuer en divers lieux, que aussi le tiers-état : que voyant cela il fallait prendre les deniers d'icelles après qu'ils seraient levés; sur quoi le chancelier en dit trop et découvrit de trop bonne heure notre intention. »

L'Étoile. 15 février 1577. « Le vendredi 15 février 1577, le seigneur d'Humières accompagné de deux ou trois cents chevaux, avec bon nombre de noblesse picarde, entra dans Amiens à dessein de forcer les habitans à signer la ligue.

Mais voyant le peuple mutiné et armé pour repousser la force par la force, se retira avec sa courte honte. »

Notez que d'Humières se présentait pour faire signer la ligue dans l'intérêt du parti de Guise. On refusait donc toute ligue parce qu'on ne voulait point de guerre.

(*EE*) Le duc de Nevers, sous la date du 31 janvier 1577, rapporte que le roi fut informé des démarches du duc de Guise vers les députés de la noblesse pour les détourner de servir six mois. De quoi le roi fut fâché. « Le cardinal l'excusa près de la reine-mère, en disant que le duc voyait qu'on se défiait de lui, et que, pour cela, il ferait du pis qu'il pourrait; mais que quand l'on voudrait se servir de lui, il s'y emploierait. »

(*FF*) On lit dans le journal de l'Étoile qu'en 1574 le roi étant à Avignon, s'était fait recevoir de la congrégation des battus-blancs; qu'il institua en 1583, à Paris, les pénitens blancs. Les uns comme les autres étaient l'ornement de tou tes les processions. Ils y figuraient dans un sac de toile blanche, percé à l'endroit des yeux; ils portaient un chapelet en sautoir, et une discipline à leur côté : ils se frappaient les épaules de cette discipline de temps en temps dans leur marche.

(*GG*) La procession qui fait le sujet de cette scène est supposée. Henri III ne commença qu'en 1583 la pratique des processions, après qu'il eut établi les pénitens blancs. On trouve dans l'Étoile, tom 1er, p. 389, une description assez étendue de la première procession des pénitens blancs. On lit plus loin le détail des abus qui résultèrent de cette pratique : « En 1589, le peuple, dit l'Étoile, était si enragé... qu'il se levait souvent de nuit et faisait lever les curés

et prêtres de la paroisse pour les mener en procession... Le curé de Saint-Eustache, deux ou trois autres de Paris, condamnaient avec raison ces processions nocturnes où les hommes, les femmes et les filles marchaient pêle-mêle et où tout était de carême-prenant : c'est-à-dire qu'on en vit des fruits... Le chevalier d'Aumale s'y trouvait ordinairement; et même aux grandes rues et aux églises, il jetait, au travers d'une sarbacane, des dragées musquées aux demoiselles par lui reconnues, auxquelles il donnait ensuite des collations où madame de Sainte-Beuve sa cousine n'était point oubliée. Un jour cette dame, seulement couverte d'une fine toile et d'un point coupé à la gorge, se laissa mener par-dessous le bras au travers de l'église Saint-Jean et muguetter et attoucher, au scandale de plusieurs qui allaient de bonne foi à ces processions. »

En supposant au roi le projet d'une procession de pénitens blancs, durant les états, je n'ai fait qu'un léger anachronisme.

(*HH*) On lit dans le journal de Nevers, sous la date du 1er mars 1577, que « les députés du clergé étant venus présenter une requête au roi, le roi les remercia de l'offre qu'ils ont faite et d'être prêts de lui bailler telle somme de deniers nécessaires, SELON QUE MESSIEURS LES CARDINAUX LUI AVAIENT DIT. Ils n'ont rien répondu et ont demandé congé de retourner en leurs provinces. Le clergé a été bien marri du remerciement fait à ses députés, pour une offre qu'il n'a jamais donné charge de faire et qu'il ne voulait réaliser, puisque le roi était résolu à faire la paix. » Nous verrons plus bas la résolution énergique qu'il prit à ce sujet.

(*II*) Bodin et Nevers. 28 février. Discours de M. de Montpensier aux trois ordres réunis. « J'ai voulu venir vous

trouver pour vous faire entendre qu'il est très nécessaire d'avoir la paix. Pourvu que l'on n'abolisse du tout l'édit de pacification, je suis assuré que le roi de Navarre en retranchera plusieurs articles. Je vous prie de m'aider et assister à faire au roi requête de la paix. »

De Thou, liv. 63, rapporte le discours du duc de Montpensier à peu près dans toute son étendue.

(*KK*) Nous avons vu que les voix avaient été prises par gouvernemens lorsqu'on vota sur l'unité de religion, au lieu de l'être par têtes, et que dans les gouvernemens qui composaient la majorité il y en avait un où il ne se trouvait que dix-sept députés pour les trois ordres et un autre où il ne s'en trouvait que deux, de sorte que ce qu'on appela alors la majorité, était effectivement petite minorité. Quand M. de Montpensier eut parlé pour la paix, les états voulurent opiner par tête, avec d'autant plus de raison que nombre de députés étaient arrivés depuis l'arrêté qui avait chargé de porter au roi le vœu d'une seule religion, toutefois sans en venir aux armes et par voies justes et raisonnables. On voit très clairement dans le 63e liv. de l'histoire de de Thou comment fut confondu Pierre Versoris, qui sans faire connaître au roi la seconde disposition de l'arrêté, où les états rejetaient toute voie de violence, s'était fort appesanti sur le vœu de la réunion en un seul culte. Voici le texte de l'historien : « L'autorité d'un si grand homme (il parle du duc de Montpensier), dont la conduite était irréprochable, fortifia beaucoup le parti de Bodin et de ceux qui comme lui conseillaient la paix. Sur ses instances on remit la chose en délibération, et, à la pluralité des voix, l'avis passa enfin que, conformément à l'instruction qui avait été donnée à P. Versoris, S. M. serait suppliée de ramener ses sujets à l'unité de la religion catholique, apostolique et romaine,

par toutes sortes de voies justes et raisonnables, sans en venir à la force et aux armes... et qu'il serait présenté à S. M. une supplique par laquelle le tiers-état protesterait que dès le commencement ils n'avaient jamais été d'avis qu'on dût user de violence... et qu'à cette supplique serait joint un extrait de l'arrêté du 15 janvier... qui prouverait que dans l'instruction donnée à P. Versoris, on avait inséré cette clause : à condition que la réunion se ferait par les voies de la douceur et sans qu'on fût obligé d'en venir aux armes. »

(*LL*) Nevers, sous la date du 3 mars, rapporte que le clergé protesta, ce jour, contre la promesse d'un secours au roi et contre toute taxe qui serait imposée sur le clergé. Cette protestation très véhémente est insérée textuellement dans le tome 13 de la collection des états-généraux.

(*MM*) Nevers, sous la date du 30 janvier 1577, dit ce qui suit : « Monsieur fut envoyé à la noblesse pour la prier de servir le roi six mois de l'année sans charger ses finances... douze personnes au moins dirent qu'ils étaient prêts de donner leur vie, et qu'ils s'assuraient que les gentilshommes de leurs provinces feraient de même. D'autres dirent qu'ils ne voulaient se faire fort que d'eux-mêmes, et qu'ils n'avaient pouvoir de leurs provinces. »

(*NN*) On lit dans l'Étoile que le 15 mai, après la prise de la Charité, le roi donna une fête à Monsieur pour célébrer cet exploit. « Dans cette fête, les dames vestues de verd en » habits d'hommes, à moitié nues, et les cheveux épars » comme espousées, firent le service ; et tous les assistans ves- » tus de verd : pourquoi avait été levé à Paris, pour 60 mille » livres de soie verte. » Cette fête fut suivie d'une autre, à Chenonceaux, maison de plaisance de la reine-mère. Elle

coûta plus de 100,000 liv., qu'on leva par forme d'emprunt sur les plus aisés serviteurs du roi, même sur quelques Italiens, qui surent bien s'en faire rembourser au double.

(*OO*) Bodin. 1er février 1577. La noblesse propose au tiers-état de supplier le roi de ne faire dons de confiscations et amendes sollicitées de lui contre des prévenus d'usure, mais de les appliquer à ses affaires... Le tiers-état adhère. » Je ne sais pas le résultat: mais comme il a été présumé par les états, d'après beaucoup d'autres du même genre, je prends ici l'intention pour le fait.

(*PP*) L'Étoile. 4 septembre 1578 : «Ce jour le roi envoya au parlement vingt-deux édits bursaux. » Le 9 septembre, le parlement, par un arrêt notable, en refusa vingt. Le roi envoya Chavigné et Bellièvre menacer le parlement de sa visite et de sa colère; alors on en vérifia encore quelques uns.

(*QQ*) On lit dans les mémoires de Nevers sous la date du 19 février 1577 : « Le roi est allé l'après-dînée à Beauregard chez M. d'Alluye faire son carême-prenant avec Monsieur et autres princes, et les filles de la reine sa mère. La reine-mère est revenue le soir de Chenonceaux. » A la suite le roi ne s'en tint pas à fêter le carême-prenant dans un bal particulier. On lit dans l'Étoile qu'en 1583, « le jour de carême-prenant, le roi avec ses mignons furent en masque par les rues de Paris, où ils firent mille insolences; et la nuit allèrent rôder de maisons en maisons, faisant lascivités et vilenies avec ses mignons frisés, bardachés et fraisés, jusqu'à six heures du matin du premier jour de carême. »

(L'Étoile, tom. 1, p. 387.)

FIN DU BUDGET DE HENRI III.

NOTICE
SUR HENRI III.

On peut dire qu'avec toutes les parties d'un excellent monarque, il devint le fardeau de l'État, et que sa cour fut le scandale de la religion. C'est une vérité que je dis à regret, mais qu'il faut pourtant publier : car ce serait faire tort à la justice de Dieu de ne pas la reconnaître dans cette révolution étrange qui fit perdre la couronne à une race qui avait si long-temps combattu pour nos autels, et qui la transporta sur la tête d'un prince, chef du parti hérétique. Ce serait encore priver le public, mais principalement les rois, d'un exemple terrible de la vengeance divine sur ceux qui abusent de leur autorité, pour être impunément vicieux, et qui déguisent leurs passions d'un prétexte de piété plus criminel que l'hérésie.

(Le Laboureur. *Discours sur la vie du roi Henri III*, p. 2).

HENRI III.

Les historiens parlent différemment de ce prince quand ils narrent ses actions et quand ils jugent l'ensemble de sa vie. Sévères et justes dans les détails, ils sont plus qu'indulgens quand ils le considèrent sons un aspect général. D'où vient cette différence ? C'est qu'ils se laissent aller à leurs impressions quand ils narrent, et elles sont rarement favorables au prince : au lieu que quand ils le jugent ou qu'ils font son portrait, ils regardent le censeur royal qui les attend ; ils tâchent de racheter à ses yeux bien des vérités dures et de s'en faire absoudre par d'officieux mensonges.

Le résultat de cette méthode, pour le lecteur, est un amas d'idées confuses dont il ne reste que le poids et la fatigue.

Une autre cause de confusion, c'est qu'on a fait de Henri un prince bizarre, toujours en contradiction avec lui-même, dévot et libertin, bienfaisant et cruel, politique fin et rusé et monarque imbécile.

On a cru concilier bien des contradictions en distinguant dans sa vie trois périodes où il fut, dit-on, différent de lui-même : on le fait sage et vail-

lant jusqu'à sa royauté de Pologne : *dignus regni dum non regnasset ;* dissolu et cagot, dès qu'il régna en France, et jusques aux deux ou trois dernières années de sa vie, c'est-à-dire pendant douze ou treize ans ; corrigé et revenu à ses premières vertus, pendant ses dernières années. Mais on se rappelle en lisant cette distinction que dans sa première période de vertu, Henri provoqua la Saint-Barthélemi, et que dans la seconde il assassina le duc de Guise.

En dernier résultat, on se rallie à ce mot de de Thou : *caractère d'esprit incompréhensible : dans certaines choses, au-dessus de sa dignité ; en d'autres, au-dessous de l'enfance* (1).

J'ai déjà remarqué une vérité importante : c'est qu'en général on s'est plu à adoucir les traits qui représenteraient fidèlement Henri III, pour reporter l'odieux qui lui appartient, sur Catherine de Médicis. On a cru que pour concilier ici la maxime historiographique de respecter éternellement ou du moins de ménager la mémoire des rois les plus anciens, avec le respect dû aux principes de la morale, il suffisait de rejeter sur la reine italienne, et de sang bourgeois, les fautes de son fils, et de la sacrifier.

Il sera bon de se débarrasser l'esprit de tant de

(1) Ce mot est cité par le président Hénault. Je n'ai jamais pu le rencontrer dans l'histoire de de Thou.

fausses notions, si l'on veut que l'étude de ces temps si féconds en instructions soit de quelque utilité.

L'étude du règne de Henri III, entreprise sérieusement, sans préjugé, sans prévention, apprendra bientôt que ce prince fut toujours le même dans tout le cours de son existence politique; que la distinction de trois périodes dans sa vie morale est fausse et chimérique; que les variations et les oppositions qu'on a cru voir d'un jour à l'autre dans sa conduite, pendant treize années de son règne, sont imaginaires; qu'il a été le même d'une période à l'autre, le même dans chaque période : toujours un, toujours même caractère, mêmes principes, mêmes passions; ou plutôt toujours même absence de caractère, de principes et de passions. Car il faut enfin le dire : efféminé dès l'enfance par l'éducation, devenu étranger aux deux sexes dans sa jeunesse, soit par épuisement, soit par une maladie honteuse, soit par le remède qu'on y appliqua, son existence morale ne put en aucun temps de sa vie s'élever au-dessus de sa dégradation physique; sa vie politique ne put se séparer de sa vie privée; dans le monarque on a toujours vu le prince qui n'est d'aucun sexe. Sa doctrine politique n'a jamais été que l'exagération d'une funeste tradition de François Ier et Henri II; sa politique, qu'intrigue rampante; son habileté, que trigauderie; sa finesse,

qu'industrie. Sa bonté, sa libéralité, ses profusions, ses amitiés, ses amours infâmes, sa cagoterie, son monachisme, son jésuitisme, n'ont été que d'ignobles calculs; et il n'est sorti de cet état de lâcheté et de bassesse que par des accès de tyrannie et de férocité.

CHAPITRE PREMIER.

Physique de Henri III.

Au commencement de son règne, il était, dit de Thou, d'une taille droite et élevée. Il était beau, dit Pierre Mathieu. Ses monnaies le représentent avec un nez aquilin. De Thou remarque qu'à la suite il devint fort gros, effet naturel de son état physique.

Il avait, selon de Thou, le regard sérieux; selon d'autres, mélancolique. De Thou lui donne un air doux et affable, majestueux en public, enjoué en particulier. Cet historien rapporte qu'en Pologne, lorsqu'il s'agissait de son élection, l'ambassadeur de France, Montluc, fit exposer son portrait en différens endroits pour que la vue de ses traits, mêlés de douceur et de majesté, effaçât l'impression de cruauté que ses ennemis y avaient jetée par leurs récits concernant la Saint-Barthélemi.

Sa manière de parler était agréable. Davila vante sa faconde familière, Pierre Mathieu son éloquence. Il avait la voix claire et haute, la prononciation nette, le débit animé, le geste noble et expressif. Lemagnier, dans le procès-verbal des

premiers états de Blois, dit que « le roi fit sa harangue d'ouverture, d'une parole ferme, haute et diserte, et de bonne grâce. » Bodin dit aussi qu'il » fit sa harangue d'une grâce et d'une action très belle. » Pierre Mathieu atteste que « si jamais prince au monde a été recommandable pour bien faire, celui-ci l'a été pour bien dire. »

Il y a lieu à faire ici une remarque à son éloge. Quoique ses favoris eussent contracté, dans le commerce des marquis et des financiers italiens, une prononciation italienne dont Catherine de Médicis, qui parlait bien français et ne parlait jamais d'autre langue (1), n'avait pu garantir la cour, il faut rendre à Henri III la justice de dire qu'il s'en préserva. Il toléra qu'on dît autour de lui chouze au lieu de chose, couste pour coste, et cousté pour costé, piaisir, piume, pour plaisir, plume, piou pour plus, affettion pour affection, massime pour maxime. Il permit aussi qu'on dit la reyne au lieu de la royne, francès au lieu de françois, bearnès au lieu de béarnois, et ainsi de beaucoup d'autres mots qui jusque là se prononçaient en *oi*. L'usage de l'*ès* ou *ai* a prévalu; mais la constance du roi dans l'ancienne prononciation gauloise et françoise, sauva du moins la foi, la loi, le roi, le moi, les Valois, le boire, l'histoire, la gloire, tous les mots qui semblent

(1) Brantôme.

exiger que la bouche s'ouvre et que les dents se desserrent à leur passage : il les préserva d'un travestissement ridicule qui en aurait fait la fès, la lès, le rès, les valès, le baie, l'histaire et la glaire (1).

Henri III était né avec un tempérament robuste. « Il l'altéra, dit de Thou, par les excès de sa jeunesse. » Mais, ajoute-t-il, en menant une vie plus réglée il l'avait ensuite rétablie : il ne faisait plus que deux repas par jour, mais il mangeait beaucoup parce qu'il était fort gros. » De Thou parlait de la dernière année de la vie de Henri. Cependant il ajoute qu'alors « il était devenu sujet à une bile noire qui le rendait intraitable. Il ne fallait plus parler de plaisir ; il dormait peu, veillait tard, se levait matin, travaillait continuellement, et faisait alors des édits pleins de sévérité. » C'est dans un de ses accès que Henri, suivant la prédiction de Chiverni à de Thou, « devait faire poignarder le duc de Guise. » Mais ce crime ne peut pas être attribué uniquement à une cause physique.

Qand de Thou dit vaguement que Henri altéra sa santé par les exès de sa jeunesse, il y a lieu de croire que les scrupules ajoutés par une religion célibataire, aux délicatesses de la pudeur, ont em-

(1) Voyez les dialogues du langage français italianisé, par Henri Étienne.

pêché ce grave historien d'employer le mot propre. L'altération de santé éprouvée par Henri III fut la perte absolue d'une faculté essentielle dans une monarchie héréditaire, dans des temps d'anarchie, entre des ambitions flagrantes qui menacent la succession légitime au trône.

Un écrit satirique publié dans les premières années du règne de Henri III, a fait de ce prince, l'empereur de l'*Ile des Hermaphrodites*. Plus tard, la stérilité de son mariage et les désordres qui en résultaient imposaient à l'histoire l'obligation de dire qu'au lieu d'être de deux sexes, il avait cessé d'être d'aucun.

Fallait-il priver la morale et la politique de la vengeance qu'elles demandaient contre un prince qui par son incontinence précoce et ses choix honteux, au milieu des factions qui aspiraient à sa couronne et dans la conflagration des guerres excitées par l'ambition des grands, s'est mis hors d'état de remplir le vœu d'une monarchie héréditaire (1)?

Il tomba dans l'impuissance : voilà la vérité; il est nécessaire de la dire. Elle fournira une raison de plus de prévenir par une éducation mâle et élevée l'incontinence précoce des héritiers du trône, la

(1) La maladie qui en fut cause, plus justement appelée honteuse pour un roi de France que pour des particuliers, fut un grand évènement pour le royaume, puisqu'elle fit passer la couronne à la maison de Bourbon, comme l'observe Le Laboureur.

bassesse des liaisons hasardées. Peut-être aussi la considération des vertus dont fut privé Henri III par sa nullité physique, et des vices qui furent en lui l'effet de cette situation, fera-t-elle réfléchir sur l'existence entière d'hommes devenus, parmi nous volontairement et légalement étrangers à l'intérêt qui unit et sépare les deux parties intégrantes du genre humain, unit les générations vivantes aux générations à venir. Peut-être enfin cette circonstance peut-elle seule expliquer ce caractère que de Thou et tant d'autres après lui ont déclaré incompréhensible.

Brantôme, dans son discours concernant Louise de Lorraine, femme de Henri III, nous apprend que du vivant de ce prince, c'était une opinion reçue qu'il était impuissant. Il raconte « qu'une dame de ses plus privées eut un jour la témérité de lui dire en riant et gaudissant que, puisqu'elle ne pouvait avoir d'enfans du roi, ni n'en aurait jamais par beaucoup de raisons qu'on disait dans ce temps-là, elle ferait bien d'emprunter quelqu'aide. Mais elle rejeta bien loin et prit en mauvaise part ce conseil bouffonesque. »

Péréfixe, historien de Henri IV, parlant de la mort de Monsieur, frère de Henri III, qui n'a jamais été marié, observe « qu'on savait trop bien que le roi était incapable d'avoir des enfans à cause d'un

mal incurable qu'il avait contracté à Venise à son retour de Pologne (1).

Mézerai, dans son récit de ce qui est arrivé à Venise en 1574, quand Henri y passa, nous apprend que ce prince vit l'arsenal avec admiration, et avec plus de plaisir les dames et les courtisanes même, qu'il trouva aussi divertissantes que belles; mais que quelqu'une lui fut trop prodigue d'une faveur qu'il se repentit toute sa vie d'avoir acceptée (2). Sous la date de 1581, Mézerai revient sur ce fait en ces termes : « Depuis la mort de la princesse de Condé, il avait eu peu d'attachement pour les femmes, et son adventure de Venise lui avait donné un autre penchant (3). »

Daniel a aussi lu dans les écrits du temps qu'à la mort du duc d'Anjou, époque où la ligue prit le parti d'agir ouvertement, « on affectait de publier en tout lieu les infirmités du roi, causées par ses débauches, et le peu d'espérance qui lui restait d'avoir des enfans après tant d'années d'un mariage jusqu'alors stérile (4). »

On pourrait soupçonner ces publications d'être des calomnies inventées par l'esprit de parti, si, en effet, la stérilité de son mariage ne les avait con-

(1) Histoire de Henri-le-Grand, p. 55.
(2) Abrégé chronologique, p. 1106.
(3) *Idem*, p. 1143.
(4) Histoire de France, t. XI, p. 181.

firmées, si ses *ex-voto*, si ses nombreux pèlerinages, ses processions pour obtenir des enfans ne prouvaient qu'il savait n'avoir à attendre de progéniture que d'un secours du ciel, et s'il n'était certain qu'il n'eut point de maîtresse, et pas plus d'enfans illégitimes qu'il n'en eut de légitimes avec Louise de Vaudemont, qui était jeune, belle, qu'il aimait et dont il était aimé (1).

A l'occasion des pèlerinages, le témoignage de l'Étoile vient se joindre à ceux que nous avons cités. Le 13 janvier 1579, dit-il, « le roi alla en l'église de Chartres, y prit deux chemises de Notre-Dame, une pour lui, l'autre pour la reine sa femme. Ce qu'ayant fait, il revint à Paris coucher avec elle, dans l'espérance d'avoir un enfant par la grâce de Dieu et des chemises, dont il était incapable, par la v..... qui le mangeait et les lascivités qui l'énervaient. »

M. de Mayer qui a fait des recherches fructueuses dans les manuscrits de la bibliothèque du roi, a lu le passage qui suit dans un de ces écrits

(1) Pierre Mathieu, liv. 4, p. 20 verso et suiv., rapporte que « Henri, passant en Lorraine pour aller en Pologne, fut très frappé de la beauté de la princesse de Vaudemont, mais qu'il était alors épris de la princesse de Condé. Il ajoute qu'après la mort de celle-ci il se souvint de la première; et que par l'avis de la duchesse de Lorraine, sa sœur, qui disait n'y avoir femme au monde plus propre à son humeur que cette princesse, il la demanda et l'eut pour sa femme » Pag. 20.

qui paraît se rapporter aussi aux temps qui suivirent la mort du duc d'Anjou. » Afin de calmer les troubles que l'Espagne et les Guises entretenaient, à faute d'enfans mâles, il conseilla à la reine d'admettre Joyeuse dans son lit. Laquelle, vertueuse, refusa net. » Le manuscrit ajoute : « Il avait communiqué à la reine la maladie qu'il avait prise à Lyon, à son retour de Pologne, dont elle avait été fort désobligée (1). » Voici ce qu'ajoute M. de Mayer sur cet accident, sans doute d'après le même manuscrit : « Un essai qu'on voulut faire sur Henri affaiblit ses organes et le rendit à peu de chose près inhabile au gouvernement. Ambroise Paré, médecin savant (2), et qui cherchait un remède aussi actif que le venin, crut l'avoir trouvé dans l'usage du sublimé corrosif. Le remède était bon ; c'était beaucoup de l'avoir trouvé, mais la dose n'en était pas encore indiquée. Un excès nuisit à l'efficacité du remède et ruina la santé de Henri. De là vint son inapplication au travail. La fréquentation de ses mignons, en l'éloignant des femmes, le plongea dans un nouveau genre de dissolution qui le rendait de plus

(1) L'auteur du manuscrit a cru que la maladie avait été prise à Lyon, parce que c'est dans cette ville qu'elle s'est déclarée. Quand Henri s'y est trouvé en 1574, il arrivait de la Pologne par Venise.

(2) Paré était le chirurgien (non le médecin) du roi et des deux reines.

en plus incapable de régner par lui-même (1). »

Il résulte des manuscrits consultés par M. de Mayer, que le prince garda son mal et perdit une faculté; de sorte qu'il mérita également l'horreur et le mépris des femmes. Mais quelle que soit la vérité relativement à cette double dégradation, soit que la nullité de Henri vînt d'épuisement ou de la maladie de Venise, ou du remède appliqué à la maladie, l'impossibilité où il s'était mis d'avoir des héritiers paraît constante et par le fait et par le témoignage de tous les historiens du temps (2).

(1) Galerie du seizième siècle, t. 2, p. 83.

(2) Pierre Mathieu, dans son Hist. de Henri IV, liv. 4, p. 21, impute à la reine la stérilité de leur mariage. « Six semaines après son mariage, dit-il, on s'aperçut de sa grossesse. Mais par malheur elle fit quelques jours après une fausse couche d'un fils. Cela lui laissa une jaunisse pour quelques jours, et *une indisposition pour toujours qui fit perdre au roi et au royaume l'espérance de la voir mère*. Une multitude d'écrits du temps parlent de l'impuissance du roi; aucun autre que celui de Pierre Mathieu ne parle de l'*indisposition* qui, selon lui, rendit la reine stérile. Il faut observer que Henri IV ménageait la mémoire de Henri III, et n'aimait point Louise de Vaudemont, dont il avait eu à se plaindre: il est tout simple que son historiographe ait écrit selon lui. D'ailleurs imputer la stérilité du mariage à une suite de couche malheureuse, ne fait aucun tort à la mémoire de la reine; et c'est ajouter à l'odieux de celle qu'a laissée Henri III, de l'attribuer à son libertinage. Pierre Mathieu ne nie pas, au reste, que le roi ait été atteint d'une *maladie contagieuse* qu'il ne nomme point, et pour laquelle ses médecins lui interdirent pen-

Je n'ajouterai aux autorités déjà citées qu'un extrait de la *Relation de l'île des hermaphrodites*, écrit satirique qu'il ne faut pas confondre avec les libelles du temps. Bayle en parle avec éloge (1). Il est de plus accrédité comme vrai par un mot de Henri IV, qui ne voulut pas qu'on en poursuivît l'auteur : « se faisant conscience, disait-il, de chagriner un honnête homme pour avoir dit la vérité (2). » L'auteur suppose Henri empereur de l'île, et qu'en cette qualité il promulgue un code. Voici les qualités qu'il prend en tête de sa loi : « *Imperator varius, heliogabalus, hermaphroditicus, gomaricus;* EUNUCHUS, *semper impudentissimus.* » Une note du commentateur porte que « les qualités qu'on lui attribue dans cet intitulé sont autant de vices auxquels on croyait Henri sujet : *varius*, parce que jamais roi ne fut plus inconstant, soit dans ses amitiés, soit dans ses résolutions les plus importantes, etc. »

Enfin nous verrons dans un moment si les vices et les habitudes qui ont rendu Henri odieux et

dant sept mois le lit de la reine. « Et, bien que l'affection du roi » (pour la reine) fût beaucoup diminuée, si est-ce qu'ils n'eu- » rent jamais qu'un lit et ne se séparèrent de couche, *sinon six » ou sept mois pour une maladie du roi et par l'advis des méde- » cins, car elle était contagieuse.* »

(1) Au mot *Salmacis*.

(2) Godefroi, dans la préface de l'ouvrage. L'auteur se nommait Thomas Artus, sieur d'Ambry.

méprisable, malgré des qualités aimables, ne sont pas précisément celles qui caractérisent, dans l'Orient et en Italie, cette espèce d'hommes qui n'appartiennent à aucun sexe : une malheureuse obstination à suppléer le sens dont ils sont privés par l'abus des sens qui leur restent (1) ; un besoin tourmentant de tromper des désirs qui renaissent sans cesse de l'impuissance de les satisfaire, par des sensations qui soient du moins le mensonge du plaisir ; la frivolité, la petitesse, la bassesse des goûts, des fantaisies qui mêlent leurs vils amusemens à ces sensations imparfaites ; la jalousie, la haine, la persécution lâche où ils se complaisent contre les femmes, un besoin continuel de domination sur les hommes : tristes consolations, faible dédommagement de leurs privations, pénible vengeance de l'humiliation qu'ils ressentent dans les mépris dont ils sont l'objet, garantie nécessaire contre les derniers outrages et le dernier dégré d'avilissement auquel ils sont exposés (2).

(1) Montesquieu, Esprit des Lois et Lettres Persanes.

(2) Dans l'Orient, les eunuques ont non seulement la garde des femmes, mais l'administration des maisons riches. A la Chine, ils exercent les magistratures inférieures, dont l'action est immédiate sur les dernières conditions. La plupart des mandarins, chargés de la police, sont eunuques. Cette interposition d'individus distincts des deux sexes, entre le mari et ses femmes, entre le maître de la maison et les gens de son service domestique, entre le magistrat qui exerce une autorité pater-

nelle et ceux qui pèsent sur les dernières conditions du peuple, produit un résultat estimé avantageux et regardé comme une *harmonie* dans le pays où elle a lieu : c'est de dispenser les chefs de famille et les autorités supérieures des soins qui les rendraient odieux, et de leur réserver l'affection et le respect des subordonnés. Confier les emplois odieux et qui ont quelque chose de méprisable à des hommes déjà odieux et méprisables par eux-mêmes, c'est exempter les hommes qui peuvent se faire aimer, du malheur d'être haïs, et ce n'est pas aggraver la condition des autres. Ajoutez que les soins de domination vétilleuse et tracassière sont tellement conformes au caractère des eunuques, qu'ils sont plus exactement suivis par eux, qu'ils ne le seraient par l'intérêt personnel. Ce système serait, en effet, une harmonie parfaite si les hommes qui en sont la base étaient nés tels que les a faits l'industrie sociale, et s'ils n'avaient été destinés par la nature à jouir de tous les avantages de la société, à être heureux, justes, bons, doux, aimés de leurs semblables comme les autres hommes, au lieu d'être condamnés à des privations désespérantes, et à des vices hideux, pour rendre la vertu facile aux autres, et assurer leur bonheur.

Ces observations conduisent à remarquer que l'esprit de domination vétilleuse, tracassière et tyrannique, dirigée particulièrement contre les femmes, est le caractère distinctif d'une partie des prêtres auxquels le célibat est imposé, et qui se piquent de l'observer. Leur séparation d'un sexe auquel le nôtre doit ses plaisirs les plus vifs, et plusieurs de ses vertus, produit sur eux les mêmes effets que la dégradation physique sur les hommes retranchés de leur sexe. Il n'est pas difficile de voir de combien de vertus doit les priver une situation qui les séparant de la moitié du genre humain, les sépare, en outre, des générations à venir. Le père de famille dont l'imagination est le moins sensible à la gloire, pressent néanmoins une sorte de perpétuité d'existence dans la mémoire de ses enfans, et il la souhaite honorée. Ajoutez que l'estime et l'affection de chaque sexe sont le but principal de toutes les pensées et de toutes les

actions de l'autre, le mobile, le véhicule des actions difficiles; et qu'après s'être attachés l'un à l'autre comme au but naturel de leur existence, les deux sexes se servent ensuite comme moyens de bonheur et de vertu, deviennent fidèles auxiliaires l'un de l'autre, et conservent de concert les traditions de famille au profit de la société générale.

CHAPITRE II.

Facultés intellectuelles et morales.

Toutes les dispositions agréables que la nature avait mêlées dans Henri III à de grandes imperfections, s'évanouirent quand il eut perdu la plénitude de son existence. Les historiens ont tous vanté son humeur, ses manières, son affabilité, la facilité de son accès. C'était un prince aimable, dit Pierre Mathieu. Il avait une amabilité noble et digne d'un prince, dit Davila. « Il fut, disait de Thou, d'une douceur et d'une bonté sans exemple, il écoutait tout le monde avec patience, il répondait avec bonté.

Tout cela a pu être vrai avant le retour de Pologne et l'aventure de Venise. Mais pourquoi laisser ces traits dans le portrait qu'on fait de Henri, quand on a été obligé d'écrire que ce prince, dont l'abord avait été si gracieux, était devenu d'un accès fort difficile, à peu près impossible, qu'il s'était rendu invisible dès le commencement de son règne, qu'il s'était renfermé dans les appartemens les plus reculés du Louvre, concentré dans la société de quelques favoris, « lesquels, dit Davila, exigeaient des présens considérables pour per-

mettre de pénétrer jusqu'à lui. » Pierre Mathieu dit aussi que « sa nonchalance et sa solitude (c'est-à-dire son isolement) lui firent perdre les occasions de se mettre en repos, de devenir l'amour de ses sujets, la terreur de ses ennemis. » Un sentiment de honte et d'infirmité concourait avec ses habitudes vicieuses, à lui faire éviter les regards.

Pierre Mathieu n'est pas le seul qui ait remarqué la nonchalance de Henri : « Il était, dit de Thou, indolent, aimant le repos, incapable de grandes entreprises, lent à prendre un parti plus par indolence que par timidité. » Ailleurs il lui reproche « trop de penchant pour la mollesse et les plaisirs. » Chiverni dit crûment que « ses voluptés le firent mépriser. » Après la bataille de Jarnac, couronnée par le meurtre du prince de Condé, il donna déjà des marques de cette indolence qui l'a toujours caractérisé. « Dès lors, comme dit Anquetil, on put remarquer en lui des alternatives d'activité et de nonchalance. »

Il avait reçu de sa première éducation, et peut-être de la nature, ces dispositions à l'indolence, à la mollesse et aux plaisirs. Son état de dégradation augmenta les unes, et lui fit un tourment des autres. Davila croit que « naturellement il était fort disposé à la vie voluptueuse, qu'il s'en était fait un système politique, mais qu'elle tourna

bientôt en habitude. » C'est aussi l'opinion de Pierre Mathieu, qui marque les premiers états de Blois, en 1576, comme l'époque où Henri s'abandonna aux mignons. « Il voulait la paix, dit-il, et il crut la faire désirer par les plaisirs de sa cour. » Tavannes lui en fit des reproches. On lit dans ses Mémoires ce qui suit : « M d'Anjou (qui fut depuis Henri III), riche d'apanage et d'honneur, mignon de sa mère (qui le prépare pour s'en servir contre le roi son fils, s'il lui voulait ôter le gouvernement des affaires), se plonge aux plaisirs. Le sieur de Tavannes l'en reprend, lui remontre que la mort vient assez tôt sans l'avancer par volupté, et irritemens d'appétit extraordinaire, ruine d'âme, de corps et de réputation (1). »

Le Laboureur a avancé que Henri III avait été mieux élevé que ses frères ; que Catherine de Médicis « avait favorisé la noble et la belle éducation que Carnavalet lui donnait ; l'avait rendu capable d'ambition, et lui avait inspiré de grands des seins(2). » Catherine de Médicis eut en effet la bonne intention que lui suppose Le Laboureur, qui ne l'aimait pas, mais ses moyens ne répondaient pas à son intention. L'instruction que donnait ce Carnavalet pouvait être excellente ; mais ce sont les circonstan-

(1) Pag. 193.
(2) Discours sur la vie de Henri III.

ces dont on environne les princes, qui sont leurs véritables précepteurs. Henri III a été élevé, comme son père, comme ses frères, au milieu d'une troupe de filles jeunes, belles, galantes, au sein des plaisirs qu'elles attiraient autour d'elles. Il a été nourri des traditions de son père et de son aïeul François Ier ; imbu de la folle idée de gouverner la cour par le plaisir, et la France par la cour. A la vérité Catherine de Médicis mit de bonne heure le jeune prince à la vie militaire, si toutefois c'est la vie militaire que d'être placé en prince avec le titre et les honneurs de général en chef, à la tête d'une armée, dont le commandement est confié à des capitaines expérimentés. Mais Henri n'eut ce commandement honoraire que très peu de temps; ne s'y dévoua, comme le dit Brantôme, que par haine personnelle pour le prince de Condé, qui avait prétendu à la lieutenance-générale du royaume. L'orgueil du commandement, la certitude de vaincre, ayant à sa disposition des forces doubles de celles de l'ennemi, le feu de la jeunesse, ont pu alors faire briller en lui quelques étincelles de courage, mais non fortifier une constitution énervée. Il a pu s'enfler alors de quelque audace, non acquérir une vigueur capable de la soutenir. Catherine a pu lui inspirer ses desseins généreux, mais sans lui donner la force d'oser, encore moins d'accomplir ceux qui au-

raient besoin d'un peu de persévérance. L'accident de Venise a rendu le mal incurable par l'affaiblissement des organes et l'impuissance de toute application; aussi verrons-nous sa vie privée traîner dans les plus misérables futilités et dans les plus sales voluptés, et sa politique se mettre au niveau de sa vie privée.

De Thou assure qu'il avait l'esprit fort pénétrant; mais, selon Chiverni, il avait peu de jugement, et sentait mieux qu'il ne pensait, c'est-à-dire que ses premiers aperçus étaient justes, et ses raisonnemens faux. Ainsi sa pénétration était un avantage inutile.

A qui aurait-elle pu servir, même étant accompagnée de jugement, depuis que son esprit appesanti, devenu incapable d'application, ne pouvait être tiré de son engourdissement que par la débauche?

A quoi aurait-elle servi contre les détestables traditions de son père et de son aïeul, qui obstruaient son jugement en matière de religion et de gouvernement politique; contre l'esprit de persécution, contre l'opinion qu'il ne faut souffrir qu'une seule religion dans l'état, contre la doctrine de gouverner la cour et l'état par la magie du trône et les plaisirs : malheureuses erreurs qu'il avait héritées en naissant?

A quoi aurait-elle servi enfin, contre un jugement faux, à un prince qui tenait de son état de roi et de la flatterie de ses courtisans toute la présomption nécessaire pour ne jamais douter de la parfaite sagesse de ses plus extravagantes fantaisies?

Davila, après avoir exposé son système de gouvernement (que nous verrons plus loin) et en avoir fait sentir le ridicule, dit « qu'il croyait l'avoir merveilleusement acheminé vers le succès. Il était convaincu que finalement il se rendrait supérieur à toute opposition avec une grande facilité. »

Chiverni dit « qu'il avait trop bonne opinion de sa suffisance et qu'il méprisait les conseils. »

Pierre Mathieu peint très bien sa présomption à son retour en France : « arrivé à Lyon, dit-il, il voulait que l'on connût qu'on n'avait pas affaire à un prince mineur, qu'il n'était pas novice à régner, qu'ayant porté la couronne d'un grand royaume, vu tant de pays et d'affaires, sa jeunesse était déjà envieillie dans l'expérience, et que la réputation de ses prédécesseurs devait du retour à la sienne. »

Mézerai attribue cette présomption à « ses premiers mignons, qui, dit-il (1), lui persuadaient qu'il surpassait infiniment tous les rois ses précé-

(1) Quélus, Maugiron, Saint-Mégrin.

dens, et que la prudence des plus habiles n'était qu'ignorance auprès de la sienne. »

La sagacité et la finesse qu'on lui attribue furent assurément en défaut dans une circonstance importante; ce fut en 1576, lorsqu'il se persuada qu'il amènerait les états-généraux à déclarer une guerre à outrance aux protestans et pour cet effet à lui voter des millions dont une partie était promise d'avance à ses favoris et à leurs créanciers. Il parvint à s'assurer par l'argent et l'intrigue un orateur dans chacune des trois chambres, et les trois présidens; mais la très grande majorité dont il croyait se jouer par ces moyens, le joua elle-même, flatta le zèle qu'il témoignait pour la religion, mais s'opposa constamment à la guerre et se sépara sans avoir voté un écu. L'intrigue du roi pour avoir de l'argent, l'adresse et la fermeté de l'assemblée pour éluder sa demande, sont le sujet du *Budget de Henri III*.

A l'apathie, à la présomption, il faut ajouter une extrême légèreté : c'était une de ces têtes où rien ne s'imprime, où rien ne reste. De Thou le dit « prudent, d'une prudence consommée. » Il l'appelle quelque part, « ce sage prince. » Mais ailleurs il nous fait remarquer « qu'à peine délivré d'un danger, il en perdait le souvenir. » Il va jusqu'à le déclarer « prévoyant; mais, ajoute-t-il, tout oc-

cupé du présent, sans se mettre en peine de l'avenir et négligeant les plus belles occasions.

Il avait autant de légèreté dans les sentimens que dans les idées.

Pierre Mathieu rapporte les démonstrations d'excessive douleur qu'il fit à la mort de la princesse de Condé, à qui il écrivait de son sang en Pologne. Il portait de petites têtes de mort aux rubans de ses souliers; il en portait à ses aiguillettes; il chargea Souvrai, le grand-maître de sa garde-robe, de lui faire faire pour six mille écus d'ornemens de ce genre. Il portait toujours sur lui une croix et des boucles d'oreille de la princesse. Enfin sa mère prit le parti de les lui faire dérober: il en fut, dit Pierre Mathieu, de cette soustraction comme de la bague enchantée de Charlemagne. Davila rapporte que ses témoignages de douleur extrême à la perte de Quélus, Maugiron et Saint-Mégrin, ne l'empêchèrent pas de se mettre aussitôt en quête d'autres jeunes gens pour remplacer ceux-là. Les folies qu'il fit pour Joyeuse et d'Epernon n'empêchèrent pas que, dégoûté du premier, il ne l'envoyât commander une armée contre le roi de Navarre, avec des recommandations qui firent penser au jeune courtisan que le roi n'avait pas grande idée de sa bravoure, ce qui le poussa à chercher la mort à la bataille de Coutras. Il exila d'Epernon à Loches, et le dépouilla de tous ses emplois.

La contenance de Henri à Jarnac et à Montcontour a attaché à sa jeunesse des idées de courage qui sont restées à sa mémoire. Voltaire fait dire de lui par Henri IV :

Il est vaillant, mais faible, et moins roi que soldat.

C'est un anachronisme.

Pierre Mathieu le voit belliqueux, courageux, passionné pour la gloire, quand il n'était que duc d'Anjou. « A Poitiers, dit-il, à Jarnac, à Montcontour, à La Rochelle, il se jeta plus avant dans la mêlée que la qualité de sa personne ne le permettait. »

Davila lui reconnaît un courage généreux, de la valeur, une contenance admirable sous les armes, mais toujours dans sa première jeunesse.

De Thou pense qu'intrépide dans le danger, il fut peu propre à l'affronter. Il ne remarque pas dans les batailles de Jarnac et de Montcontour toute la vaillance qu'on y admire : « Henri y mérita, dit-il, d'être considéré comme un prince favorisé de la fortune. » Et en effet, Castelnau nous apprend que « le maréchal de Tavannes ne cessa pas un moment d'être à ses côtés. » C'était réellement lui qui ordonnait ce que le prince commandait. Mais cette circonstance n'ôte rien à celui-ci du mérite de la bravoure.

Quoi qu'il en soit de cette bravoure dans les batailles dont il s'agit, elle ne peut honorer que sa première jeunesse. Tous les historiens reconnaissent que depuis sa royauté de Pologne, ce fut un autre homme. Quand le héros de Jarnac et de Montcontour monta sur le trône de France, il était pis que poltron, il était peureux et lâche. Saint-Luc, qui avait vécu avec lui dans une intimité dont ensuite il avait eu horreur, et dont il avait essayé de lui faire honte, disait à d'Aubigné que «quelquefois il prenait au roi des frayeurs qui le faisaient cacher sous son lit; et que dès qu'il tonnait, il descendait toujours aux basses voûtes du Louvre (1). » Voilà la bravoure de Henri III dans la seconde période de sa vie.

Voici pour la suivante :

Pierre Mathieu dit, sous la date de 1581, que «Henri n'aimait plus la guerre, et vivait plus en capucin qu'en roi, que sa diane était le chant des Feuillans, son champ de bataille un cloître, sa cuirasse un sac de pénitent. » Davila représente aussi le héros de Jarnac et de Montcontour entouré dans le même temps de capucins, de hiéronimites, de bernardins, de jésuites et d'autres religieux.

La bravoure de Henri était digne de l'état de

(1) Histoire des troubles, l. 1.

dégradation physique où il était tombé : on ne vante pas celle des merveilleux chanteurs de l'Italie, des gardiens des sérails de Constantinople et des officiers de police de Pékin.

CHAPITRE III.

Qualités morales et vices.

Les facultés que nous venons d'observer dans Henri III donnent la mesure de ses qualités, et font pressentir sa vie morale et politique. Tout s'y ressentit de l'infirmité de la personne, tout, jusqu'à ses actes de tyrannie et de cruauté; car, comme dit La Bruyère : « Il ne faut ni art ni science pour exercer la tyrannie; et la politique qui ne consiste qu'à répandre le sang, est fort bornée, et de nul raffinement. Elle inspire de tuer ceux dont la vie est un obstacle à notre ambition : un homme né cruel fait cela sans peine. C'est la manière la plus horrible et la plus grossière de se maintenir ou de s'agrandir (1). »

La vie privée de Henri III est assez difficile à séparer de sa vie publique ; car ses plus futiles amusemens, ses plaisirs les plus désordonnés entraient dans sa politique, ou, pour mieux dire, étaient sa politique tout entière. Cependant essayons de donner une idée distincte de ses habitudes particulières ; et, d'abord, parlons de sa société intime.

(1) La Bruyère, Ch. X. Du souverain.

Ce que nous allons en dire se rapporte à treize années de son règne. Nous parlerons à part des deux dernières.

Ces treize années furent le règne des favoris, qui peut se partager en deux temps : d'abord celui de Quélus, de Maugiron, de Saint-Mégrin, de Saint-Luc, de René de Villequier; ensuite celui de Joyeuse et d'Epernon. Le premier commença en 1576, le second après le duel où succombèrent Quélus et Maugiron, en 1578.

Les relations de Henri III avec ses favoris sont assez clairement exprimées par le mot de *mignons*, qui, dit Bodin, commença à trotter dans le peuple en 1576. « Compagnons dans le cabinet, dit Pierre Mathieu, ils étaient maîtres ailleurs. » « Des vices énormes, dit Davila, furent imputés à la vie domestique de Henri. » D'Aubigné nous apprend que la reine de Navarre, après son retour de Gascogne avec la reine sa mère, « fit party avec ceulx de la cour qui diffamaient le roy, en lui imputant de très sales voluptés, auxquelles il semblait que les dames eussent intérêt (1). » Le titre du Code des hermaphrodites annonce assez que la substance de la description de l'Ile où ce code est inséré, est une accusation longue et développée du vice régnant dans la société intime du roi. On trouve à la page 34

(1) Tome II, l. V, p. 414.

de cet écrit une allusion et une note qui ne permettent pas de douter au moins de la patience du monarque dans ce désordre. L'anecdote de Saint-Luc, qui, à l'instigation de sa femme, et au moyen d'une sarbacane introduite à travers le mur au chevet du lit du roi, le menace au nom du ciel d'une punition sévère, s'il continue la vie honteuse et criminelle qu'il mène, est une autre preuve assez forte pour avoir décidé Daniel à regarder comme indubitables les accusations dont les liaisons du roi ont été l'objet.

Enfin sans remuer le cloaque où se pourraient rencontrer d'autres témoignages, on se sent atteint d'une conviction douloureuse quand on voit le vice reproché à Henri III régner à découvert, cent ans après lui, sous le règne si révéré de Louis XIV, dans les temps de sa dévotion renforcée par celle de madame de Maintenon; quand on entend, le jour de Noël 1687, le prédicateur de la cour, le sévère Bourdaloue adjurer le roi, du haut de la chaire de vérité, de faire cesser dans sa cour un désordre que les saintes écritures défendent de nommer; quand on lit l'écrit de Bussy-Rabutin qui termine son histoire amoureuse des Gaules sous ce titre : la France italianisée; on ne peut se défendre de revenir à l'histoire de Henri III, de se rappeler ses mignons, de voir en lui et en eux l'origine de la dépravation contre laquelle tonnait

Bourdaloue, et de lui imputer cette infamie séculaire qui paraît avoir été favorisée par la politique militaire de Louvois, grand partisan du bataillon thébain (1), et qui n'a cessé que sous le règne tant calomnié du duc d'Orléans, qui ramena sinon aux amours légitimes, au moins à des amours exempts de dépravation.

Le goût pour les habits de femmes est particulier à ceux qui pour se dédommager du malheur de ne pouvoir plaire aux femmes, essaient de plaire aux hommes. En butte dès son enfance aux séductions du sexe, instruit par son exemple à l'art de plaire avant d'être parvenu à l'âge d'aimer, efféminé avant d'avoir atteint l'âge des qualités viriles, Henri, quand il fallut désespérer de plaire aux femmes, était tout disposé à plaire comme elles et à leur manière. Il s'habillait fréquemment en amazone pour courir la chasse ou la bague, et en femme pour le bal et pour les mascarades nocturnes. Il se découvrait la poitrine, et la garnissait de colliers de perles, et portait des pendans bouclés à ses oreilles. Il se coiffait toujours en femme, même avec des habits d'hommes, même dans les cérémonies publiques. Il se présentait ainsi à l'église et à la sainte table, au grand scandale des catholiques qui voyaient en lui un maho-

(1) Voyez le banquet de Platon, traduit par Racine.

métan couvert de son turban ; il est ainsi représenté dans ses monnaies. Cette coiffure était une toque de velours, attachée dans les cheveux avec des épingles, et autour de laquelle les cheveux étaient relevés et bouclés. Sur le devant était placée une aigrette, nouée par des pierreries.

Il portait habituellement deux paires de gants, l'une très fine et qui s'appliquait juste à la peau des mains, qu'il avait fort blanches et très bien modelées, l'autre plus large et parfumée qui se mettait par-dessus la première. Ajoutez autour du cou l'énorme fraise godronnée au milieu de laquelle sa tête était placée comme dans un bassin et avec laquelle il est aussi représenté dans ses monnaies. C'est à peu près ainsi qu'Héliogabale se montrait quand il voulait « se marier comme femme aux cochers du cirque. » (Je me sers de l'expression de Crévier.)

La chasse, la bague, le bal, tous les exercices où les femmes peuvent déployer le plus de grâce et le plus de séduction, comme les hommes le plus de vigueur, étaient ceux pour lesquels il préférait d'ordinaire les habits de femme.

Au soin de plaire aux hommes à la manière des femmes, se joignait celui de mal parler des femmes dans la conversation, comme les femmes galantes parlent les unes des autres, et de leur nuire

à toutes par ses discours et ses actions, comme font les gardiens des sérails de l'orient ; de livrer les unes à la vengeance de leur mari, d'autres à l'ingratitude de leurs amans, d'autres à un déshonneur public et même aux violences des amans méprisés. Il ne négligeait pas même d'ajouter à la condition et à l'avilissement des femmes perdues, quelque cruauté scandaleuse ou quelque outrage plus contraire à la décence et aux mœurs que leur conduite même.

Dans les réunions familières du roi et des mignons, on s'entretenait de toutes les aventures galantes de la cour; on en méditait, on en préparait de nouvelles; on recherchait les femmes intactes, pour les séduire, ou leur tendre quelque piége, et les déshonorer. « Les mignons se divertissaient, dit Le Laboureur, de la licence que le roi leur donnait d'attenter à l'honneur des dames. » Ils se distribuaient entre eux celles que chacun devait livrer au scandale; on rapportait chaque jour au monarque les progrès qu'on avait faits, les difficultés qu'on avait rencontrées. Le roi donnait l'argent nécessaire pour assurer les victoires, soit par des cadeaux, ou par des fêtes, ou par des médiations intéressées. Pierre Mathieu (1) le dit fort clairement; « le roi non seulement aimait ses favo-

(1) Page 490.

ris, mais il favorisait leurs amours, et facilitait, par sa libéralité, l'accomplissement de leurs désirs. » Le Laboureur va plus loin : « quand ils lui venaient rendre compte de leurs entreprises d'amour, il louait, dit-il, les heureux, il plaignait ceux qui avaient été rebutés, favorisait leurs passions impudiques, et souffrait qu'ils usassent de son autorité par des violences que je n'ose décrire. Cela lui attira la haine des femmes, qui révélèrent son dérèglement (1). »

M. de Mayer a osé imprimer ce que l'abbé Le Laboureur a eu honte d'extraire des manuscrits de la bibliothèque royale : « Il eut fantaisie un jour de mander au Louvre la femme d'un conseiller. A peine fut-elle entrée dans son cabinet, qu'il lâcha sur elle sa bande débordée; et Cypière se mit en devoir de la violenter en telle compagnie; mais elle se pâma si fort qu'il fallut qu'on la reportât toute morte. La Guiche, amoureux de madame l'Amirande, dame de haut lieu et fort sage, implora l'intercession du roi, qui manda la dame au Louvre; et là La Guiche la pressa à outrance. Elle se défendit bien fort;... mais, tenue par deux valets et devant le roi,... elle sortit tout éplorée et criant merci... » Le même manuscrit apprend de quelle manière il s'y prenait pour réformer les mœurs des

(1) Discours sur Henri III.

courtisanes. « Il en fit un jour conduire cinquante à Saint-Cloud, les fit dépouiller toutes nues et courir dans le bois. Il fit mettre aussitôt autant de Suisses nus à leurs trousses, et monta à cheval pour voir cette chasse singulière... »

Les mêmes manuscrits ont confirmé à M. de Mayer que « Henri avait pris l'habitude de courir de nuit les rues de Paris souvent masqué en femme, et que ses courses se terminaient par des violences de tous les genres. » Les historiens se sont servis d'une expression inexacte quand ils ont qualifié ces mascarades nocturnes de parties de débauches. La débauche entrait, il est vrai, pour quelque chose dans ces parties crapuleuses; mais c'étaient d'horribles avanies qui les complétaient. Un plaisir malfaisant succédait aux plaisirs honteux. On trouvait piquant d'insulter les femmes honnêtes, après avoir fatigué les femmes perdues. Le roi accordait la débauche aux favoris : les favoris réjouissaient par les avanies le monarque impuissant. Le règlement de police de l'Ile des Hermaphrodites fait allusion à ces avanies. L'article 10 de ce règlement s'exprime ainsi : « Les ravissemens, violemens (les rapts et les viols) et autres galanteries, seront tenus en réputation dans cet empire, pourvu qu'on s'adresse à ceux qui seront de beaucoup inférieurs, et que l'offensé ait plus de crainte

de l'agresseur que d'espérance de justice, quand bien il s'en viendrait plaindre. »

L'Étoile rapporte sous la date de 1583, que le jour de carême-prenant, le roi avec ses mignons furent en masques par les rues de Paris, « où ils firent mille insolences; et la nuit allèrent rôder de maison en maison, faisant lascivités et vilenies avec ses mignons frisés, bardachés, fraisés, jusqu'à six heures du matin. »

L'Étoile, en 1584, dit: «Jour de carême-prenant, cavalcade masquée, courant à bride avalée, renversant les uns, battant les autres, firent mille insolences à la foire Saint-Germain... et toute la nuit courant jusqu'au lendemain dix heures par toutes les bonnes compagnies qu'ils surent être à Paris. »

Les occupations et les amusemens qu'on vient de rappeler, alternaient de temps en temps avec des pratiques religieuses, des visites de couvens, des assemblées de congrégations, des processions, des pèlerinages, des stations de paradis en paradis dans les églises. C'est à Henri III que le culte catholique doit l'invention des paradis et des reposoirs. Ces actes de dévotion, précédés et suivis de tant de débauches, en étaient secrètement mêlés eux-mêmes; sous le sac de pénitent, décorés du chapelet à tête de mort en ceinture, et de la discipline en sautoir, le roi et les favoris avaient encore des intelligences lascives avec des femmes

mêlées parmi eux, ou qu'ils voyaient à leurs fenêtres, et à qui ils soufflaient par des sarbacanes des pastilles musquées ou des billets galans.

Les historiens ont fait unanimement de Henri III un prince attaché à la religion catholique; toutefois en l'accusant de cagoterie et de superstition.

Il eût été bien plus juste et bien plus simple de l'accuser d'hypocrisie. S'il eût été cagot, superstitieux, pieux surtout, attaché à la religion, il n'aurait pas été dans des alternatives continuelles de débauches et de dévotion; il n'aurait pas mêlé ensemble les momeries, les indécences, les obscénités, et surtout il n'aurait pas commis, à seize ans de distance, les deux plus énormes crimes de son siècle, le massacre de la Saint-Barthélemi et l'assassinat de guet-apens du duc de Guise.

On ne voit dans aucune des délibérations qui ont précédé les actes mémorables de Henri III, aucune hésitation, ni aucune détermination produite par une idée superstitieuse; toujours les motifs sont ou des faits positifs, précisément articulés, ou des intérêts nets, bien ou mal entendus, mais toujours politiques et très sensibles. Il en était de même de Catherine de Médicis.

Aux avanies dont nous avons parlé, peut-on reconnaître le prince dont tant d'historiens respectables ont loué la bonté? Pierre Mathieu, de

Thou, ont vu en lui « un prince bon, enclin à faire du bien, d'une bonté sans exemple. »

« Il fut libéral, dit Pierre Mathieu, en un degré éminent. »

« Bon ami, libéral, bienfaisant, généreux, dit de Thou, il ne donnait jamais sans s'excuser de ne pas faire davantage. »

C'est sans doute ce qui fait dire ailleurs par de Thou, qu'il eut toutes les belles qualités de corps et d'esprit que l'on peut désirer dans un grand monarque.

C'est sans donte ce qui a fait dire par Davila que ce fut un prince plein de vertus singulières et de grandes qualités.

C'est sans doute le mélange de ces belles qualités avec tant de petitesses et d'infirmités de caractère, que de Thou avait présent à l'esprit quand il écrivait ces mots cités par le président Hénault : « Caractère d'esprit incompréhensible: en certaines choses au-dessus de sa dignité, en d'autres au-dessous de l'enfance. » La bonté est en effet au-dessus de la dignité.

C'est de la bonté, de la générosité attribuées à Henri que Voltaire parlait quand il disait :

Valois reçut du ciel des vertus en partage.

Ce sont ces qualités qui ont enchanté Daniel, Anquetil, au point d'inspirer au premier cet éloge :

« Prince orné de très grandes qualités, même de celles qui font le plus d'honneur à la majesté royale; » et par Anquetil : « Prince fait pour être adoré de ses peuples s'il n'eût eu des défauts qui auraient été sans conséquence dans des particuliers, mais qui firent mal interpréter toutes ses actions. » De sorte que, suivant Anquetil, les mépris des peuples furent très injustes (1), et Henri mérita les larmes véritables qu'il eut la consolation de voir couler avant sa mort.

C'est le privilége de la bonté d'intéresser les cœurs honnêtes ; c'est aussi un privilége des sentimens affectueux et des airs caressans de passer aisément pour de la bonté. On ne peut donc s'indigner contre les historiens qui se sont laissé décevoir par les apparences de la bonté dont se parait Henri III, et qui ont bien voulu se persuader qu'elle rachetait en lui les excès, les abus, les faiblesses dont ils avouent qu'elle était accompagnée.

Cependant il faut être conséquent, et ne pas perdre de vue le but de l'histoire.

On ne peut pas qualifier un prince de bon quand on a rapporté de lui cent traits de dureté de cœur, de méchanceté noire, et qu'on les a soi-même ainsi qualifiés.

(1) Ligue. Liv. 6.

Ce que nous avons vu de sa conduite envers les femmes a été constamment lâche et cruel, excepté avec la seule princesse de Condé lorsqu'il était dans sa première jeunesse. Mais comme sa méchanceté s'est dédommagée par sa conduite envers sa sœur, la reine de Navarre, et d'autres personnes de la cour ! Quel nom donner aux outrages auxquels il livra Marguerite, à ses efforts pour la perdre dans l'esprit de son mari, au soin qu'il prit de la déshonorer si publiquement, que Henri se trouva dans l'impossibilité de continuer à vivre avec elle?

Elle va un jour visiter un couvent de femmes où une de ses dames avait une tante. Le roi, se promenant avec Henri, voit le chariot de sa sœur près de ce couvent. Il veut qu'elle soit dans le voisinage chez un amant qu'il lui suppose : il envoie un de ses officiers visiter la maison. Elle ne s'y trouva pas. Elle ne fut pas moins réduite à faire preuve devant sa mère, devant son mari, devant toute la cour, qu'elle était allée à la maison religieuse de Saint-Pierre, près de laquelle son chariot était arrêté.

Une autre fois, étant à Nérac avec son mari, et vivant avec lui en bonne intelligence, le roi fait dire à Henri que le vicomte de Turenne a des liaisons secrètes avec elle. Cette délation odieuse soulève toute la cour de Nérac, et donne

lieu à la guerre qu'on nomma des Amoureux.

C'est Marguerite elle-même qui raconte dans ses mémoires les deux anecdotes qu'on vient de rapporter (1).

Dans l'histoire de la vie de Duplessis-Mornay on lit que « le roi ayant ordonné à sa sœur de délivrer sur-le-champ la cour de sa présence, il la fit arrêter à quatre lieues de Paris, et fit emprisonner une partie de ses femmes. Henri, roi de Navarre, envoya demander à son beau-frère les motifs d'un semblable traitement, et lui annoncer qu'il ne pouvait recevoir sa femme ainsi déshonorée. »

Il ne réussit point à faire poignarder sa sœur par le prince magnanime à qui il l'avait mariée. Mais on peut lui imputer le meurtre de Françoise de Lamark, femme de René de Villequier, l'un de ses plus indignes favoris : on peut, dis-je, le lui imputer, soit, comme l'a dit de Thou dans un passage qui a été retranché de son livre, par vengeance des reproches sans doute peu ménagés qu'elle lui avait faits sur ses rapports avec le roi (2), soit par vengeance du roi lui-même, qui, offensé de ses propos, dénonça ses amans à son mari, comme le pense Le Laboureur. A cette époque, 1577, dit-il, « ce vaillant et ce victorieux,

(1) Liv. 1er, pag. 71.

(2) *Cruentus sanguinis uxoris, olim properatam sibi prepudiosam vitam interfectæ.*

trouvant les armes trop pesantes, ne s'était réservé que le stylet contre ceux qui lui étaient suspects (1). » Ailleurs il fait entendre que l'assassinat de madame de Villequier « partait de l'esprit vindicatif d'un grand prince qui poursuivait plus cruellement ses querelles contre les dames que contre les hommes (2). » Le détail qu'il en donne fait voir qu'il parle du roi. Et quelle preuve plus claire peut-on demander contre ce prince, que le fait même comme le rapporte l'Étoile dans son journal : « L'assassinat fut commis au commencement de septembre 1577, dans le château de Poitiers, où lors était le roi, et où, comme favori de Sa Majesté, Villequier était aussi logé. » Le crime fut donc commis sous les yeux du roi, et il n'en témoigna pas le plus léger mécontentement.

De Thou et l'Étoile nous apprennent que ce bon Henri III a aussi fait assassiner Bussy-d'Amboise par Monsorreau, en instruisant celui-ci d'une liaison intime de sa femme avec Bussy, et en l'excitant à la vengeance.

De Thou dit encore que le roi favorisait l'intrigue de Saint-Mégrin avec la duchesse de Guise, se plaisant aux brocards que l'infidélité de la duchesse attirait sur son mari : ce qui dut les exciter et les propager, jusqu'à ce qu'ils avertissent l'or-

(1) Discours sur la vie de Henri III.

(2) Mém. de Castelnau, t. 2, l. 6, p. 820.

gueilleux duc du ridicule auquel il était en butte, et provoquassent ainsi la vengeance dont Saint-Mégrin fut la victime.

La persécution des femmes, la vigilance sur leur chasteté, le besoin de tourmenter les maris amoureux et jaloux, tout cela est tellement du caractère d'un vil eunuque, que la conduite de Henri III à leur égard peut être attribuée à une cause moins odieuse que la méchanceté. Mais voyons-le dans d'autres relations.

On est fondé à croire, d'après Brantôme et Castelnau, qu'à la bataille de Jarnac le prince de Condé fut tué par un ordre de Henri, alors duc d'Anjou; et Pierre Mathieu nous a préparés à accueillir leur témoignage, en disant que ce prince si bon « regardait les cruautés utiles comme justes et permises. »

Brantôme dit que Montesquiou, capitaine des gardes suisses de Monsieur, « n'avait garde de faillir à tuer le prince, car il avait été fort recommandé à plusieurs des favoris dudit Monsieur, pour la haine qu'il lui portait (depuis que le prince de Condé avait montré l'ambition d'être lieutenant-général du royaume), et aussi parce qu'il n'y a rien qu'un grand haïsse tant qu'un autre grand son pareil, ou qui veut s'égaler à lui. » Ce texte peut ne s'entendre que d'une recommandation générale. Mais Castelnau, qui était à Jarnac,

rapporte qu'après que le prince de Condé se fut rendu prisonnier à Dargence et lui eut remis son épée, « Montesquiou, capitaine des gardes de Monsieur, et partant d'auprès de sa personne, vint au derrière du prince de Condé, et le tua d'un coup de pistolet entre ses deux garans. » Depoulcre, sieur de La Motte-Messemé, dit crûment dans une note de son poème des Honnêtes loisirs, que « Montesquiou tua le prince de Condé de sang-froid, par le commandement, dit-on, de son maître. »

Le coup de fusil tiré par Maurevert sur l'amiral de Coligni, le fut par ordre du même prince : il eut le premier l'idée de cet assassinat.

Ce fut lui qui excita sa mère, et qui, avec sa mère, excita Charles IX au massacre de la Saint-Barthélemi, et en provoqua l'ordre.

Lorsque Salcède fut mis à la question, le roi y assista caché derrière un rideau ; il alla même à l'Hôtel-de-Ville pour le voir écarteler. Il était curieux sans doute des révélations que Salcède pourrait faire, et ce n'était pas sans raison. « Mais bien des gens, dit de Thou, trouvèrent qu'un tel spectacle ne convenait guère à la dignité royale. »

Enfin l'assassinat du duc de Guise, et du cardinal de Guise son frère, fut prémédité par lui pendant plusieurs années.

Pierre Mathieu, et vingt autres après lui, as-

surent pourtant que ce fut la renommée de la prouesse et de la bonté de Henri qui fit que les Polonais lui présentèrent la couronne. Si ce fait était vrai, il ne faudrait pas s'étonner que nos historiens eussent été dupes d'une renommée si trompeuse. Mais de Thou ne pense pas comme Mathieu sur les motifs qui déterminèrent les Polonais à élire Henri III pour leur roi, et rien ne prouve cette renommée de prouesse et de bonté antérieure à celle que les historiens ont faite à ce prince.

Selon de Thou, ce fut Catherine de Médicis qui mit le duc d'Anjou sur les rangs des prétendans en Pologne; ce fut Jean de Montluc, évêque de Valence, qui mit ce projet en tête à Catherine de Médicis; et ce fut Balagni, bâtard de Montluc, voyageant en Pologne à la mort du précédent roi, qui en conçut la première idée (1).

D'un autre côté Tavannes nous apprend que Coligni avait conseillé au roi Charles IX (2) de limiter le pouvoir de sa mère, de chasser son frère hors du royaume et de l'envoyer en Pologne. Le roi, qui détestait son frère, avait goûté cette idée, et Montluc fut envoyé à Varsovie pour négocier, intriguer, solliciter, acheter la couronne vacante. Voilà comment les Polonais ont conçu l'idée d'élire Henri III.

(1) Livre 56. — (2) Chap. 27.

Sa réputation n'était pas tellement glorieuse, que Montluc ne fût obligé de répondre aux reproches de cruauté qu'on faisait au prince, au sujet du massacre de la Saint-Barthélemi, et de faire solennellement le plus honteux mensonge pour le laver. De Thou nous a conservé les paroles de Montluc : « Le prince, dit ce prélat, n'a jamais voulu » se déclarer sur le projet de ce massacre, comp- » tant qu'il lui serait honteux de faire assassiner » sans combat des gens qu'il avait tant de fois bat- » tus à la tête d'armées nombreuses, et de les » abandonner à la fureur de quelques gladiateurs » et d'une populace effrénée. » Ces mensonges ne suffirent pas ; Montluc fut obligé de souscrire à des conditions stipulées durement par les Polonais en faveur des protestans de France et d'en promettre secrètement la ratification dès que le prince serait élu.

L'embarras des Polonais pour faire un choix entre les compétiteurs qui se présentaient, la grandeur de la maison de France, la bienveillance des Turcs pour elle, circonstance d'un grand poids en Pologne, aidèrent puissamment Montluc à obtenir les suffrages nécessaires.

Enfin l'argent de la France détermina l'élection. Les Polonais reprochèrent aux Lithuaniens, qui les premiers s'étaient déclarés pour la France, de s'être laissé corrompre, « et ils prétendirent que

Montluc leur avait distribué cent mille écus d'or. » De Thou en rapportant ce fait ne dit ni ce qu'il en sait, ni ce qu'il en pense. Mais Tavannes supplée à son silence : « Les Polonais, dit-il, élisent un étranger (le duc d'Anjou) parce qu'ils ne se veulent céder les uns aux autres et se laissent corrompre par argent de leur élection. »

Cette élection ne fut donc en aucune façon un hommage rendu par l'enthousiasme d'une nation généreuse à la prouesse et à la bonté de Henri. Les lecteurs sont donc libres de croire ce qu'ils voudront du renom de bonté que les annalistes lui supposent et qu'ils lui ont fait.

Il faut être conséquent, ai-je dit; de Thou et les autres historiens ne l'ont pas été davantage quand ils ont loué la libéralité, la générosité, la bienfaisance de Henri, que quand ils ont fait l'éloge de sa bonté, et l'ont appelé bon ami.

De Thou avait plusieurs fois répété dans le cours de son histoire « que les vues des favoris du roi l'emportaient toujours sur le bien de l'état... que ses profusions l'obligèrent à inventer tous les jours de nouveaux impôts... que, pour plaire à ses favoris, il ruina l'état. »

Peut-on raisonnablement donner le titre honorable et touchant de bon ami à un prince qui s'est fait le compagnon de quelques vauriens? l'amitié

des bandits entre eux a-t-elle jamais été regardée comme une vertu? est-ce autre chose qu'une conjuration contre les honnêtes gens, et peut-on lui donner le nom d'amitié sans prostituer ce mot?

Ce prince est-il bienfaisant, qui, pour enrichir de méprisables favoris, laisse languir le mérite; qui, pour récompenser l'art de lui plaire, rebute les services les plus utiles et les plus difficiles? Qu'appellera-t-on faveur aveugle, injustice criante, si ce ne sont là les noms que mérite cette espèce de bienfaisance?

Est-il tolérable d'entendre appeler libéral, généreux, le prince que sa prodigalité pour d'indignes favoris, que ses profusions, son faste personnel, rendent avare, non seulement pour de bons serviteurs, mais aussi pour les dépenses publiques les plus urgentes; le monarque dont le faste personnel condamne tous les établissemens, tous les services qui intéressent la nation, à un aspect d'indigence honteuse, à une détérioration sans remède; dont l'avidité insatiable jette la nation elle-même dans l'épuisement, par l'excès des impôts, et, ce qui est un malheur plus grand encore, lui imprime une flétrissure profonde, une tache indélébile par la vénalité des charges de tout genre, même des hautes magistratures, qu'il donnait aux mignons, lesquels « les donnaient en paiement, dit de Thou, aux parfumeurs,

aux traiteurs, aux marchands d'étoffes, à quiconque était devenu leur créancier, qui les revendaient ensuite à des prix excessifs à des hommes de néant ? »

Il ne faut que rapprocher et transposer les témoignages favorables et les censures que le sage de Thou rend à Henri III à de longs intervalles de son histoire, pour en faire voir la contradiction. Si au lieu de dire, il fut bienfaisant, libéral, généreux, bon ami, mais il fut d'une prodigalité sans mesure pour des favoris méprisables, et il ruina l'état pour satisfaire sa vaine ostentation ; si, dis-je, au lieu de composer ainsi sa phrase, il l'eût commencée en disant : il fut d'une prodigalité sans mesure et ruina l'état, aurait-il osé dire ensuite : mais il fut libéral, généreux, bon ami ?... sa plume fidèle à la raison se fût refusée à la finir. Tant il est vrai qu'il n'est point d'erreurs qui, rendues clairement, ne tombassent d'elles-mêmes.

Mais passons qu'on puisse être touché des accens de l'amitié et de la générosité d'un prodigue, qui s'accuse de ne point faire assez quand il donne sans mesure : au moins faut-il être sûr de la tendresse, de la sincérité de cette amitié, de son désintéressement, de sa constance. Or nous verrons ce qu'était celle de Henri pour ses mignons, quand nous jetterons les yeux sur sa vie politique.

La plus sérieuse occupation de Henri dans les relâches que lui laissaient ses plaisirs, celle vers laquelle son esprit était habituellement tendu, était de régler la forme de ses habits et de sa coiffure, celle des habits et de la coiffure de la reine, des habits et de la coiffure de ses mignons. Il travailla long-temps à la coupe de l'habit et du manteau de l'ordre du Saint-Esprit, ainsi qu'à la composition de son collier. Il institua un tailleur en titre pour cet ordre, lui donna des fonctions dans la cérémonie de la réception : c'était lui qui posait le manteau sur les épaules du récipiendaire, et il est plusieurs fois nommé dans le règlement originaire de l'ordre. Henri s'appliquait également à bien assortir les parures en bijoux, aux parures en étoffes et aux coiffures d'hommes et de femmes. Il les essayait, il en étudiait les effets. Il allait jusqu'à régler les compartimens de ses écrins et de ceux de la reine, il y rangeait ses pierreries. Le jour de son mariage, il fit attendre jusqu'à six heures du soir la messe que les règlemens de l'église veulent être dite avant midi, parce qu'il arrangeait la coiffure de la reine. Bientôt la toilette de la cour ne suffit pas à son génie; il se mit à régler l'habillement de la France entière, pour hommes et pour femmes. Sa déclaration du 24 mars 1583, qui est dans nos recueils de législation, est d'un détail si analytique, il suppose une connaissance si par-

faite de tous les élémens qui entrent dans la composition d'une robe ou d'un habit, depuis l'étoffe de dessus jusqu'au fil qui l'attache à la doublure, et de toutes les circonstances de la confection, depuis la coupe jusques aux *revers*, *bordures*, *coutures*, *points et arrière-points* (1), qu'on croit lire une instruction magistrale d'un maître tailleur ou d'une maîtresse couturière à leurs ouvriers.

A l'occupation d'inventer des habits et des parures se joignait celle de s'habiller et de se parer tous les jours. Henri était long-temps à sa toilette; il y revenait plusieurs fois par jour. Il lui arrivait souvent de passer à plusieurs reprises, dans la même journée, des habits d'homme aux habits de femme, et des habits de femme aux habits d'homme.

Des intérêts lascifs n'étaient pas le seul but de tant de soins donnés à l'habillement et à la parure; une vanité de femme ou plutôt d'enfant contribuait à entretenir ces habitudes misérables. Henri aimait en tout le faste et l'éclat. La parure faisait partie de cette ostentation qui est l'orgueil des petites âmes et la majesté des rois fainéans.

Parlerai-je des amusemens qui remplissaient le vide de cette âme incapable de sentimens inti-

(1) Tous ces mots sont dans la loi avec des dispositions qui s'y rapportent.

mes, de cet esprit incapable d'une grande pensée? Péréfixe et l'Étoile en font connaître plusieurs qui étaient habituels au roi : il enseignait la reine et ses femmes à conjuguer des verbes et à décliner des noms. Il s'exerçait à l'air d'une chanson, il découpait des images, il apprenait à parler à des perroquets, il faisait danser des singes, il élevait de petits chiens turquets qu'il portait dans des paniers suspendus à son cou. L'Étoile nous apprend qu'en 1585 il commença à jouer au bilboquet, et qu'il le portait à la main, même allant par les rues.

L'Etoile parle aussi d'un autre amusement plus sérieux qui venait quelquefois aggraver sa pauvreté volontaire : c'était le jeu. Dans le mois de janvier 1579, au plus fort de ses misères, il perdit 30 mille écus dans une nuit, tant à la prime qu'aux dés, en jouant contre une bande de banquiers italiens qu'il avait permis d'introduire dans son palais.

CHAPITRE IV.

Mœurs politiques et opinions politiques de Henri III.

Si à cette ébauche de la vie privée de Henri III, qui nous a fait connaître son courage, sa bonté, sa générosité, la pureté de ses affections domestiques, ses occupations et ses amusemens, on fait succéder un court examen de sa vie politique, on saura ce qu'il faut penser de sa sagesse, de sa justice, de son habileté dans l'exercice de la royauté; peut-être aussi découvrira-t-on les connexions secrètes qui unissent l'homme physique à l'homme moral, l'homme privé à l'homme public, et les influences irrésistibles qui, dans les circonstances orageuses, peuvent mener un prince impuissant, voluptueux et prodigue, de la sale débauche à une tyrannie violente et sanguinaire.

Les mœurs politiques de Henri III, comme ses mœurs privées, furent déterminées de bonne heure par sa première éducation. Elle était molle et efféminée; il fallait que sa politique fût basse, faible et rusée.

Les principales directions de sa politique furent aussi marquées dès sa première jeunesse; d'abord

par les traditions de son père et de son aïeul François Ier, par leur système de cour voluptueuse et magique, par leurs violences et leurs cruautés contre les protestans. Elles le furent surtout par les propres écarts du jeune prince, par plusieurs de ces actes irrémissibles qui font perdre sans retour la confiance des gens de bien, jettent pour la vie hors des voies droites, et forment des engagemens avec le vice, quelquefois même avec le crime. Jaloux de Coligni, inquiet de la gloire que l'amiral était près d'assurer au roi son frère, il concourt, avec le duc de Guise, alors son ami et le compagnon de ses premières débauches, à le faire tuer d'un coup d'arquebuse; le coup manqué, il provoque un massacre, pour y comprendre la victime qui lui est échappée, et la boucherie s'étend sur la France entière. De cette époque il est certain que si le prince doit régner en France, il sera le violent persécuteur des protestans, dont il s'est assuré l'éternelle haine; comme, dans sa vie privée, il fut le persécuteur des femmes, parce qu'il connaissait ses titres à leurs mépris.

S'il avait pu dérober à la connaissance de la nation la part qu'il avait eue au massacre du 24 août, et qu'il eût été capable de grandes choses, peut-être n'aurait-il pas désespéré d'acquérir le respect public. Mais en montant sur le trône, il était in-

formé des sentimens de la France et de l'Europe pour lui. Voltaire a dit, en parlant de l'éclat éphémère de sa jeunesse :

C'est un poids bien pesant qu'un nom trop tôt fameux.

S'il avait voulu être fidèle à la vérité historique, il aurait dit : C'est un poids bien pesant que la honte d'un grand crime et la certitude de porter un nom odieux.

Henri, en traversant l'Allemagne pour aller en Pologne, avait appris que sa participation au massacre de la Saint-Barthélemi le rendait universellement odieux. L'esprit de parti et la flatterie de cour lui avaient dissimulé cette vérité. Son voyage, dès son entrée dans le Palatinat, fut une suite non interrompue de malédictions de la part des peuples, et d'outrages de la part des princes souverains qui se trouvèrent sur son passage. L'électeur palatin le reçut de la manière la plus offensante, lui tint et permit aux personnes de sa cour de tenir devant lui les discours les plus humilians. De Thou a fait l'histoire très détaillée de ce voyage (1).

En arrivant en Pologne il apprit que le massacre de Paris avait fort aliéné ses partisans et compromis son élection. La noirceur de cette exécution, dit de Thou, y avait fait une impression terrible sur tous les esprits.... Montluc avait excusé la

(1) Livre 57.

chose du mieux qu'il avait pu. Sans son habileté, l'élection aurait manqué. La Popelinière (1) rapporte « que les Polonais, fâchés de savoir Henri accusé par un si grand nombre de personnes, stipulèrent avec Jean de Montluc, qu'il plût au roi très chrétien abolir pour jamais la mémoire de toutes choses advenues en France à cause des guerres civiles; qu'en après le roi accordât à tous ceux qui le voudraient la liberté de vivre paisiblement par toute la France sans être molestés pour la religion réformée; que le roi remît dans leurs biens, noblesse et honneurs, tous ceux qui avaient été condamnés pour cette prétendue conspiration de Paris, au mois d'août 1572. » C'est-à-dire pour la conspiration imputée à Coligni et à son parti par le duc d'Anjou et la reine-mère.

Telle était l'humiliation de Henri à la suite des avanies qu'il avait essuyées, et en apprenant les sentimens des Polonais, que peu de jours après son arrivée à Cracovie il éprouva le besoin d'excuser son crime aux yeux de Souvrai, premier gentilhomme de sa chambre, et de Miron, son médecin, qui, tous deux, avaient cruellement souffert des marques d'indignation dont ils avaient été les témoins. C'est à ce sentiment d'humiliation que l'histoire doit la Déclaration de Henri, roi de Pologne,

(1) Tom. 2, liv. 35, fol. 176, verso.

publiée à la suite des mémoires de Villeroi, comme adressée au marquis de Souvrai, et insérée dans l'histoire de Pierre Mathieu, comme faite au médecin Miron; elle paraît l'avoir été à tous deux.

A son retour de Pologne, Henri prit une autre route que celle sur laquelle il avait reçu un si fâcheux accueil. Les égards que l'empereur, les Vénitiens, le duc de Savoie, croyaient devoir au nouveau roi de France n'empêchèrent pas que tous ne lui fissent de vives représentations et de pressantes exhortations pour le détourner de rouvrir, en entrant dans sa puissance, la boucherie qu'il avait ouverte sous le nom de Charles IX son frère. Le voyage de France en Pologne par les pays protestans lui avait appris qu'il était en horreur aux calvinistes; son retour lui apprit qu'il n'avait ni la confiance ni l'estime des catholiques.

Ainsi Henri rentrant en France pour y régner, savait que la fatale journée de la Sainte-Barthélemi lui avait attiré l'animadversion des gens de bien de toutes les religions.

Il y apprit bientôt qu'il avait aussi celle des femmes. Dans une cour galante et dans une capitale infectée des mœurs de la cour, elles auraient pu servir un prince voluptueux et magnifique; elles pouvaient par la même raison nuire à un roi détracteur du sexe et dont les liaisons crapuleuses

venaient de lui faire encourir son éternelle excommunication.

Anquetil, résumant des notes extraites des mémoires de Marguerite, de ceux du duc de Nevers (1), de Brantôme (2), de Pierre Mathieu (3), de Dupleix (4), raconte que Henri étant en Pologne s'entretenait fréquemment, avec ses confidens, des dames de France. Ces jeunes gens vantaient leurs bonnes fortunes et en imaginaient.

La correspondance du roi, tendre avec la seule princesse de Condé, était une satire continuelle des autres femmes de la cour : il déshonorait par ses lettres celles que l'indiscrétion de ses amis et la sienne avaient épargnées avant de quitter la France (5). Aussi quand le duc d'Alençon et le prince de Bearn conspirèrent avec les Montmorenci, Lamole et Coconas, pour empêcher son retour de Pologne « les femmes furent l'âme de cette conspiration. Charles IX étant mort, aucuns des princes du sang, officiers de la couronne, beaucoup de noblesse, ceux de la religion prétendue réformée, qui haïssaient Henri III, et jusqu'aux dames, se réunirent à M. d'Alençon pour empêcher le retour du roi (6). »

(1) Tome Ier. — (2) Tome 3. — (3) Liv. 7. — (4) Tome 3. — (5) De Mayer.

(6) De Mayer. Manuscrit de la bibliotheque du Roi.

Henri avait été instruit de toutes les circonstances de cette conspiration.

Monter sur le trône de France, y porter la prétention du pouvoir absolu, et se sentir dégradé, détesté, méprisé des deux moitiés de la nation, se connaître dans l'impuissance de gagner l'affection et le respect par de belles actions et des vertus, est un malheur si grand et qui en fait pressentir tant d'autres, surtout dans des temps d'ambitions effrénées et d'orages politiques, qu'un prince sur lequel il pèse n'a qu'une ressource pour se soutenir sur un trône fatigué du poids de sa puissance : c'est de s'unir intimement avec les institutions conservatrices de l'ordre, de s'appuyer fortement sur les corps respectés de la nation, de se serrer tout près des tribunaux, des magistrats, des lois. Si cette union ne suffit pas pour gagner la nation, elle suffit pour préserver le prince des malveillances : si elle ne lui acquiert point de pouvoir, elle contient le désir de lui ôter celui qu'il possède. Pour le conserver, il suffit de ne pas violer les règles de l'éternelle justice, et les droits de la nation. Un prince, à ces conditions, peut végéter tranquillement dans la royauté, quelle qu'ait été sa vie antérieure : mais ce n'est point ainsi que Henri III a entendu sa situation.

« Il passait sa vie (1) dans la profusion et l'oisi-

(1) 1578. De Thou.

veté. René de Villequier présidait à ses plaisirs, secondé par un gendre digne d'un tel beau-père, François d'O, l'homme de la cour le plus gâté, débauché à l'excès, fier jusqu'à être inabordable. On ne savait ce qui était le plus insupportable en lui, ou ses hauteurs continuelles, ou son avarice insatiable. Il n'avait de génie que pour calomnier les honnêtes gens, inventer de nouveaux impôts et sucer le sang du peuple. »

Davila, parlant du même temps, rapporte que Henri « se fabriqua un nouveau mode de gouvernement; il s'attribua la disposition la plus arbitraire des fonds du trésor public. Un ordre de sa main, sans contrôle et sans responsabilité du surintendant, en faisait sortir les fonds; et la chambre des comptes avait ordre de se contenter de ses acquits de comptant, sans s'informer de l'emploi. » Cet abus introduit par François Ier avait été interrompu pendant les minorités des frères du roi. Il fut rétabli plus criant que jamais, durant la surintendance d'O, que le roi déchargeait par ce moyen de toute responsabilité. Le surintendant d'O, et Villequier son beau-père étaient les ministres des plaisirs de Henri.

« C'était eux, dit de Thou, qui introduisaient près de sa personne des enfans de famille bien nés, tels que Quélus, Maugiron, Livarot, Saint-Luc, Saint-Mégrin, Anne de Joyeuse et Bernard

et Jean-Louis de Nogaret. Ces jeunes gens gouvernaient successivement l'esprit du roi. Bientôt ils s'enivrèrent de leur fortune : les murs du Louvre ne furent plus capables de les contenir. Ils voulurent rendre le public témoin de leur gloire et de leur triomphe, recevoir des respects éclatans, se faire suivre, sous les yeux du prince et même par son ordre, de tout ce qu'il y avait de plus grand dans l'état... Cependant il n'y avait point de revenus, quelque grands qu'ils fussent, que ces profusions immenses et ces dépenses énormes du roi et de la cour n'absorbassent sans y suffire. On voyait chaque jour paraître des édits bursaux; on créait de nouvelles charges, ou on augmentait le nombre de celles qui étaient déjà établies (1). »

Ainsi le roi, amené par ses profusions à la plus odieuse spoliation du trésor public, et au mépris des lois constitutives de la chambre des comptes, le fut bientôt à la spoliation des citoyens par les impôts arbitraires. En 1577, les premiers états de Blois lui avaient refusé un accroissement de subside (2). Ce fut pour suppléer à ce refus

(1) Je prie le lecteur d'observer que je ne mets rien de moi dans cette Biographie de Henri III. Je dis des faits publiés par des écrivains estimés : j'emprunte leurs réflexions; tout est à eux.

Je compile de point en point
Ce qu'on pensa ; mais je ne pense point.

(2) C'est ce que montre la pièce du *Budget de Henri III.*

qu'il présenta successivement au parlement une multitude de lois bursales et jusqu'à vingt-sept à la fois. Le parlement commença par les refuser; le roi ne craignit pas de violer les droits de la propriété et la liberté publique, en forçant le parlement à un enregistrement que ce corps n'avait pas le droit de faire. Il entra aussi en pleine tyrannie. Mais laissons parler de Thou : « Lorsque les membres du parlement de Paris refusaient de prêter leur ministère à la publication de ces édits, ils ne trouvaient que hauteurs dans les ministres, parce qu'ils étaient maltraités, et, dans la personne du prince, qu'un maître animé contre eux, qui leur ordonnait d'obéir, après leur avoir fait les réprimandes les plus aigres. Que si, malgré ces jussions réitérées, usant de leur privilége, ils représentaient qu'ils ne pouvaient ni ne devaient approuver ces nouveautés, le beau-père et le gendre (Villequier et d'O) menaient aussitôt le roi tenir son lit-de-justice au parlement, afin de l'obliger à enregistrer les édits par respect pour sa présence. Cela arriva si souvent que Henri se rendit par là odieux... Un gouvernement si tyrannique détruisit dans le cœur des Français cet ancien attachement que la nation a toujours eu pour ses princes (1). »

(1) Histoire, *l.* 66.

Le mépris des lois garantes de la liberté et de la propriété s'étant signalé ainsi par la dilapidation du trésor national et par la spoliation des citoyens, il conduisit le monarque au dernier attentat : de spoliateur, il se vit comme forcé à devenir assassin. Cette progression et cet enchaînement de crimes vont se dévoiler et s'expliquer très clairement.

Le duc de Guise gagnait dans l'opinion générale à mesure que le roi s'aliénait les esprits. En 1576, il commença la ligue qui devait entreprendre de détrôner Henri III et méconnaître après lui les droits de Henri IV. Le roi crut faire un acte de merveilleuse politique en s'en déclarant le chef. Il était persuadé qu'il la dérobait au duc de Guise, avec les armes et les trésors qu'elle avait amassés pour lui; il croyait que la confiance et le dévouement d'un parti peuvent se ravir à un chef de faction comme son gant et son épée, et dans ces folles idées il ne soupçonnait pas qu'il y eût le moindre danger à consacrer l'œuvre de l'union, l'œuvre de la révolte, de la reconnaître comme un service public et de dire à la faction : vous avez si bien fait que je m'empresse et m'honore de continuer avec vous votre entreprise et d'y attacher le sceau de mon autorité. « Par cette démarche, disait Christophe de Thou, le roi s'est dépouillé de la majesté royale,

Il n'avait point d'égal, il s'est fait l'égal de l'homme le plus vil de son royaume. En adoptant les levées qui se font en France au nom de l'union, il a appris aux Français qu'il peut y avoir dans le royaume une autorité différente et toute distinguée de celle du roi, assez puissante pour former impunément, dans le cœur du royaume, un nouvel état, un nouveau corps inséré et vivant dans le corps de la nation. »

Et à quelle fin le monarque se déclarait-il le chef de cette force organisée contre lui? c'était pour exercer une odieuse tyrannie sur les consciences, pour opprimer au gré des catholiques ligués contre lui, les protestans soumis à son autorité; pour dérober au duc de Guise les moyens de faire aux réformés une guerre que la nation ne voulait point faire; pour lui souffler, si on peut s'exprimer ainsi, une faction qui était odieuse à tous les honnêtes gens; car le duc de Guise, comme le roi, se trompaient sur les dispositions de la France à l'égard des protestans, et cette erreur a causé les malheurs de l'un et de l'autre. La nation ne voulait point l'hérésie: mais elle ne voulait point la guerre contre les hérétiques; et le tranquille effroi avec lequel elle vit l'assassinat du duc de Guise est une preuve de la méprise de ce factieux.

Entrer dans l'union, n'était-ce pas un manifeste de haine et de mépris pour la nation, les lois, les magistrats; une déclaration ouverte de tyrannie

et en même temps une basse intrigue, et une ineptie?

Le prince provocateur de la Saint-Barthélemi qui devenu roi s'est déclaré spoliateur de la nation, oppresseur des magistrats, persécuteur des consciences, sentit bientôt que l'appui qu'il avait cru se donner en signant l'union allait se dérober sous le poids des iniquités dont il se chargeait. Les traditions de François Ier son aïeul et de Henri II son père, vinrent alors au secours de son génie étroit et de sa petite âme. Il s'appliqua à faire servir le plaisir aux affaires, la corruption de la cour au gouvernement de l'état, et ses compagnons de débauche à sa sûreté personnelle. Il se créa des troupes domestiques et privilégiées, et s'entoura de troupes étrangères pour garder le Louvre, au défaut d'une armée brave et fidèle, pour garder ensemble le roi et l'état; il créa pour l'exercice de sa justice privée, des ministres à stylet (1) au lieu des tribunaux dont ses actes de tyrannie multipliés lui persuadaient qu'il avait le droit de se défier. Il travailla de cent manières à se faire des créatures au défaut de sujets soumis et dévoués; à se faire des dupes enfin, n'osant se confier au droit sens qui parle à tous les citoyens en faveur des rois sages, justes et bons.

(1) Le Laboureur.

Davila nous a transmis des notions positives sur la destination politique que Henri III donna à ses mignons. « Ces jeunes seigneurs, qui étaient établis dans la chambre du roi, étaient comme les chefs des autres qui s'élevaient en grand nombre et formaient la principale espérance de la couronne (1). » Qui étaient ces autres? C'étaient « les quarante-cinq gentilshommes que Henri III avait mis sus pour être toujours auprès de lui, comme sûrs gardes de son corps, se défiant de chacun (2). » Ils ne durèrent que quelques années, en cette qualité de gardes; ils furent nommés les gentilshommes ordinaires, après l'assasinat du duc et du cardinal de Guise, qui fut un de leurs exploits.

Outre ces quarante-cinq, Henri avait une garde de deux cents hommes d'armes, qui servaient de jour seulement et par quartier. Cinquante d'entre eux se tenaient dans l'antichambre et accompagnaient le roi quand il sortait, soit à pied ou à

(1) Liv. 6, page 377. Davila a très bien démêlé le système de Henri III. Il connaissait parfaitement l'intérieur de la cour; il y était entré comme page de Henri III. Sa sœur avait été fille d'honneur de Catherine de Médicis avant d'être mariée au maréchal d'Hémeri.

(2) Journal de Henri III, pag. 131. — Histoire de la milice française, tom. 2, pag. 98.

cheval (1), ce service fut à la suite donné aux gardes-du-corps.

« Henri se plaisait, dit Le Laboureur, à avoir plusieurs favoris ensemble. Il les aimait vaillans pourvu qu'ils fussent téméraires, spirituels pourvu qu'ils fussent vicieux. Il les voulait magnifiques et dépensiers pour faire dépit à ceux qui prétendaient qu'il dût quelque chose à leur naissance et à leur mérite. »

Brantôme remarque que « sous le règne de Henri III, le Louvre fut converti en salle d'armes où la jeune noblesse s'exerçait à tous les genres d'escrimes. Le roi, dit-il, se fit des *tenans;* il habitua la jeune noblesse aux coups de main, il excita en eux l'émulation des coups hardis. » Ils se faisaient fort de tailler les ennemis du roi en petits morceaux, comme Saint-Mégrin, en déchiquetant son gant avec son épée, se vantait de tailler les princes lorrains.

On peut conclure de ces faits que dans les amours de Henri il y avait quelque chose encore plus infâme que leur infamie même; c'était un calcul d'intérêt personnel et une duplicité malfaisante. » C'était, dit Le Laboureur, un de ses plaisirs d'exposer jusques à ceux qu'il aimait, au hasard des embuscades qu'il leur faisait dresser, ou

(1) Ordonnance du mois de janvier 1583.

des querelles qu'il faisait naître pour susciter des combats entre eux. »

Davila vient à l'appui de cette opinion. Lorsque Quélus et Maugiron furent tués en duel par des officiers du duc de Guise, et Saint-Mégrin assassiné, le roi en témoigna une douleur extravagante, leur rendit des honneurs scandaleux, jusqu'à leur élever des statues dans l'église de Saint-Paul. Mais ces douleurs et ces honneurs n'absorbaient pas tellement le roi qu'il ne substituât successivement « dans sa faveur, dit Davila, d'autres jeunes gens dignes de remplacer ceux qu'il avait perdus, et capables par leur naissance et leur esprit de répondre à la grandeur de ses desseins. *Andava, di mano in mano sostituendo nella sua grazia altri giovani che per nascimento e per ingegno corrispondessero alla grandezza di suoi disegni.* »

De Thou dit à l'occasion de la perte qu'il fit de ses trois favoris, que les nouvelles amitiés lui faisaient aisément oublier les anciennes.

Sa basse politique, qu'on pourrait appeler une spéculation sur l'infamie, fut bien caractérisée par le traitement des successeurs qu'il donna à Quélus et à Saint-Mégrin, c'est-à-dire de Joyeuse et Nogaret de Lavallette qu'il fit duc d'Épernon. Il avait donné plus d'argent que d'élévation aux premiers; espérant plus de leur audace et de leur épée que de leurs conseils et de leur considéra-

tion. Au contraire, il attendit plus de l'habileté de Joyeuse et de Lavallette, et de la considération qu'il saurait leur donner, que de leur épée; et il les éleva avec une intention bien marquée de les mettre autant qu'il se pouvait au niveau de ses ennemis; il mesura leur puissance et leur fortune de manière à racheter ce qui manquait à leur naissance pour y atteindre. Il leur donna à chacun un duché-pairie, les maria aux princesses de Vaudemont sœurs de la reine, appela Joyeuse son frère, ordonna par les lettres-patentes données pour l'érection des duchés-pairies de Joyeuse et Épernon, que les deux ducs prendraient rang au parlement après les princes et avant les anciens pairs, les combla de richesses, de dignités, d'emplois, leur accorda et leur fit rendre des honneurs jusque là réservés à la famille royale, au roi lui-même; en un mot, leur donna presque l'autorité royale. Et pourquoi? pour les intéresser à le défendre, pour leur donner les moyens de le faire avec avantage, et de se mesurer de plus près avec les chefs des factions opposées: il leur donna sa personne, se fit leur courtisan pour obtenir leur protection. Jamais marché ne fut plus manifeste, ni plus honteux.

Toutefois, je dois le dire, de Thou ne voit dans les bienfaits de Henri III pour Joyeuse et d'Épernon que de la passion, et n'a pas l'idée qu'ils pro-

cédassent d'un calcul d'intérêt. « Ce prince, dit-il, les aimait tous deux éperdument; quoique peu maître de lui d'ailleurs, il avait une attention infinie à leur partager également ses bienfaits, de crainte que la moindre inégalité n'excitât entre eux de la jalousie : mais il n'était pas aisé de l'empêcher; et l'envie de les voir unis l'inquiétait beaucoup plus que le repos et la tranquillité de son royaume. » De Thou ne dit pas sa pensée, ou bien il est évidemment dans l'erreur. D'abord deux amours éperdus n'entrent point ensemble dans un même cœur : ce n'est point là le motif du soin qu'il prenait de les traiter également. De Thou nous apprend lui-même l'intérêt politique que Henri avait à maintenir l'union entre eux et avec lui. « Joyeuse était proche parent des Guises; Nogaret penchait pour le roi de Navarre. Henri regardait comme l'œuvre d'une politique transcendante, et comme un triomphe pour ses charmes, de s'attacher ces deux personnages, de les dérober à ses ennemis, d'en faire peut-être ses espions, de les employer comme médiateurs ou négociateurs dans l'occasion, ou de les opposer comme ennemis dans le besoin. C'était en effet une idée neuve de faire ses amis de deux amis de ses ennemis, fort disposés par cette circonstance même à une inimitié réciproque. Ce que Henri faisait pour contenter l'un, lui faisait un ennemi de l'autre. Pour

regagner le favori mécontent, il fallait inventer de nouvelles faveurs qui refroidissaient son rival. M. de Thou nous apprend lui-même que « jamais Henri ne put les empêcher de prendre parti pour une des deux factions qui divisaient le royaume. Il ne faut donc pas attribuer à l'entraînement d'une passion aveugle, à débauche de générosité, ni même à la prodigalité de la débauche, les profusions, les faveurs de tout genre dont les deux favoris étaient l'objet : la suite le prouvera encore mieux.

Les faveurs dont le monarque comblait les favoris enflèrent leur orgueil. Ils devinrent insupportables à la cour. Les courtisans se jetèrent à l'un des deux partis, ou en formèrent un troisième. Les favoris accrurent ainsi les forces des ennemis que l'étrange trafic du roi avec eux avait pour but d'anéantir.

Henri reconnaissant enfin qu'il n'avait réussi qu'à créer de nouvelles factions et à donner plus de force aux anciennes, prit le parti de ne se reposer que sur lui-même du soin de sa sûreté; il s'éloigna des favoris, les éloigna de lui. Joyeuse, chagrin de sa disgrâce, se fit tuer à la bataille de Coutras. « Le roi, dit de Thou, ne fut point fâché de la perte d'un homme qui voulait toujours se battre. » Épernon fut exilé à Loches et dépouillé de ses emplois ; et voilà les amours éperdus de Henri III.

On ne peut s'arrêter à ce résultat sans déplorer les peines et les tourmens auxquels se condamne un roi qui ne veut pas gouverner tout simplement sa nation au gré des intérêts communs et d'après les lumières de la raison publique, et sans déplorer surtout l'impuissance et le ridicule des moyens qu'il emploie! Quelle pitié que la finesse pour gouverner un empire comme la France! Louis XII n'en avait point; il n'avait qu'une pensée : le bonheur du peuple. La simplicité des moyens répondait à la grandeur et à l'unité du but. Il n'y a finesse qui serve pour éviter la haine des peuples en contrariant leurs intérêts. On a beaucoup cherché dans les cabinets despotiques l'art de gouverner au détriment et au mépris des nations, toujours en vain. Ne se lassera-t-on pas d'une peine inutile?

Mais achevons de présenter le système politique de Henri III, pour nous mieux pénétrer de cette vérité.

Nous venons de voir à la tête de sa force et de sa justice les mignons en première ligne; les quarante-cinq qui faisaient la garde de sa chambre, en seconde ligue avec les deux cents qui, le jour, gardaient l'antichambre et lui servaient d'escorte quand il sortait.

Ajoutons pour la garde du Louvre un régiment de Suisses.

Ajoutez, comme créatures, les anoblis qu'il multiplia sans mesure.

Ajoutez les donataires et les acquéreurs des offices de nouvelle création donnés à Joyeuse et à Lavallette, et par eux cédés à leurs créanciers.

Ajoutez les gens de finances, traitans ou employés, que les Italiens multipliaient sans mesure par les impôts indirects, dont l'invention leur coûtait si peu, et que l'avidité de la cour accueillait avec tant de faveur.

Ajoutez les nouveaux affiliés attachés à la personne du roi par la résurrection de l'ordre de Saint-Michel et la création de l'ordre du Saint-Esprit.

Ajoutez plusieurs ordres religieux qui n'existaient point en France, et qui y furent établis, notamment les hiéronymites et les feuillans, en 1583.

Ajoutez les couvens d'ordres existans qui furent multipliés. L'ordre de Saint-François eut trois couvens à Paris, des cordeliers en 1573, des capucins en 1575, des récollets en 1584.

Ajoutez les congrégations qui devinrent aussi plus nombreuses, notamment les jésuites qui obtinrent plusieurs maisons.

« Les confréries de pénitens de trois couleurs, blancs, bleus, noirs, et, comme dit de Thou, une foule de fantômes de religion qui semblaient imaginés pour épouvanter les vieilles.... tels étaient

les remèdes que la cour opposait à la haine publique. »

Ajoutez, enfin, quelques bandes peu nombreuses de dupes que Henri se flattait de faire dans la populace par les paradis qu'il étalait dans les églises, par des reposoirs qu'il montait dans les carrefours, par ses processions d'un paradis ou d'un reposoir à l'autre et d'église en église, par ses retraites dans des couvens, par ses pèlerinages d'une ville à une autre ville, par l'accoutrement dans lequel il se montrait, le sac, le chapelet, la discipline ; enfin, par les momeries qu'il affectait dans l'espérance d'intéresser les spectateurs et de s'attirer leurs respects.

Telles étaient les puissantes ressources de ce prince :

Des tenans au lieu de garde; des troupes étrangères au lieu d'une armée brave et dévouée ; des assassins à gage pour agens de ses proscriptions, au lieu de tribunaux réguliers et de magistrats fidèles pour ministres de sa justice ; enfin de la stupide canaille à la suite de ses processions, au lieu d'heureux et nobles citoyens dont le concours empressé lui atteste la reconnaissance générale : c'est à ces moyens que se bornait la haute politique de ce prince. Ajoutez, toutefois, de pompeux dehors et l'appareil d'un cérémonial respectueux, autre ressource des rois malveillans et ineptes. Il aimait en tout l'éclat et le faste, dit de Thou, dans

les ameublemens comme dans les habits. Il outra le cérémonial qu'avait établi François Ier. Il y ajouta, à son retour de Pologne, les formes de respect et presque d'adoration par lesquelles les Polonais dédommageaient leur roi du peu de puissance qu'ils lui laissaient. Il est, selon M. de Mayer, l'inventeur du bougeoir. Il ne s'en tint pas là. En 1584 il apprit dans un entretien avec lady Stafford, femme de l'ambassadeur de la reine Élisabeth, les formalités et les respects avec lesquelles on abordait une reine d'Angleterre, combien de chambres et d'antichambres il fallait traverser pour arriver jusqu'à elle : ce cérémonial, dit de Thou, fut fort de son goût, il résolut de le faire observer désormais à son égard. Mais le remède était hors de saison et trop faible pour le mal qu'on prétendait guérir.

Davila, en exposant la politique trop subtile, *troppo sottili*, de Henri III, et la machine occulte dont ses favoris étaient une pièce principale, nous apprend que ce prince, convaincu du succès qu'il en obtiendrait, « voulut joindre la théorie à la pratique pour conduire plus habilement l'exécution de son dessein, et qu'à cet effet il se renfermait tous les jours, après son dîner, avec Bacci Delbene et Jacob Corbinelli, deux Florentins très versés dans les lettres grecques et latines, et se faisait lire Tacite, Polybe, et plus particulièrement les discours et le Prince de Machiavel. » Davila n'a pas

eu la sottise de conclure de là, comme l'a fait un écrivain moderne, que Henri III avait suivi les conseils du livre du Prince, que ses turpitudes et ses crimes ont été l'ouvrage de Machiavel, et prouvent combien sont exécrables les maximes du Florentin. De tout ce que Machiavel a écrit de reprochable, il n'y a pas un mot qui soit applicable à la situation où se trouvait Henri III, et Henri III n'en a pas mis un mot en pratique. Ce qui blesse la morale dans Machiavel, s'adresse à un prince nouveau qui a conquis par la force l'état qu'il gouverne; et Henri III était un roi légitime. Quand Machiavel établit qu'un prince en général n'est pas obligé à garder sa parole, il s'agit des relations de ce prince avec un autre : cela ne regarde point encore le gouvernement de Henri III. Henri n'a donc rien fait ni pu faire de ce que Machiavel conseille de répréhensible, et on peut dire qu'il a fait le contraire de ce que Machiavel conseille d'applicable à sa situation. Les chapitres 16, *de la libéralité et de l'économie*, le chapitre 19, ayant pour titre, *qu'il faut éviter d'être méprisé et haï*, fourniraient à chaque ligne le texte d'une censure amère contre Henri III. « La folle dépense, dit Machiavel, appauvrit; la pauvreté rend méprisable, et si tu veux te tirer de la pauvreté, tu deviens voleur et par conséquent odieux. Entre les choses dont le prince doit se garder, la principale est d'être haï et méprisé... L'un des meilleurs re-

mèdes d'un prince contre les conspirations, c'est de n'être ni haï, ni méprisé du peuple. C'a toujours été le principal souci des princes sages, de contenter le peuple et de ne pas désespérer les grands. » Est-ce pour suivre ces conseils que Henri III a, pendant les 15 années de son règne, indigné la France et déshonoré son trône par un libertinage sans nom, des profusions sans bornes, des impôts arbitraires et excessifs, des momeries ignobles, enfin par une lâche et sanglante tyrannie? Davila nous apprend précisément le fruit merveilleux que Henri III a retiré de la lecture de Machiavel, de Polybe et de Tacite; « ce fut l'importante création de l'ordre du Saint-Esprit! ce fut, dit-il, à la suite de ces lectures que toujours plus excité, plus infatué, plus engoué, *invaghito*, de son secret, il créa l'ordre du Saint-Esprit, pour restreindre et obliger plus intimement et plus étroitement les personnages principaux à sa personne. » Voilà tout ce que ce prince a su tirer de Polybe, de Machiavel et de Tacite; à moins qu'on ne leur attribue le ridicule outré qui couronnait son déplorable système : c'était la prétention très inoffensive d'être impénétrable aux plus fins; de se jouer des hommes et des affaires avec une égale facilité; de dominer les amis et les ennemis sans qu'ils s'en aperçussent; c'était, avec cette prétention, une vanité indiscrète qui trahissait sans

cesse l'intention qu'il croyait concentrée dans les profondeurs de son génie.

Tant que Monsieur, frère du roi, vécut, la faction de Guise contint son ambition ou masqua ses desseins; il semblait que le duc se contentât de régner en maire du palais sous le nom d'un roi fainéant: et le roi, à l'aide de sa présomption, put s'applaudir de tout ce qu'il avait fait pour sa sûreté, et croire qu'il avait assez fait. Mais en 1584, quand la mort de Monsieur, dernier prince de la maison de Valois, arriva, quand le roi de Navarre, huguenot, devint l'héritier présomptif de la couronne, alors les princes lorrains conçurent l'espérance d'écarter la maison de Bourbon, et de prendre sa place à la faveur de l'aversion que le duc de Guise avait, comme Henri III, la folie de supposer à la nation contre la réforme. Il croyait cette aversion assez forte pour que la France lui sacrifiât sans hésitation la loi de l'hérédité, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, dans la maison régnante, loi sur laquelle reposait depuis tant de siècles la monarchie française. Alors les princes lorrains levèrent le masque, et la prétention de succéder à Henri III fut à peu près mise à découvert.

Le roi avait adopté la ligue : elle justifia la prédiction du premier président de Thou; chaque jour elle signala son zèle pour le duc de Guise, et son audace contre le roi. Henri se trouva dans l'al-

ternative de perdre sa couronne ou de sacrifier l'insolent dont le pouvoir répondait trop bien à son titre de grand-maître de France (1).

On est généralement convenu de dire que le duc de Guise s'était mis au-dessus des lois, que le roi ne pouvait le livrer à la justice sans compromettre son pouvoir. Deux autorités irrécusables démentent cette assertion officieuse. Ce sont celles du premier président Christophe de Thou, et d'Achille du Harlay son successeur. Certes, Christophe de Thou avait un sentiment profond de la force qui eût soutenu le roi contre la faction lorraine, après le traité d'union primitif, si ce prince eût accusé le duc de Guise au parlement. Le magistrat manifesta assez fortement sa conviction, lorsqu'il prononça un blâme hardi sur l'engagement que le roi avait pris avec la ligue naissante en 1576. Ce blâme était un témoignage bien assuré des sentimens de la compagnie dont il était le chef, en même temps que la fidèle expression des siens; il prouvait que les magistrats savaient oublier leurs injures et non leur devoir. Achille du Harlay ne doutait pas non plus de l'autorité des lois, et prouvait bien aussi le dévouement de sa compagnie au roi, lorsqu'il brava le duc de Guise triomphant

(1) Louis XI avait donné ce titre pompeux à son grand-maître d'hôtel, quand il retira à cette place sa qualité de fief de la couronne qui la rendait inamovible, héréditaire, et par conséquent indépendante.

dans la journée des barricades, et refusa d'assembler le parlement à la demande *de ce valet qui osait chasser son maître.* Peut-on douter que le magistrat héroïque qui seul osa résister en face et avec mépris au factieux qui avait mis le roi en fuite, eût hésité sur le tribunal à le juger selon la loi, si le roi, au lieu d'employer ses quarante-cinq à un assassinat, leur eût ordonné de le conduire à la conciergerie du palais?

Mais Henri III, qui dans l'intervalle de 1576 à 1588, n'avait cessé de faire violence au parlement pour l'enregistrement des édits bursaux qu'il accumulait sans pudeur, ne pouvait comprendre cette patriotique générosité. Il ne pouvait croire non plus que ses violences et ses mépris n'eussent pas anéanti l'antorité et la considération du parlement. Il ne vit de salut pour sa couronne que dans le meurtre du duc de Guise. Il étudia, médita, élabora long-temps les moyens de le commettre en sûreté. Le choix, le nombre des assassins, le lieu, le temps, les circonstances d'un infaillible guet-apens l'occupèrent, si ce n'est depuis la mort de son frère, au moins depuis les barricades. C'est le recueillement où il vécut pendant le travail de cette énorme pensée, c'est la sévérité de la vie qu'il mena alors, celle des lois qui s'échappaient par momens de sa bile irritée, qui ont fait dire et répéter tant de fois que dans les deux dernières années de son règne, Henri avait recouvré sa pre-

mière vertu, et qu'il commençait à se rendre digne de régner quand il fut assassiné. « Il était devenu meilleur, dit naïvement M. de Mayer, depuis qu'il méditait l'assassinat du duc de Guise et du cardinal de Lorraine. » Quelle conversion que celle dont le terme est un double assassinat! Enfin le crime fut commis.

Henri III, en mettant ces deux personnages hors la loi, s'y mit. Il fut assassin, et sept mois après il mourut assassiné.

Tel fut, pour Henri III, le résultat de cette funeste résolution, après lequel il ne reste rien à dire sur la politique de ce prince, si ce n'est que pour éviter la vengeance des ligueurs, il avait tendu les bras à Henri de Navarre; que du moment où ces deux princes s'étaient unis, la France entière, Paris excepté, s'était empressée à leur donner des secours contre la ligue, et qu'ainsi elle avait bien prouvé à quel point le roi, les princes lorrains, la ligue, étaient dans l'erreur sur les sentimens de la nation relativement à la réforme : les princes, en supposant que l'exclusif du catholicisme l'emportait dans les esprits sur la légitimité, et Henri en ayant la faiblesse de le craindre. La joie des Français prouva que la maxime de l'hérédité de mâle en mâle par ordre de primogéniture leur était chère, que l'exclusif du culte catholique leur était indifférent, et la persécution des réformés odieuse.

CHAPITRE V.

Résumé.

Si l'on veut rapprocher les traits qu'une longue discussion a inévitablement séparés, on verra : Un prince né dans la mollesse, élevé en femme entre des femmes galantes; brave un moment à la guerre, par haine et par colère; envieux et tracassier à la cour de son frère; principal instigateur du premier assassinat commis sur Coligni, par jalousie et par peur; provocateur du massacre de la Saint-Barthélemi, par un redoublement de peur et de jalousie; roi de Pologne par la grâce de cent mille écus d'or et d'un mensonge officieux du prélat chargé de négocier ou d'acheter son élection ; peu après, déserteur du pays qui l'a adopté, venant s'asseoir sur le trône de France, infecté d'un mal honteux qu'il avait gagné dans un mauvais lieu en passant à Venise; privé, par le mal ou par le remède, des facultés morales qu'exige le gouvernement d'une grande nation, et des facultés physiques que demande une monarchie héréditaire ; condamné à voir finir en lui la race des Valois, et à la voir finir déshonorée.

Il règne, enchaîné, par sa double impuissance, aux funestes traditions de François Ier son aïeul, de Henri II son père; plein de leur esprit de persécution contre les protestans, et de la fatale doctrine de gouverner par le plaisir et les déceptions.

Il règne, confondant sa vie politique avec sa vie privée dans un système compliqué, dont une débauche sans nom est le lien, dont mille simagrées religieuses masquent le but, dont une espèce de bataillon thébain ou plutôt d'estaffiers, de souteneurs titrés, fait la force, dont une foule de prêtres et de moines sont les garans et les prôneurs. Il entretient à la cour des mœurs lascives et crapuleuses, pour attirer autour de lui une affluence de jeunes courtisans; il emploie l'art et les formes du sexe pour se faire parmi eux des amis dévoués; il livre à tous l'honneur des femmes et le repos des maris: surveillant, dénonçant et accusant les femmes comme le ferait l'eunuque d'un sérail gardé pour des mignons dont le zèle et la reconnaissance feraient sa sûreté.

Oubliant son autorité et ses devoirs dans une dissolution où il croit trouver une solide garantie, il ne voit pas un grand, plein d'ambition, qui s'est saisi des rênes du gouvernement tombées de ses mains indolentes.

L'ambitieux s'avance à grands pas vers le suprême pouvoir; le prince dédaigne long-temps

de le remarquer. Il ne voit dans sa révolte naissante qu'une légère distraction d'obéissance; il compte sur la jeunesse dévouée dont il s'est entouré, sur ses empressemens, sur ses illusions, sur l'exemple de soumission qu'elle donne, pour y ramener le factieux.

L'audace de celui-ci continue et s'accroît. Le roi déclare au parti qu'il ose lui opposer, qu'il se met à sa tête, croyant dérober par ce moyen la faction au factieux qui le menace.

Dans cette basse et grossière finesse, la faction ne voit qu'un aveu d'impuissance; elle s'enhardit et s'étend. Le prince y oppose des prêtres, des moines, des congréganistes, des pénitens, des gens de confréries qu'il fait pulluler partout. Il répand l'argent en profusion, il le prodigue à ses estaffiers, à ses couvens, à ses confréries; il fouille dans le trésor public et l'épuise; il lève des taxes arbitraires sur l'état, il maltraite le parlement qui s'oppose à la spoliation des citoyens: en même temps il redouble de momeries, on ne sait s'il est moine ou roi de France.

Le mépris et l'indignation générale sont au comble.

La faction se fortifie de tout ce que le prince a cru faire pour la réprimer. Enfin, elle s'emporte, et le plus effrayant éclat signale son but et ses moyens.

Le roi regarde alors autour de lui, il cherche des yeux un appui : ses yeux rencontrent le parlement qu'il n'a cessé d'humilier, et qu'il croit avoir avili par des traitemens injurieux dont au contraire s'honore cette compagnie; il sent qu'il a mérité son animadversion par l'acte de tyrannie qui a forcé l'enregistrement de lois spoliatrices, et il ne peut concevoir l'espérance de trouver dans son sein de fidèles et généreux conservateurs de la puissance dont il a tant abusé : il supplée aux lois et aux magistrats par le poignard.

Voilà comment l'histoire présentera la vie de Henri III, quand elle aura renoncé sans retour à la bassesse historiographique, et quand elle renoncera avec dégoût au système misérable de narrer pour narrer, de compiler en s'interdisant de penser, de déguiser même dans ses compilations narratives le sentiment de ce qu'elle écrit, et de se montrer scrupuleusement neutre entre le bon sens et la folie, le courage et la lâcheté, le crime et la vertu.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

AVANT-PROPOS. . . . . page 1

DISSERTATION SUR LA NATURE DES GUERRES QU'ON A QUALIFIÉES DE GUERRES DE RELIGION.

CHAPITRE PREMIER. — Occasion de cette dissertation. 1

CHAP. II. — Observations générales sur ce qu'on appelle guerres de religion. 9

CHAP. III. — Le luthéranisme, depuis son introduction en France jusqu'au massacre de Vassy, ou depuis 1520 jusqu'en 1562, a produit des querelles entre les sectaires, des persécutions de la part du gouvernement contre les protestans, et non la guerre civile. . . 18

CHAP. IV. — Les disputes, les persécutions en matière de religion peuvent aider les intérêts politiques et privés à exciter des guerres civiles. C'est ce qui est arrivé en France. 22

CHAP. V. — Les caractères d'une guerre civile de religion ne se trouvent point dans les guerres du seizième siècle. — Et d'abord la conflagration spontanée y manque. — Ensuite les chefs n'ont nullement le caractère religieux, et sont d'une ambition effrénée. — En troisième lieu, absence de motifs de la part des catholiques les plus ardens, et de moyens du côté des protestans. 34

CHAP. VI. — Les guerres intestines du seizième siècle ont-elles été caractérisées religieuses par leur durée et leur obstination, par le nombre des armées, etc.? 37

CHAP. VII. — L'oubli général des principes d'ordre, de justice, de bienveillance sociale, qui est un caractère général des guerres de fanatisme, se fait-il remarquer dans les guerres intestines du seizième siècle? 46

CHAP. VIII. — Les progrès de la raison ont-ils été arrêtés par les prétendues guerres du fanatisme? 48

CHAP. IX. — L'industrie a-t-elle souffert? La consommation a-t-elle diminué? Les douceurs de la vie ont-elles cessé en France? . . 49

CHAP. X. — Opinion du parlement, de l'université, et des notables assemblés à Fontainebleau, sur l'hérésie. 52

CHAP. XI. — Opinion des états-généraux assemblés à Orléans en 1560, sur les huguenots. 56

CHAP. XII. — L'attention des états d'Orléans tournée vers des objets fort étrangers aux rivalités de cultes. 59

CHAP. XIII. — Opinion des premiers états de Blois, assemblés en 1576, sur les cultes. — Faussetés avancées par les historiens sur la passion de cette assemblée contre l'hérésie. — Intérêts et premières manœuvres de la cour pour exciter les états contre les protestans. 65

Chap. XIV. — La cour organise les états-généraux de manière à faire paraître un vœu différent de celui de la majorité de chaque ordre. — Assemblée préparatoire des états. — Deux partis, l'un pour la guerre, l'autre pour la réunion par les voies de la douceur. . . 72

Chap. XV. — Ouverture des états. — Le roi et la reine-mère suggèrent, révisent, corrigent les requêtes qui seront présentées au roi par les états. — On prend les voix à la majorité des gouvernemens, au lieu de les prendre à la majorité des votans. — Cette majorité fictive donne un résultat faux, mais favorable aux desseins du roi. 76

Chap. XVI. — Le roi se fonde sur le sentiment supposé des états pour se déclarer contre les protestans dans son conseil. — Il y trouve de l'opposition. — Il se fâche; elle cède. 82

Chap. XVII. — Le roi de Navarre et le prince de Condé, instruits de la guerre qui les menace, prennent des places en Guyenne. — Le roi invite les états à leur envoyer des députés pour appuyer ses menaces. — Les états se refusent à toute démarche offensante pour le roi de Navarre. 85

Chap. XVIII. — Le roi persiste à vouloir la guerre. — Il se rend aux états-généraux pour recevoir les requêtes qu'il a suggérées. — L'orateur du tiers-état, gagné par la cour, trahit le vœu de l'assemblée dont il était l'organe. 89

Chap. XIX. — Le roi affecte de méconnaître le vœu des états; en conséquence il demande l'argent nécessaire pour faire la guerre. — Refus des états. — Le roi insiste à deux reprises. — Nouveaux refus. 95

Chap. XX. — Retour des députés envoyés vers le roi de Navarre et le prince de Condé. — Le roi de Navarre ne demande que la paix. — Les états arrêtent qu'ils vont se séparer. — Le roi les retient, demande la faculté d'aliéner une partie du domaine. — Refus. — Insistance du roi. 101

Chap. XXI. — Le duc de Montpensier apporte des nouvelles du roi de Navarre qui décident la paix. 106

Chap. XXII. — L'histoire des guerres civiles du seizième siècle ne peut s'expliquer par les intérêts religieux, séparés des intérêts privés de quelques grands de l'état, et, au contraire, s'explique très bien par les intérêts opposés de ces grands, sans l'instigation des intérêts religieux, même sans leur immission, intervention ou accession. 113

Chap. XXIII. — Quels grands et quels motifs ont été causes de la guerre. 115

LE BUDGET DE HENRI III, COMÉDIE. 121

NOTICE SUR HENRI III. 279

Chapitre premier. — Physique de Henri III. 285

Chap. II. — Facultés intellectuelles et morales. 298

Chap. III. — Qualités morales et vices. 309

Chap. IV. — Mœurs politiques et opinions politiques de Henri III. . 334

Chap. V. — Résumé. 364

DR15

JUN